

LA GUERCHE en Touraine



JEAN PIERRE CHAUMAIN

LA GUERCHE

en Touraine

JEAN PIERRE CHAUMAIN

PRÉFACE

La Guerche est une petite commune du sud de la Touraine située à la limite du Poitou. Si son histoire ne peut rivaliser avec celle de villes voisines plus prestigieuses, elle mérite cependant d'être connue. Le présent ouvrage se propose d'en retracer les grandes lignes au travers de son contexte historique, de sa description, et de la présentation de sa vie sociale et seigneuriale au cours des siècles.

La Touraine a été marquée très tôt par la présence de la royauté. En particulier, les bords de la Loire et de ses affluents ont vu s'ériger de nombreux châteaux destinés à accueillir les souverains et leur cour. Si la partie sud de la Touraine a été moins fréquentée par cette « élite », elle s'est trouvée, néanmoins, de par sa proximité avec le Poitou, au centre de nombreux conflits. Pour ces raisons, La Guerche a toujours constitué un enjeu stratégique pour les différents belligérants, au point d'en faire une cité close protégée de murailles. Pour ces mêmes raisons, elle a gardé pendant très longtemps une dimension de véritable « ville » avec tous les attributs et l'organisation que cela impliquait.

De nombreuses années de recherches effectuées dans les archives de La Guerche, des communes avoisinantes, des abbayes et des bibliothèques ainsi que la consultation de nombreux ouvrages d'historiens, ont permis de mieux connaître la vie dans cette ville, les événements importants qui s'y déroulèrent, les personnages qui présidèrent à ses destinées ainsi que son évolution. Plusieurs historiens se sont intéressés à l'histoire de la Touraine dont certains à celle de cette commune. Malheureusement, pour cette dernière, la documentation est souvent parcellaire, voire parfois erronée. Parmi ces historiens, citons :

Le moine Bénédictin de la Congrégation de Saint-Maure, Dom Etienne Housseau réunit, à partir de 1747, une extraordinaire documentation issue des différents chartiers et des archives parisiennes.

L'ancien bibliothécaire de Tours, Jean Louis Chalmel fut l'auteur de « l'Histoire de Touraine » en 1828 mais négligea les recherches de Dom Etienne Housseau. Ainsi, la partie sur l'histoire de La Guerche est incomplète et présente quelques inexactitudes.

L'historien Jacques Xavier de Busserolle, membre de la Société Archéologique de Touraine, fit en 1860, une étude très complète sur l'histoire de la Touraine et sur les différentes communes qui la composent. Il s'appuya sur les recherches effectuées par Dom Etienne Housseau et sur d'autres historiens célèbres. Néanmoins, concernant La Guerche, cette oeuvre n'est pas exempte de plusieurs erreurs.

L'étude la plus sérieuse sur la commune et la vicomté est due à René Pierre de Croy-Chanel qui écrivit entre les années 1860 et 1900 un ouvrage de 577 pages qui ne fut jamais publié. Ce document intitulé « Histoire de la Ville et Vicomté de La Guerche en Touraine » comporte de nombreuses informations, en particulier sur l'origine de ses sources.

Les recherches effectuées par l'auteur ainsi que l'étude approfondie de ces documents ont ainsi permis de réaliser la présente histoire de la commune de La Guerche. Ce livre, oeuvre d'un historien amateur n'a pas la prétention d'analyser la psychologie des acteurs ni d'interpréter les événements historiques, mais seulement de les présenter de façon factuelle.

CONTEXTE HISTORIQUE

Comme nombre de petites cités de caractère, La Guerche a été profondément modelé par son environnement géographique et historique. Pour cette raison, il nous a paru important de décrire succinctement cet environnement.

LA GUERCHE, ENTRE DEUX PROVINCES

La Guerche est située sur les bords de la Creuse dans cette partie du sud de la Touraine appelée la Brenne. Elle se trouve en fait à la charnière de deux régions historiquement importantes ; le Poitou et la Touraine, qui de tous temps ont été le théâtre de rivalités entre souverains, en particulier ceux de France et d'Angleterre, ou de seigneurs locaux.

Autrefois, la limite entre ces deux provinces n'était pas matérialisée par la Creuse mais par une ligne passant sur les hauteurs, dans une zone boisée constituée des forêts de la Guerche et de la Groie. Les vallées servaient alors de voies de communication et les rivières rapprochaient les régions plutôt qu'elles ne les isolaient. En période de troubles, la rivière reprenait son rôle de frontière naturelle.

Déjà sous l'empire romain, cette contrée marquait la frontière entre les anciennes provinces romaines de la Gaule dite « Lyonnaise », dont la Touraine, peuplée de Turones faisait partie, et de « l'Aquitaine », elle-même constituée de l'Aquitaine première avec Bourges (Avaricum) comme capitale, peuplée de Berrichons et de l'Aquitaine seconde avec Poitiers (Limonum) comme capitale, peuplée de Pictons. L'Aquitaine fut occupée au cours du Vème siècle par les Wisigoths, peuple barbare originaire des pays de l'est qui, après s'être établis en Italie et en Espagne, s'implantèrent entre 469 et 470 dans le sud et le centre de la Gaule puis remontèrent progressivement vers le nord, au-delà de Poitiers, jusqu'à la Loire. La frontière du Poitou et de la Touraine, qui avait marquée pendant quelque temps la limite entre Wisigoths et Gallo-Romains, s'est effacée provisoirement à cette époque. Le roi des Wisigoths, Euric, après avoir remporté en 469 la bataille de Déols (proche de Châteauroux) sur les alliés bretons de l'armée romaine, persécuta le clergé catholique, aidé en cela par son fils Alaric II. Alaric succéda à son père en 484 et rencontra Clovis en 504 dans l'île d'Or sur la Loire, près d'Amboise, pour convenir des limites de leurs états. Cependant, quelques temps plus tard, les persécutions de l'Eglise perdurant, Clovis attaqua et anéantit les armées barbares à Vouillé en 507 et tua Alaric de sa main ; cette victoire lui permit de rattacher provisoirement l'Aquitaine au royaume franc.

Grégoire de Tours, dans des récits assez confus, évoque les rivalités entre les fils de Clovis qui se partagèrent les provinces et les évêchés du royaume comme s'il s'agissait d'un bien familial entraînant par là une série de conflits difficiles à cerner.

Plus tard, les arabes d'Espagne conduits par le gouverneur Abd al-Rahman remontèrent à travers l'Aquitaine, dévastant tout sur leur passage et arrivèrent à Poitiers. Là, ils pillèrent la basilique Saint Hilaire et y mirent le feu. Le 24 octobre 732, Charles Martel leur livra bataille à Moussais (sur la commune de Vouneuil-sur-Vienne) et les écrasa. On possède plusieurs récits légendaires de cette époque. A la Guerche par exemple, le patron de l'église était Saint Marcellien, un des neuf fils d'une riche veuve qui s'appelait Maure. Ils furent tous martyrisés et, sur ordre d'Auripinus « roi Goth », Marcellien eu la tête tranchée à Barrou, à l'emplacement de l'ancienne église sur les bords de la Creuse, là où se trouvent encore des vestiges gallo-romains.

A l'époque carolingienne les principaux palais des rois d'Aquitaine se trouvaient au nord de la province. La ville de Tours elle-même semblerait avoir eu un certain lien avec l'Aquitaine puisque le concile de Tours du 2 mars 813, convoqué par Charlemagne, réunissait en fait les évêques d'Aquitaine et de Gascogne.

Au moyen âge, La Guerche se trouva alternativement rattachée, selon les aléas de l'histoire, à la Touraine ou au Poitou :

Au tournant des XIIème et XIIIème siècles, lors des affrontements entre Plantagenêts et Capétiens, la région était considérée comme stratégique par Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie, et ses fils. Richard Ier (Cœur-de-lion), fils préféré de sa mère Aliénor, héritier du duché d'Aquitaine, fit ériger de nombreux châteaux et fortifications dans cette province. En particulier, il fit bâtir à Saint Rémy-sur-Creuse, un château destiné à asseoir son pouvoir à la limite de l'Aquitaine qui lui était chère ; il pouvait ainsi surveiller les places fortes voisines de La Haye et de La Guerche. Il créait également à Saint Rémy une ville neuve en accordant des franchises aux habitants dans le but d'y développer des activités. Cette action offensa les seigneurs aquitains ainsi que ceux de La Haye et de La Guerche qui se détournèrent alors de Richard pour se rallier à Philippe Auguste. Plus tard, en 1204, ils s'emparèrent de la ville de Saint Rémy et la rasèrent. L'œuvre de Richard n'avait duré que vingt ans et l'autorité de Philippe Auguste s'étendit sur tout le nord du Poitou.

Au XIVème siècle, en pleine guerre de cent ans, la région vécut une période mouvementée. En particulier le 19 septembre 1356, lors de la bataille de Maupertuis près de Poitiers où le roi de France Jean II le Bon fut battu et fait prisonnier des armées anglaises conduites par le Prince Noir (Prince de Galles). Ce dernier passa d'ailleurs à La Haye et à La Guerche avant de livrer bataille. Les traités qui suivirent furent catastrophiques pour le Royaume de France :

Ceux de Londres (1358 – 1359) cédaient, entre autres ; l'Anjou, le Maine, la Touraine et le Poitou, au Roi d'Angleterre Edouard III. Le Poitou englobait alors la ville de La Guerche. Ce traité était cependant rejeté par le dauphin Charles, futur Charles V qui après avoir réuni les Etats Généraux refusait de le ratifier.

Celui de Brétigny du 8 mai 1360 rendait la Touraine et l'Anjou au Roi de France mais laissait le Poitou au Roi d'Angleterre. Cette région redevenait donc une zone frontière. Ce traité n'arrêtait pas pour autant les incursions anglaises en Touraine, qui se traduisirent, en particulier, par la prise des places fortes de Preuilley et de la Roche-Posay. A la suite de ces événements, Duguesclin, au service de Charles V, entreprenait en 1369 avec l'aide de Jean de Bueil, toute une série d'actions qui lui permirent de reconquérir de nombreuses places fortes, jusqu'à Preuilley. La partie sud du pays était alors progressivement reprise par le Roi de France et la frontière se retrouvait ainsi repoussée plus au sud.

Au XVIème siècle, pendant les guerres de religion, la région fut également très troublée. En 1562, en plein conflit, les protestants qui rejetaient le culte des reliques détruisirent partiellement celle de saint Rigomier, ermite qui était avec saint Marcellien l'autre patron de la paroisse de La Guerche. En 1568 le duc de Montpensier, représentant le roi Charles IX dans les provinces de Touraine, d'Anjou et du Maine partait de Saumur pour aller délivrer Angoulême tenue par les protestants. Remontant d'abord la Loire jusqu'à Amboise, puis passant par Châtellerault, sa présence est attestée à La Guerche le 1er novembre 1568 en compagnie du duc d'Anjou (frère du Roi), ce qui témoigne de l'importance accordée à cette place. Montpensier poursuivait alors sa marche contre les troupes de Condé

et de Châtillon. Le 28 janvier 1569, le duc d'Anjou, revenait à La Guerche, puis à La Roche Posay et à Confolens avant de livrer et gagner la bataille de Jarnac le 13 mars. La région de La Guerche constituait donc à cette époque un lieu de passage entre la Touraine (considérée plus fidèle au Roi catholique) et le Poitou où l'influence du protestantisme devenait considérable. Dans ce conflit qui divisait le royaume, la reine Catherine de Médicis pratiqua une politique de conciliation. Elle vint à La Guerche le 30 octobre 1575 et rencontra les rebelles au manoir de Marigny près d'Ingrandes. Peu après, elle signa au château de Champigny-sur-Veude, l'accord du 17 novembre qui prévoyait une trêve de six mois, mais qui fut rapidement rompue. En 1576, la paix dite de « Monsieur » (appellation du frère du Roi), représentait une concession faite aux protestants qui entraîna, par réaction des milieux ultra catholiques, l'avènement de la « Ligue » dont les activités entre 1585 et 1592 furent particulièrement violentes dans la région comprise entre Loches, Preuilly, les bords de la Creuse et le Poitou. A cette époque, le vicomte de la Guerche, Georges de Villequier, responsable de la Ligue dans la région du Poitou périt au cours d'affrontements entre royalistes et huguenots.

Au plan purement géographique, une carte du Poitou réalisée en 1579 par le cartographe hollandais Abraham Ortelius, place « La Guierche », la Haye et St Rémy dans cette province [n° 103 p.167]. Avant 1610, un autre cartographe hollandais, Guillaume Blaeu, représente la Guerche dans le pays Châtelleraudais ainsi que La Haye et St Rémy. Ceci pourrait expliquer l'appellation de « La Guerche en Poitou » donnée par Claude Chastillon dans sa gravure du château réalisée avant 1616. Par contre, entre 1624 et 1628, ce même Guillaume Blaeu et son fils Joan, dans une carte du duché de Touraine, représentent la limite de celui-ci à mi-chemin entre la Creuse et la Vienne, englobant ainsi St Rémy, Leugny, Lésigny, Méré, Coussay-les Bois, La Roche-Posay et certainement une partie de Oyré.

Pendant la révolution, le 26 avril 1795, la Creuse marquait officiellement la frontière entre les départements, récemment créés, de la Vienne et de l'Indre-et-Loire. A cette occasion, La Guerche dût céder des portions de terre en Poitou en échange d'autres en Touraine.

Enfin, lors de la dernière guerre, l'armistice de 1940, fit de la Creuse la ligne de démarcation entre la zone occupée et la zone dite « libre » dont La Guerche devenait ainsi un des postes avancés.

LA CREUSE, FRONTIÈRE ÉCONOMIQUE

Dans un autre registre très sensible, celui de l'impôt, la région de La Guerche marqua aussi la limite entre les pays dits de "grande gabelle" et ceux, privilégiés, dits de "petite gabelle". La gabelle était certainement un des impôts que les français supportaient le plus mal. Historiquement, cette taxe sur le sel apparut sous forme temporaire au début du XIVe siècle dans une ordonnance de Philippe V dit le Long. En 1340, sous Philippe de Valois la vente du sel devint un monopole royal et la gabelle prit un caractère permanent. C'est l'époque où furent créés les greniers à sel. Certaines provinces, dites "provinces franches" étaient exemptées de la gabelle, un peu en fonction de leur rattachement au domaine royal. D'autres, « privilégiées » l'étaient également en raison de la présence de mines de sel ou de marais salants. A l'inverse du Poitou, la Touraine n'était pas exemptée et tout un système de fraudes s'établit dans cette région frontalière. En particulier, à la fin de l'ancien régime la

région fut très marquée par des évènements qui mirent en scène les fameux « gabelous », chargés de surveiller le commerce du sel.

Cette description, volontairement concise, du contexte dans lequel le village de La Guerche s'est développé au cours des siècles montre cependant que la région à laquelle il appartient a toujours constitué une frontière où se sont exprimés les différents antagonismes, que ce soient sous l'empire romain, au moyen âge ou même à des époques plus récentes.

LA PRÉHISTOIRE

La région du Grand-Pressigny, dans laquelle se trouve la commune de La Guerche, est connue pour son silex brun-caramel de bonne qualité.

L'exploitation intensive de ce silex Turonien à la fin du Néolithique se traduit par une production importante de grandes lames à partir de nucléus plat ou de type « livre de beurre ». Le caractère prestigieux de ces grandes lames a entraîné une diffusion de cette production à l'échelle européenne.

De là résulte l'abandon d'une grande quantité de déchets de taille. Ainsi la découverte de ces ateliers permet de mieux appréhender les zones d'exploitation du silex Turonien.

Un atelier de taille fut découvert à La Creusette et, à proximité, sur la commune de Barrou, on mit à jour en 1970 un dépôt de 133 grandes lames. En revanche, les sépultures et les habitats liés à cette production sont très mal connus.

Les premières traces de vie remontent au paléolithique moyen, qui débute 50000 ans avant notre ère. On a découvert au champ de la Garenne une station moustérienne [n° 101 p. 429].

Les autres sites datent du néolithique, soit entre 3000 ans et 1500 ans avant notre ère. Au sud du bourg, à la Garenne, furent mises à jour : une petite hache en gneiss, une hache à méplats latéraux en épidiorite et une hache en jadéite d'importation [n° 101 p. 429]. On a trouvé aux Bornais une hache en épidiorite, au Fumériou une hache et une hache-marteau en quartzite et à la Ferme une hache en dolérite.

En 1970, un sondage fut effectué au lieu-dit Les Marais, dans une zone marécageuse, ancien lit de la Creuse, qui révéla des silex taillés (550 éclats), une douzaine de tessons de céramique, des scies, des perçoirs, une lame en jaspe, etc... ainsi que quelques tessons de céramique gallo-romaine du 1er au 2ème siècles.

Sur les photographies aériennes apparaît près de ce site un petit enclos carré qui pourrait être gaulois [n° 101 p. 430].

A la Petite Guerche Monsieur de Chasteigner découvert, vers 1860, sur les bords de la Creuse, un atelier de fabrication d'instruments celtiques en silex.

A la Cure a été recueillie une pointe de flèche en bronze, à pédoncule et barbelures, pièce rare de la fin du Bronze moyen ou du Bronze final soit entre 1250 et 750 ans avant notre ère, imitant encore les flèches en silex [Bulletin des amis du Grand-Pressigny n° 25 p. 43 44].

A la Garenne on a trouvé en 1914 un statère d'or (pièce de monnaie) attribué aux Carnutes, peuple de la Gaule qui se soumit à Jules César en 52 avant Jésus Christ [n° 101 p. 429].

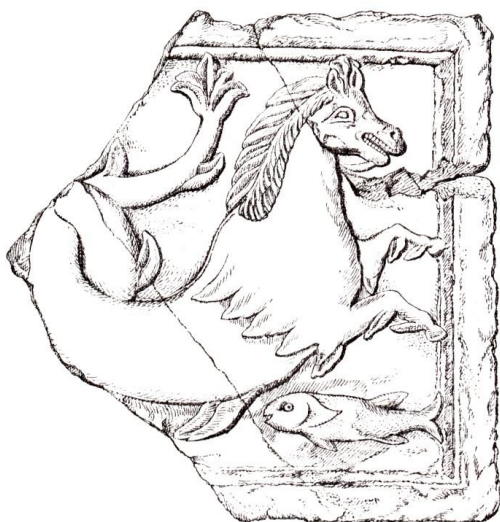
Dans l'ancien cimetière un vase funéraire percé de trous, d'âge inconnu, a été mis à jour vers 1863 [n° 101 p. 430].

L'ÉPOQUE ROMAINE

Une voie romaine franchissait la Creuse au sud de l'actuel pont, près de l'ouvrage romain décrit ci-après, à proximité de la Tour des Sarrazins (lieu-dit situé à la Petite Guerche) et assurait la liaison entre le Châtelleraudais (le Vieux Poitiers) et le Berry.

Elle traversait la Vienne à Cenon, longeait St Sauveur, passait la Creuse entre La Guerche et Mairé et se dirigeait vers Barrou, Yzeures et Preuilly. Elle resta en usage durant tout le moyen-âge. On y a trouvé une tête en pierre de cette époque, plus grande que nature [n° 101 p. 430].

En 1838, à La Petite Guerche, à moins d'un mètre de profondeur, sur la partie rattachée maintenant à la commune de Mairé, à 500 m du pont et une centaine de mètres du bord de la Creuse, Monsieur Bernard, résidant à La Petite Guerche, découvrit en extrayant du sable les premiers éléments d'un monument remarquable en parfait état de conservation. Cet édifice, élevé à 12 m au-dessus du niveau ordinaire des eaux, fut examiné par Monsieur le Comte Raoul de Croy, membre de la Société des Antiquaires de l'Ouest. Les constructions sont séparées de quelques mètres et suivent la pente de la vallée.



La première en venant de la rivière mesure 6,33 m sur 7 m et comporte des amorces de piliers en briques tous les 54 cm. Elle devait certainement servir de calorifère, chaque carreau portant la trace du contact d'une flamme ou de fumée. On peut supposer qu'il s'agit de restes d'un hypocauste (système de chauffage à air chaud destiné à maintenir la température dans les thermes romains).

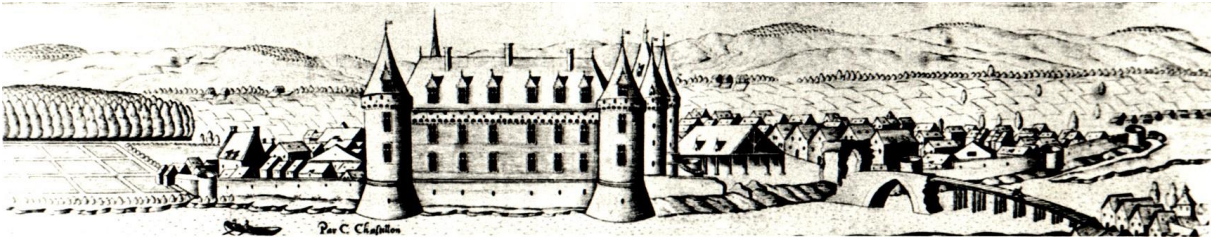
Une deuxième construction presque semblable, mais de 4 m sur 4 m, comportant des fourneaux en briques, est remarquablement conservée [n° 7 T. 1 p. 97 à 100].

Dans cette station balnéaire de l'époque romaine fut trouvé et recueilli par le Docteur Augustin Baptiste Léveillé en 1863 un bas relief représentant un hippocampe, ou plutôt un cheval marin, devant un poisson. Cet élément fut cédé par le musée du Grand-Pressigny à la Société des Antiquaires de l'Ouest et figurait dans son musée des Grandes Ecoles. Bien qu'il soit mutilé, on peut estimer, d'après son sujet, qu'il appartient à l'art gallo-romain et devait, vu ses dimensions, représenter à l'origine deux chevaux marins symétriques dont les queues étaient entrelacées. Il devait provenir d'un monument décoré avec grand soin vu la finesse des gravures et probablement placé au-dessus de la porte des thermes [n° 119 p. 146 à 150].

Selon les notes de Monsieur Chauvet, un balnéaire important ne pouvait pas être construit dans une campagne déserte. Une carte monumentale de la Vienne publiée en 1871 par Monsieur de Longuemar fait apparaître ces ruines.

Au dessus de ce site un amoncellement de pierres représenterait les restes d'une construction romaine appelée " La Tour des Sarrasins ". Selon certains cette construction serait un poste d'observation construit par les Sarrasins pour surveiller Charles Martel et ses troupes dans leur progression vers Poitiers où se déroula la fameuse bataille contre les arabes en 732.

HISTOIRE DE LA VILLE ET DE LA COMMUNE



Ce charmant village du Sud de la Touraine est assez peu connu. Sa position géographique sur les bords de la Creuse en fit autrefois une ville frontière entre la Touraine et le Poitou. Des personnages célèbres séjournèrent dans son majestueux château et plusieurs écrivains ont évoqué ce site. André Theuriet, connu pour ses romans et poésies, découvrit la Touraine à partir de 1858 et en fut un grand admirateur. Il déclarait : « Oui, Pressigny, La Guerche, Yzeures, la Merçi-Dieu, Tournon et la Roche-Posay m'enchantent. Tous ces noms me reviennent, visions de ma jeunesse ». Sur la fin de ses jours, s'étant retiré à Bourg-la-Reine où il mourut en 1907, il déclarait : « J'aimerais à revoir la partie de Touraine qui forme l'extrême Lochois. Je suis revenu parfois à Tours et dans le Chinonais. Malgré l'âge, je voudrais faire encore à pied la route de Pressigny à La Guerche, ou celle d'Angles à Fongombault. Malheureusement le temps a neigé sur ma tête. Tout dernièrement, j'ai revu en photographie le château de La Guerche ; il n'a pas changé ! Les gens qui habitent ce terroir peut-être seuls se sont métamorphosés » [n° 86 T. I p.97 à100].

ORIGINES

Cette commune eut plusieurs appellations au cours des siècles avec des variantes phonétiques normales. En 1057, elle est appelée Guirche ; Wirchiaie en 1077-1095-1099 et 1206 ; Quirchia, Querchiam en 1152 et 1204 ; Guerchiaie en 1099-1184-1199-1201-1204-1212 et 1269 ; Gerchie, Guircha, Guirchiaie, Guerchiam en 1110-1112-1137-1187-1217 et 1230 ; la Guierche de 1452 à 1589 et la Guerche à partir de 1457.

L'origine de ce nom viendrait, selon Gui Souillet [n° 74], du francique Werki dont le prototype est le germanique commun Werko et en allemand werk (ouvrage) qui en vieux-norrois correspond à virki. Wer s'est transformé en guer lors de l'introduction massive du germanique vers le Vème siècle. Les Guerches jalonnent la ligne de fortification établie par les Francs pour contenir au sud de la Loire les Wisigoths et barrent souvent les vallées fluviales. Comme en Bretagne, la Guerche est située non loin des voies romaines et désigne souvent des châteaux forts occupant un site défensif. Ceci laisse supposer l'existence d'une place forte avant la forteresse du XI^e siècle.

Plusieurs communes portent ce nom :

- La Guerche de Bretagne (Ille et Vilaine)
- La Guerche sur l'Aubois (Cher)
- La Guierche (Sarthe)
- La Guerche (Mayenne)
- Guerchy (Yonne)
- Guercheville (Seine et Marne)
- La Basse Guerche (Maine et Loire)

Le Château de la Haute Guerche près de Saint Aubin de Luigné (Maine et Loire)

D'autres lieux-dits situés dans plusieurs départements ont cette appellation ou une appellation sensiblement identique (n° 74) :

deux dans les Côtes du Nord

deux dans la Creuse

deux dans les Deux-Sèvres

neuf en Ille et Vilaine

quatre en Indre et Loire

six en Loire Atlantique

neuf en Maine et Loire

deux dans la Mayenne

un dans le Morbihan

un dans la Sarthe

un en Vendée

six dans la Vienne

Cassini, célèbre cartographe, sur ses relevés faits au XVIIIème siècle, indique d'autres lieux portant le même nom :

La Guerche, commune de Château Lavallière (Indre et Loire)

La Guerche, commune de Saint Antoine du Rocher (Indre et Loire)

La Grande Guerche, commune de Saint Michel sur Loire (Indre et Loire)

La Petite Guerche, commune de Saint Michel sur Loire (Indre et Loire)

Il existait autrefois dans la ville de Tours, sur la paroisse de St Pierre du Chardonnet (aujourd'hui sur une partie de la rue Marceau), un prieuré appelé la Guerche ou St Michel de la Guerche dont les premières traces remontent à 1480. En 1619, dans cette ville fut établi le couvent des prêtres de l'Oratoire dans une rue appelée rue de la Guerche. Cette appellation fut donnée par Louis XI en mémoire de la victoire de La Guerche de Bretagne.

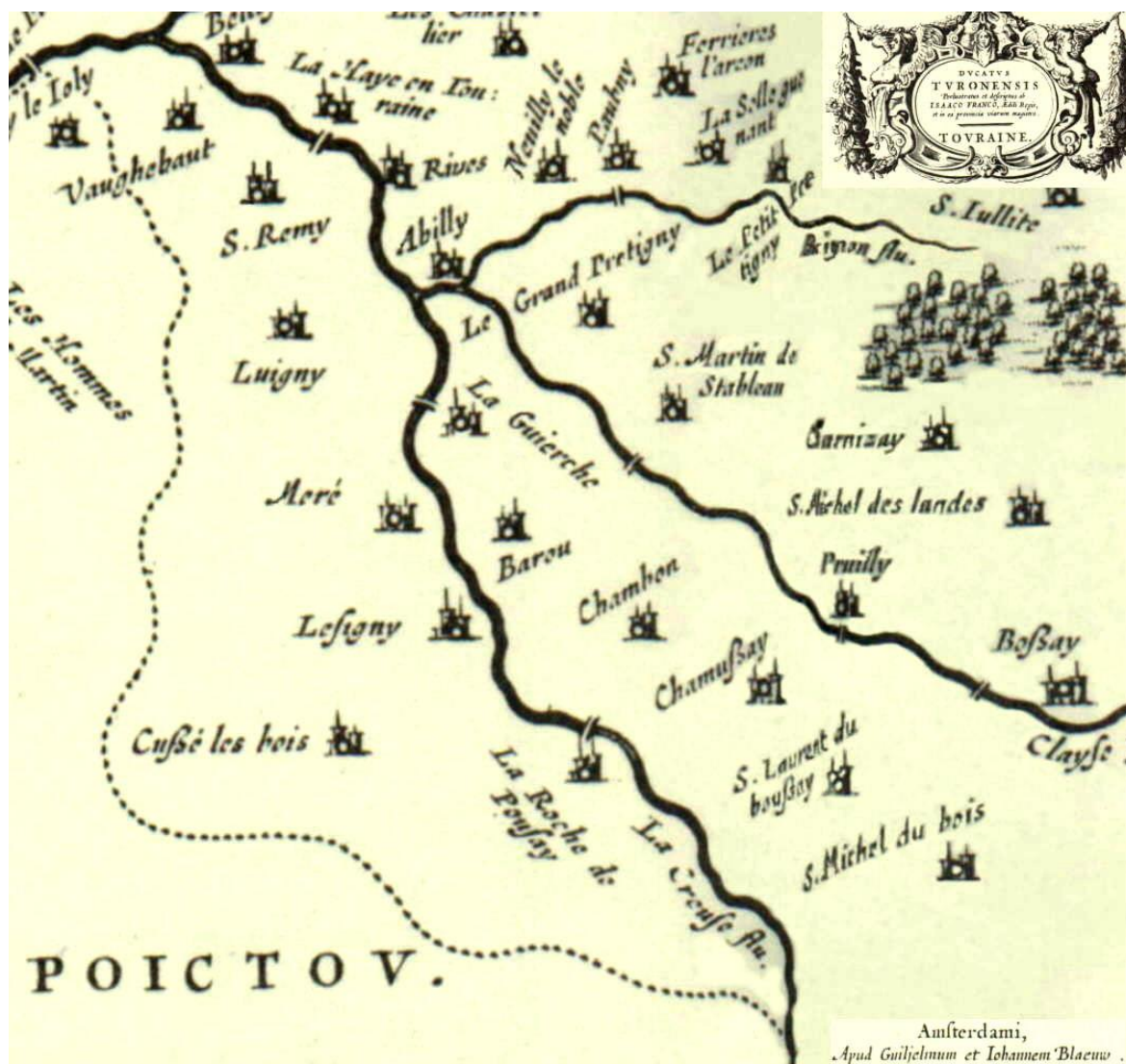
Ces différentes situations géographiques pour un même nom rendent les recherches difficiles et ont entraîné un certain nombre d'erreurs excusables de la part de certains historiens.

SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Située dans la partie méridionale de l'Indre-et-Loire, dans le pays de la Brenne, cette commune est implantée dans la région la moins favorisée du département selon une citation de 1910 du guide Joanne [n° 139 p.6].

Ville frontière entre le Poitou et la Touraine, elle appartient selon les événements de guerre à une de ces deux provinces. Le 8 mai 1360, par le traité de Brétigny, le Poitou fut cédé à l'Angleterre et englobe alors la Guerche. Les français reconquirent cette province à partir de 1369 sous le commandement de Bertrand du Guesclin qui alla jusqu'à Preuilly pour déloger les ennemis. En 1579, une carte du Poitou réalisée par Abraham Ortelius, cartographe hollandais, représente La Guierche, la Haye et St Rémy dans cette province [n° 103 p.167]. Avant 1610, le cartographe hollandais Guillaume Blaeu, représente la Guerche dans le pays Châtelleraudais avec La Haye et St Rémy. Ceci pourrait expliquer l'appellation de la Guerche en Poitou donnée par Claude Chastillon à sa gravure du château réalisée avant 1616. Par contre, entre 1624 et 1628, Guillaume Blaeu et son fils Joan représentent dans une carte du duché de Touraine, la limite de celui-ci à mi-chemin entre la Creuse et la Vienne,

englobant St Rémy, Leugny, Lésigny, Méré, Coussay-les Bois, La Roche-Posay et certainement une partie de Oyré.



La Guerche est située sur la rive droite de la Creuse entre cette rivière et la route départementale 750, entre Barrou et Descartes. Elle est limitée :

au Nord, au hameau de la Villeplate, par la route de Leugny rejoignant cette départementale

au Sud par le carrefour de la D750 et de la route allant aux Barreaux, traversant en ligne droite, en son milieu, la Garenne jusqu'à la Creuse.

Son étendue est d'environ 4,8 km sur 1,1 km environ.

Le Grand-Pressigny, le chef-lieu de canton, se trouve à 8 km. De l'autre côté du pont enjambant la Creuse se trouve le hameau de la Petite Guerche, jadis rattaché à la paroisse, et qui fait partie maintenant du département de la Vienne. Le bourg est situé à 10 km au Sud de Descartes et à 64 km au Sud de Tours.

L'altitude maximale est de 57 m au-dessus du niveau de la mer à l'est du bourg et l'altitude minimale de 44 m au bord de la Creuse, face au Carroir-Pinaud. Le plancher alluvial de la Villeplate est situé à 51 m.

C'est la plus petite commune du canton du Grand-Pressigny avec une superficie de 527 Ha 3281. Elle est constituée de :

- 405,831 ha de terres labourables,
- 38,6059 ha de bois, taillis et futaies,
- 6,785 ha de landes,
- 11,807 ha de sols divers,
- 5,2084 ha de jardins,
- 5,9561 ha de fosses et mares,
- 3,6083 ha de terrains d'agrément et historiques,
- 4,0416 ha de terrains ayant l'appellation de terrains à bâtir,
- 12,8832 ha de prés,
- 3,4138 ha de vergers,
- 27,5282 ha de routes et cours d'eau,
- 1,6596 ha de vignes.

Avant la révolution, la vicomté de la Guerche occupait une superficie importante comprenant la forêt de la Guerche qui fut ensuite affectée au département de la Vienne.

Par procès verbal du 7 Floréal de l'an III (26 avril 1795) établi par Pierre Hyppolite Robin Notaire et publié à la Haye, l'administration de Preuilly a retranché de la commune

la section E ou Petite Guerche qui a été annexée à la commune de Leugny
la section F ou les Quatre Vents qui a été annexée à la commune de Méré

En échange, a été donnée la section G n° 7 ou Ville Plate représentant une superficie de 1035 boisselées et demi.

A partir de 1795, la commune se décomposait en 5 sections :

- la section A nommée la Bonde et les Buissons par procès verbal du 6 février 1791 établi par les officiers municipaux de la Guerche, représentant une superficie de 1233 boisselées,
- la section B nommée le Maupas et les Marais Creux d'une superficie de 748 boisselées $\frac{3}{4}$ et $\frac{1}{3}$ de chaînée,
- la section C nommée les Marcins et la Garenne d'une superficie de 1171 boisselées $\frac{1}{2}$,
- la section D ou la Ville d'une superficie de 177 boisselées $\frac{2}{3}$ et 2 chaînées,
- la section G ou Ville Plate d'une superficie de 1035 boisselées $\frac{1}{2}$,

L'ensemble représentait une superficie de 4366 boisselées $\frac{5}{12}$ et 2 chaînées $\frac{1}{3}$.

Dans une matrice des contributions foncières de l'An 7 (1799), il est indiqué que le produit des sections E et F cédées aux communes de Méré et Leugny rapportait 1170 livres et 9 sols alors que la section G donnée en échange rapportait 445 livres et 7 sols de revenu net. Il en résultait donc un préjudice de 724 livres.

Cette même année la répartition des terres était la suivante :

- 503 boisselées de prés,
- 775 boisselées $\frac{3}{4}$ de terre à froment,
- 674 boisselées $\frac{3}{4}$ de terre à méteil (seigle et froment mélangés),
- 2061 boisselées $\frac{3}{4}$ de terre à seigle,
- 33 boisselées de vignes,
- 82 boisselées de jardins,

- 33 boisselées de pacages,
- 75 boisselées 3/4 de taillis,
- 57 boisselées 1/2 de terres vaines et vagues,
- 59 boisselées 1/4 2 chaînées de maisons, cours et aisances.

Le Comte Marc René Marie Voyer d'Argenson possédait en 1799 le tiers de la superficie de la commune réparti en :

- 1366 boisselées de terre
- 60 boisselées 4 chaînées de jardins
- 16 boisselées 8 chaînées de bâtiments, cours et aisances

Le second propriétaire était Jean François de La Fourchardière, notaire et maire de la Guerche avec 269,5 boisselées de terre. Le reste était réparti en petites propriétés de 30 à 50 boisselées en moyenne.

PROJET D'EXTENSION DE LA COMMUNE

Afin d'augmenter les ressources de la commune, une demande d'extension fut faite auprès du préfet le 23 août 1942 pour le rattachement de 450 Ha à prendre sur le territoire de Barrou d'une superficie de 3071 Ha. La surface demandée s'étendait au Nord de la départementale n° 13 de la Guerche à Châtillon, représentant 1/7 du territoire de Barrou.

Le 15 octobre 1944 le préfet demanda si la requête était maintenue.

De nouvelles demandes furent faites le 4 novembre 1945, le 20 février 1949 et le 18 mars 1951, sans suite à ce jour.

Cette extension aurait aussi permis aux personnes vivant sur cette partie, bénéficiant de l'école, des commerçants et d'autres services propres à la commune, d'être intégrées à celle-ci.

DESCRIPTION DE LA COMMUNE

Elle est constituée des principaux lieux-dits suivants : les Granges, le Moulin, la Bellevue, le Pré (ancien fief), les Loges (ancien fief), la Ferme, les Petites Bardonnieres, les Grandes Bardonnieres, les Mouchetières, la Garenne, les Thibaux, les Buissons, le Bois Tailbot, la Creusette, les Marcins, les Bornais, le Maupas appelé autrefois « le Croix Marconnay », la Ville Plate. Sur les cartes de Cassini antérieures à 1784 apparaissaient déjà le Pré, les Loges et des lieux n'existant plus tels que la Croisette située vers la Ferme.

Plusieurs noms de lieux-dits ont disparu : Le pré Poinson cité en 1745, la Palice près de l'ancien cimetière en 1726, le jardin de la Garic situé dans le faubourg d'Adis en 1746, le Cailloux de la Bonde en 1601, les Petits Bornais en 1894, les Petits Marais en 1837, la Pierre à Fusil en 1825, les Pouples en 1894, la Fuite en 1894, la Graverie en 1837, le pré des Montils en 1577.

Certains noms de lieux sont encore connus de vieux habitants mais ont disparu sur les relevés topographiques : La Petite Nauraié citée en 1934 située à l'est de la rue des Remparts, la Fontaine des Liévrest citée en 1837 située près de la Creuse et du fossé de la Bonde au nord de l'agglomération, la Fontaine de la Maladrerie citée en 1577 située au lieu-dit Les Buissons, le Fumériou cité en 1644, situé au bout de la route du Grand Pressigny et la Bouère citée en 1837 située entre la Bellevue et les Marcins.

Le nom de Laitier était aussi donné à l'ancien abreuvoir situé impasse de l'Abreuvoir entre la rue de la Fontaine et la route du Moulin. Un autre abreuvoir situé rue la Fontaine porte le même nom.

Le domaine de la Guerche était autrefois très important. Une grande partie de l'actuelle commune de Barrou appartenait à ses seigneurs dont la forêt de l'Épinat en 1213. Le 1er juillet 1580 Louis de Rohan, baron de La Haye, dans un aveu rendu au Roi décrit les limites de son territoire : " Ma prévôté... commençant de et au dessus le prieuré de Rives au bout des caves de la Guierche et descendant contrebas jusques à un gros chillou... " etc [n° 88 T. XXIX p. 315]. La ferme de Jubergein appartenant au prieuré, nous pouvons supposer que ces caves étaient celles du lieu-dit les Caves de la commune de St-Rémy-sur-Creuse. La vicomté comprenait la Forêt de la Guerche avec la Petite Guerche, une partie de la commune de Mairé (les vicomtes y possédaient encore à la Révolution une importante surface de terres), une partie des communes de Leugny, Oyré et Buxeuil. Ces possessions sont mentionnées dans l'hommage rendu au Roi par Anne d'Aumont le 8 juin 1680.

De par son importance cette commune porta le nom de "ville" entre le XVIème siècle et la Révolution. Elle possédait toutes les structures administratives correspondant à cette appellation. Elle était autrefois entourée de profonds fossés garnis en eau et de remparts, démolis en partie au début du XVIIème siècle. On retrouve sur les bords de la Creuse des restes de maçonnerie avec contreforts et, au nord et au sud de la ville, quelques vestiges de l'ancienne muraille. L'eau qui alimentait ces fossés provenait d'un ruisseau qui suit le milieu de la vallée et qui recueille les eaux d'égouttement du marais, des terrains qui le bordent et de quelques sources. La Guerche présentait tous les caractères d'une ville close du Moyen-Age comme la représente la magnifique gravure de Claude Chastillon, ingénieur, dessinateur, graveur, réalisée avant 1616, date de sa mort. (Il fut le réalisateur de plusieurs

planches topographiques ou représentations de plusieurs villes, bourgs et châteaux dont celui du Grand-Pressigny, qui furent publiées en 1641) [n° 59].

On pénétrait dans La Guerche :

au Sud par le pont d'Adis ou d'Aydie surplombant le ruisseau et la porte du même nom. Plusieurs noms similaires sont indiqués dans les archives de la paroisse : Havis en 1577, Dadis en 1658 et 1746, d'Adis en 1691. L'origine de ce nom nous est inconnue. On pourrait supposer qu'il fut déformé au cours des siècles et qu'il est en rapport avec Saint Avit abbé de Micy près d'Orléans mort vers 540 et qui donna son nom à une commune et à un monastère situés près de Mondoubleau, cette dernière appartenant à Hugues VI seigneur de la Guerche et vicomte de Châteaudun. De cette porte, il reste un parement de la tour Est inséré dans le mur Sud de l'ancienne épicerie et une partie de la tour Ouest diminuée suite à l'élargissement de la rue et transformée en maison d'habitation. Cette maison appartenait à René Bruère, procureur fiscal de la Vicomté qui fit don d'une rente sur ce logis à la cure de la paroisse dans son testament du 20 août 1746 [n° 185]. Dans cette partie Sud subsistent les restes des anciens remparts et des douves remblayées et transformées en jardins. Jacques-Marie Rougé indique que l'on apercevait des amorces de souterrains dans ces douves [n° 86 T. II].

au Nord, par la porte de la Chatière (aussi appelée porte du Cimetière) dont on voit la moitié de la tour orientale et un grand pan de mur faisant partie des anciens remparts. Il existait une autre porte au Nord à proximité de l'église, située près de la Grange aux Dîmes, permettant l'accès aux jardins extérieurs du château, porte dite St Rigomier (elle aurait été détruite en 1920). Derrière l'église subsiste une portion des remparts.

à l'Ouest l'accès se faisait par l'intermédiaire d'un pont enjambant la Creuse, constitué de trois arches en dos d'âne et comportant une porte fortifiée à son entrée orientale.

En pénétrant dans la ville par le pont, on trouvait à gauche face à l'ancien café-restaurant, la Halle couverte dont la représentation est faite sur le plan cadastral dressé par Thoniel le 12 septembre 1811 et sur la gravure du début XVIIème Siècle de Claude Chastillon. En 1811, son propriétaire était Marc René Marie de Voyer d'Argenson. Elle était constituée d'une lourde charpente en bois supportée par des piliers massifs. Elle fut certainement détruite lors de la construction de l'ancien pont vers 1886 car une carte communale du 9 mars 1878 indique encore son implantation. A sa place fut installée en 1922 la pompe communale. Face à ce marché couvert était implantée la justice seigneuriale, vraisemblablement à l'emplacement du café-restaurant.

Il subsiste encore plusieurs maisons du XVIème et XVIIème siècles dont trois possèdent des colombages. Certaines de ces maisons auraient servi d'asile à des familles seigneuriales de passage à La Guerche.

La première pompe communale, située rue de la Fontaine, fut mise en service en 1873. En contrebas de celle-ci se trouve un lavoir. Un second lavoir situé à proximité du pont, est alimenté par une source appelée au début du XIXème siècle le Truton Callaud et aujourd'hui plus simplement le Truton. Cette source d'eau avait des qualités reconnues par plusieurs médecins de la région, ce qui incita certaines familles à faire jusqu'à 20 km pour recueillir ce breuvage. Aujourd'hui, suite à l'utilisation des engrais, la nappe phréatique a été polluée et l'eau de cette fontaine n'est plus potable.

Une troisième pompe se trouvait près de l'actuelle mairie devant l'ancien café Robert.

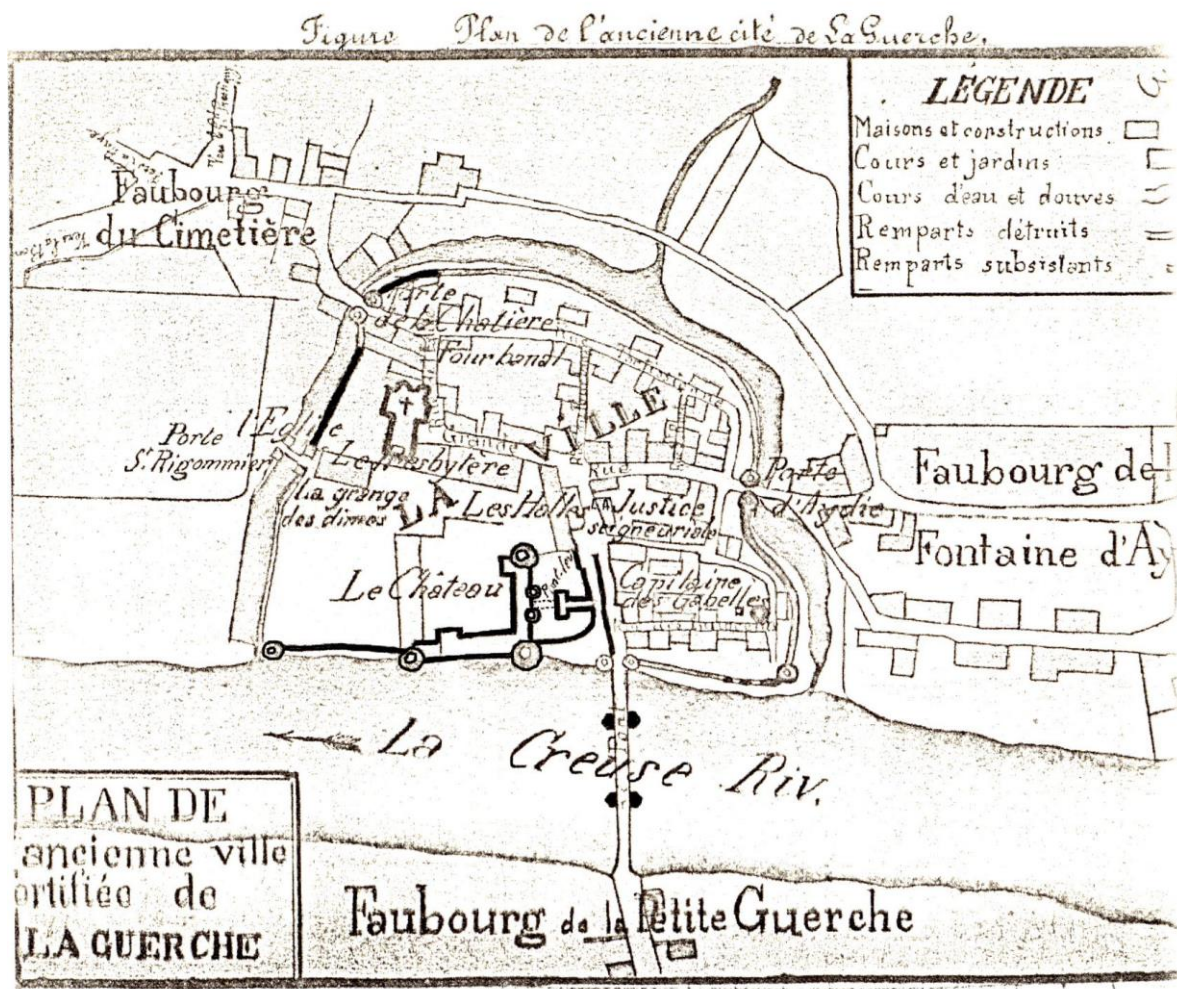
Le four banal était situé au croisement de la rue Torticienne et de la rue prolongeant le pont, rue à laquelle il a donné son nom.

Trois faubourgs entouraient la ville close :

au nord, le Faubourg du cimetière, appelé aussi faubourg de la Châtière

au sud, le Faubourg d'Adis, ou d'Aydie,

à l'ouest, sur la rive gauche de la Creuse, le Faubourg de la Petite Guerche



Aujourd'hui, la ville est traversée par les rues suivantes :

- La rue St Roch qui existait en 1796 (appelée aussi rue Noire en 1878)
- La rue de la Châtière (rue de Derrière l'Ecole en 1878)
- La rue des Cordeliers (rue de Derrière la Ville élargie à 5m en 1869 et chemin vicinal ordinaire n° 2 en 1878)
- La rue des Remparts (rue de Derrière la Ville en 1869 et chemin vicinal ordinaire n° 2 en 1878)
- La rue Torticienne (appelée anciennement Tortissanne)
- La rue du Château (appelée La Grande Rue ou rue des Halles)
- La rue des Doutes (appelée La Grande Rue et rue Transversale en 1878, Grande rue des Halles à Barrou en 1722), fut élargie partiellement en Août 1882 entre la rue de La Fontaine et la rue des Remparts

- La rue du Pont (appelée anciennement rue Charles VII)
- La rue du Chêne Vert (appelée rue Villequier en 1878)
- La rue St Pierre (appelée rue Villequier en 1878)
- La rue des Innocents
- La rue de la Fontaine (appelée aussi rue du Faubourg Laitier en 1878)
- La rue du Four Banal (ou rue de Croy en 1878)
- La rue des Granges
- Impasse de l'Abreuvoir
- Route du Moulin
- Route du Maupas



D'autres noms de rues ont disparu :

- La rue du Corps de Garde
- La rue du Port (ce fut probablement l'appellation d'une partie de la rue de la Fontaine)
- La rue du Portail de la Châtière
- La rue de l'Ancien Cimetière
- La rue du Levant
- La rue de l'Eglise
- Le carroi de la Patrière (carrefour situé au croisement de la rue du Château et de la rue Torticienne)

Lors de la guerre de 1939-1945, seulement deux routes étaient goudronnées : la voie venant de l'église, passant par le cimetière et aboutissant à la Creusette (anciennement Chemin de grande communication n° 13 de La Guerche à Châtillon) et la Départementale 750.

L'électrification de la ville se fit en 1931 et c'est vers cette date que fut installé le premier téléphone. En 1936, quatre personnes possédaient ce moyen de communication. L'eau potable fut distribuée en 1969 et un syndicat intercommunal fut créé le 7 juillet 1969, regroupant Chambon, Barrou et La Guerche.

Le 3 octobre 2006, commencèrent les travaux permettant l'assainissement des eaux usées de la commune. Une station de traitement de ces eaux fut implantée route du Moulin.

ARMOIRIES DE LA COMMUNE DE LA GUERCHE



Taillées dans la pierre, elles subsistent sur la façade de l'école construite en 1893 et sur le parapet précédant l'entrée de l'ancien pont datant de 1886. Elles proviennent de Jean de Rougé, vicomte de La Guerche en 1405, et portent : « de gueules à la croix pattée et alésée d'argent ». On ne connaît pas la raison de ce choix qui fut fait sous le mandat du maire Narcisse Alfred Courtault (1872 – 1900) alors que la famille de Rougé ne fut que très peu de temps propriétaire de la Vicomté et laissa peu d'empreintes dans la commune.

LA CREUSE



Elle est l'élément principal de ce pays, conférant charme et beauté au site. Jacques Marie Rougé dans "Voyage en Touraine inconnue", [n° 86] la décrit dans les termes suivants :

« Il y a, surtout dans le pays tourangeau que la Creuse divise du Poitou, un charme subi par tous. C'est celui de la rivière profonde dormant entre les rocs, bordée d'arbres aux feuillages sombres montrés en un mirage immobile vaguement teinté de deuil, de tristesse et d'isolement. La Creuse semble avoir reflété jadis une époque à jamais évanouie. Cette idée vous hante en passant à la Guerche ».

Elle fut une frontière naturelle pendant la guerre de Cent Ans, au temps de la gabelle, limite départementale depuis la révolution et ligne de démarcation lors de la dernière guerre.

Elle prend sa source au plateau de Millevaches (au Nord du Massif Central et du Berry) et se jette dans la Vienne entre Ports-sur-Vienne et Port-de-Piles après avoir parcouru 255 Km.

Une ordonnance des Eaux et Forêts de 1669 la déclarait flottable et prescrivait aux meuniers d'ouvrir les braies en leur accordant en compensation une indemnité de deux livres par jour ou deux sols par heure [n° 151]. Cette partie flottable (pour des bateaux n'exigeant pas plus de 30 cm.) est située avec le confluent de la Petite-Creuse et le port de l'Auvergnière en aval de Descartes [n° 88].

Lors des Etats Généraux du 3 mars 1789, les habitants de la Guerche, par l'intermédiaire de leurs députés au baillage de Tours (Jean François de la

Fouchardière et Maurice Bruère des Rivaux), demandèrent que la Creuse soit rendue navigable du Berry jusqu'à son confluent avec la Vienne.[n° 120 p. 120]

Dans son ensemble elle n'était pas considérée comme navigable malgré une ordonnance de l'Empereur de 1803 qui la déclare ainsi sans qu'aucuns travaux n'aient modifié sa situation. En 1853, cet état fut accordé officiellement dans la partie située entre Tournon-Saint-Martin et son rejet dans la Vienne.[n° 151]

Depuis certains barrages furent créés afin de réguler les variations de son niveau d'eau et de produire de l'énergie électrique (centrales hydroélectriques de Chantegrelle, Confolens, Eguzon, La Roche-aux-Moines, La Roche-Bat-L'aigue, La Guerche, Descartes, etc...). Mais malgré cela, son débit est très contrasté variant de moins de 6 m³/s en août 1976 à 685 m³/s le 22 février 1977 pour un débit moyen annuel de 75 m³/s.

Elle coule dans une direction Sud-Est / Nord-Ouest et est suivie parallèlement par d'anciens chenaux de crue qui rassemblent les eaux de pluies, comme celui qui passe à l'Ouest des Mouchetières et de la Ville-Plate. Seul le ruisseau des Marais, provenant de la commune de Barrou qui, à la hauteur de la Guerche s'infléchit vers la Creuse en traversant le bourg, a un débit permanent.

La population pouvait traverser la Creuse à pied au moyen de plusieurs gués situés entre les communes de Mairé et Leugny: les gués des Rioms, des Boutins, Pendu, du Bout du Parc (près du château), du Vivier, de Féline et de Ste Catherine.

LA PÊCHE

L'extrait de l'étude de M. René Parâtre de janvier 1894: "Du dépeuplement des cours de l'Indre", publié dans le Bulletin de la Société centrale d'Aquiculture de France, est relativement détaillé pour décrire cette ressource alimentaire de l'époque exploitée par quelques pêcheurs professionnels [n° 86 T.I p.13 et 14 nota].

« La Creuse a toujours été une rivière poissonneuse par excellence, mais là aussi la diminution des poissons est sensible ; elle est moins accentuée que dans l'Indre, le Cher et ses affluents, parce que la Creuse est restée vierge des atteintes de la civilisation, qui souille et détruit ce que la nature a semé partout avec profusion. Le déboisement et l'assèchement des terres n'ont été faits que partiellement et l'industrie n'a établi que de rares usines. Le rouissage du chanvre qui est très dangereux pour le poisson est bien pratiqué surtout dans la partie supérieure en amont du Pin ; mais la culture de ce textile est trop restreinte pour que les effets produits aient une réelle importance.

En somme presque tous les poissons d'eau douce, sauf la lotte, se trouvent encore dans la Creuse en abondance suffisante ; mais, grâce à la nature du lit, leur distribution n'est pas uniforme. En amont d'Argenton, la perche, la tanche et les brèmes manquent en général, les gardons et les brochets sont rares, la truite est très commune ; en aval, au contraire, on trouve la perche et les brèmes, beaucoup de gardons, assez de brochets et de tanches, mais peu de truites. Le barbeau et surtout le chevaine existent partout en grande abondance.

Ce que la Creuse a perdu, c'est son antique richesse, les espèces marines qui remontaient jadis régulièrement et en bandes nombreuses. Actuellement, les anguilles seules arrivent en assez grande quantité, encore est on loin du temps où les baux à rente s'acquittaient en milliers d'anguilles !... Les flets, les aloses, les lamproies marines ont disparu ; les saumons, si abondants autrefois que certains châtelains en exigeaient comme redevance jusqu'à cinq cents par an, sont devenus rares ; la lotte elle-même, ne

pouvant revenir de la Loire, n'existe plus. Un barrage établi il y a 60 ans (vers 1834) à la Guerche (Indre et Loire), dans un but de spéculation, a commencé cette oeuvre de destruction ; un autre plus considérable, construit vers 1860, à La Haye-Descartes (Indre et Loire) pour une vaste usine, l'a achevée ».

Un autre barrage a contribué à ce phénomène, situé en aval du confluent de la Creuse et de la Vienne, appelé barrage de Maisons-Rouges.

Dufour fait mention dans son ouvrage datant de 1812 [n° 100 T. I p. 281] de l'écluse située à la Guerche barrant la rivière, arrêtant au temps du frai les lamproies, les saumons, etc... En 1880, une échelle à poissons fut construite sous l'autorité des Ponts et Chaussées de l'époque.

Les pêcheurs professionnels, appelés aussi fermiers, utilisaient les engins tels que l'épervier, le tambour, les nasses et le verveux. Ils vendaient le fruit de leur pêche à la population.

La Creuse était autrefois très poissonneuse et le droit de pêche revenant au vicomte était d'un prix élevé. Il était perçu sur 12 kilomètres de rivière depuis le gué de Rouable en amont de Lésigny jusqu'au confluent de la Claise à Rives.

Le port et la pêche à Mairé dépendait de la Vicomté de La Guerche et fut affermé à Jean Barreau et sa femme pour 9 années commençant le jour de la fête de St Jean Baptiste 1780 moyennant la somme de 96 livres de fermage annuel et 15 livres de beau poisson rendu à son château des Ormes (acte de Guillon notaire royal, du 6 mai 1779) [Arch. de la Vienne].

LE MOULIN



L'ancien moulin détruit par un incendie en 1915

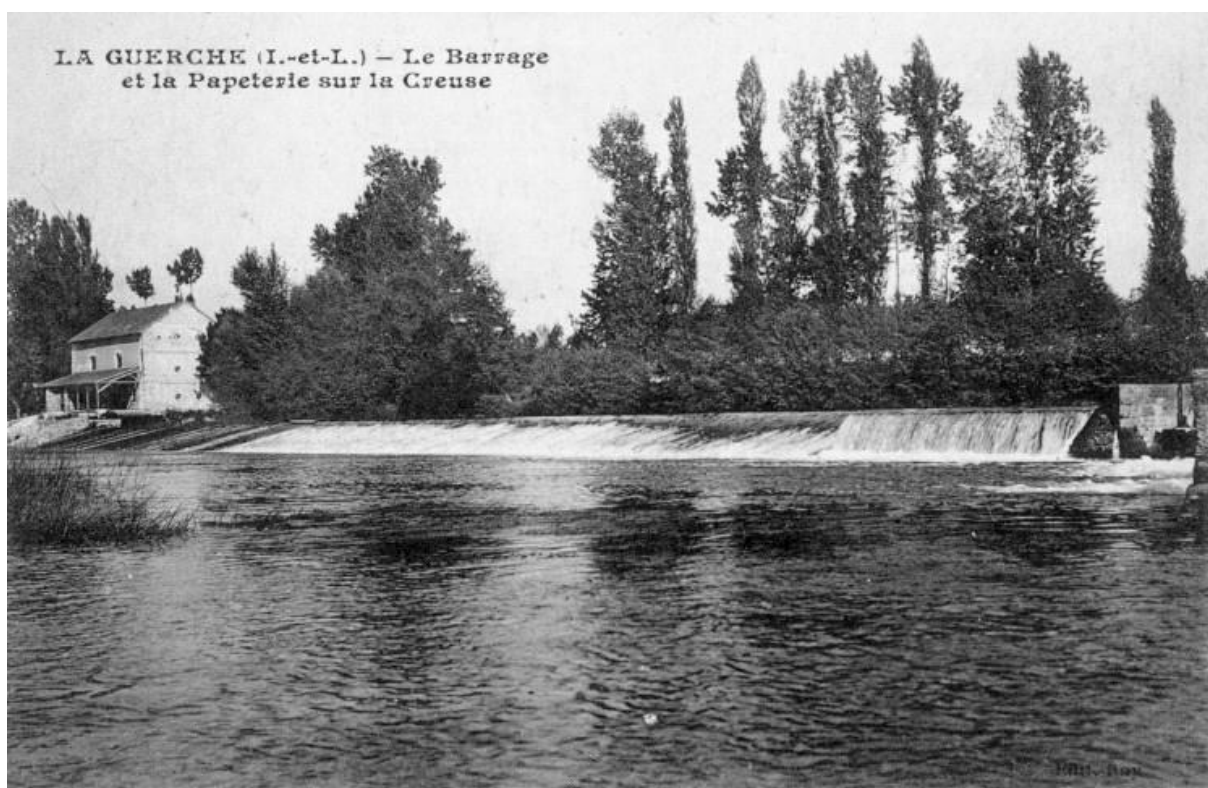
Un acte de vente de Nicole Chambre à André de Villequier, du 19 octobre 1450, prouve l'existence d'un moulin situé au Sud de la ville. En 1647, on retrouve la trace de meuniers des Grands Moulins de la Vicomté, dont un dénommé Gilles Demoisay. Le 28 mars 1738, Marc Pierre de Voyer comte d'Argenson acquit par adjudication l'écluse et le grand moulin qui appartenaient alors à André Ajouré. Cité par Dufour en 1812, l'ancien moulin à farine fut probablement

construit à partir de 1810 au moyen de pierres provenant de la démolition des chemins de ronde du château, par Marc-René-Marie de Voyer d'Argenson vicomte de La Guerche, qui avait toujours souhaité la mise en place d'un moulin à la pointe du progrès technique.

Ce moulin s'arrêta de fonctionner en octobre 1888. Dans ses bâtiments fut installée, vers 1891, une fabrique de pâte à papier au moyen de matériel d'occasion en provenance d'Espagne, ce qui permit la transformation des trains de bois qui descendaient du Massif Central [n° 101 p.429]. Le moulin appartenait à cette époque à Alexandre Conty qui l'acheta à la famille Voyer d'Argenson et le fit exploiter en 1906 par M. Tiffeneau, de Descartes, qui employa jusqu'à sept personnes. Il fut

partiellement détruit par un incendie dans la nuit du samedi au dimanche 19 septembre 1915 et reconstruit avec deux étages en moins. Il fut racheté après 1924 par M. François Drouault et la pâte à papier produite était acheminée par camion à la papeterie de Descartes. Elle fonctionna jusqu'en décembre 1938. La famille Drouault transforma ce bâtiment en moulin à grains pour fabriquer des aliments pour le bétail et le vendit en 1956 à M. Poirier. Ce dernier le céda à M. Blanchet qui le transforma en centrale hydroélectrique.

Avant 1900, Alexandre Conty remplaça le barrage en bois par une construction en pierres maçonnées, réalisée sous les directives d'un architecte, mais elle ne résista pas à la poussée des eaux. Par la suite M. Conty entreprit lui-même la reconstruction de cet ouvrage avec l'aide de ses ouvriers. Il créa l'île qui se trouve à proximité du moulin au moyen de pieux en chêne plantés dans le lit de la rivière et d'un remblai de terre acheminée par tombereaux. Autrefois, l'écluse comportait une ouverture mobile, appelée braie, qui permettait le passage des trains de bois par flottaison.



LES CRUES CÉLÈBRES

En 1517, crue dont la hauteur est indiquée sur les murs dans le grenier à grain du château.

En 1520, crue formidable qui emporta le château de Buxeuil construit sur les bords de la Creuse [n° 120 p. 121].

Le 13 décembre 1530, crue extraordinaire mentionnée dans un mémoire de M. de Sancay (baron de Preuilly) [n° 151 p. 28].

En 1588, une crue importante est signalée [n° 155 p.420]

Le 15 mars 1615, crue dont la hauteur est indiquée dans les casemates d'artillerie du sous-sol du château. Elle est mentionnée dans les registres de l'église de Buxeuil à la date du 14 mars 1615 dans les termes suivants :

« L'eau est venue sy grande qu'elle passoit davant l'église de Buxeuil, elle passoit par la grande porte du dit Buxeuil, et est monté jusque au dernier eschelon de cher Louis Amot; elle envahit les pont de la Haye et celui de Port-de-Pille; elle fondy le coin des Longes qui est de Buxeuil, qui est contre la corance qui descend de Vogibault en la rivière de Creuse ; elle estoit, devers ledit logis, de la haulteur de la fenestre qui est deven la dite corance ».

Le 18 février 1636, crue signalée à la Guerche emportant le pont construit en 1628.[n° 155 p.420]

En 1638, crue signalée à la Guerche comme plus grande que celle de 1615. David, curé de Buxeuil, la décrit ainsi :

« ...Le 4° jour de février 1638 la rivière de Creuze a débordé et est venue du grand chemin de l'église jusqu'au grand cimetièrre, et attachoient les batteaux à la grille de la maison de Lecarde. L'eau n'entra point dans lad. maison, et s'en falloit ung échelon du petit escalier, mais la cave estoit pleine. La maison de deffunct Jehan Bellin, où demouroit le curé soubssigné, les husseries de portes ne paroissoient point, et est marqué contre les coutés de lad. porte l'endroit où elle alla, et fut contraint abandonner lad. maison. L'eau monta jusqu'au neufvième échelon de la haulte chambre. Les ponts de la Haye s'en allèrent. La Vienne fut plus grand de troys pieds à proportion que la Creuze, et fit un grand dékast. La Creuze alla dans la chapelle du bout du pont bien hault au-dessus de l'ostel et fut longtemps sans y dire messe. Bref, tous les logis du bourg estoient abandonnés. Et ce fut inopinément, car on n'avoit point veu de pluie ni de neige, au moins bien peu ».

Le 11 janvier 1661 crue plus grande que celles de 1615 et 1638 dont la hauteur est repérée dans le grenier à grain du château ainsi que sur la façade nord de l'église. Elle est décrite dans les registres de l'église de Leugny :

« Crue de la Creuse des plus hautes de mémoire d'homme renversant une maison joignant le cimetièrre. Elle commença à croître le lundi 10 et continua jusqu'à midi du mardi 11 elle toucha les dernières maisons de la Villeplate ».

Le 26 décembre 1688, crue mentionnée sur les registres de la Guerche et Buxeuil.

Le 21 janvier 1735, crue mentionnée à la Guerche et atteignant à Buxeuil une hauteur de 8,16m.

Le 5 et 6 décembre 1740, crue signalée à la Guerche où son niveau est indiqué sur un mur d'une maison de la rue des Douves, face à la rue de la Fontaine, ainsi qu'à Leugny dans les termes suivants :

« La Creuse a couvert toutes nos plaines et montée plus haut que jamais homme l'ai vu, vint au pied de la croix du cimetièrre où il y avait 3 pieds d'eau renversa grands nombre de maisons noya des bestiaux emmenant meubles, gerbes et autres danrées. Jamais désolation ne fut pareille " Les mêmes désastres se produirent sur la commune de Buxeuil: " Le lundy cinq de décembre 1740, la rivière de Creuse est venue si grande qu'elle a entré dans l'église de Buxeuil et est allée jusqu'au grand autel, flotant au marchepied, sans pourtant y faire de désordre, si ce n'est quelque bouleversement de carreaux dans la nef, qui consistait en peu de chose. Elle est venue 4 pieds de haulteur dans le presbitaire sans aucun domage, elle a fondu huit ou neuf maisons dans le faux bourg de Saint-Jacques de laditte paroisse, et même des principales, qui paroissoient les plus sollides, sans que les habitans ayent presque rien saulvé de leurs effets, ce qui a antièrement dépeuplé le pauvre bourg, n'ayant plus d'asile ; elle a causé des pertes

considérables aux bleds ; elle a fondu la Bédarderye, en partie dépendant de la cure, et a beaucoup endommagé les ponts de la Haye. Elle atteint une hauteur de 26 pieds (8,40m.) ».

A Descartes, cette crue détruisit 32 maisons dans le faubourg Saint-Jacques et entra dans l'église Notre-Dame, atteignant une hauteur de 6 pieds. Sur les registres paroissiaux du Grand-Pressigny, il est indiqué que cette crue fit de pareils dommages à La Petite Guerche.

En juillet 1779, une autre crue importante est signalée sur le mur de la maison de la rue des Douves citée précédemment.

Le 13 juillet 1792 la crue a atteint une hauteur de 11m à La Guerche suite aux pluies torrentielles et son niveau est indiqué sur le mur de la maison de la rue des Douves. Elle est signalée à Leugny comme ayant 3 pieds de plus qu'en 1740 soit 9,40m. A Lésigny il est indiqué une hauteur supérieure de 18 pouces par rapport à 1740 (0,50 m), provoquant des dégâts considérables avec plusieurs maisons détruites.

- le 27 novembre 1840, crue de 4,98m
- le 13 janvier 1843, crue de 5,45m
- le 27 janvier 1844, crue de 6,25m
- en novembre 1844, crue de 7,33m
- le 13 juin 1845, crue de 5m
- le 22 juin 1845, crue de 7,66m
- le 3 mars 1886, crue de 6m qui engendre la destruction du pont provisoire
- le 26 octobre 1896, crue de 9,35m
- le 14 janvier 1962, crue de 7,40m
- le 20 décembre 1982, crue de 7,20m



La communication entre la Touraine et le Poitou était assurée par trois ponts franchissant la Creuse à La Haye, La Roche-Posay et La Guerche.

A La Guerche en 1203, un pont enjambant la Creuse existait lorsque les Anglais vinrent occuper le château. Il était constitué de 3 arches en forme de dos d'âne, peu élevé et robuste pour résister aux crues dévastatrices avec une voie de circulation étroite. Il se trouvait approximativement à une dizaine de mètres en amont de l'ouvrage actuel.

Dans un aveu du 1er juillet 1580, Louis de Rohan baron de La Haye indique « que ces ponts de pierre furent minés et démolis presque tous par commandement du Roi pour empêcher le passage des ennemis étant allés en Guyenne et tenant la ville de Châtellerauld durant l'année 1569 pour fait de religion ».[n° 88 T. XXIX La Haye p. 315 + n° 24 p. 37].

Le pont de La Guerche fit partie des ponts rompus dans la région en 1569 pendant ces guerres de religions sur ordre du duc d'Anjou. Chalmel indique d'ailleurs que le passage de la Creuse se faisait encore le 9 septembre 1569 au moyen d'un gué. Il fut reconstruit partiellement au moyen de pilotis et tablier en bois à l'exception de la seule arche restante de l'ancienne construction entre cette date et le 6 février 1592, date où Georges de Villequier tenta de franchir ce pont pour sauver son père prisonnier d'Arnault de St Lary gouverneur du château de Loches. Claude Chastillon a représenté ce pont avant 1616 sur la gravure décrite précédemment.

Après ce fait, il fut reconstruit dans de très mauvaises conditions. Le 9 août 1624, suite à la requête de César d'Aumont, une ordonnance royale autorisa l'adjudication de la construction du pont afin de décharger le vicomte des frais [n° 88 T. XXIX p. 280 et n° 92 p.42] :

« Louis, par la grâce de Dieu, roy de France et de Navarre, à nos amez et féaulx conseillers les présidents et trésoriers généraux de France, au bureau de nos finances estably à Tours, salut: suivant aveu, dont l'extrait est cy attaché soubz le contre-scel de nostre chancellerie, ce jourdhuy donné en nostre conseil d'Estat sur la requeste à nous présentée en iceluy par nostre cher et bien amé Cézard d'Aumont, chevalier, baron de Chappes, mestre de camp d'un régiment par nous entretenu de gens de guerre à pied français, pour le décharger des frais dont est obligé pour l'adjudication du pont de la Guerche, attendu la grande despense qu'il faut faire pour achever la construction du dit pont. A ces causes nous vous mandons et ordonnons procéder au bail au rabais et moings disant des ouvrages qui restent à faire pour la construction du dit pont de la Guerche, pour, sur votre procès-verbal d'adjudication rapporté en nostre conseil y estre par nous fait droit ainsy que de raison, de ce faire nous vous donnons pouvoir, autorité et commission, car tel est nostre plaisir. Donné au camp devant la Rochesle, le 9e jour d'août, l'an de grâce 1624, et de nostre règne le 19e — Par le roy en son conseil, signé : JOUANNE ».

Une adjudication complémentaire pour finition des travaux est aussi mentionnée dans les registres de la commune.

Ce pont fut terminé en 1628 mais fut emporté au cours des inondations du 18 février 1636, sans doute à cause de sa mauvaise construction qui fut relativement longue faute de moyens financiers.

A partir de cette époque, la traversée de la Creuse se fit au moyen d'un bac dont signalé en 1677 dans les registres de la paroisse qui mentionnent également la profession de Fermiers du Port entre 1678 et 1698. Ces derniers avaient sans doute la responsabilité de ce bac. La vicomté possédait cinq bacs qui étaient affermés à

Lésigny, Mairé, Leugny, Rives et La Guerche, pendant la longue période d'absence de pont.

Chalmel, dans son livre: Histoire de Touraine [n° 99 T. III p. 115], parle d'un pont qui fut rompu en 1698. Cette indication est une mauvaise interprétation des éléments qu'il avait recueillis.

Afin de préparer la construction d'un nouveau pont, il y eut, le 14 novembre 1858, changement d'emplacement du port du bac pour l'implanter à 100m en amont au lieu-dit du Vieux Port. Ce bac fut béni et on lui donna le nom de St Marcellien en 1877. A la place de l'ancien bac fut installé un abreuvoir qui fut démoli dès la construction du pont.



Le vieux pont en construction

Dès 1859, le conseil municipal commença à voter des subventions pour la construction du pont d'un coût de 24000 F. En janvier 1883, le projet reçut un avis favorable du commissaire enquêteur. Les travaux ne commencèrent qu'en 1886. Un pont provisoire, dit de service, fut mis en place mais fut détruit par la crue du 3 mars 1886, vers 4h. du soir, sous la poussée des arbres entraînés par les flots, engendrant l'affaissement de la voûte de pierre et le renversement de la pile n° 3. L'ouvrage fut terminé en juin 1887 et béni solennellement le 11 septembre 1887 par Monseigneur Meignan, Archevêque de Tours. Lors de sa construction fut réalisée en Novembre 1886 une pierre sculptée aux armes de la ville.



Le vieux pont

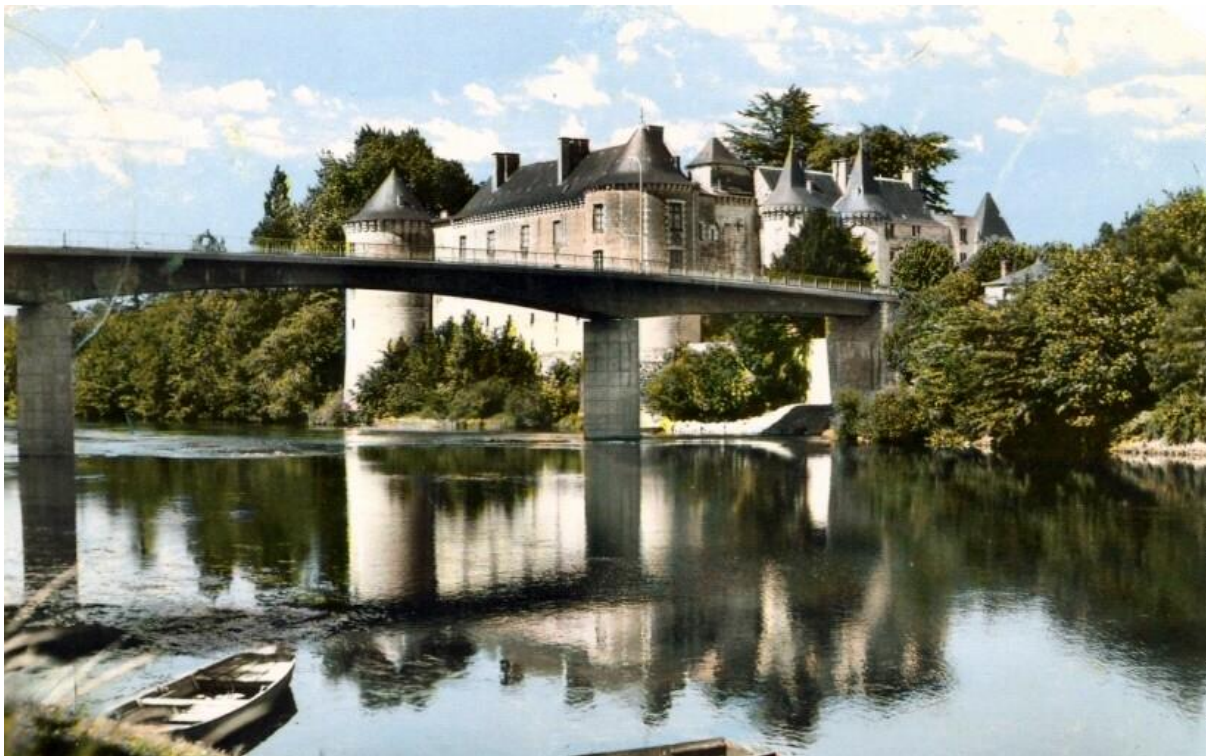
Ce pont fut détruit par le Génie le 22 juin 1940 pour ralentir l'avancée des Allemands.

Un pont provisoire en bois fut construit et inauguré le 17 novembre 1946. Cet ouvrage était prévu pour une durée d'utilisation de 5 années, mais resta en place 18 années supplémentaires. A sa construction, il devait permettre le passage de charges de 12 tonnes, mais avec le temps il dut être limité à 3.5 tonnes pour des raisons de sécurité.



Le pont provisoire

Le pont actuel, réalisé en béton, a été commencé à Pâques 1969 et inauguré le 23 mai 1970. D'une longueur de 105 mètres avec une chaussée de 5.50 mètres et deux trottoirs de 1 mètre, il coûta plus d'un million de francs de l'époque.



Le pont actuel

LE CLIMAT ET LES INTEMPÉRIES

L'orientation générale de la commune vers l'ouest favorise les influences océaniques. La Touraine doit sa réputation de Jardin de la France à la douceur de son climat, qui a certainement été un atout favorisant la résidence des rois et notables du royaume. Cependant, il est démontré que les températures sont assez instables d'une année sur l'autre, engendrant parfois des dégâts considérables sur les cultures et indirectement sur la population.

Des chaleurs exceptionnelles sont signalées dans la commune et en plusieurs endroits limitrophes :

En 1616 à Oyré [n° 8]

En 1723, en Poitou, à Archigny, Linazay, Charroux, année la plus sèche depuis 100 ans, de Mars à Novembre, avec les rivières et les puits à sec [n° 123]. On peut supposer que La Guerche subit la même sécheresse de par sa proximité avec le Poitou.

Le 2 juin 1755 fut organisée une procession jusqu'à la chapelle Saint Jean de Lépinat par le curé de La Guerche pour la délivrance d'une sécheresse extrême.

En 1767, chaleurs exceptionnelles signalées à Oyré [n° 8]

En 1804, de même à Oyré [n° 8]

Les archives de la commune ne contiennent pas d'informations sur les grands froids mais celles des communes avoisinantes permettent de restituer dans le temps les rigueurs hivernales de la région.

En Poitou, en 1595 à Naintré, un hiver comme jamais vu depuis 80 ans.

A 25 Km à l'ouest de la Guerche, à Scorbé Clairvaux, l'hiver 1615 est mentionné dans les termes suivants :

« Nota que en ce temps y cis, à la St Pierre de Febvrier 1615, ont estés les grandes neiges telles que homme vivant ne les a veues plu grandes ».

A Leugny, l'année 1660 est signalée comme :

« remarquable par son hyver long et rude que de mémoire d'homme il ne s'en en point vu un pareil neiges commencées le 15 décembre 1659, gel et glace au point que le bateau du Port de Leugny n'a point passé du 1er Janvier 1660 au 15 février 1660 étant enfoncé par les glaces. Au 1er de l'an on passa librement sur la glace mêmes avec des montures ».

En 1665 à Leugny,

« la Creuse fut prise par les glaces du 14 au 26 janvier, pouvant la traverser librement avec des montures »

Le 13 janvier 1667, un grand froid est signalé à Descartes empêchant d'enterrer les morts dans le cimetière la terre étant gelée.

L'hiver 1709, considéré comme l'un des plus marquants, affecta l'Europe entière. Il est mentionné dans les registres paroissiaux de Sainte Radegonde de Poitiers dans les termes suivants:

« L'année 1709, le 6 Janvier commença une gelée si violente, qu'on en avait jamais vue de pareille, les arbres et les rochers s'en fendirent, la plupart des arbres fruitiers, entre autres les noyers, les châtaigniers, les vignes pour la plupart en sont morts. Elle ne dura,

par bonheur, que dix sept jours et elle fut succédée d'un temps doux et même chaud. Mais, huit ou dix jours après il vint une autre gelée, qui ayant trouvé la terre détrempee, et les bleds tendres dessola entièrement les moissons de sorte qu'il n'est resté aucun bled sur la terre ».

A Poitiers, il fut appelé le Grand Hiver et il est dit qu'il dura deux mois et demi [n° 103 p. 174].

Ce désastre engendra l'augmentation du prix du pain qui passa, pour 9 livres, de 7 sous en septembre 1708 à 30 sous en juin 1709. [n° 24 p. 57]

L'hiver 1788, dit « le grand », engendre la description suivante à Leugny :

« Jamais vu de temps immémorial a surpassé de 2° l'hyver 1709 suivant des observations de Poitiers, Bordeaux et Tours a commencé le 24 novembre jusqu'au 10 janvier 1789. La Creuse fut couverte de glace pendant 42 jours. On a passé sur la glace depuis le 15 décembre jusqu'au 14 janvier 1789. Le dernier jour de l'année fut le plus froid. Si la terre ne fut pas recouverte de neige depuis le 3 Décembre jusqu'à dégel les bleds auraient été totalement gelés. La glace sur la Creuse avait 2 à 3 pieds d'épaisseur(0,65m.à 1m.) et plus à certains endroits ».

Il est signalé à Abilly comme étant d'une rigueur identique à ceux de 1709, 1740, 1766 et 1776. Le 15 janvier 1789, les rivières Claise et Creuse étaient gelées avec une épaisseur de glace de 18 à 24 pouces (0,48m. à 0,62m.), que les hommes et les chevaux passèrent sans crainte de même qu'en 1608.

Ces températures extrêmes ont certainement entraîné une augmentation du nombre de décès dans la population soit par maladie soit par la famine, les récoltes ayant été détruites. L'hiver 1660 peut être représentatif de cette augmentation puisqu'en fin de l'année 1661 il est dénombré 32 décès pour 17 en fin d'année 1660.

Il est à signaler, dans le cadre de ces catastrophes naturelles, un tremblement de terre qui fut ressenti à la Guerche le 1er juillet 1557 de 7 à 8 heures du soir sans occasionner de grands dégâts.

Le 6 mars 1949 au matin, fut ressenti au Grand-Pressigny un autre tremblement de terre. La Nouvelle République qui rapporta les faits indique: « Les maisons furent fortement ébranlées, à tel point que les gens furent réveillés en sursaut, cependant que portes et fenêtres claquaient. Chacun craignait qu'il s'agissait d'une explosion » [n° 39 p.65].

DÉMOGRAPHIE

Cette étude a été réalisée d'après les renseignements extraits des registres paroissiaux et des enregistrements effectués par la municipalité de la commune de 1555 à 1999, à l'exception des années 1559 à 1577, 1619 à 1624, 1682 à 1684, 1787, 1788, 1801 et 1802 manquantes et selon plusieurs recensements officiels de la population.

Les feux étaient une unité conventionnelle de répartition de l'impôt qui était payé chaque année. Un feu pouvait correspondre à 4 ou 5 habitants selon les époques et les endroits. Dans certains cas les familles se regroupaient sous un même toit afin de diminuer les frais.

On en relevait :

en 1697 : 104, en 1709 : 99, en 1713 : 108, en 1717 : 103, en 1726 : 105, en 1740 : 104, en 1764 : 106, en 1789 : 135, en 1878 : 144, en 1882 : 146, en 1921 : 111, en 1926 : 107, en 1931 : 107, en 1962 : 137, en 1975 : 142, en 1982 : 164.

Ces quantités ne sont pas cohérentes avec l'évolution de la population et ne sont données qu'à titre indicatif.

Le nombre d'habitants a beaucoup diminué, passant d'environ 700 personnes en 1557 à 213 en 2006. Le nombre de 700 n'a rien d'officiel ; il est extrait d'une liste de noms des paroissiens de la commune qui était plus étendue à cette époque. Ce chiffre devrait être très près de la réalité puisqu'en 1793 il y avait 593 habitants et qu'avant 1760 le nombre de naissances était nettement supérieur au nombre de décès enregistrés.

Malgré une forte natalité, plusieurs événements ont contribué à cette diminution. De 1559 à 1598 se déroulèrent les guerres de religions et en 1586 sévit la grande peste ; en 1631 une famine, engendrée par le manque de blés, oblige la population de Chambon à manger toutes sortes d'herbes [n° 182]. Il ne semble pas que les habitants de La Guerche eurent à subir cette famine.

En 1661, Vauban qui séjourna souvent à Ussé chez sa fille Mme de Valentinay, décrit dans ses « Oisivetés » la disette qui sévit en Touraine, Anjou et Maine :

« La disette commença dès le mois de Janvier, et devint si grande par la suite que le setier de blé se vendit jusqu'à 10 écus, ce qui ayant épuisé les paysans en peu de temps, ils furent réduits au pain d'avoine, de pois, de vesce, de revanne de blé, et ensuite au gland, au pain de racine de fougères, à la moelle des troncs de choux et aux herbes crues. Et comme tout cela leur manqua à la fin, ils furent obligés d'abandonner leurs demeures et d'errer, ça et là dans les pays voisins où l'on pourrait leur faire la charité, ce qui causa la mort de plusieurs, qui étant pressés par une longue et cruelle faim, leurs boyaux se retrécissent tellement que, quand ils trouvèrent à manger, il y en eut beaucoup qui en moururent, et d'autres qui, à force de s'être repus de mauvaises choses et de fruits prématurés encore verts, en tombèrent malades, d'où s'ensuivit une mortalité qui emporta plus de 50000 personnes de ces trois provinces en fort peu de temps [n° 150 p. 32 + n° 39 p. 46,47] »

Tous ces désastres entraînèrent de nombreux décès à la Guerche :

- en 1557 : 58
- en 1659 : 33
- en 1661 : 33
- en 1662 : 38
- en 1694 : 27

Cette année 1694, on lit dans les registres paroissiaux du Grand-Pressigny :

« Remarquez que cette année 1694 a été fâcheuse pour les pauvres, le bled s'est vendu mesure de Preuilly et la Haye jusqu'à trois livres douze sols le boisseau, le bon vin jusqu'à quatre livres la pipe, et qu'il est mort beaucoup de monde, on a compté dans la paroisse de Précigny jusqu'à cent cinquante personnes mortes dans six mois de temps en cette année que Mgr Dhernant (d'Hervault) a commencé d'être archevêque de Tours ».

On note qu'à St Rémy-sur-Creuse 1661 et 1662 furent néfastes entraînant beaucoup de décès, suite à l'été pourri de 1661 qui détruisit toutes les récoltes et engendra la famine. En 1694, la famine due aux intempéries engendra 59 décès dans cette commune.

Les épidémies sont aussi une source importante de mortalité.

En 1557 comme il est indiqué ci-dessus, il y eut une importante mortalité dont on ne connaît pas la cause. La même année, il est mentionné dans les archives paroissiales l'existence d'une maladrerie. Cette indication peut nous laisser supposer que la population fut touchée par la peste comme les habitants de nombreuses régions. Des épidémies sont signalées à Tours: en 1547 où elle fit 1400 victimes, en 1563 et en 1580 par Nicolas de Nancel médecin tourangeau qui déclarait: « Il n'y avait plus qu'à recommander son âme à Dieu, son corps au prêtre, ses biens aux pauvres, à ses parents, à ses amis »[n° 10 p.201 + n° 39 p.70-71].

A La Guerche, on note :

- en 1627 : 20 décès liés à la « grande épidémie »
- en 1699 : 25
- en 1710 : 24, suite aux maladies générées par le grand froid de l'année 1709
- en 1733 : 18 (épidémie en avril)
- en 1739 : 30 (épidémie de juin à octobre)

Les événements de la Révolution de 1789, de la Guerre de 1870 et celle de 1914, touchèrent également la population :

- en 1793 : 31 décès
- en 1871 : 30
- en 1914 : 15

Entre 1652 et 1859 la moyenne de mortalité annuelle était d'environ 13 personnes, alors que la moyenne des naissances entre 1555 et la Révolution était de l'ordre de 18 avec des pointes atteignant 39 en 1585.

La moyenne enregistrée ces dernières années de 1971 à 1985 est de 4 décès et 2 naissances par an (pour une population de 229 habitants en 1999).

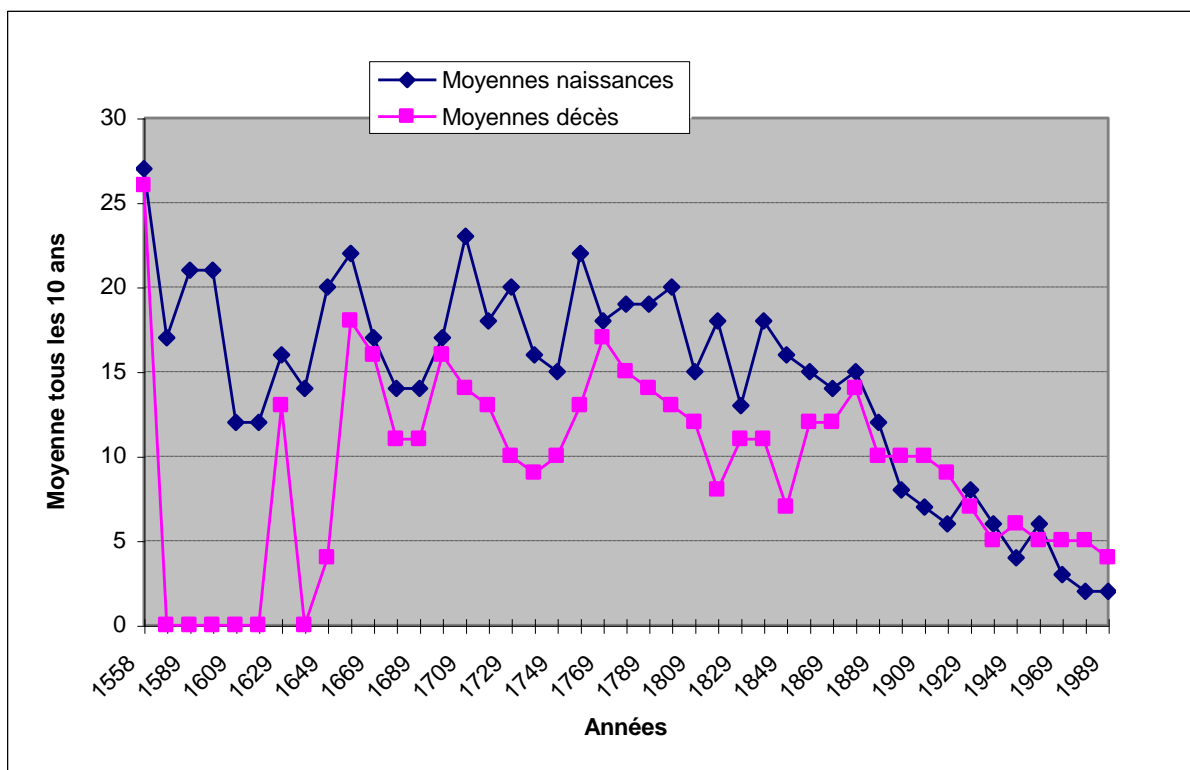
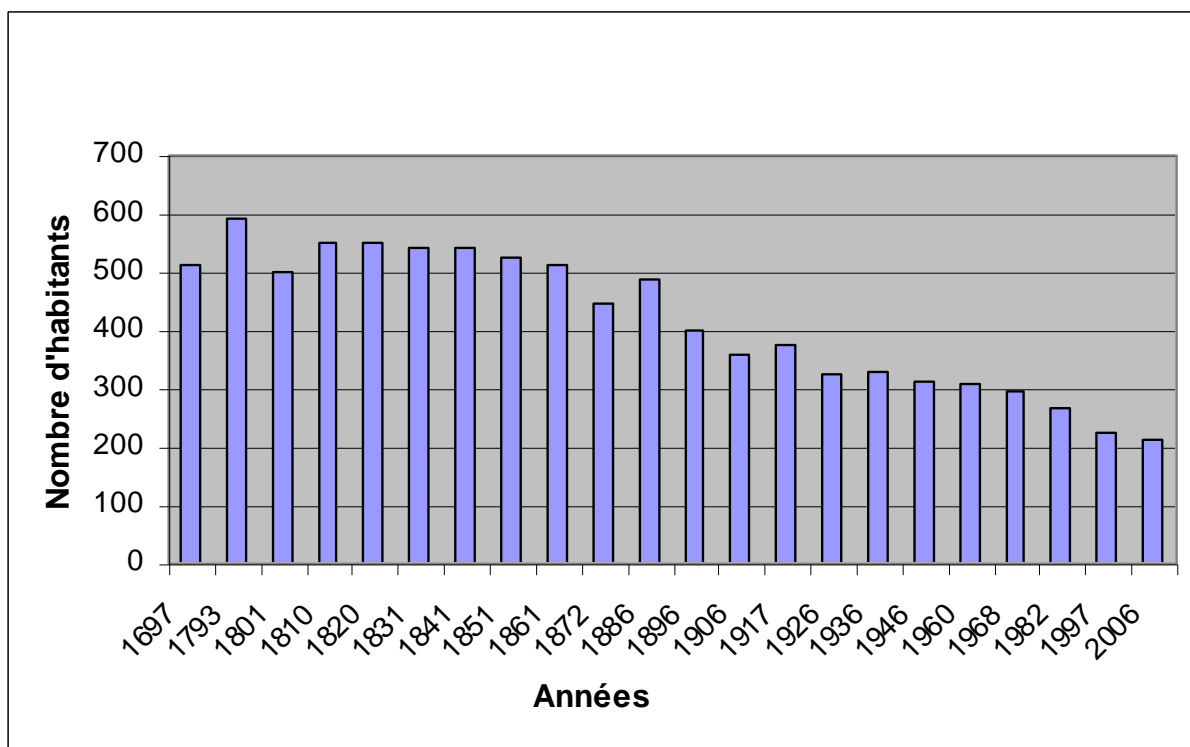
Le nombre d'habitants décroît rapidement à partir de la guerre de 1870. En 1866 il était de 518 pour 447 en 1872. Ce phénomène engendré par les guerres fut amplifié par l'exode vers les villes.

RECENSEMENT DE LA POPULATION DEPUIS 1557

ANNEE	HABITANTS	DOCUMENTS	ANNEE	HABITANTS	DOCUMENTS	ANNEE	HABITANTS	DOCUMENTS
1557	700	n° 185	1856	528	recensement	1922	342	n° 185
1697	512	n° 88	1859	528	n° 185	1926	326	recensement
1793	593	n° 102 p. 271	1861	513	recensement	1931	341	recensement
1795	509	n° 102 p. 271	1866	518	recensement	1936	330	recensement
1799	489	n° 102 p. 271	1872	447	recensement	1944	330	n° 185
1801	498	n° 88	1876	464	recensement	1946	312	recensement
1806	487	n° 101 p. 429	1878	464	n° 185	1954	309	recensement
1810	550	n° 88	1881	459	recensement	1960	309	n° 185
1812	518	n° 100 T.1 p. 280	1883	459	n° 185	1961	301	n° 185
1820	550	n° 102 p. 271	1886	486	recensement	1962	302	recensement
1821	525	n° 88	1891	446	recensement	1968	295	recensement
1826	543	n° 102 p. 271	1896	400	recensement	1975	258	n° 185
1831	540	n° 88 - 102	1901	360	recensement	1982	265	n° 185
1836	544	n° 102 p. 271	1906	360	recensement	1990	237	n° 185
1841	542	n° 101 - 102	1911	373	recensement	1997	227	n° 185
1846	545	n° 102 p. 271	1917	373	n° 185	1999	229	recensement
1851	526	recensement	1921	342	recensement	2006	213	recensement

Les résidences secondaires représentent le quart de l'ensemble des résidences, soit 46 en 1982 et 47 en 2006 avec 97 résidences principales et 14 logements vacants.

EVOLUTION DE LA POPULATION



L'ÉGLISE ET LA RELIGION



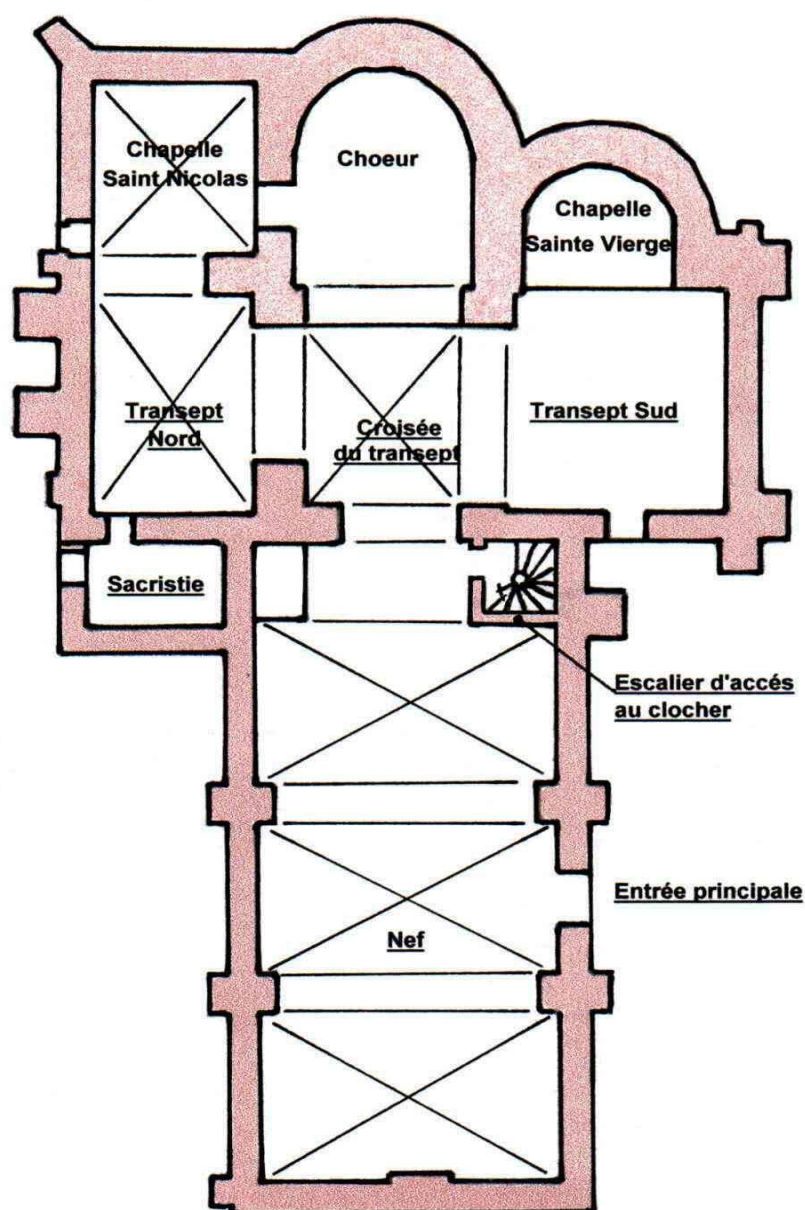
L'église fut dédiée à Saint Marcellien (ou Saint Marcellin) et pourrait avoir été fondée vers l'an 1050 par Regnaud, premier seigneur connu de ce lieu. Il est probable qu'une chapelle fut élevée à la mémoire de ce saint. Ce fut à l'origine un prieuré, remplacé par un monument plus important dépendant de tout temps de l'abbaye de Preuilly.

Selon la tradition, St Marcellien, Patron de la Guerche, serait l'un des neuf fils d'une riche veuve appelée Maure, issue d'une famille distinguée parmi les Goths. Avec ses enfants elle rendit visite à St Martin qui les convertit à la foi catholique. Par la suite, ils furent martyrisés. Tridorius, un des plus jeunes frères, fut le premier atteint par ses bourreaux qui le noyèrent dans la Creuse. St Marcellien fut rejoint à son tour et eut la tête tranchée par ordre d'Auripinus, roi de ces barbares et jeté dans une fosse près de la Guerche qui ensuite porta son nom [n° 155 p.423-425 + n° 120 p. 2]. Une autre légende dit qu'il aurait été tué avec six autres de ses frères à Barrou à l'emplacement où se trouvent des vestiges gallo-romains et l'ancienne église, près de la Creuse.

Ce Saint est appelé St Marcelliani en 1099 et 1184, et St Marcellin en 1518. Selon le Bréviaire et Martyrologue romain, deux Saints portant ce nom sont fêtés à partir du mois de juin: St Marcellin ami de Pierre ayant vécu au 4ème siècle, dont la fête est célébrée le 2 juin et St Marcellien qui vivait au 3ème siècle dont la fête est le 18 juin. Or, en 1680 est mentionnée la fête de la St Marcellin d'été. S'agit-il du même Saint, l'été ne commençant que le 21 Juin et aucun de ces Saints n'ayant été décapité comme l'indique la légende.

Selon le Martyrologue romain, St Marcellin et son ami Pierre furent emprisonnés et subirent de nombreuses souffrances et le juge Sérénus ordonna au bourreau de les conduire dans la forêt et de les exécuter [n° 208 p.263].

Dans le tome 4 des actes de Saint Benoit (p. 504 – 2ème partie), on trouve une petite chronique latine intitulée Brève Chronicon écrite par un moine du Xème siècle où est indiqué qu' Eginard ou Eynardus avait apporté dans les Gaules des contrées de la Romagne les reliques de Marcellin et Pierre. Suivant Jean Thiroux, Eginard était secrétaire et gendre de Charlemagne et apporta ces reliques en 827. Partout des églises leur furent consacrées et plusieurs parcelles des ossements de ces Saints furent distribuées [n° 152]. Ces derniers éléments pourraient confirmer que St Marcellin est celui que l'on fête le 2 juin.



EGLISE SAINT MARCELLIN DE LA GUERCHE

Selon Dom Oury [n° 76], Saint Marcellin aurait vécu entre le VIème et le IXème siècle mais on ne trouve aucune trace de lui dans les bréviaires et missels du diocèse.

L'église fut bâtie en forme de croix latine, mais de sa construction primitive elle n'a conservé que l'abside et le transept qui lui même a été défiguré par des travaux de consolidation réalisés au XVIIIème siècle. Elle présente les caractères propres au style romano-byzantin secondaire. La croisée du transept, autrefois couverte d'une coupole sur trompes, a été remplacée par une voûte sur ogives et liernes (nervures de la voûte gothique réunissant le sommet des tiercerons à la clef des arcs), percée d'un oculus destiné à la descente et l'entretien des cloches.

Les chapiteaux des piliers du sud et de l'est sont décorés de feuilles, de chimères et de personnages. Le chapiteau du pilier sud-est comporte un motif sculpté dans du calcaire représentant une sainte, en pied, de face, tenant un récipient, complété par une représentation animalière et des feuilles d'acanthé. Ces chapiteaux dateraient du début du XIIème siècle.

Le croisillon sud, du XIIème siècle, couvert d'un berceau en plein cintre, est resté intact avec son absidiole voûtée en cul de four. On remarque la porte extérieure du bras sud du transept en plein cintre, dont l'arc est décoré d'entrelacs, de quatre feuilles et de dents de scie, ainsi que l'abside semi-circulaire épaulée par des contreforts en colonnes.

LA CHAPELLE SAINT NICOLAS

Anne de Rochechouart, seconde femme de Jean Baptiste de Villequier, construisit vers 1571, à la place de l'absidiole du croisillon nord, une chapelle seigneuriale rectangulaire de style gothique, voûtée d'ogives avec clef timbrée aux armes parti Villequier et parti Montberon.



Elle constitua une rente de 34 livres, 13 sous, 4 deniers pour le service religieux dans cette chapelle dédiée à Saint Nicolas. En 1672, le chapelain de cette chapelle était Antoine Berthelot, prieur de la Réau [n° 185]. Le dernier titulaire fut, entre 1777 et 1790, Pierre Percevault, curé de Barrou. Cette chapelle fut restaurée en 1886.

Elle comporte deux vitraux, réalisés au XIXème siècle par Guérithault Frères de Poitiers, don de la Comtesse Henri de Croy, et représentant Sainte Isabelle (St Isabella) et Saint Henri (St Henricus). Sur sa façade Nord, un tableau de grandes dimensions (2.69m x 1.69m), malheureusement en mauvais état, intitulé « le Christ aux outrages » a été réalisé par Raoul de Croy en 1830. Certains pensent que ce tableau pourrait représenter Saint Thomas apôtre.

Devant le grand autel se trouvait autrefois un tombeau, longtemps désigné comme étant celui d'Agnès Sorel, mais qui avait été élevé en réalité à la mémoire de Jacqueline de Miolans, première femme de Jean Baptiste de Villequier, décédée au

château en septembre 1518. Ce monument funéraire représente une femme couchée, les mains jointes et ceintes de la cordelière.

Jacqueline de Miolans avait demandé par testament du 17 septembre 1518, à être inhumée dans l'église et ordonné qu'il soit dit pour le repos de son âme, et celle de ses amis trépassés, 12000 messes et perpétuellement 7 messes par semaine.

Plus tard, son gisant fut transféré dans l'abside de la chapelle St Nicolas, puis transporté dans la chapelle du château par Monsieur de Croy. Il se trouve actuellement dans la salle des gardes.

LA CHAPELLE SAINTE VIERGE

La chapelle Sainte Vierge (ou Notre Dame) située à droite du maître autel est l'œuvre de Charles Gaultier, curé de la Guerche, décédé au courant du mois de Décembre 1536. Il en avait ordonné la fondation par testament signé de son sang le 17 Septembre 1530, qu'il approuva devant notaires le 2 décembre 1536. Il nomma son neveu Pierre Gaultier, chapelain de cette chapelle et ses héritiers en assurèrent la construction.

Dans ce testament, il ordonnait que :

« de tous ses acquets, comme terres, vignes, blés, vin de vente, maison, soit construite cette chapelle, pour y dire tous les jours de la semaine une messe, savoir: « le dimanche du jour, le lundi des Trépassés, le mardi des Anges, le mercredi des Trépassés, le jeudi du sacrement de l'autel, le vendredi des cinq plaies, et le samedi en l'honneur de notre Dame mère de Dieu. Et si mes rentes, ajoutait-il, n'y peuvent satisfaire, qu'il soit vendu de mon fief pour achever ma dite chapelle ». Il instituait Pierre Gautier, son neveu, chapelain de cette chapelle à laquelle il donnait son calice, en défendant qu'il soit vendu. En outre, il fixait les prières et les messes qui devaient être dites pour le repos de son âme par les chapelains au nombre de sept. Il affectait un don de 60 livres à l'achat de robes pour 25 filles à marier et demandait à être enterré « à costé de la fousse de feue sa mère et de feue sa sœur, qui est auprès du benestier de l'église ».

Ses héritiers vendirent plus tard leurs droits de fondation, de patronage et de collation aux vicomtes de La Guerche 1[n° 155 p.426 - 428 + Arch. Nat. Q.1 3821].

Deux autres chapelles sont citées: la chapelle St Rigomier (cartulaire de l'Archevêché de Tours) et la chapelle des Patry-aux-Jaux dont un des premiers chapelains fut Estienne Massonneau, prieur de La Guerche de 1651 à 1673. Etienne Patry, meunier à Lésigny, descendant des fondateurs, nomma en 1762 un desservant. Cette chapelle existait encore en 1790 [n° 155 p. 428]. Nous ne possédons aucune indication sur la localisation de ces deux chapelles.

LE CLOCHER

Le clocher carré comprend sur chaque face deux fenêtres en plein cintre et s'élève au dessus du transept. Il fut remanié vers 1886. On y accède par un escalier tournant dans une tourelle.

¹ Dom Housseau T. XI n° 4844

On peut y voir une des premières cloches de l'église portant la date de 1510, du nom de Marie, offerte par Arthus de Villequier, vicomte de La Guerche et sa femme Marie de Montberon. De 76 cm à sa base et d'une hauteur totale de 80 cm, elle pèse environ 260 kilogrammes. Elle comporte l'inscription: « lan mil Vcc et dix Marie de Mombron » et 3 empreintes représentant un écu carré aux armes des Montberon et Clermont, un sceau rond de 50 mm aux armes des Villequier avec légende circulaire: S... ARTUS de VILLE...ER, un jeton banal de diamètre 30 mm aux armes de France surmontées d'une couronne avec légende: Vive le noble roy de France [n° 112 p.435-436].

Autrefois l'escalier desservait également un balcon seigneurial donnant sur le bras sud du transept.



Le 24 Octobre 1716 une cloche fut bénie sous les noms de Saint Mathieu et Saint Morice.

Le 11 octobre 1718, l'église fut blanchie sur les ordres de Jean Mathieu de la Gauderie curé de la Guerche (Travaux terminés le 16 du même mois).

Le 18 Mars 1728 furent bénites deux cloches dont la principale, d'un poids de 300 livres, porte le nom de Charlotte Thérèse, nom qui lui fut donné par Louis Jean Charles de la Roche, marquis de la Groye, seigneur d'Ingrandes, de St Ustre et Oyré, et Charlotte Thérèse de la Roche, sa sœur aînée, en présence de leur père et mère.

En 1736 et le 29 juillet 1743 lors de deux incendies du presbytère, la nef de l'église, qui le jouxte, fut partiellement détruite et grossièrement réparée. Entre 1876 et 1879, l'architecte de La Haye Descartes, François Maurice, et Alexandre Millet, entrepreneur à Lésigny, assurent le remaniement de la nef avec reconstruction du portail sud et percement de six baies. Selon le Dr Ranjard [n° 158], la nef, éclairée par des fenêtres en plein cintre, a été complètement restaurée en 1886. En effet, après l'adjudication du 7 juin 1885, le 18 Juin de la même année furent commencés les travaux de remplacement de la charpente, de la couverture et de la remise en état des soubassements d'une des chapelles. D'autres chapelles, dont certaines sont citées, devaient exister autrefois mais aucun élément ne permet de les situer. On peut voir dans cette partie deux statues de Sainte Germaine et de Saint Antoine de Padoue, don de M. et Mme Millés-Pignés. Sur le mur ouest de la nef sont placés deux bas-reliefs en chêne représentant Sainte Barbe et Saint Jean Baptiste, conservant des traces de polychromie, qui encadrent une statue en ronde-bosse de Saint Jean Baptiste. Ces bas-reliefs et cette statue proviennent d'un retable et d'un tabernacle datant du début du XVIème siècle.

Le 13 Mars 1750 fut béni un nouveau tabernacle avec 6 chandeliers.

Le 1er Mai 1754, les parements de la chapelle Sainte Vierge furent refaits et le chœur et l'autre chapelle ou beffroi repiqués. Cette chapelle Saint Vierge fut à nouveau restaurée en 1884.

Le 7 Juillet 1755, deux piliers furent construits pour soutenir la face du pignon de la chapelle collatérale menacée de ruine du côté droit (à l'emplacement actuel de la sacristie, là où s'élevait l'autel de Saint Roch joignant la chapelle Saint Nicolas). Le

prix de ces travaux s'éleva à 120 livres, offerts par Marguerite Delétang de la Laudrière, veuve de René Bruère, procureur fiscal de la Vicomté.

Saint Roch était autrefois honoré pour ses guérisons des maladies contagieuses dont la peste et le choléra. Il était aussi le patron des animaux domestiques. Tous les ans le dimanche après le 15 Août, avait lieu une procession au cours de laquelle on déposait 3 pommes, 3 grappes de raisin noir, des pruneaux et des noix au pied de la statue située dans une niche d'une maison de la rue des Douves, et l'on entourait cette niche d'une couronne de fleurs. Dans cette niche se trouve actuellement une statue réalisée en terre cuite vernissée en 1835 par A. Visseau à Tours.



Le 5 septembre 1767, l'Archevêque de Tours, Henri Marie Bernardin de Rosset de Fleury visita l'église. Il établit une ordonnance le 16 septembre de la même année dans laquelle il demanda la réparation d'un des piliers du clocher menacé de ruine, des lézardes dans la voûte et que les murs soient reblanchis. La consolidation des piliers fut effectuée au moyen de voûtes au-dessous des anciennes, déparant esthétiquement l'ensemble [n° 120 p. 102 + n° 155 p. 434].

Le 16 Octobre 1768 fut bénie la plus petite des quatre cloches d'un poids de 240 livres, nommée Marie. Elle a été fondue par Barré, Maître fondeur de la province de Lorraine et acquise le 15 Septembre 1768 pour le prix de 60 livres. Les parrains furent Marc René de Voyer de Paulmy d'Argenson, seigneur de ce lieu et sa femme Marie Josèphe Constance Félicité Mailly d'Haucourt. Elle est toujours en service et sonne les heures par l'intermédiaire de l'horloge.

Le 12 Juillet 1790 fut bénie par le curé du Grand Pressigny la troisième des cloches, nommée Marie par Marc René de Voyer d'Argenson et dame Aimée de Voyer d'Argenson, tous deux représentés [n° 120 p. 120]. Celle-ci remplaça certainement la cloche précédente.

Le 5 Thermidor de l'An I (23 Juillet 1793), un décret révolutionnaire de la Convention Nationale fut voté indiquant (La Gazette Nationale ou le Moniteur

Universel n° 205 du 24 Juillet 1793) :

« Sur la proposition de Baudot il est décrété que chaque paroisse n'aura plus qu'une cloche, et que toutes celles qui par cette réduction, deviendront inutiles au service du culte, sont mises à la disposition du ministre de la guerre, pour être converties en canons ».

Cette loi fut votée pour éradiquer les insignes du " fanatisme " que pouvaient constituer ces cloches, si alertes à sonner le rassemblement. En revanche la convention jugea qu'il était bon que chaque paroisse conserve malgré tout au moins une cloche, ne serait-ce que pour alerter les populations en cas d'incendie. Dans certaines paroisses la population et le clergé enfouirent leurs cloches. [n° 206 p. 47 et n° 207 p. 11]

Le 29 Brumaire de l'an 2 (20 Novembre 1793), un arrêté du département de l'Indre-et-Loire confirma le décret ci-dessus: les cloches des églises seraient fondues pour en faire des canons, à l'exception d'une seule destinée à servir de tocsin d'alarme.

Par lettre du citoyen Goupy, procureur-sindic, du 8 Frimaire An II (28 Novembre 1793) adressée au district de Preuilly fut demandé l'application de l'arrêté. A partir du 2 Décembre 1793 (12 Frimaire An II) les cloches du district furent réunies dans une grange [n° 173 cote: 1-Q244].

Dans le district de Preuilly, on recensa 26 cloches destinées à la fonte et l'on prépara méticuleusement leur transport jusqu'au chef-lieu. Le charretier recevait en règlement quatre livres, dix sols avec une prestation en nature de quinze livres de foin, de dix livres de paille et un boisseau d'avoine pour le cheval et le mulet.

En Avril 1793 (cette date est contestable étant donné la date du décret et arrêté ci-dessus), les cloches furent acheminées à Preuilly, la plus grosse venant du Grand-Pressigny, mais il en manquait une. Un procès verbal fut dressé à cette occasion précisant qu'une des cloches de la Guerche manquait à l'inventaire sur les trois prélevées à l'église.

Selon les dires, la charrette aurait versé dans « la chiute » de l'Aunaie, là où la route est proche de la rivière. A cet endroit, le talus est abrupt et la Creuse est profonde et noire. Banal accident ou geste de rébellion ?

Quoi qu'il en soit, depuis deux cents ans, selon la légende :

« au petit matin d'un certain jour du mois d'Avril, les pêcheurs entendent comme des tintements étouffés qui semblent appeler. Ce jour là, la pêche est mauvaise et les grosses carpes dansent dans les grands fards ».

Une autre légende dit :

« qu'elle sonne tous les ans à Noël au moment de la messe de minuit ».

A la fin de l'année 1793, la Société Populaire engage une lutte contre les prêtres et entreprend la fermeture des églises. L'église de La Guerche ferma le 9 février 1794 jusqu'au 24 décembre 1802 et le curé assura partiellement ses fonctions pendant cette période. Officiellement les églises furent rendues au culte religieux le 30 mai 1795 [n° 24 p. 152].

En 1854 fut bénite la cloche de « ballan », nommée Bathilde, réalisée par les fonderies Bollete du Mans, ceci en présence de Rodolphe comte de Croy maire de la Guerche, de Bathilde de Trémont vicomtesse de Croy (sa belle-fille) et Jean Baptiste Blaive curé de la Guerche. Ces indications sont portées sur la cloche encore en place dans le clocher.

Entre le 1er octobre 1872 et le 13 janvier 1873 furent effectués des travaux de réparation suite aux mutilations de la révolution de l'année 1793.

De septembre 1877 à mai 1879, le pavage du sanctuaire fut remis en état.

En 1878, Mademoiselle Préciaux de la Fouchardière fit don des fonts baptismaux. Installés à l'extrémité de la nef, ils sont taillés dans un bloc de calcaire dur. La cuve possède deux cuvettes avec couvercle en forme de dôme et sur les cotés de cette cuve sont sculptés des épis de blés, des grappes, des feuilles de vignes et des épis

de maïs. La partie supérieure du pied représente des feuilles et le socle un monstre à pattes griffues et ailées posé sur un rocher.



En 1896 une horloge fabriquée par L.D. Odobay cadet, de Morez dans le Jura fut mise en place dans le clocher. Elle est encore en service à ce jour.

Autrefois, selon une carte postale de 1907, existait une « pierre d'attente » située à l'entrée de l'église qui servait à la pose du cercueil. Elle fut supprimée au début du XXe siècle.



INVENTAIRE DE L'ÉGLISE

Le 3 février 1905, le responsable du gouvernement de l'époque: Maurice Rouvier, présenta à la Chambre son programme pour la séparation des Eglises et de l'Etat, qui fut voté à une très grande majorité par le Sénat le 6 décembre 1905 et publié au Journal Officiel le 9 décembre.

Pour l'église de La Guerche cette loi entraîna les faits suivants :

Le 10 mars 1906 vers 14h30 Monsieur Jarrier, percepteur du Grand Pressigny, se présenta pour faire l'inventaire des biens de la Fabrique de l'Eglise de La Guerche. Monsieur le Curé entouré de ses conseillers de Fabrique, le reçut sur le seuil du presbytère et lui lut sa protestation devant une foule de paroissiens au nombre de plus de 160 venus pour cet événement. Après lecture, il déclara que les portes de l'église étaient fermées et qu'il n'avait pas l'intention de les rouvrir. Monsieur Jarrier partit en déclarant qu'il reviendrait bientôt. En effet le lundi 12 mars, il se présenta à nouveau, accompagné de 4 gendarmes du Grand-Pressigny, de Monsieur Rossat, Receveur de l'Enregistrement, de Monsieur Sokolmiki, Commissaire de police à Loches et de deux autres individus dignes de l'emploi pour lequel ils étaient présents.

Aussitôt la cloche donna l'alarme et les paroissiens accoururent nombreux malgré l'arrivée soudaine et matinale de ces messieurs. Monsieur le Curé n'ayant pas tenu compte de l'Arrêté Préfectoral, ni des sommations répétées 3 fois par Monsieur le Commissaire, ce dernier ordonna aux deux crocheteurs de défoncer la porte. Pendant que les coups de marteaux retentissaient lugubrement dans le saint lieu, le silence profane des spectateurs attestait l'émotion de tous les cœurs et plus d'une larme coula. Sous l'effort expérimenté des crocheteurs, la porte céda. Monsieur le Curé se montra pour reprocher au Commissaire en termes énergiques son action sacrilège et pour lire de nouveau cette fois dans la rue la protestation suivante :

« Monsieur, nous soussignés, Curé et Membres du Conseil de Fabrique de la paroisse de La Guerche, nous ne vous laisseront pas pénétrer dans cette église sans vous dire ce que nos cœurs catholiques pensent de l'acte peu honorable que vous venez y accomplir. Que cette parole ne vous étonne point car si chez tous les peuples mêmes les moins civilisés, la spoliation a toujours été regardée comme une chose odieuse, comment qualifier la main-mise sacrilège de l'Etat sur le plus légitime et le plus sacré des patrimoines ?

Le patrimoine de toute religion en effet a toujours emprunté à ses origines et à sa destination un caractère respecté des consciences les moins délicates et sa violation a toujours aussi été jugée digne de l'exécration des hommes.

Je le sais, ces hommes prétendus libre penseurs, se sont mis de nos jours au-dessus de ces préjugés qu'ils disent d'un autre âge. Cependant leurs dédains superbes n'empêcheront pas ces actes d'être sévèrement jugés par tous les honnêtes gens.

Aussi est-ce de toutes nos forces que nous protestons contre l'inventaire que vous allez faire de notre Eglise et de tout ce qui lui appartient. Nous disons « notre Eglise » car elle est bien à nous cette Eglise vieille de 9 siècles, puisqu'elle a été bâtie pour nous par nos ancêtres catholiques. Assurément ce n'était pas pour les Francs Maçons du XXème siècle que nos Pères l'ont édifiée, mais uniquement pour les catholiques de tous les temps. Ce qu'elle renferme n'est pas moins à nous: tout y est le fruit de nos sacrifices et de ceux de nos amis bienfaiteurs. Pour tout homme de bonne foi nos titres de propriété sont donc incontestables. Cette Eglise est bien la Maison de nos Pères et la nôtre par droit d'héritage. Dès lors, de quel droit venez-vous nous en déposséder, nous en chasser ? De par la Loi, nous direz-vous ? Mais la Loi n'a pas le droit de dépouiller de ses biens un légitime propriétaire: une loi pareille est une loi injuste, en opposition avec la loi naturelle et divine exprimée dans ce commandement: Tu ne prendras pas le bien d'autrui. Cette Loi d'ailleurs que nulle conscience honnête ne saurait admettre a reçu la réprobation qu'elle méritait, de la bouche du Souverain Pontife. Son injustice criante a soulevé même l'indignation de tout le peuple vraiment catholique de France.

Peut-être me direz vous aussi, l'Inventaire n'est qu'une mesure conservatoire ? Le temps des naïves crédulités est heureusement passé. Nous nous défions, et avec raison. La Loi d'ailleurs est claire à ce sujet, non moins que l'intention de ses auteurs. Les Jacobins qui l'ont faite, sont les dignes descendants de ceux qui ont pillés en 1793 cette Eglise, après l'avoir profanée.

Ah ! oui, si notre vieux Clocher, témoin de tant de déprédations pouvait parler, il nous dirait: Méfiez-vous, car plus d'une fois j'ai vu la liberté agoniser sous l'étreinte tyrannique des ambitieux et des sectaires ; plus d'une fois j'ai vu sous mes voûtes la spoliation et la destruction. Cependant ne craignez pas trop, malgré tant d'assauts, je suis encore debout.

Comme lui nous restons debout dans notre invincible espérance. Car si nous sommes impuissants à empêcher l'injustice qui nous menace, nous remettons la juste cause de notre faiblesse entre les mains du Tout Puissant. Nous savons que sa justice laisse rarement impunie l'oppression du faible par le fort, la spoliation sacrilège de ses temples.

Puissent cependant ceux qui ont entrepris cette œuvre néfaste ne pas trop éprouver les rigueurs de sa juste colère !

Pour vous, Monsieur, nous ne savons si vous avez gardé la foi chrétienne, mais si vous n'avez pas perdu tout sentiment d'honneur et de délicatesse, nous vous plaignons. Pourriez-vous en effet sans une pénible émotion, sans une révolte de votre conscience consacrer par votre inventaire la spoliation de ces fonts baptismaux où vous avez été baptisé, de cette table Sainte où vous avez reçu le jour de votre 1ère Communion le Dieu de bonté, mais aussi, ne l'oubliez pas, de justice ». J.B. Plisson, Curé ».

Pendant l'Inventaire, les jeunes filles chantèrent des Cantiques. Et après la bénédiction du St Sacrement, tout le monde se retira heureux d'avoir prouvé son attachement à la religion immortelle [n° 120 p.161 à 165].

L'église fut inscrite à l'inventaire supplémentaire de la liste des monuments historiques, à l'exception de la nef, le 18 Juin 1962.

LES RELIQUES

L'église possédait quatre reliques de Saints :

Saint Marcellien (premier patron) : reliques constituées de divers ossements de toute l'étendue du corps enfermés dans une châsse, et d'un gros ossement du bras dans une autre châsse représentant un bras, anciennement toute recouverte de lames d'argent dorées.

Saint Rigomier (second patron) : relique composée du crâne enfermé dans une espèce de buste en bois peint formant un reliquaire. Selon la tradition populaire, elle fut profanée et partiellement détruite, à l'exception de la tête, par les protestants en 1562 [n° 47 p. 14]. Ce saint, qui fut un pieux ermite, était honoré à la Guerche au Moyen Age. On montre, à 150 m de l'église et à 100 m du château, sur les bords de la Creuse, ce que l'on croit être les restes de son ermitage où il serait mort (selon la tradition populaire). Il existait autrefois une porte portant son nom, dans l'enceinte de la ville, près de l'église, donnant sur les jardins du château.

On ne trouve aucune trace de ce Saint dans le Bréviaire et Martyrologe romain.

Selon J.M.Rougé [n° 83 p. 230] les habitants étaient souvent prénommés "Rigomiers". On retrouve dans les registres de la paroisse beaucoup d'habitants portant le prénom de Rigonnier.

Saint Blaise (troisième patron) : relique composée de certains ossements renfermés sous verrine dans une pierre sculptée représentant un évêque. En effet, Saint Blaise était évêque de Sébaste (ancienne ville de Palestine) et médecin guérissant de nombreux malades attirés par sa sainteté. Persécuté par l'empereur Lucinius, il dut se réfugier dans une caverne du mont Argée où Agricolaüs, féroce gouverneur, le trouva, le martyrisa et lui trancha la tête en 316. La légende dit qu'il était l'ami des bêtes sauvages et qu'il les soignait quand elles étaient malades.

Ce saint, fêté le 3 février, est le patron des cardeurs qui l'ont choisi « à cause de son supplice lors duquel ses chairs furent déchirées au peigne de fer »[n° 208].

Saint Vincent (quatrième patron) : relique composée de différents ossements renfermés dans une seule châsse.

Ce saint est né à Sarragosse en Espagne et fut diacre de Valence. Il fut persécuté par Dacien qui lui fit arracher ses membres, et rendit l'âme en 304. Patron des vigneron, il est fêté le 22 Janvier [n° 208].

Il est fait mention de ces reliques en 1768-69 et 70 dans les registres de l'église, dates où les châsses furent habillées d'une couverture neuve.

Dans les processions, la châsse de St Rigomier était la première suivie de celles de St Blaise, St Vincent et celle de St Marcellien. Autrefois cette procession avait lieu sur la rivière le jour de l'Ascension. Mais cet usage fut interdit le 16 mai 1678 par l'Archevêque Michael Amelot de Gournay à cause, est-il dit, « des indécences qui s'y commettaient ».

L'authenticité de ces reliques a été certifiée par procès verbal établi par Jean Louis Thomas curé de Saint Georges de la Haye en Septembre 1786.

Une commission expédiée par l'ordonnance de Monseigneur François de Conzié, Archevêque de Tours, et M. Jean Louis Thomas, a imposé le transfert des reliques de Saint Marcellien (à l'exception de celle représentant un bras), Saint Rigomier, Saint Blaise, Saint Vincent dans de nouvelles châsses, les premières ayant été jugées irrégulières et indignes de contenir d'aussi précieux dépôts.

Cinq cachets aux armes de l'Archevêque de Tours ont été apposés à l'emplacement des coulisses pour en interdire l'ouverture.

Le procès verbal de la translation signé par Percevault curé de Barrou, Ménard vicaire de Tauxigny, Jean Louis Thomas doyen rural de la Haye, Pirault curé de la Guerche et Brung président du grenier à sel de la Haye, a été déposé dans la châsse de Saint Hilaire.

Ces reliques ont disparu depuis la Révolution. Elles auraient été enterrées, selon des renseignements fournis par Monsieur Métayer curé de La Guerche, dans l'ancien cimetière près des portes de la mairie.

CURÉS ET MEMBRES DU CLERGÉ DE LA PAROISSE DE LA GUERCHE

L'administration religieuse était composée de plusieurs membres du clergé :

- Les curés : prêtres pourvus d'une cure à perpétuité dans la paroisse.
- Les vicaires : ecclésiastiques desservant une paroisse sous l'autorité du curé et chargés de l'aider dans sa fonction ou de le remplacer en cas d'absence ou maladie.
- Les prieurs : religieux qui jouissaient des revenus d'un prieuré et suppléaient souvent les curés dans l'exercice de leur fonction.
- Les chapelains : prêtres desservant une chapelle privée.
- Les moines : membres d'un ordre à vœux solennels vivant dans un couvent.

CURÉS DE LA PAROISSE DE LA GUERCHE :

Jean Audet	du 21 décembre 1447 au 7 juin 1461
Gaspard de la Gauderie	prêtre doyen du lieu de La Guerche en 1530
Charles Gaultier	de 1518 à 1536, fondateur de la chapelle S ^{te} Vierge

Mathurin Joubert	à partir de 1536, décédé et enterré dans l'église le 14 mars 1555
Jacques Godin	décédé le 15 octobre 1556
René Pironneau	du 19 septembre 1564 à 1566
Cléophar Débit	d'avril 1579 à juillet 1580
Joseph Barrault	en 1585
Jean de Glumiers	du 7 juin 1585 à novembre 1594
Hélie Patry	du 25 novembre 1581 à fin 1606
Cossé	11 juin 1610
Claude Patry	du 20 septembre 1606 au 13 février 1631
Claude Trouvé	du 4 février 1631 au 26 janvier 1649
François Guillier	prieur et curé du 19 juillet 1651 à janvier 1652
Pierre Gudín (ou Guérin)	prêtre desservant La Guerche de 1650 à novembre 1655
François Cossé	de mars 1652 au 26 août 1674 décédé le 10 janvier 1675
François Le Jude	du 7 mars 1675 au 17 février 1676. Etait auparavant curé de Notre Dame de Preuilly
Delavau	du 17 février 1676 au 22 mars 1676
Vincent Guitel ou Guitet	du 22 mars 1676 au 18 mars 1700 décédé le 12 juin 1700
Corade	du 14 juin 1700 au 8 mars 1702 (Vicaire après 1702)
René Raguin	de 1702 au 18 décembre 1706, décédé à 63 ans le 7 janvier 1707
F.D. Gerbaud	prêtre, religieux des Cordeliers, curé intérimaire du 10 février 1707 au 21 mai 1707
Louis Mocet du Chillois	du 10 février 1707 au 11 novembre 1716, né à La Haye le 19/8/1678, devint par la suite doyen du chapitre de Loches puis chanoine de la Ste Chapelle de Paris
Jean Mathieu de la Gauderie	du 6 juin 1716 au 4 décembre 1754, décédé en 1758
Pierre Thierry	prêtre vicaire le 3 novembre 1750, prieur, curé intérimaire en 1735 puis curé de La Guerche du 11 septembre 1755 au 4 juin 1772, décédé à 45 ans le 13 juin 1772
René Louis Joseph Pirault	du 27 juin 1772 au 12 avril 1787, date de son décès. Fut aussi prieur de Balesme en 1782.
Louis Denis Nabon	du 23 avril 1788 à 1794
Louis Cartier	de 1799 à 1825, décédé à 76 ans le 11 août 1825

(Nota):Pendant la Révolution les curés ont cessé partiellement leurs fonctions en particulier en 1801 et 1802 où ils se cachèrent et aucun enregistrement ne fut fait sur les registres.

Bersnard	(curé de Barrou) du 11 août 1825 au 30 septembre 1826
Bizière	du 7 juin 1830 au 30 septembre 1831
Legay	(curé de Barrou) du 30 septembre 1826 au 30 mai 1830 et du 30 septembre 1831 au 1er mars 1832
Jean Baptiste Blaive	du 1 mars 1832 à 1871, décédé le 16 février 1871 à 69 ans
Sylvain Métayer	de 1871 au 11 octobre 1903, décédé le 23 mai 1915
Jean Baptiste Plisson	du 11 octobre 1903 au 26 août 1909

Léon Viallefont.	du 26 août 1909 au 2 août 1914. Il continua d'exercer après la guerre et fut secrétaire de mairie entre 1936 et 1939
J. Barangère	(curé de Barrou), remplace Léon Viallefont parti pour la guerre le 2 août 1914

LES VICAIRES

Marcellian Bataille	vicaire de 1555 au 7 février 1557
Claude Dugué	vicaire de 1555 à novembre 1596
R Lonry (ou Jourry)	vicaire de juin 1580 à avril 1585
A. Gueffier	vicaire de 1580 à décembre 1587
Joseph Patry	vicaire à partir de 1593
Hélie Patry	vicaire à partir de 1593
Claude Patry	vicaire à partir de 1605
François Martin	prêtre vicaire en 1646 [n° 186]
Pierre Gudin (ou Guérin)	vicaire en 1651
Estienne Massonneau	prêtre chapelain de la chapelle Patry aux Jaux et vicaire de 1653 à 1655
Corade	vicaire après 1702
Pierre Thierry	prêtre vicaire le 3 novembre 1750

LES PRIEURS DE ST MARCELLIEN

En 1427 le prieur de La Guerche, dont le nom n'est pas cité, fut une des victimes de Pierre Frotier, baron de Preuilly

Georges Ancelon	prieur de St Marcellien vers 1480, élu abbé de Preuilly le 31 octobre 1495
Jean Saillant	le 16 des calendes de septembre 1537 est pourvu de la paroisse de St Marcellien de La Guerche (notes de l'Abbé Audart extraites des archives vaticanes)
François Tardif	prieur en 1550
Gretton	prieur en 1557
Annet Patry	prieur de 1556 à 1581 (curé de Barrou de 1583 à 1603), exerça à La Guerche partiellement jusqu'en 1598)
Jean Lambert	prieur en juillet 1629
Jean Combin	prêtre desservant le prieuré décédé le 27 décembre 1632
François Guillier	prieur en 1651 et curé
Estienne Massonneau	prieur de La Guerche de 1651 à 1673 décédé à Leugny le 4 août 1693
Joseph de Beauvillain	prêtre desservant le prieuré en 1666 et 1675
Gilbert Clair	Moine de l'ordre de St Benoit en 1668, prieur de La Guerche et Montant où il résidait, inhumé à Oyré le 1er juin 1690
Maurice Cossé, Sr du Val	neveu du curé Cossé, prieur en 1683
Pierre Fenoillet	prieur en 1685
René de Launay	prend possession du prieuré le 8 septembre 1685

Philippe Moreau	mais demeure ordinairement à Paris prieur en 1686 et décédé le 3 avril 1687, est inhumé dans l'église par Guitel, Curé.
Claude Pillon	prieur le 25 mars 1694 [n° 183]
C. Voux	prêtre desservant le Prieuré le 26 octobre 1707
L. Millet	prêtre desservant le Prieuré le 17 novembre 1707
N. de la Haye	religieux des Cordeliers desservant le prieuré en 1708
Charles Champion	prêtre desservant le Prieuré du 17 décembre 1707 au 23 mars 1716. Curé de Mairé après 1716, décédé à 65 ans le 11 octobre 1746
Louis Trouvé	prieur en 1723
Louis Alexandre de Plancy	prieur avant 1756
Pierre Thierry	prieur de 1756 au 4 juin 1772, décédé à 45 ans le 13 juin 1772
Joseph de L'Herbaudière	prieur de 1777 au 15 août 1788 [n° 183]

LES CHAPELAINS DE LA CHAPELLE ST NICOLAS

Antoine Berthelot	prieur du Château et de La Réau, chapelain de la chapelle St Nicolas de 1672 à 1695
François Bonaventure Cossé	chapelain en 1683
Levé	chapelain en 1717, fut curé de Chanceaux près de Tours
Pierre Percevault	chapelain et curé de Barrou de 1777 à 1790

LES CHAPELAINS DE LA CHAPELLE DES PATRY AUX JAUX

Estienne Massonneau	prêtre chapelain de la chapelle Patry aux Jaux de 1653 à 1655 diacre prieur de La Guerche de 1651 à 1673 décédé à Leugny le 4 août 1693
Pierre Thierry	curé et chapelain en 1762, nommé par le descendant des Patry
Donatien Lecoq	chapelain en 1790 et curé des Ormes St Martin

CHAPELAIN DE LA CHAPELLE STE VIERGE (OU NOTRE DAME)

Chapelain de la chapelle Ste Vierge (ou Notre Dame)	Son fondateur fut Charles Gaultier comme indiqué ci-dessus. Il institua par son testament du 17 septembre 1530, son neveu Pierre Gaultier comme chapelain.
---	--

ADMINISTRATION RELIGIEUSE

L'église de la Guerche relevait de l'Archevêché de Tours, dépendait de l'Archidiaconé d'Outre-Vienne et de l'Archiprêtré de Sainte Maure avec comme présentateur l'abbé de Preuilly. L'abbaye de Saint Pierre de Preuilly jouissait du droit de nomination à la cure de la Guerche. Elle fut confirmée dans la possession de ce privilège par bulles des Papes Urbain II du 7 mai 1099 et d'Alexandre III et par lettres des Archevêques de Tours: Hugues II d'Etampes en 1147, Engebaud de Preuilly en 1149 et de Barthélémy II de Vendôme en 1194 [n° 100 T. I p. 281 + n° 45 p. 19].

BULLE DU PAPE URBAIN II DU 7 MAI 1099¹.

« Urbanus episcopus, servus servorum Dei, dilecto filio Othoni, abbati monasterii Prulliacensis, ejusque successoribus regulariter substituendis in perpetuum. Justis votis assensum praebere justisque petitionibus aures accomodare nos convenit qui licet indignis justitiae custodes atque praecones in ecclesia Apostolorum principuum Petri et Pauli speciatim positi, Domino disponente, videmur existere. Tum igitur, fili in Christo carissime Otho ! justis petitionibus annuentes sanctam Prulliacensem ecclesiam cui, auctore Deo, praesides apostolicae sedis auctoritate munimus, statuimus enim ut quaecumque hodiè idem cœnobium justè possidet, sive in futurum, concessione pontificum, liberalitate principum, vel ablatione fidelium justè et canonicè potent adipisci, firma tibi tuisque successoribus et illibata permaneant in quibus haec propriis nominibus ista sunt,.... menda: Ecclesia Sancti Michaelis cum decimis et rebus omnibus ad eam pertinentibus, Ecclesia Sanctae Mariae, Sanctique Nicolai ecclesia ; ecclesia Sancti Martini Bociaci, ecclesia Sancti Marcelliani la Guerchiae, ecclesia Sancti Mauricii Barraüs, ecclesia Sancti Petri Turonacum, ecclesia Sancti Martini de Carnisiaco, ecclesia Sanctae Julittae, ecclesia Sancti Boniti, ecclesia Sanctae Mariae de Castellione, cum decimis et omnibus rebus ad eas pertinentibus, ecclesia Sancti Georgii, ecclesia Sanctae Mariae de Rupe, ecclesia Sancti Petri Cromœliei, ecclesia Sancti Martini Poziaci, ecclesia Sancti Martini de Cosciaco, ecclesia Sancti Nazarii, ecclesia Sancti Martini de Olchis, ecclesia Sanctae Mariae de Castello Cornu, ecclesia verò Sancti Melanii infrà castellum Prulliae, ità omninò in vestris monasterii jurisdictione permanere..... et nullo praeter abbati et monachis dispositionis ejus facultas sit, decernimus ergo ut nullo omnino hominum liceat praefatum Prulliacense monasterium temerè perturbare aut ejus possessiones auferre, vel ablata retinere, minuere, vel temerariis vexationibus fatigare, sed omnia integra conserventur eorum pro quorum sustentatione et gubernatione concessa sunt..... salva debita Turonensis archiepiscopi reverentia cujus hoc ipsum deprecatione constituimus si qua..... fructum bonae actionis percipiant et apud..... judicem praemia aeternae pacis inveniant. Amen. Scriptum per manum Petri notarii Regionarii sacri Palatii.

Datum Romae apud B. Petrum, per manum Johannis sanctae Romanae ecclesiae diaconi cardinalis....., maii indictione septima Incarnationis dominicae anno mxcix. —Pontificatus autem domini Urbani secundi papae XII annos Radulfus archiep. secundus concessit ».

Cette bulle fut rédigée peut avant la mort de ce pape qui survint le 19 juillet 1099.

CHARTRE DE 1184 DE BARTHÉLÉMY II DE VENDÔME ARCHEVÊQUE DE TOURS²

« Bartholomaeus, de gratia Dei Turonorum archiepiscopus, dilectis in Christo filiis Garino, B. Petri Prulliacensis ejusque fratribus tam praesentibus quam futuris in perpetuum, quae à patribus et antecessoribus nostris canonice facta sunt et statuta..... decet nos observantia custodire sicut ea quae à nobis fiunt vellemus a posteris nostris in robore et firmitate debitis conservari. Constitit nobis ex privilegiis pia recordationis Urbani II et Alexandri III pontificum, et praedecessorum nostrorum Hugonis et Engelbaudi boni avunculi nostri, archiepiscoporum Turonensium, quae diligenter.....cimus quod monasterium vestrum in honore Petri fundatum, et possessiones et bona ejusdem monasterii quae in Turonica nostra consistunt confirmarunt vobis perpetuò possidenda ; undè devotionem vestram plurimum esse erga nos et Turonensem Ecclesiam in multorum operum exhibitionibus ; attendentes et libenter volentes praedictorum patrum et antecessorum nostrorum vestigiis inherere justae postulationi vestrae benignè duximus annuendum. Auctoritate igitur Turonensi Ecclesiae et nostra concedimus et confirmavimus vobis ecclesias, possessiones et bona quaecumque in Turonia nostra,

¹ Dom Housseau T. III n° 1033

² Dom Housseau T. V n° 1982

*concessione pontificum, largitione principum seu aliorum fidelium oblatione justè et canonicè adepti.....vel in futurum praestante Domino justis modis preteritis adipisci. Ecclesias etiam propriis dignum duximus nominibus designare, ecclesiam videlicet, Sancti Michaelis cum pertinentibus suis, ecclesiam Sancti Martini de Bociaco, ecclesiam Sancti Petri de Tornum, ecclesiam Sancti Mauricii de Barro, ecclesiam **Sancti Marcelliani de Guerchia**, ecclesiam Sancti Martini de Carnisiaco, ecclesiam Sanctae Julittae, ecclesiam Sancti Michaelis de Laigneo, ecclesiam Beati Melanii, ecclesiam Sanctae Mariae de scalis, ecclesiam Sancti Nicolai, ecclesiam Sanctae Mariae Magdalenae de Burgo Novo, ecclesiam Sancti Symphoriani de Roseriis, ecclesiam Sancti Sepulchri, cappellam Sancti Leoffortis, ecclesiam B. Mariae matris Domini de castello Haiae et ecclesiam sancti Georgii in eodem castro cum annuo reddito XXX solidorum Andegavensis monetæ quem de unaquaque illarum ecclesiarum persolvent vobis presbyteri qui administrandum in eis nobis vel successoribus nostris a vobis fuerint praesentati, sicut in privilegio super hoc vobis indulto a bonae memoriae Engelbaudo avunculo et praedecessore nostro. Haec igitur omnia vobis vestrisque successoribus firma et illibata volumus permanere, confirmantes ea vobis et monasterio vestro in perpetuum, et in hujus confirmationis nostrae memoriam, paginam hanc sigilli nostri munimine roborantes. Actum anno Domini MCLXXXIIIJ , regnantibus Philippo in Francia, Henrico in Anglia. Actum etiam sub testimonio et assensu clericorum nostrorum, Hugonis, decani, Johannis, thesaurarii, Mathaei, archidiaconi, Reginaudi, capellani, N. de Vindocino , Alberici de Recalciaco, Bartholomaei de Haia , Johannis de Lavardino , Johannis Aurelianensis, canonicorum ecclesiae nostrae, Berengarii, archi....., N. archipresbyteri de Prulliaco, Garnerii medici, Martini de Sodolio, Reginaudi de Posciaco, Mathaei, et aliorum multorum; per manum Garnerii cancellarii ».*

Pour subvenir aux besoins du clergé et permettre la célébration du culte, un impôt appelé la dîme pesait sur les terres, le grain, le vin, les fruits, les légumes, le chanvre, la laine, les veaux, les brebis, les agneaux, les porcs, les volailles, les poissons, etc.... et quels que fussent le rang et la situation du propriétaire. Ce fut un des plus importants droits féodaux qui étaient remis en partie aux curés des paroisses sur lesquelles se levait cette dîme. La grande dîme était prélevée à La Guerche, Barrou, Leugny, Alogny (paroisse de Lésigny).

En 1447, le curé Jehan Audet déclara les biens, cens, et rentes de la cure aux commissaires des fiefs.

En 1737, les revenus de la cure étaient de 500 livres.

En 1775, le curé Louis Joseph Pirault céda à Marc-René Marquis de Voyer toutes les dîmes de la cure moyennant une rente annuelle de 120 boisseaux de froment, 120 de seigle, 120 d'orge, 100 fagots de paille et une pipe de vin.

En 1777, le prieur de St Marcellien, Joseph de l'Herbaudière, céda à Marc-René Marquis de Voyer, toutes les dîmes du prieuré en échange d'une rente de 67 boisseaux de froment, 67 de seigle et 67 d'orge.

Les biens de l'église étaient administrés par la fabrique, constituée de fabriciens élus par les paroissiens. Quatre fabriciens sont indiqués dans les registres de la paroisse entre 1699 et 1790. La fabrique possédait le lieu appelé St Jean près du cimetière et d'autres domaines qui lui apportèrent des revenus d'environ 20 livres par an destinés à la fourniture de cierges, de l'encens, de l'entretien du linge, etc... Elle fut supprimée par loi du 9 Décembre 1905 relative à la séparation des églises et de l'Etat.

LE BAPTÊME

Le jeudi d'après le jour de la Pentecôte de Juin 1594, il fut ordonné par Monseigneur Desloubière official de Tours qu'il ne fallait plus qu'un parrain et une marraine lorsqu'on ferait des baptêmes tant que pour un enfant mâle que pour une fille [n° 188].

En effet les registres paroissiaux de la Guerche mentionnent avant Mai 1594, deux parrains et une marraine pour un garçon et deux marraines et un parrain pour une fille.

LES PRIEURÉS ET CHAPELLES

LE PRIEURÉ NOTRE DAME DE PRÉLONG



La chapelle est située dans le cadre romantique de la forêt de la Guerche sur la commune de Leugny à 2,5 Km du centre de la commune de la Guerche. Il ne reste que quelques éléments de cette construction dont une voûte en plein cintre qui supporte un haut pan de mur percé d'une baie ogivale. L'ensemble est aujourd'hui envahi par la végétation. A proximité se trouve une fontaine portant le même nom.

Jacques Marie Rougé en décrit les ruines :

« sanctuaire délabré avec ses arcs romans, ses voûtes, son pignon aux fenêtres géminées béantes sur des pierres effritées, ensoleillées par l'heure et ressemblant aux yeux brillants d'une vieille chouette » [n° 38 p. 153].

Vers 1311 nous trouvons les premières traces de ce prieuré appelé en latin "Prioratus de Pratalongo" [n° 114]. Les différentes légendes le concernant ne reflètent pas la vérité sur sa construction, soi-disant sur les ordres du Roi Charles VII dont le règne commence en 1422.

La chapelle fut érigée en Prieuré peu de temps après sa fondation.

Ce prieuré était placé sous la dépendance de l'abbaye de Saint Pierre de Preuilly comme le stipule une charte de cette abbaye datée de 1433¹. Dans un hommage rendu au roi en 1680, Anne d'Aumont indique qu'une messe y était dite chaque semaine ainsi que les jours et fêtes de Notre Dame. En 1769, on réunit le bénéfice à la cure de la Guerche [n° 114].

Dalbiel en fut le dernier prieur et le 8 novembre 1768 consentit à ce que le prieuré fut supprimé. Les biens et les revenus furent cédés au Marquis de Voyer moyennant une rente annuelle et perpétuelle de 200 livres. Le service religieux continua et fut assuré par le curé de la Guerche qui recevait pour l'assurer 31 livres et 4 sous du château [n° 120 p. 29].

La dernière sépulture connue dans la chapelle date du 22 Décembre 1690.[n° 186].

Selon l'abbé Lalanne [n° 7 T. I p. 101], on découvrit au pied de cette chapelle de nombreuses scories gisant sur le sol, laissant supposer la présence d'une ancienne forge à fer.

LE PRIEURÉ DE SAINT JEAN DE MONTANT

Situé à 4,3 Km du centre de la Guerche sur la commune de Mairé, il s'appelait anciennement La Roquetière ou Vau de Blais (Note de M. Redet [n° 114]). En 1742, il fut uni à l'hôpital général de Châtellerault sur ordre de Mgr de Foudras de Courcenay, Evêque de Poitiers, selon les conditions suivantes: l'hôpital devait faire acquitter tous les ans dans la chapelle les quatre messes de fondation qui se célébraient aux quatre fêtes de St Jean et servir sur les revenus du prieuré une pension viagère à Dom Pierre Roffay, prieur de l'abbaye royale de Montierneuf de Poitiers et de Montant [n° 190 p. 48]. Il fut donné en échange le 22 Août 1770 à Marc René de Voyer de Paulmy marquis d'Argenson contre 3 rentes s'élevant à 300 livres, le montant total atteignant 4640 livres, aux administrateurs de l'hôpital de Châtellerault sous conditions imposées par l'Evêque de Poitiers qu'il ne pourra réunir le prieuré à sa Vicomté de la Guerche et entretiendra la chapelle en état convenable et y fera recevoir et entrer les processions accoutumées tant qu'il plaira à Mgr l'Evêque de faire subsister cette chapelle [n° 8]. Il est dit en outre que la cloche du prieuré a été transportée à l'hôpital de Châtellerault [n° 190 p. 48].

Lors de la Révolution ce prieuré fut vendu comme bien national et cette chapelle sert maintenant de grange[n° 8 + n° 190 p. 48]. Trois éléments en provenance de ce prieuré sont conservés dans l'église de Mairé: deux statues, dont une représente la Vierge et l'enfant, et un bénitier offert par Moïse Lambert. Les cartes de Cassini, dont

¹ Dom Fonteneau T.23 p.490

les relevés furent terminés en 1790, indiquent une seule chapelle sur cette commune appelée La Reinière. D'ailleurs, Pierre Percevault, curé de Barrou, chapelain de la chapelle St Nicolas de La Guerche céda au marquis de Voyer, La Régnière pour une rente de 20 boisseaux de froment, 20 de seigle et 20 d'orge [n° 155 p. 443 + n° 176]. La Roquetière est peut être une mauvaise interprétation ou une déformation de La Reinière.

LA CHAPELLE SAINT JEAN DE L'EPINAT

Elle est située à 2,5 Km du centre de La Guerche sur la commune de Barrou dans le Bois des Cours, appelé anciennement Forêt de Lépinat, à proximité de la route du Grand Pressigny.

Son nom vient du fait que les templiers avaient, du temps des croisades, rapporté avec eux des reliques de la Sainte Epine du Christ et beaucoup de commanderies portèrent ce nom ou un nom approchant.

En 1213 la forêt de Lépinat appartenait à Geoffroy, vicomte de Châteaudun et seigneur de la Guerche, qui concéda aux religieux du prieuré Sainte Marie de Rives, de la paroisse d'Abilly, le droit de faire paître leurs troupeaux dans cette forêt.

Cette chapelle faisait partie d'une ancienne commanderie de l'Ordre de Jérusalem, de la Langue de France et du Grand Prieuré d'Aquitaine. Cette commanderie appartint d'abord à l'Ordre du Temple. En septembre 1307 les baillis et gouverneurs des provinces reçurent un paquet cacheté du sceau du Roi, à n'ouvrir que dans la nuit du 12 au 13 octobre, leur demandant d'arrêter immédiatement tous les Templiers. L'Ordre des Templiers fut aboli au concile de Vienne en 1312 et leurs domaines furent donnés aux Chevaliers Hospitaliers de Jérusalem (Ordre de Malte).

Le commandeur possédait en 1580 un hôtel appelé la Commanderie situé derrière l'église de la Magdeleine de la ville de La Haye (Aveu de Louis de Rohan baron de La Haye rendu au Roi le 1er juillet 1580) [n° 88 T. XXIX p. 315].

Le 2 juin 1755, une procession vers cette chapelle fut organisée par le curé de la Guerche pour "la délivrance d'une sécheresse extrême" [n° 185].

En 1791 il ne restait des anciens bâtiments qu'une petite habitation, une grange, une tour placée au milieu d'un préau et une petite chapelle tombant en ruines, ravagée en partie par un incendie avant cette date.[n° 88]

Ce site fut souvent un lieu de rassemblement de la population de La Guerche. En août 1929, une assemblée fut organisée avec animations et bal.

Aujourd'hui, cet ensemble a entièrement été remis en état et transformé en maison d'habitation.

LE CIMETIÈRE ET LIEUX DIVERS

Autrefois, certaines personnalités (vicomtes, curés, habitants notables de la ville, baillis, procureurs, notaires, chirurgiens, officiers du château...) pouvaient être ensevelies dans l'église moyennant un droit de 3 à 4 livres selon l'emplacement.

L'ancien cimetière, d'une superficie d'environ 4 boisselées, fut cédé par les habitants de la Guerche le 1er décembre 1709 (fait confirmé par acte du 6 décembre 1709) à George Jubert du Thil, seigneur du dit lieu, moyennant qu'il s'engage à faire renfermer les murs du petit cimetière Saint Jean et à verser 2 livres de rente foncière qu'il promet de payer à perpétuité à la fabrique de cette paroisse (Acte rédigé par Percevault notaire de La Guerche). Le 22 mai 1710 fut béni le nouveau cimetière. Il se trouvait sur l'actuelle place de la mairie où furent découverts récemment de nombreux ossements. Le cimetière actuel date de 1839 et représentait en 1859 une superficie de 1173 m².

En février 2007, lors des travaux de terrassement pour la mise en place du réseau d'assainissement des eaux usées, 4 tombes constituées par des blocs de pierres calcaires furent mises à jour sur le parvis de l'église près de l'ancien presbytère. Selon les informations de l'INRAP (organisme chargé de l'inventaire des ressources archéologiques), ces tombeaux dateraient du XIIème ou du XIIIème siècle, lors de la première construction de l'église.

CHAPELLE FUNÉRAIRE DE LA FAMILLE DE CROUY

Située près de la place de la mairie sur l'ancien cimetière, elle a été érigée par la famille de Croy, ancêtre des actuels propriétaires du château vers 1840 (date correspondant au plus ancien décès). On peut supposer que là se situait le cimetière Saint Jean dont il est fait mention dans l'acte du 6 décembre 1709 et qui appartenait à George Jubert du Thil, seigneur de ce lieu. On y trouve plusieurs tombeaux de la famille de Crouy et curieusement ceux de deux descendants de la famille du dernier notaire de la commune: Jean François de la Fouchardière.

LES CROIX

Le 1er mai 1754 une croix fut mise en place dans le cimetière.

Le 25 Avril 1768 fut béni une croix donnée par André Méricot, marchand d'étoffes, et dressée sur son terrain au Pont de Pierre de la Bonde.

Le 27 décembre 1896 fut érigée une croix modèle Bouchardon avec Christ en fonte, d'une hauteur de 1m, à l'angle de la place de la mairie, où se trouvait l'ancien cimetière, en remplacement d'une vieille croix mise en place par l'abbé Métayer en 1882. Elle fut remplacée par une nouvelle croix, béni le 29 novembre 1913.

LE PRESBYTÈRE

Situé rue de l'Eglise et attenant à la nef, il fut donné à la cure par les vicomtes de La Guerche avec quelques vignes, moyennant une rente annuelle, dûe par les curés, de 7 sous et 6 deniers à la St Michel. Son jardin fut agrandi en 1735 par un don du Comte d'Argenson d'environ une boisselée de terrain prise sur les basses-cours. A la fin du XVIIIème siècle, il était décrit de la façon suivante :

« tenant devant à la rue des Halles à l'église, derrière aux cours du château, d'un bout à ladite église, la passée entre deux, consistant en chambres hautes et basses, cave et cour, plus une autre petite maison joignant d'autre bout aux chambres hautes, cellier, écurie ».

Il fut en partie détruit par deux incendies en 1736 et le 29 juillet 1743, et lors de ces événements les registres de 1735 et 1736 de la paroisse furent consumés en partie. Le 1er mars 1741, la cave fut voûtée par Monsieur le curé Jean Mathieu de la Gauderie. Le 24 novembre 1971 le presbytère fut vendu par la commune à des habitants.

LES LÉGENDES ET TRADITIONS

Plusieurs faits d'origine historique, relatifs à La Guerche, ont été, au cours des siècles, transformés, enjolivés par l'imagination populaire et rapportés sous forme de légende et dictons. Une légende dit que Charles VII fit construire le château de La Guerche pour abriter Agnès « Seurelle » et que le roi Louis XI allait « à La Guerche voir une de ses mies ». Il passait par le « ch'min ferré », qu'on nomme « ch'min Louis XI » [n° 84 p. 162 + n° 83 p. 199].

LA PROMENADE DU SAINT DE LA GUERCHE

Un dimanche, le Saint de la Guerche allait de Barrou à la Guerche quand il rencontra une femme qui travaillait dans un champ. Le Saint portait sa tête dans ses mains. La femme dit, en le voyant :

« C'est-i malheureu ! Un houmme qui porte sa tête dans ceux mains! »

Le Saint répondit :

« C'est moins malheureux que de voir une femme travailler le dimanche ».

[n° 85, Recueilli à Ligueil en septembre 1913 de la bouche d'un habitant de Barrou + n° 83 p. 133]

Une tradition dit que l'on doit invoquer Saint Marcellin, qui avait eu la tête tranchée, pour la guérison des maux de tête [n° 84 p. 181]

LÉGENDES DE LA CHAPELLE DE PRÉLONG

Charles VII et Agnès Sorel habitaient alors le château de la Guerche. Un page du roi aimait une jeune fille du pays. Un jour, pendant la chasse royale, le page et son amie s'égarèrent dans la forêt. Un loup survint. Il sauta sur la jeune fille, l'égorgea et la dépeça. Le page voulut lutter contre le loup. Ce dernier s'enfuit. Charles VII, en souvenir de l'amie de son page, fit élever la chapelle de Prélong.[n° 83 p. 139-140 ou n° 7 p. 122]

« Un jour, une vieille femme attacha sa « chieuve », son unique « chieuve », au loqueteau de la porte de la chapelle de Prélong. Un loup flairait « la chieuve ». Celle-ci, effrayée mais tenue par une corde assez longue, entra dans la chapelle. Le loup la suivit; la « chieuve » tira sur la corde ; la corde tira sur le loqueteau: le loqueteau tira sur la porte qui se ferma sur le loup ; et voilà comment « la chieuve enferma le loup dans la chapelle Notre-Dame-du-Preulong ».

[n° 83 p. 140, légende transmise par M. Girard, instituteur à Chédigny + n° 84 p.122].

« Un jour, sous le règne de Charles VII, un jeune fauconnier et sa fiancée, cherchant ensemble dans la forêt des nids de tourterelles, furent attaqués par un loup. L'animal se jeta avec fureur sur la compagne du fauconnier et la mordit si cruellement qu'elle mourut peu de jours après des suites de ses blessures.

Agnès Sorel et le roi Charles VII qui se trouvaient alors à la Guerche, eurent connaissance de ce triste accident et furent touchés du désespoir du fauconnier. Ils firent bâtir la chapelle de Prélong, c'était le nom de l'endroit où le malheur était arrivé, et voulurent que le corps de la jeune fille y fut enterré. Un peu plus tard, la guerre ayant éclaté entre la France et l'Angleterre, le fauconnier s' enrôla sous la bannière royale et bientôt par le courage dont il fit preuve dans plusieurs rencontres, il mérita d'être armé chevalier de la main même de Charles VII qui l'avait pris en grande affection ».

Durant les séjours de Charles VII et d'Agnès Sorel dans le château de la Guerche en Touraine, que le roi avait fait bâtir pour "la dame de Beauté", de grandes chasses à courre étaient données dans les forêts d'alentour et la noblesse du pays venait s'y joindre aux seigneurs.

Ce fut à cette occasion qu'un couple de fiancés appartenant à une famille de haut lignage suivit la chasse royale en forêt de la Guerche. Or, tandis que les veneurs forçaient un cerf vers Leugny, les jeunes gens, fort épris l'un de l'autre, s'écartèrent de la compagnie et mirent pied à terre dans le vallon de Prélong. Cependant que les deux amants s'attardèrent à deviser tendrement dans cette solitude, surgirent tout-à-coup des loups affamés qui se jetèrent sur eux et les dévorèrent. Lorsqu'on découvrit les reliefs sanglants du tragique festin, on décida de les réunir dans la même tombe et de les ensevelir dans la chapelle de Prélong qui, à cause de cela, est parfois appelée la « chapelle aux loups ».

Le Prélong [n° 86 T. II] :

*Au temps où Charles sept aimait Agnès Seurelle,
Une fillette brune, avec un page blond,
S'en allèrent un jour ouïr la tourterelle
Par des sentiers perdus, dans le bois de Prélong.*

*Le beau page portait un buridan de laine.
La damoiselle avait le grand hennin de Tours.
Au fond de la forêt, sous l'orme et sous le frêne,
La tourterelle, au loin, roucoulait ses amours.*

*C'était une chanson, si simple et si dolente.
Que les deux jouvenceaux s'arrêtèrent troublés.
Puis, leur marche devint plus craintive et plus lente,
Entre le buis, le frêne et les houx dentelés.*

*Or, un loup, qui jeûnait aperçut l'enfant brune ;
La faim fit aussitôt flamboyer ses grands yeux.
Le page énamouré, naïf pêcheur de lune,
Sur la bête lança son grand manteau soyeux.*

*Mais, bondissant, le loup se jeta sur la belle.
Il déchira son col et mangea son bras droit.
Alors on entendit chanter la tourterelle,
Et passer dans les bois la grand'chasse du Roy.*

*Agnès et Charles sept consolèrent le page,
Et bâtirent plus tard, dans le bois de Prélong,
Une blanche chapelle avec un ermitage,
Pour que le souvenir de la morte soit long !*

Ces légendes font intervenir des loups dans les récits. Ils furent présents dans la région à une époque et un procès verbal du greffe de la Maîtrise des Eaux et Forêts de Châtellerault du 19 septembre 1758 en donne la preuve :

Extrait des procès verbaux du greffe de la maîtrise des eaux et forêts de chatellerault
- Registré le 19 7bre 1758

LA CHASSE AUX LOUPS

« Aujourd'hui dix-huitième jour de Septembre mil sept cent cinquante huit Nous Michel François Creuzé Conseiller du Roy Maître particulier des Eaux et Forêts de Châtellerault sur ce que nous eussions été informés que dans les paroisses de St Rémy et de Leugny aux environs des Bois des marquisats de la Guierche et de La Groye il y avait des loups qui ravageaient les campagnes et dévoraient les habitants, que même depuis peu de jours un loup affamé avait attaqué et endommagé trois à quatre personnes dans la paroisse de Leugny lequel a été heureusement détruit par quelques habitants et pour arrêter le cours de tels accidents et détruire ces sortes d'animaux nous, en vertu de notre ordonnance, ce requérant le procureur du Roy et sur la demande de quelques seigneurs les syndics des parroisses circonvoisines portant qu'il serait fait ce jour des huées-battu(e)s et chasses aux loups dans lesdits Bois de La Guierche, de La Groye et des environs, nous sommes transportés au prieuré de Montant éloigné de notre demeure de quatre lieues ayant à notre suite Paul Aubry garde ordinaire et René Billé garde du domaine engagé, et étant(s) arrivés au lieu indiqué pour l'assemblée des habitants des parroisses de La Guierche, Méré, Lézigny et Coussay Les Bois suivant les publications faites aux messes parroissiales le jour d'hier à la diligence du procureur du Roy, les syndics des trois susdites parroisses nous ayant représenté la liste des habitants et celle de ceux de la parroisse de Lézigny nous ayant été représentée par le Sindic de la parroisse de Notre Dame de Coussay les Bois comme lui ayant été remise par le nommé Mérigot sindic de Lézigny lequel n'a point comparu sous prétexte d'affaires concernant sa charge et après avoir contre lui donné deffault, l'appel des habitants de chaque parroisse a été fait et il n'y en a eu que quelques-uns qu(y) ayant manqué à se rendre et qu'on nous

a déclaré estre infirmes, malades et fort excusables ; nous étant rendus par le chemin de Châtellerault à La Guierche au-dessus dudit prieuré de Montant après avoir fait et réitéré les deffenses de tirer sur aucune sorte de Bêtes fauves rousse et noire aucune autre espèce de gibier tant de plumes que de poil sous les premiers postés par l'ordonnance, nous aurions fait poster tous les tireurs à peu de distances les uns des autres le long du bois de La Groye sur le chemin de Châtellerault à La Guierche et aux bordures du Bois de La Guierche, et ensuite tous les batteurs armés de fourches et de bâtons ferrés ayant(s) été également postés 1s long du susdit chemin et dans le même temps les habitants des paroisses d'Oyré, Ingrandes et St-Ustre qui s'étaient assemblés aux Velours, métairie et habitation dépendant de La Groye ayant été postés tant les tireurs que les batteurs à l'entrée du Bois de la Groye dans les endroits les plus convenables, nous avons fait commencer au premier coup de signal la huée battue et chasse aux loups dans une partie des Bois dudit marquisat de la Groye et ensuite les tireurs ayant été postés et repostés à différentes fois dans divers cantons du Bois du Marquisat de la Guierche et ceux du prieuré de Preslon (et des)? Massonneaux, la huée et battue a été faite et continuée par les batteurs postés convenablement dans les endroits les plus propres à la retraite des loups ; pendant le cours de laquelle chasse, il n'a été trouvé que six louves dont deux ont été tirées et blessées et il a été tué un loup et une jeune louve dans un des cantons du Bois de la Guierche nommé La Grange-Neuve. De tout ce que dessus nous avons dressé notre procès-verbal les jours et an que dessus. Signé Creuzé ».

Il en fut vu au Grand-Pressigny et le dernier fut tué le 24 octobre 1909 à Ferrière-Larçon [n° 39 p.31].

LA FONTAINE DE PRÉLONG

Elle est située à proximité de la chapelle du même nom. Selon la tradition « son eau fait aimer » [n° 83 p. 165].



Jacques Marie Rougé dans Voyages en Touraine Inconnue [n° 86 T. II] écrit :

« A ce fontenage qui est christianisé depuis des siècles lointains, les amants ou les fiancés doivent aller boire dans le mystère des bois, à la source dont l'eau sainte fera durables les promesses et, symbole d'amour, souvent la fontaine voit sa chape de pierre enguirlandée du lierre qui meurt ou s'attache ».

L'ENSEIGNEMENT

Le premier collège fut fondé par Charlotte Catherine de Villequier, vicomtesse de La Guerche, en septembre 1616. L'acte fut ratifié par son fils César d'Aumont le 6 novembre 1623. (voir les chapitres relatifs aux seigneurs).

LES ENSEIGNANTS

A partir de 1616 apparaissent les premiers enseignants mis à la disposition de la population. Certains étaient précepteurs et régents des enfants des seigneurs de La Guerche. Les personnes suivantes ont exercé cette profession :

1616	Jean Lambert, régent et précepteur
1623	Nicolay Aimé, régent et précepteur
1650	Nicolas Devilaine, précepteur des enfants de César d'Aumont
1656-1661	Anthoine Brunet, régent et précepteur
1696	Etienne Larcher et Anthoine Draoult de Lésigny
1717	Louis Brung (huissier)
1732	Pierre Draoult
Vers 1830	M. Bernier
1856	Edmont Burget démissionne
1857	M. Girard
1853-1856	Léonie Vigeant, (de plus, en novembre 1856, elle proposa de prendre en charge l'école de garçons alors sans instituteur)
1858-1861	Pauline Julienne Bailleul (du Tiers Ordre du Carmel d'Avranches)
1861-1867	Mme Pays (Soeur Sainte Mélanie)
1867	Mme Estelle Garanger (Soeur Sainte Françoise), nommée le 3 avril 1867
1860-1872	Stanislas Archambault, (il créa en 1865 des cours du soir pour adultes)
1879-1880	Théophile Mangavelles
1879-1883	Mme P. Pichard (Soeur Saint Joseph)
Mai 1882	M. Richard pour l'école de garçons
1881-1886	Charles Chesneau
1883-1886	Mme Marie Hamon (Soeur Ange) religieuse du Carmel d'Avranches, décédée le 2 juillet 1889 à 47 ans
1893-1900	Louis Antoine Fouquet
1903	Mme Laure Renée Buisson
1901-1910	Jules Georges Halay
1910-1913	Eugène Habert
1914-1921	Roger Couillault et Marie Louise Couillault
Pendant la guerre 14-18	M. Couillault fut remplacé par Mme du Monteil à l'école de garçons
1923	Melle Jeanne Brung
1931-1934	Mme Emilienne Desbordes
1931	Melle Chaussade (intérimaire)
1931-1937	Paul René Jean Sassier
1935	Melle Roux (intérimaire)
1935	Mme Piquemal
Octobre 1935	M. et Mme Ducloup

1936-1940	Melle Gaultier (école de filles)
1936 – 1940	M. Delacroix
Jusqu'à 1941	M. Rentin
1938-1941	Melle Magdeleine Nerrant (école de garçons)
1941-1943	M. Jean Moreau
1946-1953	René Jean Henri Brouard
1953	Melle Moreau
1955-1968	Mme Vidal
1961	Melle Pasquet
1962-1968	M. Joubert
1966	Melle Colette Escalier, épouse Pichon
1992	M. Patrick Hesbert

L'enseignement féminin est créé en 1830. Cette mesure ne s'appliquera à La Guerche qu'à partir de 1853. La loi Falloux, du 15 mars 1850, imposa une école de filles dans toutes les communes de plus de 800 habitants et en 1867, la loi Duruy imposa cette mesure dans celles de plus de 500 habitants.

L'ÉCOLE

Les archives ne nous ont laissé aucune trace des premiers lieux où a été prodigué l'enseignement.

Le 14 mai 1845 un devis fut fourni pour la construction d'une école destinée à 25 garçons et 20 filles et d'une mairie sur la place de l'ancien cimetière. Le 10 octobre 1848 fut établie une police d'assurance pour ces locaux, la construction ayant été terminée avant cette date.

En juillet 1848 eut lieu la réception définitive de la construction d'une maison pour loger l'instituteur.

En 1856 fut construit à proximité de l'école de garçons, située dans la mairie, un hangar dans lequel fut aménagée une cuisine en 1860.

L'école de filles était installée dans l'ancienne salle de patronage située vis-à-vis de l'église. Elle servit à nouveau de patronage après 1894. Cette maison fut donnée à la commune par Bathilde Adrienne Luce de Tremont, veuve de Henri Marc de Croy, décédé le 10 août 1864 et par M. de Croy et Victorine de Voyer d'Argenson, père et mère du décédé, par acte du 16 août 1865 sous condition que l'école soit tenue par une religieuse de Notre Dame d'Avranches ou d'un ordre différent. Cette maison était déjà utilisée comme école avant cette date.



En 1868 fut créée une bibliothèque scolaire comprenant au départ 110 volumes

En août 1923 l'école de garçons fut supprimée et l'école de filles fut transformée en école mixte à classe unique.

En avril 1931 l'école de garçons fut réouverte suite à une augmentation du nombre d'élèves.

En 1948, les deux écoles furent réunies.

Le 7 septembre 1960, le ministère de l'éducation autorisa la transformation de l'école mixte en deux écoles spéciales garçons et filles à une classe chacune.

Le 8 mars 1970, une classe fut supprimée faute d'élèves.

En septembre 1997, l'école fut définitivement fermée à cause du nombre insuffisant d'élèves.

En 1845, comme il est signalé ci-dessus, l'école fut créée pour recevoir 25 garçons et 20 filles.

En fait l'école de filles comprenait en moyenne :

40 élèves en 1879,

36 élèves en 1880,

39 élèves en 1882.

Environ 35 élèves vers 1920

L'école de garçons comprenait en moyenne:

39 élèves en 1879,

46 élèves en 1880,

Environ 30 élèves vers 1920.

Cette fréquentation importante était due à une plus grande population dans la commune et à la présence d'élèves des communes avoisinantes (La Petite Guerche et Barrou).

A partir de 1865, l'école devint gratuite pour les enfants pauvres.

L'école mixte comprenait en moyenne :

de 1923 à 1934, 43 élèves

en 1947, 33 élèves,

en 1952, 34 élèves,

en 1953, 28 élèves,

en 1955, 22 élèves,

en 1970, 20 élèves,

en 1978, 14 élèves.

L'AGRICULTURE, LE COMMERCE ET L'ARTISANAT

L'agriculture et l'élevage furent de tout temps la principale source de revenus de la commune. Beaucoup de cultivateurs exploitaient des terres à l'est de la commune sur le territoire de Barrou. Les pentes argilo-calcaires étaient autrefois plantées de vignes jusqu'à l'apparition du phylloxéra, et donnaient un vin fameux. Néanmoins, d'autres cultures furent pratiquées pour répondre aux besoins de la population.

Les principales cultures au début du XX^{ème} siècle étaient celles du blé, de l'orge, de l'avoine, de la luzerne, du trèfle et du sainfoin. Par la suite vint la culture du maïs, du colza et du tournesol.

Plusieurs fermes existaient à cette époque et leurs activités ont disparu. On y trouvait des élevages de vaches laitières et des chèvres dont le lait fournissait des fromages pour la consommation locale. Plusieurs foyers possédaient des élevages de poules, canards et lapins.



Scène de battage à La Guerche au début du XX^e siècle

De 1599 à 1876, le métier le plus pratiqué est celui de tisserand, appelé couramment texier en toile. On en compte 48 durant cette période, jusqu'à 8 personnes exerçant ce métier en même temps. Il existait alors de nombreuses chènevières où l'on cultivait le chanvre qui servait à la confection des draps, linges de maison et divers.

De 1647 à 1801 des sergettiers fabriquaient le serge (tissu léger en laine). Une trentaine de personnes ont exercé cette profession avec jusqu'à 6 personnes en même temps. On compte aussi vers 1770 deux étaminiers qui travaillaient le crin et la laine pour confectionner des tissus à tamiser.

On note deux cardeurs de laine de 1680 à 1720. Ils séparaient les fils de laine pour redonner du volume aux matelas.

Entre 1597 et 1799 apparaît la profession de tailleur d'habit (6 pendant cette période).

Vingt et une couturières sont citées entre 1813 et 1913 et seize lingères entre 1813 et 1924.

De 1700 à 1800, nous trouvons des fileuses qui filaient le chanvre, la laine, le lin, etc., au moyen d'une quenouille et d'un rouet.

Vers 1680 jusqu'à 1700, deux chapeliers.

De 1647 à 1949, sont dénombrés 24 sabotiers et 10 cordonniers, ces professions employant jusqu'à 5 personnes à la fois.

Le métier de bourrelier était exercé par deux personnes entre 1796 et 1867.

Les maréchaux-ferrants et les charrons sont signalés de 1602 à 1978 à raison de 17 maréchaux-ferrants et 3 charrons connus.

Entre 1656 et 1663 on note un serrurier, profession reprise plus tard par les maréchaux-ferrants.

Entre 1579 et 1872, 22 personnes ont exercé la profession de meunier ou fermier des moulins banaux. Ils portaient dans certains cas le nom de fariniers.

Les papetiers sont venus remplacer les meuniers, suite au changement d'activité du moulin, en fabriquant de la pâte à papier. Entre 1891 et 1938, 16 personnes ont exercé cette profession et jusqu'à 5 en même temps.

De 1679 à 1868, 11 personnes étaient fermiers (ou fournier) du four banal. Ce four était situé dans la rue qui porte son nom et permettait aux habitants de faire cuire différentes nourritures. En 1691, le curé du village M. Guitel, était autorisé à faire cuire tout ce qu'il voulait moyennant un règlement de 3 livres par an.

Sept personnes ont pratiqué le métier de blatier (vendeur de blé et toutes autres sortes de grains) de 1757 à 1872.

Entre 1677 et 1698 on note la profession de fermier du port. On peut supposer qu'il s'agit de passeurs conduisant le bac qui traversait la Creuse en l'absence de pont.

Des bateliers, ou maîtres passeur d'eau, conduisaient un bateau faisant office de bac (2 cités en 1757 et 1968).

De 1625 à 1698, 6 personnes portent le titre de fermiers généraux de la Vicomté. Ceux-ci étaient régisseurs d'un grand propriétaire (le vicomte de La Guerche) et faisaient figure de notables.

De 1677 à la Révolution, apparaît la profession de salpêtrier. Sur un siècle, 6 personnes l'ont exercé. Le salpêtre était envoyé aux raffineries de Saumur pour la fabrication de la poudre [n° 178 p. 452].

On trouve de 1716 à 1968, 20 charpentiers

De 1657 à 1972, 8 menuisiers

De 1588 à nos jours les maçons étaient souvent tailleurs de pierres. 36 ont été recensés, dont 12 en même temps en 1755 et 6 en 1813.

Trois fendeurs de bois de 1680 à 1771

Des pêcheurs

Un fabricant de meules de moulin vers 1852

Un fondeur de cloches entre 1699 et 1707

Un vinaigrier vers 1644

Un huilier en 1648 fabriquant et commercialisant de l'huile. L'huilerie se trouvait dans une maison située en haut de la rue du Chêne Vert. La meule en pierre fut déposée au début du XX^{ème} siècle et se trouve dans le parc du château.

A partir de 1555, des barbiers coupaient les cheveux et la barbe. Avant le XVIII^{ème}, ils pouvaient effectuer des saignées, faire des pansements et poser des ventouses.

Un marchand de paillons vers 1750

Des tonneliers à partir de 1741

Des boulangers de 1742 à 1971 dont sept sont nommément connus. Le vieux four fut remis en service en mars 1996 par un boulanger fabriquant du pain biologique.

Des bouchers sont signalés à partir de 1680

13 épiciers sont indiqués à partir de 1863

A partir de 1763 apparaissent des cafetiers-aubergistes et des cabaretiers. Ces derniers devaient vendre le vin « à l'assiette », c'est à dire accompagné de nourriture.

On compte un débitant de tabac avant 1766. Cette profession fut exercée ensuite par les cafetiers ou les épiciers.

A partir de la révolution deux métiers apparurent : garde-champêtre et cantonnier, souvent exercés par la même personne.

*Albert Négrault, garde champêtre
vers 1940*



Toutes ces professions ont été retrouvées dans les registres paroissiaux de la commune.

Nous constatons donc qu'aux époques précitées il existait une activité importante exercée par de nombreux corps de métiers.

Au 20^e siècle, cette activité a diminué progressivement de façon spectaculaire.

En 1909, il existait : 2 cabaretiers-débitants faisant hôtels, un cabaretier-débitant faisant hôtel et épicerie, 2 cabaretiers-débitants dont un assurant la vente de journaux et de tabac, un boucher, 2 boulangers, 6 épiciers dont un était menuisier et vendait des journaux, un chapelier vendant des chaussures et de la confection, un sabotier qui exerçait la profession de coiffeur-perruquier, un charpentier-couvreur tonnelier, un charron-forgeron, 3 maréchaux-ferrants dont un était quincaillier, un horloger, un blatier, un jardinier, un fabricant de pâte à papier, 3 couturières et un entrepreneur de travaux [n° 169 p. 1126].

En 1913, nous comptons un boucher, 4 épiciers, un boulanger, un cafetier-aubergiste, un hôtelier (tenant l'Hôtel de la Renaissance situé derrière la mairie), un charpentier, un charpentier-tonnelier, un charron, 2 maréchaux-ferrants, un quincaillier, 4 couturières, un fabricant de pâte à papier et un entrepreneur de battages.

En 1921, 2 charpentiers, 2 maréchaux-ferrants, un charron, un armurier, un entrepreneur de battages, 10 couturières, 3 débitants de boissons, 3 épiciers et un boulanger.

De 1936 à 1939, 2 charpentiers-couvreurs qui exerçaient en plus le métier de tonnelier, un menuisier, 2 maréchaux-ferrants serruriers, 1 charron, 2 entrepreneurs de battage, un jardinier, un cordonnier, un sabotier fabriquant des sabots et des galoches, un fabricant de pâte à papier, 2 épiciers, un épicier-buraliste débitant de tabac et tissus, 2 boulangers, un boucher-débitant de boissons, 3 cafetiers-aubergistes dont un était hôtelier, un électricien quincaillier et épicier, 2 maçons, 5 couturières, une lingère, un coiffeur, un marchand d'articles de pêche et cycles, un marchand de cycles [Annuaire de Tours et du département d'Indre-et-Loire]

En 1992 il ne restait plus qu'un aubergiste, un épicier, un serrurier, un affûteur d'outils coupants et un fabricant de meuble, le restant de la population exerçant des professions dans les villes et communes avoisinantes ou pratiquant le métier d'agriculteur.

En 2001, ne subsistent qu'un ébéniste, un boulanger (ne faisant que du pain biologique), un médecin (qui a quitté les lieux en 2002), un serrurier et un peintre en bâtiment (qui s'est installé en 2005 sur la commune de Barrou).

LA MÉDECINE

Le 25 juillet 1556, il est fait mention dans les registres de la paroisse d'un Hôtel Dieu à la Guerche où décéda un enfant.

En 1557, il existait une maladrerie, (établissement destiné à recevoir les malades atteints de maladies contagieuses et pestilentielles) située le long du chemin de la Guerche à La Haye, à proximité d'une fontaine appelée Fontaine de la Maladrerie, disparue aujourd'hui.

Le 4 mars 1657 un hôpital est signalé dans la commune, remplaçant peut être la maladrerie précitée .

En 1683, M. et Mme Fouquet, seigneurs de La Guerche, "tirent" d'une communauté de Paris où elle avait fait ses vœux, Jeanne d'Erault, originaire de Rouen, pour soigner les malades. Celle-ci se maria le 28 février 1685 avec Emery Demay, tisserand dans la commune.

Les soins des malades étaient assurés par des Maîtres Chirurgiens résidant dans la commune. Les chirurgiens pouvaient être de simples barbiers autorisés à pratiquer le saignée :

- en 1618, Louis Beaulin
- de 1625 à 1632, Jehan Moreau
- de 1632 à 1649, René Delalande exerçant aussi la fonction de Maître Apothicaire
- en 1635, Louis de Mallemouche



- de 1634 à 1660, Charles Mignan
- de 1654 à 1687, Marc Bruère
- de 1668 à 1681, Anthoine Pinard ayant aussi la fonction d'huissier et sergent de la vicomté
- de 1687 à 1717, Philippe Giraud, décédé le 3 juin 1730
- vers 1720, Georges Thomas, décédé le 8 mai 1740
- de 1740 à 1756, Jean Corade
- de 1750 à 1754, Louis Cyre
- en 1770, François Gigogne originaire de Paris
- en 1775, Jean Louis Cire, garçon chirurgien à Paris en 1767. Il mourut le 4 janvier 1826 avec le titre d'officier de santé.

Les accouchements étaient assurés par des sages femmes appelées aussi matrones :

- en 1695, Jeanne Demay
- en 1731, Marie Brunet
- de 1723 à 1758, Françoise Brunet
- de 1758 à 1784, Jeanne Cire
- en 1831, Anne Dubois
- de 1847 à 1881, Marie Louise Ribreau
- de 1880 à 1885, Mme Demoizé

Les médicaments étaient composés par des Maîtres Apothicaires dont deux nous sont connus, René Delalande de 1632 à 1649 et Charles Villeret en 1634.

Après la révolution, la commune ayant perdu de son importance , les praticiens en médecine disparurent et les habitants dépendirent des communes avoisinantes, en particulier de Lésigny.

A partir de 1859 fut instaurée la médecine gratuite pour les pauvres dont les frais étaient à la charge de la commune. Cette mesure fut appliquée pour environ 25 personnes par an en moyenne jusqu'en 1897, 10 personnes jusqu'en 1914, 5 jusqu'en 1931, 3 en 1936 et 3 en 1948.

En 1950 fut créé un syndicat intercommunal devant assurer la fondation d'un hospice pour vieillards à Abilly appelé "Les Thermelles".

A ce syndicat adhèrent les communes de La Haye-Descartes, Abilly, Balesmes, la Celle Saint Avant, Civray, Cussay, Draché, Marcé-sur-Esves, Neuilly-le-Brignon, Sepmes, le Grand Pressigny, Barrou, la Guerche et le Petit Pressigny. La participation de la commune de la Guerche fut approuvée par le conseil municipal le 26 mars 1950.

L'ADMINISTRATION

Le Vicomte de la Guerche relevait des barons de Preuilly envers lesquels il était redevable de foi et hommage-lige de 12 livres 10 sols aux loyaux aides et de 12 jours de garde dans le château de Preuilly [n° 92 p. 14 + n° 88 T. XXIX p. 271].

Le 24 mai 1452, Pierre Frotier, baron de Preuilly, renonça à cet hommage en faveur du roi Charles VII et la Guerche fut réunie au duché de Touraine [n° 135].

Afin de gérer correctement la Vicomté, ses biens et ses habitants et d'assurer la justice, une organisation administrative fut mise en place comprenant : des baillis, des sergents, une brigade des gabelles, des huissiers, des greffiers, des avocats, des procureurs fiscaux, des notaires et, depuis la Révolution, des maires. Il était courant que plusieurs de ces professions soient pratiquées en même temps par le même personnage.

A la révolution, le décret du 22 décembre 1789 partagea la France en départements. L'Indre et Loire par décret du 26 janvier 1790 comporta 7 districts: Tours, Amboise, Châteaurenault, Loches, Chinon, Preuilly et Langeais.

Le département était administré par un conseil formé de 36 membres élus pour deux ans qui choisissaient parmi eux plusieurs citoyens pour composer un pouvoir exécutif, ou Directoire dont faisait partie Jean François de la Fourchardière, notaire à la Guerche.

Les premières municipalités furent élues en janvier, février ou mars 1790 et le maire était élu pour deux ans par les citoyens actifs.

La loi du 22 août 1795 supprima les divisions par district qui furent remplacées par une division en arrondissements et cantons.

L'arrondissement de Loches comporte 6 cantons et 68 communes : les cantons de La Haye Descartes, Ligueil, Loches, Montrésor, Grand Pressigny et Preuilly. Le canton du Grand Pressigny comprend 9 communes d'une superficie totale de 28668 Ha comprenant : Barrou, Betz, la Celle-Guenand, Ferrière-Larçon, St Flovier, la Guerche, Paulmy, le Grand Pressigny et le Petit Pressigny.

LA JUSTICE

Le lieu où la justice était rendue (auditoire ou parquet), se situait face aux anciennes halles, certainement à l'emplacement de l'ancien café-restaurant, dans l'angle de la rue du Pont et de la rue des Douves. Les plaids et les audiences se tenaient tous les 15 jours et les assises une fois par mois.

La prison se trouvait dans le château. Les condamnés à la peine capitale étaient exécutés sur des « fourches patibulaires » à quatre piliers qui étaient probablement dressées entre La Creusette et le Maupas au lieu-dit « la Justice ».

La justice était rendue par plusieurs personnes ayant un rôle différent en matière civile et criminelle. On distingue les fonctions suivantes :

LES BAILLIS

Ce titre apparaît en 1155 sous le règne de Henri II Plantagenet. Les baillis étaient nommés par le Roi et avaient pour tâche de faire exécuter ses volontés. Leur pouvoir était très important et pouvait aller jusqu'à contrecarrer l'autorité des seigneurs. Ils exerçaient de multiples fonctions étant à la fois administrateur, juge, officier de police, chef militaire, agent comptable et régisseur du domaine royal. Ils avaient aussi le privilège exclusif d'autoriser les foires et les marchés. Par la suite les comtes

et les vicomtes abandonnèrent l'exercice journalier de la justice aux baillis qu'ils nommaient et qui étaient qualifiés de juges ordinaires civil et criminel.

Les registres de la paroisse de la Guerche, ainsi que des extraits des actes des seigneurs de ce lieu, nous renseignent sur ces hommes de loi à partir de 1556 :

- en 1451 et 1453, Etienne Odet ou Oudet, seigneur de la Groitière (paroisse d'Etableaux) licencié en lois, conseiller et bailli de la Vicomté de la Guerche.
- en 1515, Emery Lopin, également avocat au Baillage de Touraine. [n° 155 p. 250]
- de 1556 à 1584, Louis Mondin, bailli de la Vicomté, greffier et notaire. Il épousa Anne Mounier.
- de 1583 à 1595, Jacques Potron, bailli et juge ordinaire de la Vicomté. Il fut marié à Gabrielle Lecoq.
- de 1601 à 1650, Jacques Amy, licencié en lois, avocat au parlement, bailli et juge ordinaire de la Vicomté. Né en 1571, il épousa Anne Potron et mourut à la Guerche le 2 novembre 1650.
- de 1651 à 1672, Amable Amy, sieur de Boislamy et Mainferme (paroisse de Barrou), fils du précédent, avocat au parlement en 1626, conseiller, secrétaire ordinaire de la chambre du roi de 1657 à 1664, bailli, juge, capitaine et contrôleur provincial de la Vicomté. Né à la Guerche le 11 mai 1602, il épousa Anne Duhamel.
- de 1672 à 1688, Jacques Demoisay, avocat au siège de la Guerche, juge ordinaire, notaire royal, arpenteur, greffier en 1656 et bailli de la Vicomté. Il fut aussi bailli de la seigneurie de Méré en 1668. Né à la Guerche le 21 octobre 1632, il épousa au même lieu Renée Amy fille d'Amable Amy ancien bailli, le 25 janvier 1656 et devint seigneur de Mainferme par sa femme. En secondes noces à La Haye, le 20 juillet 1694, il épousa Marie Louise Brissac.
- de 1678 à 1696, Joseph Charcellay, sieur de la Couture (commune de Bossay-sur-Claise), avocat au parlement, bailli et procureur de la Vicomté, maire de la ville de La Haye de 1677 à 1696, décédé à la Haye le 7 février 1696. Il était le fils de François Charcellay bourgeois de Preuilly et de Marie Susort et se maria à La Guerche le 6 septembre 1677 avec Anne Demoisay.
- de 1697 à 1704, Laurent de la Gauderie sieur de la Renaudelière et des Bastardières (paroisse de Oyré), bailli de la Vicomté. En 1695, à Balesmes, il est désigné comme procureur de la vicomté de La Guerche. Il épousa à Vouneuil en Poitou le 3 février 1660 Marie Gouze, en deuxièmes noces à Leugny le 12 octobre 1669 Marie Véron et en troisièmes noces Jeanne Dutait dont il eut, entre autres, un fils : Jean Mathieu de la Gauderie, curé de la Guerche.
- de 1720 au 7 mars 1724, Jean René Baudy, sieur des Violières, bailli de la Vicomté et procureur au siège royal de Châtellerault. Souvent absent, il est suppléé par Aymery Drouault et par René Bruère des Rivaux.
- après 1735, René Bruère des Rivaux, bailli de la vicomté. Il épousa Marie Anne Ténèbre et mourut le 20 mars 1774.
- René Moreau, licencié en lois, bailli de la vicomté de la Guerche, procureur fiscal de la baronnie de Ligueil où il réside, est signataire du cahier de doléances et plaintes des habitants de la commune de Barrou le 4 mars 1789.

LES AVOCATS

C'étaient des juristes chargés de représenter en justice les plaideurs qui avaient recours à eux. Plusieurs avaient en même temps le rôle de bailli :

- en 1515, Beauvau [n° 155 p. 250]

- en 1515, Galet [n° 155 p. 250]
- de 1589 à 1627, Jehan de Malmouche fut avocat de la Vicomté. Il épousa Marguerite Ferrand et fut pendu par les archers de la gabelle près de l'Epinat le 17 juin 1627 pour trafic de sel.
- de 1601 à 1615, René Raguin avocat, procureur fiscal et lieutenant de la Vicomté. Né à la Guerche le 30 juillet 1578 de Léonard Raguin procureur fiscal de la Vicomté et de Renée Beauchêne, il épousa Anne de Malmouche, sœur du précédent.
- en 1613, Louis Raguin est cité comme avocat à La Guerche lors du mariage de sa fille Louise à Buxeuil.
- de 1601 à 1633, Jacques Amy, avocat au parlement et bailli de la Vicomté (cité précédemment).
- de 1626 à 1664, Amable Amy, avocat au parlement et bailli de la Vicomté.
- de 1663 à 1688, Jacques Demoizay, avocat au siège de la Guerche et bailli de la Vicomté.
- de 1678 à 1696, Joseph Charcellay, procureur fiscal, avocat au parlement et bailli de la Vicomté.

De 1781 à 1828, Jean Baptiste Brung, avocat au parlement du Roi et Président du grenier à sel de La Haye en 1781. Fils de Gilbert Brung, Maître blanchisseur à l' Ecole Royale Militaire de Paris, né à Paris le 1er novembre 1759, il épousa à la Guerche le 18 janvier 1792 Marie Henriette Guérin de la Martinière. Il fut très actif à la Révolution. Après la prise de la Bastille, le 14 juillet 1789, il fut nommé Capitaine de la troisième Compagnie de la Milice Nationale du Canton de La Haye. Celle-ci, composée de 30 fusiliers et de 15 auxiliaires, était destinée à protéger la population contre d'éventuels brigands. Jean Baptiste Brung fut élu à Preuilly le 24 juin 1790, avec trois autres personnes, délégué du District en tant que Garde Nationale de La Haye afin de se rendre à Paris pour participer au premier anniversaire de la Fédération qui se déroula le 14 juillet. Il mourut à la Guerche le 24 février 1828.

Le 13 novembre 1791, le Conseil Municipal de La Haye est renouvelé avec François Ballue, chirurgien, élu Maire et Jean Baptiste Brung élu Agent National. Il proposa de changer le nom de La Haye en Touraine et d'y substituer en son lieu celui de Descartes. A la pétition, il joignit des vers de sa composition à la gloire du grand homme :

*« Voicy le dieu sacré que tout sage vénère,
Descartes le grand homme eut ici son berceau,
Du doute allumant le flambeau,
De vingt siècles d'erreur il sut purger la terre,
Peu digne de la Vérité,
Par des prêtres et des rois et des grands asservie,
Alors gémissait la Patrie,
Il lui fallut au loin chercher la Liberté,
Français qui vénérez aujourd'hui sa mémoire,
Vous serez dignes de sa gloire,
Tant que vous maintiendrez chez vous l'Égalité ».*

N'ayant pas eu de réponse, il fit une relance le 29 Ventôse An II.

Voici la Délibération du Conseil Général de la Commune (La Haye) :

« L'Agent National a observé que déjà la Société Populaire de cette commune, en rendant hommage à la célébrité de l'immortel Descartes, s'était empressée de demander que cette même commune fût dorénavant appelée La Haye-Descartes ».

« Citoyens, a t'il dit, si la gloire d'un grand Homme appartient à tout son pays, c'est sans doute plus spécialement, le patrimoine de ses compatriotes. René Descartes est né en cette commune le 6 avril 1596. C'est lui qui a eu l'avantage d'être un des premiers philosophes qu'ait eu l'Europe; c'est lui, qui par le doute méthodique a découvert le chemin de la Vérité et tout à la fois le moyen de garantir l'erreur ».

« Pourrions-nous ne pas adhérer à l'honneur d'annoncer à l'Univers entier, que nous jouissons avec orgueil du plaisir d'admirer le berceau d'un homme aussi célèbre. Pourrions-nous, après cela, balancer un instant pour être dans les vues de notre Société Républicaine ? Il fut persécuté pour nous avoir appris à étudier la Philosophie. Il fut proscrit de sa propre patrie pour lui avoir donné des statuts. Il mourut enfin dans une terre étrangère pour avoir eu le courage de dévoiler l'erreur et de la dénoncer, tant il est vrai que l'on a jamais eu raison impunément. Eh bien, faisons voir que nous lui accordons la justice et la reconnaissance qui lui sont dues. Non seulement le consacrons dans nos registres si bien faits pour enflammer notre courage et doubler notre Énergie, mais encore le gravons éternellement dans nos cœurs. Nous avons été les premiers dans notre District à renverser l'autel du mensonge et à établir sur ses ruines le Culte de la Raison. Le temple de la superstition est aujourd'hui celui de la Philosophie. Continuons à nous montrer les véritables amis du peuple, le fléau des malveillants et des égoïstes. Eclairons les peuples sur leurs droits, propageons les lumières, et par là, nous mériterons d'être appelés les dignes rejetons de celui qui ne reconnaissait d'autres droits que ceux de l'Homme, reconquis sur ses oppresseurs ».

Sur quoi, le Conseil, matière mise en délibération, arrête : que cette commune nommée La Haye cy-devant Touraine, sera désormais appelée La Haye-Descartes et au surplus, qu'en conformité avec l'arrêt de la Convention du 25 Vendémiaire An II (17 octobre 1793) copie de la présente délibération sera envoyée au Comité de Division de la Convention dans les plus brefs délais.

Rédigé; clos; et signé Conseil tenant :

Jean-Baptiste Brung fils étant Agent National.

LES PROCUREURS FISCAUX

Ils avaient la charge de gérer les affaires de la vicomté ou de la représenter en justice et d'assurer le rôle de percepteur seigneurial. Ils exerçaient souvent en même temps le métier de notaire :

- de 1558 à 1591, Léonard Raguin, procureur fiscal, marié à Renée Beauchêne,
- en 1599, Gilbert Brung, procureur fiscal , notaire depuis 1590,
- de 1585 à 1620, François Raguin, fils des précédents, né à La Guerche le 22 octobre 1558, marié à Perrine Chevrier et décédé dans cette ville le 3 juin 1626,
- en 1630, Charles Pasquier, procureur de la vicomté, cité à Buxeuil en mai 1630 et août 1631. Il fut marié à Madeleine Guillon,
- de 1620 à 1661, Maurice de Mallemouche, notaire et procureur fiscal de la vicomté, né le 17 février 1593 de Jehan de Mallemouche, avocat à la Guerche et de Marguerite Ferrand. Il épousa en premières noces le 20 juillet 1620 Ginette Françoise Roy et en secondes noces le 27 avril 1643 Jehanne Trouvé et mourut le 12 janvier 1667,
- de 1636 à 1639, René Raguin, né à La Guerche le 30 juillet 1578, fils de François Raguin précité. Il fut aussi avocat, lieutenant de la vicomté et épousa Anne de Malmouche,
- Pierre Millet, cité à Barrou où il est décédé le 14 mai 1642,

- de 1625 à 1659, Gilbert Brung, notaire et procureur fiscal, marié à Perrine Froust et décédé le 5 mars 1662,
- de 1668 à 1675, Jacques de Fromentel, notaire et procureur fiscal de la vicomté, procureur au siège Royal de Tours. Né le 12 avril 1632 de Jacques de Fromentel notaire à la Guerche et de Louise Raguin, il épousa Marie Boutault et mourut le 1er avril 1677,
- de 1675 à 1681, Georges Véron, procureur fiscal de la vicomté. Il épousa à Leugny le 26 septembre 1639 Marie Couturier,
- de 1672 à 1687, Gilles Proust, procureur fiscal. Il épousa Marthe Amy, fille de Jehan Amy greffier à La Guerche,
- en 1681, Joseph Charcelay, procureur fiscal et bailli de la vicomté,
- en 1695, Laurent de la Gauderie sieur de la Renaudelière et des Bastardières (paroisse de Oyré), à Balesmes, fut désigné procureur de la vicomté de La Guerche. Il fut bailli de la Vicomté de 1697 à 1704,
- de 1716 à 1722, René Bruère des Rivaux, procureur fiscal de la vicomté, marié à Marguerite Delétang de la Laudière. En tant qu'ancien procureur fiscal de la vicomté, il fut chargé d'administrer les biens de Jean André du Til seigneur de la Guerche . Il mourut à 83 ans en 1746,
- de 1736 à 1770, René Bruère des Rivaux, procureur fiscal de la vicomté, bailli de la vicomté, receveur général, lieutenant et régisseur du seigneur de la Guerche, inspecteur des haras. Fils des précédents, il épousa à Etableau le 29 avril 1730 Marie Anne Ténèbre et mourut le 20 mars 1774 à 69 ans,
- de 1770 à 1789, Jean François de la Fouchardière, notaire, procureur fiscal de la vicomté, de la châtellenie de Ferrière et d'autres justices et député au baillage de Tours en 1789. Il était le fils de Jean René de la Fouchardière, notaire et procureur de la châtellenie de Ferrière et épousa le 3 juillet 1770 Vincente Julie de Granval
- de 1778 à 1790, Nicolas Naudet, procureur fiscal de La Guerche et Paulmy, habitant au château de Paulmy en qualité d'intendant de Monsieur d'Argenson.

LES GREFFIERS

Officiers publics auxiliaires de la justice, nommés par décret, mais titulaires de leur charge, ils dirigent les services du greffe et assistent le tribunal à l'audience. La majorité des notaires de la Guerche exerçaient cette fonction :

- de 1556 à 1584, Louis Mondin (voir : baillis)
- de 1578 à 1599, Estienne Pinard, greffier royal. Il épousa Louise Mondin, sœur du précédent.
- en 1582, Pierre Favreau, greffier des tailles
- de 1625 à 1636, Georges Courtault, greffier. Il épousa Jehanne Mignan.
- de 1627 à 1651, Jehan Amy sieur des Vigeans, greffier du baillage. Né le 19 juillet 1605 de Jacques Amy bailli de la Guerche et d'Anne Potron, il épousa à Barrou le 25 juillet 1634 Marie Raguin et mourut le 24 mai 1653.
- de 1627 à 1656, Estienne Pinard (voir : notaires)
- de 1638 à 1653, Mellaine Raguin (voir : sergents)
- de 1649 à 1661, François Velour (voir : notaires)
- de 1655 à 1659, Estienne Pinard (voir : notaires)
- en 1660, Anthoine Brunet
- de 1679 à 1683, Pierre Pilotte (voir : notaires)
- de 1664 à 1681, Pierre Percevault (voir : notaires)
- en 1692 et 1693, Anthoine Barnabé époux de Jeanne Mengeant. [n° 184]

- de 1674 à 1696, Louis Véron (voir : notaires)
- de 1680 à 1702, Jacques Demoisay (voir : notaires)
- de 1694 à 1718, Pierre Percevault (voir : notaires)
- de 1701 à 1733, Joseph Joubert (voir : notaires)
- de 1719 à 1756, Pierre Percevault (voir : notaires)
- de 1733 à 1781, Nicolas Joubert (voir : notaires)
- de 1744 à 1770, Joseph Gigault, greffier de la cour de la vicomté. En premières noces, il épousa Jeanne Breton, et en secondes noces le 19 juin 1770 Anne Percevault,
- de 1761 à 1800, René François Brung (voir : notaires).

LES SERGENTS ET HUISSIERS

Officiers de justice qui signifiaient les exploits, les assignations, faisaient les saisies et arrêtaient ceux contre lesquels il y avait prise de corps, les sergents devinrent ensuite huissiers :

- de 1581 à 1583, Joachim Métais, sergent royal. Il épousa Simone de Prollay.
- en 1592, Etienne Pynard, sergent royal,
- de 1600 à 1627, Robert Brung, sergent royal. Il épousa Renée Imbault et mourut à La Guerche le 15 juin 1627,
- de 1613 à 1628, Pierre de Fromentel, sergent de la Vicomté. Il fut marié à Renée Parent et mourut à La Guerche le 5 octobre 1628,
- de 1628 à 1655, Jacques de Fromentel sieur de la Lauderie, sergent royal et notaire. Fils de Jacques de Fromentel et Gabrielle Potron, né le 10 juillet 1602 à La Guerche, il épousa en premières noces Louise Raguin et en secondes noces Marguerite Langlois,
- avant 1649, Anthoine Conrade, sergent de la vicomté, marié à Renée Decelle,
- de 1632 à 1660, Jehan Froust, sergent et huissier de la vicomté. Né à La Guerche le 3 octobre 1596 il épousa Marie Brung fille de Robert Brung sergent royal,
- de 1632 à 1665, Georges Brung, sergent royal, huissier et procureur audiencier. Il épousa Jeanne Jouffrion et mourut le 24 octobre 1676,
- de 1638 à 1653, Mellaine Raguin, sergent et greffier. Il aurait été aussi selon les registres de la commune de Barrou, notaire et procureur. Né le 5 mars 1611 de René Raguin avocat à la Guerche et de Jeanne de Mallemouche, il épousa le 4 septembre 1639 Marie Gaultier. Après le décès de sa femme, il devint curé de Barrou de 1656 à 1678, année où il fut accusé par l'Archevêque de Tours de mauvaise conduite et de négligence,
- de 1648 à 1674, Jehan Courtault, sergent de la vicomté et huissier. Fils de Georges Courtault greffier et Jehanne Mignan, il épousa le 7 janvier 1644 Marie Naudet et mourut le 25 mars 1674,
- de 1648 à 1668, Etienne Dauphin, notaire et sergent de la vicomté. Il épousa Guionne Raguin et mourut le 27 septembre 1668,
- de 1646 à 1678, Jehan Gaultier, sergent de la vicomté et huissier. Il était le fils de François Gaultier notaire royal. Il épousa le 6 novembre 1648 Marie de Mallemouche et mourut le 5 novembre 1678,
- en 1660, Alexandre Debuys, huissier,
- en 1660, Georges Brung, sergent de la vicomté. Né le 11 septembre 1635 de Georges Brung sergent royal et de Jeanne Jouffrion, il mourut le 29 janvier 1662,

- de 1663 à 1683, Jehan Froust, sergent de la vicomté et huissier de 1677 à 1683. Né le 19 septembre 1632 de Jehan Froust sergent de la vicomté et de Marie Brung, il épousa Marie Aubault. Il était propriétaire des Vigeants,
- de 1664 à 1681, Antoine Pynard, sergent de la vicomté, huissier et chirurgien de 1668 à 1681. Né le 19 août 1633 d'Etienne Pynard notaire et de Marie Massonneau, il épousa le 8 février 1664 Catherine Marquiret et mourut le 3 août 1704,
- de 1664 à 1678, Jehan Aubault, sergent de la vicomté. Il épousa le 28 janvier 1664 Louise Brung et mourut avant 1679,
- de 1666 à 1676, Joseph Marquiret, sergent de la vicomté. Il fut marié à Anne Robineau,
- de 1674 à 1720, Pierre Desbuis, huissier. Né en 1644, il épousa à Abilly le 25 janvier 1677 Marie de Mallemouche et mourut le 30 novembre 1721,
- de 1675 à 1700, Paul Courtault, sergent de la vicomté et huissier. Né le 1er décembre 1648 de Jehan Courtault sergent de la vicomté et de Marie Naudet, il épousa en premières noces le 24 juillet 1664 Catherine Millet, en secondes noces Marie Aubault et mourut le 23 mai 1720,
- de 1675 à 1710, Louis Véron, notaire royal, huissier royal, sergent, huissier bailliager, greffier et archer de la maréchaussée du bailliage au siège présidial de Tours, sieur de la Contrie. Né en 1658, il épousa en premières noces Marthe de Mallemouche, en secondes noces le 17 août 1699 Antoinette Decerre et mourut le 13 novembre 1710,
- de 1695 à 1698, Alexis François Véron, huissier. Fils du précédent et de Marthe de Mallemouche, il épousa le 24 janvier 1695 Marthe Chenu,
- de 1699 à 1711, Maurice Brung, sergent de la vicomté,
- de 1704 à 1712, Pierre Alexandre Desbuis, huissier royal et fermier du greffe de la vicomté. Né le 4 juillet 1678 de Pierre Desbuis huissier et de Marie de Mallemouche, il épousa à Barrou le 6 février 1702 Marguerite Millet et mourut le 11 janvier 1712,
- en 1717, Louis Brung, huissier et maître d'école,
- de 1714 à 1735, Pierre Joseph Joubert, notaire, greffier, procureur et huissier de la vicomté. Né en 1684, il épousa le 5 novembre 1701 Marie Anne Desbuis et mourut le 24 avril 1744,
- de 1719 à 1756, Pierre Percevault, notaire, greffier et huissier royal. Né le 25 novembre 1694 de Pierre Percevault notaire et d'Anne Trouvé, il épousa en premières noces le 4 mars 1726 Françoise Fanon, en secondes noces à la Haye le 23 février 1745 Marie Gaultier, en troisièmes noces le 20 février 1753 Françoise Fernon et mourut le 6 décembre 1771,
- de 1722 à 1765, Joseph Courtault, sergent de la vicomté, huissier et tisserand. Né le 24 août 1696 de Paul Courtault sergent de la vicomté et de Marie Aubault, il épousa le 29 août 1722 Françoise Girault et mourut le 17 février 1766,
- de 1723 à 1730, Gilbert Brung, huissier royal, premier huissier audienier à La Haye, lieutenant de la brigade d'Yseure. Né le 10 décembre 1697, marié le 1er février 1723 à Anne Percevault, il mourut à La Haye le 23 septembre 1730,
- en 1750, Pierre Percevault, huissier royal. Né le 13 novembre 1729 de Pierre Percevault huissier royal et de Françoise Fanon, il épousa Marie Anne Gautier et mourut avant 1770,
- avant 1764, Pierre Robin, huissier,
- de 1776 à 1793, Jean Hilleret, notaire public, huissier de la vicomté. Né en 1742, il épousa Louise Patry et mourut le 12 janvier 1794,
- de 1761 à 1800, René François Brung, notaire public, greffier, huissier, sergent de la vicomté, officier municipal de 1792 à 1799. Né le 17 mai 1733 de René

Brung et Magdeleine Girault, il épousa le 20 février 1770 Françoise Joubert et mourut le 24 novembre 1804.

LES NOTAIRES

Officiers publics chargés de rédiger et de recevoir les conventions auxquelles les particuliers doivent et veulent donner un caractère d'authenticité. En 1597, Henri IV réunit les offices de tabellions et de garde-notes à ceux des notaires et les rendit héréditaires. En 1706, Louis XIV modifia l'institution et créa des notaires royaux, seigneuriaux et apostoliques. En 1791, furent abolies la vénalité et l'hérédité et n'existent que les notaires publics détachés du pouvoir judiciaire. Vers cette époque, cette profession disparut à la Guerche et fut centralisée au Grand Pressigny. Les notaires furent, selon les époques, plusieurs à exercer leur métier en même temps comme l'indique la liste ci-dessous :

- en 1451 et 1454, H. Lefèvre, notaire de la Vicomté
- de 1453 à 1457, André Pillet qui était aussi gouverneur des terres de Mme de Villequier
- de 1488 à 1498, Castillon et Jussay, notaires de la Vicomté
- de 1499 à 1506, Artault
- de 1500 à 1520, Drouault et Garnault
- de 1520 à 1545, Marcellien Barrault et Chartier
- de 1540 à 1558, De Beauvoir
- de 1540 à 1592, Charles Jussay. Il épousa Perrine Parant.
- de 1552 à 1558, Poupron
- de 1547 à 1560, Anthoine Barrault
- de 1556 à 1579, François Brun, marié à Jehanne Debore
- de 1555 à 1582, Mellaine de Mallemouche, marié à Guionne Jussay
- en 1582, Raguin
- de 1557 à 1577, Jehan Barrault, marié à Catherine Lelièvre
- de 1577 à 1585, Marcellien Mondin, marié à Jaquette Chemireau
- de 1556 à 1606, Louis Mondin, notaire, greffier et bailli de cette justice
- de 1577 à 1605, Emeri Gaultier, notaire royal, marié à Catherine Demoisay
- de 1578 à 1579, François Barbotin, marié à Prainisé des Cignes
- de 1579 à 1587, Jehan Brun. Né le 25 août 1556 de François Brun notaire et Jehanne Debore, il épousa le 22 mars 1579 Jehanne Barbotin.
- de 1590 à 1615, Gilbert Brung, notaire et procureur
- avant 1613, Roy, notaire de la vicomté. Il fit son testament à Buxeuil le 15 Juin 1613. [n° 123]
- de 1608 à 1649, François Gaultier, notaire royal, procureur et lieutenant de la maréchaussée. Né le 21 octobre 1585 d'Emeri Gaultier notaire et de Catherine Demoisay, il épousa Françoise Bellaudeau et mourut le 11 janvier 1655.
- de 1620 à 1661, Maurice de Mallemouche, notaire et procureur fiscal de la vicomté. (voir : procureurs fiscaux)
- de 1626 à 1636, Jacques Naudet, notaire. Né le 10 novembre 1583, il épousa Marie de Mallemouche et mourut le 18 Août 1661.
- de 1627 à 1656, Etienne Pinard, notaire et greffier. Il épousa le 10 juillet 1622 Marie Massoneau et mourut le 8 décembre 1670.
- de 1625 à 1659, Gilbert Brung, notaire et procureur fiscal. (voir : procureur fiscaux)

- de 1628 à 1655, Jacques de Fromentel, sieur de la Lauderie, notaire et sergent royal (voir : sergents). Né le 10 juillet 1602 de Jacques de Fromentel et de Gabrielle Potron, il épousa en premières noces Louise Raguin et en secondes noces le 13 septembre 1655 Marguerite Langlois.
- de 1638 à 1653, Mellaine Raguin, notaire, procureur et sergent. (voir : sergents)
- en 1648, Emeri Turrault, notaire de la vicomté, il épousa Louise Mondin
- de 1648 à 1668, Etienne Dauphin, notaire et sergent de la vicomté (voir : sergents)
- de 1649 à 1688, François Velour, notaire, procureur et greffier. Il épousa Jeanne Molé.
- de 1654 à 1702, François Corade, notaire, procureur de la vicomté et arpenteur royal. Né en 1623 de François Corade et de Marie Seray, il épousa à Barrou le 6 novembre 1666 Marie Raguin et mourut le 6 octobre 1702. Il fut aussi avocat royal et procureur de la ville d'Angle du diocèse de Poitiers.
- de 1655 à 1659, Etienne Pinard, notaire, greffier de la vicomté et sergent. Né en 1627 d'Etienne Pinard notaire et de Marie Massonneau, il épousa le 25 novembre 1655 Anne de la Fontaine et mourut le 16 mars 1672.
- de 1657 à 1762, Jacques Demoisay, notaire royal, arpenteur, avocat au siège de la Guerche, ensuite bailli de la Guerche et Mairé, juge ordinaire et greffier. (voir : bailli)
- de 1668 à 1677, Jacques de Fromentel, notaire, procureur fiscal de cette cour et procureur au siège royal de Tours. (voir : procureurs fiscaux)
- de 1679 à 1683, Pierre Pilotte, greffier et notaire royal de la vicomté. Il épousa Renée Proust. [n° 184]
- de 1663 à 1702, Pierre Percevault, notaire, procureur de la vicomté et de la Boutelaye, procureur fiscal des terres de la Trompauldière et de Mairé. Né en 1641, il épousa le 28 avril 1664 Jeanne Velours et mourut à Lésigny le 26 novembre 1710.
- de 1669 à 1705, Louis Véron, notaire royal, huissier royal, sergent, huissier bailliager, greffier et archer de la maréchaussée du bailliage au siège présidial de Tours. (voir : sergents)
- en 1706, André Cartier, notaire de cette cour
- de 1694 à 1719, Pierre Percevault, notaire, procureur de la vicomté et greffier. Né le 20 mars 1665 de Pierre Percevault notaire et de Jeanne Velours, il épousa le 26 février 1694 Anne Trouvé et mourut le 24 août 1741.
- de 1718 à 1727, Aimé Drouault, notaire et procureur de la vicomté de la Guerche, de la baronnie de Lésigny et de Chambon en 1710. Né en 1679 de Jacques Drouault notaire et d'Elisabeth Lecamp il épousa à la Haye le 20 septembre 1710 Marie Anne Poulin et mourut le 21 juin 1764.
- de 1701 à 1735, Pierre Joseph Joubert, notaire, procureur de la vicomté et huissier royal. (voir : sergents)
- de 1719 à 1756, Pierre Percevault, notaire, huissier et greffier royal. (voir : huissiers)
- en 1741, Louis Marteau, notaire, procureur à la Guerche
- de 1733 à 1774, Nicolas Joubert, notaire, procureur et greffier de la vicomté. Fils de Pierre Joseph Joubert notaire et de Marie Anne Desbuis, il épousa en premières noces aux Ormes le 22 février 1734 Marie Le Jude, et en secondes noces à Chambon le 24 septembre 1776 Marie Rose Maingault.
- de 1743 à 1752, Louis Drouault de Bois Mareau, notaire procureur de la vicomté. Né le 15 mai 1721 d'Aimé Drouault notaire et de Marie Anne Poulin, il épousa Geneviève l'Héritier.

- de 1734 à 1768, Pierre Joseph Joubert, notaire et procureur, officier public de 1793 à 1799
- de 1734 à 1768, Pierre André Callaud, sieur de Boiscouteau, notaire et procureur de la vicomté. Né en 1708, il épousa Marguerite Draoust et mourut le 15 septembre 1771.
- de 1772 à 1787, Louis Marquiret, notaire royal et procureur de la vicomté, né le 17 février 1744
- de 1772 à 1777, François Venault, notaire et procureur de la vicomté et de Paulmy. Né à Mairé le 21 mars 1743 de Léonard Venault et de Marie Massonneau, il épousa le 19 décembre 1771 Marie Thérèse Callaud.
- de 1777 à 1780, Jean Hilleret, notaire public et huissier de la vicomté, (voir : huissiers)
- Avant 1789, Hyppolite Deschamps, notaire royal. Il épousa Rose Guiot.
- Du 31 janvier 1793 au 17 mars 1800, René François Brung, notaire public, greffier, sergent de la vicomté et officier municipal de 1792 à 1799 (voir : sergents). Elève d'Aimé Drouault, notaire, il remit ses minutes au citoyen Jean Alexandre Moreau notaire du Grand Pressigny le 3 novembre 1800 [n° 173 3E46 145],
- de 1770 à 1823, Jean François de la Fouchardière, notaire et procureur fiscal de la vicomté (voir : procureurs fiscaux). Notaire du 3 novembre 1770 au 7 septembre 1823 [n° 173 3E46 148 à 159], il fut nommé député au baillage de Tours le 3 mars 1789 pour représenter les habitants de la commune [n° 120 p. 119]. Il interrompit ses fonctions de notaire entre 1793 et l'an IV pour être président du tribunal de district de Preuilly-sur-Claise. Ce fut le dernier notaire résidant à La Guerche. Il remit ses minutes à l'étude de Maître Victor Nazaire Chevrier-Favier du Grand Pressigny. Il occupa aussi la place de maire de la commune de 1800 à 1816.

LES MAIRES

Ils sont les premiers magistrats municipaux de la collectivité qu'ils dirigent et administrent, ainsi que les représentants de l'Etat. Ils sont élus par le conseil municipal parmi ses membres. Cette fonction fut mise en place à partir de la révolution.

L'ancienne mairie se situait rue du Château et l'on peut voir encore un écusson sans inscription au-dessus de la porte d'entrée. L'actuelle mairie fut construite entre 1845 et 1848.

A partir de la révolution, en 1790, Roch Charles Bruère des Rivaux fut le premier maire de la commune.

- en 1792, Pierre André Callaud
- de 1793 à 1799, Jean Louis Cire
- du 2 septembre 1800 au 23 février 1816, Jean François de la Fouchardière qui exerçait la profession de notaire
- du 30 janvier 1816 au 23 avril 1818, René François Brung
- du 25 mai 1818 au 19 août 1828, Jean Antoine Bodin
- du 20 août 1828 au 5 décembre 1830, Jean Millet-Terrassin
- du 6 décembre 1830 au 22 juillet 1855, André Rodolphe Claude François Siméon de Croy, propriétaire du château de La Guerche
- du 22 juillet 1855 au 12 août 1860, Jean Baptiste Millé

- du 12 août 1860 au 4 septembre 1871, Victor Auguste Millé
- du 9 mai 1872 au 7 mai 1900, Narcisse Alfred Courtault
- du 20 mai 1900 au 10 décembre 1919, Moïse Dechartre
- du 10 décembre 1919 au 29 novembre 1941, Henri René Marie Bernard de Crouy, propriétaire du château de La Guerche
- de 1944 au 22 mars 1959, Etienne Marie René de Crouy Chanel, fils du précédent
- du 22 mars 1959 au 1er janvier 1977, Louis Moïse Adrien Roy
- du 1er janvier 1977 au 20 mars 1983, François de Crouy Chanel, fils d'Henri René Marie Bernard de Crouy
- du 20 mars 1983 au 11 mars 1989, Henri Champigny
- du 17 mars 1989 au 10 juin 1995, Edgar Seigneur
- du 24 juin 1995 au 11 mars 2001, Eliane Chevilley
- du 17 mars 2001 au 20 septembre 2005, Franck Hidalgo
- du 29 octobre 2005 au 16 mars 2008, Gérard Grandin
- Depuis le 16 mars 2008, Janine Gautier



Place de la mairie au début du XXe siècle

LES FOIRES, ASSEMBLÉES, MARCHÉS ET PÉAGES

Le seigneur s'attribuait le droit d'instituer les foires et d'en tirer un revenu appréciable.

Les marchés avaient lieu généralement une fois par semaine : le mardi (Hommage rendu au Roi par Anne d'Aumont vicomtesse de la Guerche le 8 juin 1680). Les commerces étaient implantés dans la halle située face à l'ancien café-restaurant (autrefois l'auditoire) à proximité du pont tandis que le bétail était exposé sur la place voisine.

Il fallait payer pour la place et pour étaler sa marchandise. En outre, des droits étaient perçus sur toutes les ventes et achats.

Aux foires et aux marchés se rattachaient les péages. Les paysans ou les marchands payaient pour suivre une route, passer un pont, remonter ou descendre une rivière et s'amarrer à un quai.

Les commerçants et les artisans établis dans la ville s'acquittaient de redevances correspondant à des droits de patente. Pour le gros bétail, ce droit seigneurial était de 4 deniers par tête, pour les chèvres de 10 deniers, pour les boucs de 5 sous. Les potiers devaient donner une marchandise choisie par le seigneur, les cabaretiers une pinte de vin, les bouchers des pieds de bœuf et de vache. La vente du blé et des farines était soumise au droit de minage.

En contrepartie le seigneur entretenait les routes, assurait le nettoyage du marché, l'aménagement de la halle, la réparation des ponts et des quais. Ces travaux étaient effectués au moyen de la corvée.

En 1680 il existait cinq foires annuelles :

- à la Saint Vincent, le 22 janvier
- à la Saint Marcellin d'été, le 2 juin
- à la Sainte Marguerite, le 20 juillet
- à la Saint Mathieu, le 21 septembre
- à la Saint Bry (ou St Brice), le 13 novembre

Vers 1810, une assemblée se tenait le troisième dimanche de mai. Elle était couramment appelée « la louée » ou « accueilage » et permettait aux patrons, domestiques, servantes de s'y rencontrer pour négocier l'embauche pour une année. Une foire se déroulait le 7 août.

En 1906, à la demande des commerçants et des débitants, on rétablit une fête et assemblée à la Saint Mathieu, le 21 septembre ou le troisième dimanche de septembre. Celle-ci existait encore en 1939.

Après 1918, on célébra l'Armistice du 11 novembre par des manifestations comprenant un défilé avec dépose de gerbes au monument aux morts, une messe, un banquet et un bal.

On fêta aussi le 14 juillet, jour de la fête nationale, avec un feu d'artifice, distribution de boissons gratuites et prix pour les enfants des écoles avec organisation de différents jeux, le tout clôturé par un bal.

Le 8 mai, fête de la victoire de la guerre 1939-1945, était célébré par une messe suivie d'un banquet et d'un bal.

En 1930 on créa une assemblée le jour de la Pentecôte.

LES DROITS DES SEIGNEURS

Les aveux du XV^{ème} au XVII^{ème} siècles indiquent que les Vicomtes de la Guerche jouissaient entre autres droits, de ceux de haute, moyenne et basse justice dont ils étaient investis par une charte authentique, de péage sur toute l'étendue du fief, tant par eau que par terre, de prévôté et de sceaux à contrats.

Ils disposaient d'autres droits :

- Droits de corvées : ceux-ci s'appliquaient à tous les travaux agricoles, à la réfection des écluses, des moulins, des murs du château, au curage des fossés, à l'entretien des chemins et des routes et éventuellement à la défense du château en cas d'attaque.
- Droits de gîtes : droit consistant à ce que le seigneur s'installe chez un de ses vassaux ou tenanciers avec toute sa suite (hommes, chiens, chevaux, oiseaux de chasse) pour y vivre à discrétion sans rien à payer. Ce droit s'exerçait à tous les degrés de l'échelle sociale.
- Droits de tonlieu : droit de douane sur les marchandises transportées par eau et par terre, aussi utilisé comme droit de marché sur les bestiaux et autres objets vendus dans les foires.
- Les banalités : seul le seigneur avait droit de posséder le moulin et les hommes de son domaine venaient y faire moudre leur blé par le fermier des moulins banaux ; son entretien était assuré au moyen du droit de corvées. Le four à pain, appelé four banal, était sa propriété ; il percevait une redevance pour la cuisson du pain et en contrepartie il fournissait le combustible. Il exerçait aussi ce droit sur la commune de Barrou.
- Droits de billette : le Vicomte touchait une redevance au péage sur la Creuse pour les nombreuses marchandises transportées en bateaux ou par flottaison (Acte du 6 juin 1680). Pour une brebis il recevait 9 deniers.

Il existait d'autres droits tels que les droits d'aubaine, de la taille, de banvin (ou ban à vin), de guet, d'épaves, de fouage à Barrou, de Grande Dîme (à La Guerche, Barrou et Leugny), de cens, de droit de fondation et patronages (six prieurés dépendaient de la Vicomté),etc.

Le droit de quintaine ou « quientaine », peu commun, mérite d'être signalé :

Dans un aveu rendu au Roi le 8 juin 1680 par Anne d'Aumont vicomtesse de la Guerche, il est indiqué que les couples mariés dans le mois précédent la fête de la Trinité sont tenus de courir trois fois sur la Creuse à force de chalans ou nacelles et de renverser au moyen de longues perches un blason apposé à un poteau ou, à défaut, de payer le dit jour une amende d'une livre de cire ou de 3 livres et le repas aux officiers du seigneur. Les curés devaient fournir la liste des nouveaux mariés. Cette coutume existait encore en 1789. Elle s'appliqua aux meuniers des moulins seigneuriaux qui devaient venir en ville le dimanche de la Trinité et offrir un repas bien arrosé aux officiers du seigneur. Après le repas, les meuniers se rendaient sur la rivière où les gardes forestiers du seigneur avaient planté un pieu ou quintaine situé au milieu de la rivière, face au château. Les meuniers montaient debout sur une

barque et étaient équipés d'une perche qu'ils devaient briser en la frappant contre le pieu. Ils avaient droit à trois essais. Cette manœuvre était périlleuse du fait d'un manque d'équilibre et au bout du troisième essai, ils devaient revenir à la nage. On retrouve cette pratique dans d'autres seigneuries de la région comme à La Haye et la baronnie de Preuilly où ce droit était une contrainte sous peine d'amende arbitraire. Ici, elle avait lieu tous les ans, le lundi de la Pentecôte après les vêpres en présence du bailli, du procureur fiscal, du greffier en robe du palais et des habitants de la ville. Un énorme poteau à tête carrée était planté dans la rivière, dépassant de 2m la surface de l'eau, et chaque meunier, debout dans un bateau conduit rapidement par quatre robustes rameurs, devait engager le bout de sa perche dans un trou pratiqué dans le poteau et la rompre au moyen d'un vigoureux effort. Si le participant ne réussissait pas cet exploit et tombait dans la rivière, il était bafoué par la foule et condamné par le bailli, sur les conclusions du procureur fiscal, à payer une amende de trois livres tournois [n° 45 p. 53].

SUPPRESSION DES DROITS FÉODAUX

Le 3 mars 1789 les habitants de La Guerche présentèrent leurs doléances et remontrances aux Etats Généraux par l'intermédiaire de leurs représentants : les Sieurs Jean François de la Fouchardière et Maurice Bruère des Rivaux, nommés députés au bailliage de Tours.

Ils demandèrent :

- qu'aucune partie de leur propriété ne puisse leur être enlevée par les impôts, s'ils ne sont pas consentis par les Etats Généraux.
- que personne ne puisse être emprisonné ni détenu que conformément aux lois du royaume.
- qu'il ne soit établi qu'un seul impôt réparti proportionnellement aux propriétés et revenus les trois ordres sans distinction.
- que les aides, traites foraines et gabelles soient supprimées ainsi que les droits sur les huiles, à cause des vexations immorales.
- que les droits de contrôle soient réduits.
- que les procédures civile et criminelle soient simplifiées.
- que les justices seigneuriales subsistent.
- que l'on supprime la mendicité.
- qu'il soit permis de rembourser les rentes.
- qu'il soit permis de moudre son blé et cuire son pain où l'on veut.
- qu'il y ait des Etats Provinciaux.
- qu'on arrange les chemins de La Guerche au Grand-Pressigny et de La Petite Guerche à Mairé.
- que la Creuse soit rendue navigable du Berry jusqu'en son embouchure [n° 120 p. 120].

Le 24 mars 1789, les commissaires du clergé proposent à la chambre que les Etats Généraux invitent les seigneurs propriétaires des moulins, pressoirs et fours banaux, à renoncer volontairement et pour l'avantage du peuple à l'exercice d'un droit aussi onéreux, et qui donne lieu à de fréquentes vexations, ainsi qu'à ces droits indécents et ridicules, tels que le droit « aux Frêches ».

On demande encore l'abolition de plusieurs droits féodaux tels que ceux du minage, péage, fautage, chasse, etc. On demande aussi que les rentes seigneuriales foncières puissent être amorties et le retrait féodal rédimé.[n° 203 p.135 à 136].

Tous ces droits seigneuriaux furent supprimés par décret du 25 août 1792 et un autre décret du 17 juillet 1793 ordonna la destruction par le feu de tous les titres concernant ces droits. [n° 91 p.148 Notice historique sur les archives d'Indre-et-Loire].

LA GABELLE

Terme d'origine saxonne signifiant : tribut, la gabelle est un impôt sur le sel institué par ordonnance de Philippe V, dit le Long, le 25 février 1318. Il fut supprimé en 1346, rétabli le 1er janvier 1356, à nouveau supprimé en 1380 et rétabli définitivement en 1383. Les entraves apportées aux transports de cette denrée de première nécessité et la pénalité qui frappait les faux-sauniers étaient sanctionnées suivant les Edits de Charles VII de 1451 en dix articles et l'ordonnance de Louis XI en 1469.

Le décret du 21 mars 1790 mit fin à la gabelle.

La Touraine était pays de grande gabelle et taxée à 9 livres de sel par tête (le boisseau valait 12 livres).

La petite gabelle était appliquée aux provinces des salines, provinces de quart bouillon, les Francs salés telles que le Poitou et la Saintonge.

Le Poitou appartenait aux provinces rédimées depuis 1553 et était soumis au droit qu'on appelait Quart de sel (le boisseau valait 30 sous).

Le peuple était obligé de prendre ce produit dans les greniers à sel situés à La Haye, Loches et Preuilly. Sous Henri IV fut érigée une juridiction des chambres des greniers à sel composées d'un président, d'un grenetier, d'un contrôleur, d'un procureur du Roi et d'un greffier [n° 6 p. 54].

La Guerche dépendait du grenier à sel de La Haye depuis l'Edit de 1727. Jean Baptiste Brung, issu d'une vieille famille de La Guerche, en fut président en 1781. Le grenier à sel de La Haye recevait cette denrée de la baie de Bourgneuf en Bretagne. Le sel était réparti dans la commune en fonction du nombre d'habitants. L'ordonnance de 1680 imposait que chaque collecteur de l'impôt sur le sel remette tous les ans au receveur du grenier une copie des rôles comportant les noms, surnoms, qualités, emplois, le nombre et l'âge des enfants au-dessus de huit ans et le nombre de personnes composant la famille [n° 160 p. 76, 108].

La quantité de sel était sévèrement réglementée soit un minot (environ 50 kg) par an pour 14 habitants de plus de 8 ans pour le pot et la salière (cuisine) à l'exception des grosses salaisons. Le prix du minot atteignit en Touraine la veille de la Révolution 54 livres et 15 sols alors qu'il était de 3 livres en Bretagne [n° 160 p. 19, 20].

La brigade de La Guerche était constituée par un capitaine nommé pour deux à six ans, un lieutenant affecté pour une période de 5 à 10 ans et de trois à quatre archers appelés aussi gabelous. En principe ces personnes n'étaient pas originaires de la commune et logeaient au centre de la ville dans un lieu appelé " la ferme des gabelles ". Entre 1643 et 1789 selon les archives de la paroisse, la brigade employa environ 90 personnes de différents grades.



DECLARATION DU ROY,

Concernant les Faux-sauniers & les Faux-tabatiers.

Donnée à Versailles le 15. Février 1744.

Registrée en la Cour des Aides.

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROY DE FRANCE
ET DE NAVARRE: A tous ceux qui ces présentes lettres
verront, SALUT. Par l'article V. de notre déclaration du 4.
mars 1724. nous avons ordonné que tous ceux qui seroient
condamnez aux galères à tems ou à perpétuité, pour quelque
crime que ce pût être, seroient flétris, avant que d'y être con-
duits, des trois lettres G. A. L. afin qu'en cas de récidive dans
un crime qui méritât peine afflictive, les juges fussent en état
de prononcer contr'eux des condamnations plus rigoureuses,
même la peine de mort s'il y avoit lieu de le faire; & nous
avons eu encore plus en vûe d'imprimer par cette flétrissure, à
ceux qui y seroient condamnez, une crainte qui les empêchât
de commettre de nouveaux crimes. Mais comme ce motif ne
sçauroit s'appliquer indistinctement à tous les fraudeurs con-
damnez aux galères pour le faux sel, le faux tabac & autres
marchandises prohibées, parce qu'il s'en trouve plusieurs qui
ne subissent la peine des galères, que faute de paiement des
amendes auxquelles ils ont été condamnez, ce qui donne lieu
de convertir la peine pécuniaire en une peine corporelle; outre
que la récidive dans ce même genre de crime n'est point punie

On retrouve le nom de différents capitaines de la brigade des gabelles dans les archives de la paroisse :

- En 1643, Louis Pary sieur du Fonci
- en 1645 et 1646, Pierre Carré sieur du Moulinet
- en 1648, Pierre Yvon et Jean Noznou
- en 1650, Claude Dubois
- en 1656, Eustache Villetain
- en 1664, Jean Deselle
- en 1692, René d'Aubigny sieur de la Touche qui a le titre de commandant
- en 1693, George Trouvé avec le titre de commandant
- en 1698 et 1701, Claude Dominique Frère sieur de la Place
- en 1703, Pierre de Sorhoette
- en 1713, Pierre Loiseau
- en 1732, Claude Careau

- en 1739, Charles Chenon
- en 1743, Etienne Meletier Bourgoing
- en 1775, Pascal Eveilhé

Le prix du sel étant environ huit fois moins élevé en Poitou, de nombreuses personnes appelées "faux sauniers" firent la contrebande de ce produit indispensable.

Les sanctions appliquées en cas de fraude aux contrebandiers pouvaient être de deux cents à trois cents livres ou l'envoi aux galères et dans certains cas la peine de mort.

En 1747, Charles Grateau, laboureur, fut condamné aux travaux forcés pour contrebande de sel, « au service de sa majesté sur les galères pour faux saunage » comme l'indique Jean Mathieu de la Gauderie, curé de La Guerche [n° 155 p. 463 + n° 185].

La forêt de La Guerche était propice à cette contrebande et une petite bande de sept faux sauniers tous célibataires âgés de 18 à 28 ans, dont un était originaire du Grand-Pressigny, utilisait des chevaux pour acheminer ce sel acheté à la Chapelle-Moulière en Poitou au prix seulement de 4 sols le kilo qu'ils cédaient ensuite deux fois plus cher à des revendeurs. L'acheminement de ce produit se faisait au moyen de chevaux à raison de 150 kg par animal, ce qui permettait à chaque fraudeur de faire un bénéfice minimum de 30 livres par voyage. Dans la nuit du 13 au 14 mai 1773, ils cachèrent leur cargaison d'un poids total de 850 Kg dans des fourrés de la forêt de La Guerche et allèrent se restaurer et se reposer dans une espèce d'auberge située au carrefour du Rond-du-Chêne en attendant le moment propice pour passer en Touraine. A l'aube les gabelous, au courant de ce trafic, les firent prisonniers et les conduirent à la prison de La Haye. Un seul put payer l'amende de 300 livres et les autres furent condamnés à trois années de galères [n° 40 p. 53 à 56].

Généralement les faux sauniers évitaient les passages gardés en permanence par les gabelous. La majorité des fraudeurs arrêtés furent en fait victimes des brigades ambulantes qui patrouillaient jour et nuit le long de la zone frontalière. Ainsi le 6 janvier 1774, les gardes de la brigade de la Villeplate arrêterent au cours de leur tournée, au lieu-dit La Bergeresse, deux veuves domiciliées à Etableau : Marie Destouches (34 ans) et Marguerite Barrault (47 ans). La première portait un petit sac contenant 5 livres de sel acheté au bourg de Leugny à une femme qu'elle affirma ne pas connaître. Ayant trois enfants en bas âge, elle avoua que c'était « la misère qui l'avait engagée d'aller chercher ledit sel ». Quant à Marguerite Barrault, elle n'avait sur elle qu'une demi-livre de sel. Elle précisa que « c'était le pressant besoin qu'elle avait pour faire de la soupe à ses deux petits enfants qui l'avait incitée à faire l'emplette de la demi-livre de sel » [n° 40 p. 57].

Le premier gué en aval du château porte le nom de « Gué Pendu » depuis que deux faux-sauniers y ont été pendus sur place par les gabelous qui les avaient surpris.

Jehan de Mallemouche, avocat de La Guerche, fut frappé, malgré son titre, par cette dernière sanction et fut pendu par les archers de la gabelle près de Lépinat (certainement au lieu-dit la Justice où étaient installées des fourches patibulaires) le 17 juin 1627 vers 10 heures du soir.

Toutes les astuces étaient bonnes. Des niches et souterrains étaient creusés par les contrebandiers dans les coteaux de la région pour abriter cette précieuse denrée.

Marie Baillet, femme de Léonard Moreau de cette commune, fut emprisonnée dans les prisons du grenier à sel de la Haye où elle mourut en 1744. Entre 1708 et 1790, furent dénombrées 16 captures de faux-sauniers à La Guerche selon les procès verbaux du grenier à sel de la Haye [n° 160 p. 127].

Le sel saisi (appelé faux sel) par les gabelous, provenant du Poitou, était contrôlé, mis en vente et remis aux greniers à sel [n° 160 p. 126].

Autorisation de vendre les faux sels capturés au dépôt des Ormes-Saint-Martin :

« Aujourd'huy vingt-trois octobre mil sept cent quatre-vingt-deux par devant nous conseillers du roy, juges et officiers du grenier à sel de la ville de la Haye en Touraine, soussigné

A comparu en personne maître Charles Cézard Guichard receveur de ce grenier stipulant pour maître Nicolas Salzard adjudicataire général des gabelles de France.

.....qu'il a été capturé et saisi ce quinze du présent mois par les employés des brigades de la Guerche et de Pressigny au canton de la Petite Guerche ressort de ce grenier treize minots de faux sel chargés sur cinq chevaux que les hommes conducteurs avaient abandonné, mesuré et emplacé devant nous le mesme jour.....

Qu'il désire qu'au terme de l'arrêt du Conseil d'Etat du roy du vingt-six may mil sept cent soixante douze estre autorisé à faire vendre le-dits quatre septiers un minot de faux sel au dépôt des Ormes-Saint Martin comme plus prochain de ce grenier..... »

LES REVENUS PARTICULIERS DE LA COMMUNE

Suite à la tempête de grêle du 26 mai 1947, furent instituées la taxe sur les propriétés bâties et la taxe sur les propriétés non bâties afin d'assurer le dédommagement pour tous les dégâts.

Le 15 janvier 1949, on créa la taxe sur les chasses gardées et la taxe locale sur la vente au détail.

Le 23 Janvier 1962, la taxe sur les chiens de chasse et d'agrément ainsi que des chiens de bergers et de garde fut supprimée (elle existait déjà en 1931).

LA GUERCHE ET LES GUERRES

Les archives ne nous laissent que peu de traces des guerres dont aurait pu souffrir cette commune ; néanmoins plusieurs faits se sont déroulés dans le proche voisinage.

En 1369, les châteaux de Preuilly et de La Roche Posay étaient occupés par les routiers anglais, Bretons et Gascons qui pillaient toute la région de Touraine. Ils en furent chassés par Bertrand Du Guesclin et Jean de Bueil, gentilhomme tourangeau, avec l'aide des seigneurs voisins [n° 45 p. 23 + n° 144]. Les chroniqueurs disent qu'il y eut une grande bataille, car à gauche de la voie romaine appelée "Vétien Pictaval" vers Chambon, on trouve dans un champ une grande quantité d'ossements [n° 25 n° 1308 p. 203].

Les guerres de religion engendrèrent de nombreux désastres. Le cartulaire de Cormery précise qu'en 1562, les églises de la contrée furent livrées au pillage et ces troubles sont signalés dans un texte extrait des registres de la paroisse de Chambon : « Dangereuse année 1562, une année miséhante et malheureuse en toutes façons si Dieu n'y met la main ».

Toute la région subit ces guerres de religions. En 1587, la contrée de La Haye fut ravagée et pillée par l'armée du roi de Navarre et la même année le seigneur de la Guerche, Claude de Villequier, et son fils Georges furent sollicités pour lutter contre ce chef des huguenots qui devint plus tard roi de France sous le nom d'Henri IV. Le 6 février 1592, le même Georges de Villequier, un des chefs de la ligue en Poitou, s'attaqua aux troupes du roi qui avaient investi le château de la Guerche.

La guerre de 1870 contre les Allemands ou prussiens éclata le 15 juillet et marqua beaucoup la commune de la Guerche ainsi que les communes avoisinantes où les registres dénombrent de nombreux soldats morts pour la patrie. En 1871, la municipalité dut payer à l'armée allemande, comme toutes les autres communes, une contribution de 1260 francs. A partir de cette époque, il est fait mention, de plus en plus, des pauvres de la commune. Dès 1880, ils bénéficient d'une distribution gratuite de pain atteignant au total cent kilogrammes par an. En 1882, 22 familles bénéficient de cette mesure et 32 en 1891. Cette distribution, se faisant le jour de la fête nationale, fut maintenue jusqu'en 1937, alimentant en moyenne dix familles annuellement.

La seconde guerre mondiale de 1939 engendra la destruction du pont sur la Creuse. L'or de la banque de France ayant été entreposé par sécurité à Poitiers, un ordre venant de Paris le 21 juin 1940 annonça à la mairie que le lendemain, soit le 22 juin à 7h15, le pont serait détruit afin d'interdire aux Allemands le passage de la Creuse et de laisser le temps d'évacuer le précieux métal vers Saint-Pierre-et-Miquelon par embarquement sur le croiseur rapide " le Duguay-Trouin " à partir de Brest. Il était nécessaire de retarder l'avance des Allemands de 3 jours afin d'assurer cette opération de transfert. En effet, les Allemands venant de Ligueil, un ordre fut transmis à quelques éléments du Premier Dragon, qui avait conservé une certaine cohésion, pour les freiner dans leur avance vers le département de la Vienne. Des batteries de canons de 75mm furent installées sur les hauteurs de Buxeuil pour interdire leur progression vers Descartes. Plusieurs accrochages eurent lieu aux environs de cette ville dont la mise hors combat, le 21 de ce mois, de 17 allemands abattus par un soldat de la division marocaine qui lui-même subit le même sort [n° 23 p.14].

Deux obusiers français de 210mm furent mis en batterie dans un ravin sur la rive gauche de la Creuse de la commune de Mairé, leur mission étant de détruire le château de La Guerche si les Allemands s'en servaient comme point d'appui pour forcer le barrage de la Creuse et heureusement il n'en fut rien.

A la Guerche les soldats du génie creusèrent une tranchée au milieu du pont et y déposèrent une charge de dynamite. Ils invitèrent les habitants des maisons proches du pont à s'éloigner pour éviter la chute des pierres qui pouvait être dangereuse. A l'heure précise, une explosion accompagnée d'une violente détonation engendra l'écroulement du pont tout entier vers la Petite Guerche. Cette destruction fit beaucoup de dégâts sur les constructions avoisinantes. La toiture du château fut endommagée ; son propriétaire Henri de Crouy, maire de La Guerche eut des difficultés pour trouver un couvreur et dut écrire à son collègue, le maire de Preuilly le 12 juin 1941, pour lui demander de rechercher un artisan acceptant ce travail.

Le jour suivant cette destruction, les habitants de la commune furent conviés à se réfugier dans les greniers souterrains du château. Des combats eurent lieu entre des tirailleurs sénégalais positionnés dans une peupleraie de la Petite Guerche et des soldats allemands qui eurent plusieurs morts en tentant de traverser la Creuse sur le tablier du pont effondré. Le commandant de la Wermarcht interdit aux Guerchois de repêcher dans la Creuse ces soldats afin de leur offrir une sépulture.

La même opération de destruction eut lieu à la Haye Descartes où le pont sauta à 10H30 [n° 23 p. 14].

Peu de temps après vers 14h, les premières troupes allemandes arrivèrent. Elles étaient composées d'abord de quatre officiers dans une jeep et ensuite d'une patrouille dont un des soldats fut blessé par le tir d'une mitrailleuse servie par quelques soldats français restés à La Petite Guerche.

Dans cette zone occupée, un officier allemand déclara :

« Si vous Français, vous vous étiez battus sur la Meuse comme vous vous êtes défendus sur la Creuse, nous ne serions jamais entrés en France ».

Le même jour (le 22 juin 1940) à 16h55 l'Armistice fut signé mais il fallut attendre l'accord des Italiens qui ne fut donné que le 25 juin à 1h35.

Le lendemain de l'Armistice, la Wehrmacht occupa les trois cinquièmes de la France qui fut coupée en deux par une ligne de démarcation. A partir de ce moment, la Guerche (ainsi que Barrou et Chambon) se trouva en zone occupée. 200 Allemands prirent possession de la commune et s'installèrent au château. Sur l'ordre du capitaine chef de la commandantur locale, ils construisirent une passerelle sur les ruines du pont, permettant ainsi d'assurer l'approvisionnement en vivres, munitions et matériels divers arrivant par la Petite Guerche, mais celle-ci fut emportée par la crue au bout de quelques semaines.

Les Allemands quittèrent la Guerche en décembre 1940 et le 15 du même mois la commune fut déclarée zone libre avec Abilly, Barrou et Chambon [n° 23 p. 30]. Cette partie de l'Indre-et-Loire fut rattachée administrativement à la préfecture de Châteauroux. La Creuse devint ligne de démarcation. Pour aller d'une rive à l'autre au moyen d'un bac situé à l'abreuvoir de la Fontaine qui se déplaçait au moyen d'un treuil et d'un câble, il fallait présenter des laissez-passer délivrés par les Allemands, en des points bien déterminés. Le poste de garde frontalier était situé dans la maison d'habitation située à gauche de l'abreuvoir et était occupé par les allemands, la milice Pétainiste et ensuite par la Gendarmerie.

Les Français aimaient frauder, les laissez-passer se multipliaient et de véritables filières de passage clandestin se créèrent avec des passeurs qui en firent dans plusieurs cas un métier et un profit. Georgette Blanchet, une jeune fille de la commune participa à ces actions entre janvier 1941 et 1942 en faisant le guet sur une pile du pont détruit, au moyen de jumelles et grâce à elle et à ses frères André, Henri et René qui assuraient le passage de la Creuse en bateau, personne ne fut pris. Cette femme sauva bénévolement la vie d'un enfant juif de trois ans en octobre 1942, en lui faisant traverser la rivière en plein jour sous l'œil des Allemands en le faisant passer pour un membre de sa famille en vacances. Celui-ci avec sa famille purent quitter la zone de Châtellerault avec l'aide de Marius Montier, pharmacien de cette ville. Le reste de la famille fit la traversée de nuit n'ayant plus la crainte d'un bruit éventuel de l'enfant alertant les Allemands. Cet enfant appelé Serge Kochman fut ensuite doyen de la faculté de médecine de Reims. En mémoire de cette noble

action leurs noms sont désormais gravés depuis le 6 Février 1992 sur le mur des Justes des Nations au mémorial Yad Vashem à Jérusalem.

Un autre fait est à signaler. Lors du raid de la flottille britannique sur les bases allemandes de Saint Nazaire, deux soldats franco-canadiens s'échappèrent: le caporal anglais Georges Wheeler et le soldat canadien Sims, ancien soldat au Somerset Light Infantry. Ils furent habillés avec des vêtements français « habits du dimanche » par un habitant d'Immaculée Conception, commune proche de Saint Nazaire et conservèrent leurs chaussures de commandos. Les allemands avaient fait afficher partout leur signalement en attirant l'attention sur les bottes qu'ils conservaient.

Ils franchirent la Loire et se dirigèrent vers la ligne de démarcation marquée par la Creuse.

Ils furent conduits par une Française à la maison du garde-chasse de la Forêt de La Guerche à deux kilomètres et demi de la rivière.

Là, la Française et les deux charmantes filles du garde-chasse, tinrent un conseil de guerre et bâtirent un plan, basé sur une parfaite connaissance des habitudes de l'ennemi, en particulier du fait que les patrouilles cyclistes, circulant sur la route longeant la Creuse, se relevaient à midi au pont de Leugny.

Conformément au plan féminin, les deux jeunes filles, emportant des serviettes, partirent sur leurs bicyclettes le lendemain matin (le 13 avril 1942) à 11h 30 suivies par les deux soldats qui les retrouvèrent au bord de la rivière. La dernière patrouille allemande était passée.

Enlevez vos vestons et donnez-les nous, dirent les filles.

Ils s'exécutèrent et elles partirent en direction de Leugny, à 400 mètres de là, tandis que les soldats se cachaient dans les buissons, sans les perdre de vue.

Ils les virent descendre près de la sentinelle, dans un grand déploiement de jupons, et se mettre à bavarder avec elle.

C'était le signal. Wheeler et Sims traversèrent la route et entrèrent dans l'eau froide de la Creuse, tandis que les jeunes Françaises continuaient à flirter. Parvenus sur l'autre rive, ils se dissimulèrent de nouveau. Alors, les filles, toujours en faisant voler leurs jupons, en montrant leurs jambes et en faisant de grands gestes, remontèrent sur leurs bicyclettes et franchirent le pont.

Quelques minutes plus tard, elles rejoignirent les soldats, leur rendirent les vestons, leur remirent des serviettes, pour qu'ils puissent se sécher du mieux possible, et repartirent en leur souhaitant joyeusement bon voyage. Le lendemain le 14 avril, après avoir parcouru depuis leur point de départ, près de 400 kilomètres, ils arrivèrent à Azay-le-Ferron où un habitant les accueillit chaleureusement. De là, il regagnèrent Gibraltar et revinrent en Angleterre. [n° 42 p. 307, 308]

Le jour du débarquement le 6 juin 1944, dans l'euphorie de cette annonce, un petit maquis actif de Lésigny commandait par André Cusson dénommé "le Chouan" parcourait la campagne de la Guerche et à la Creusette dans un side-car, drapeau déployé [n° 199 p. 107]. Ils se trouvèrent nez-à-nez avec un camion d'allemands sur lesquels ils ouvrirent le feu. Au cours de cette escarmouche, les allemands subirent

de sérieuses pertes et les maquisards regagnèrent leur P.C. de Coussay-les-Bois. Cet accrochage contribua à l'arrestation des 80 guerchois du 23 juin 1944.

Quelques personnes de La Guerche faisaient parti de ce maquis dont Jacques Passy, André René Brung qui fut tué le 25 juillet de la même année, René et Henri Blanchet, Pierre Pichon sabotier à La Guerche et Jean Vigeant de La Petite Guerche.

Le 21 juin des individus armés pénétrèrent dans le bureau de poste de la commune et sabotèrent les installations téléphoniques. Ils firent la même opération à Abilly, Barrou et Neuilly-le-Brignon [n° 159 p. 337].

Un groupe de résistants, de toutes opinions, s'organise en 1944 dans les bois de l'Épinat, près de Barrou. Le maquis de Lésigny opérait jusqu'à La Guerche.

Le maquis « Conty-Freslon » créé par le propriétaire de la laiterie de Rives, Michel Conty et par un épicier en gros de La Haye-Descartes, Michel Freslon, qui furent tous les deux tués dans une embuscade le 27 juillet 1944, le maquis "Conty-Freslon" sera réorganisé en août 1944 à Abilly par le commandant Libot dit « Dominique ».

Ces actions de la résistance dans la région engendrèrent la venue des S.S. le 23 juin 1944 vers 6H30, recherchant les terroristes et barrèrent toutes les routes menant à La Guerche. Dans le clocher de l'église est gravée dans la pierre une inscription dont la date est contradictoire : « Prise de notre bourg 24.11.1944 ». Il y eut des perquisitions, toutes les maisons furent visitées pour ne trouver que trois carabines exposées dans un magasin de vente. Tous les hommes jeunes et vieux (environ 80 personnes) furent arrêtés vers 8H du matin, et furent alignés sur le bord du trottoir de la place de la mairie, surveillés par les S.S. armés de mitraillettes. Un officier en libéra environ une trentaine, les autres étant parqués dans la cour de la mairie où une mitrailleuse prit position devant eux. Un commandant de la Feldgendarmarie de Châtellerauld arriva vers 9H et passa devant chaque personne. Monsieur Etienne de Crouy Chanel, maire de La Guerche, parlant allemand, se porta garant de tous. Malgré les réticences de l'officier S.S., le commandant de la Wehrmacht consentit à la libération de tous les hommes et les carabines furent brisées. Après le départ des S.S., les habitants constatèrent que de nombreux objets et vivres avaient été réquisitionnés.[Extrait de la Nouvelle République du 24 juin 1954].

Cet épisode de la guerre est décrit avec détails par une habitante de La Guerche Madame Yvonne Champeau, institutrice en retraite, ayant habité la maison située à l'ouest et proche de la Mairie :

« Veille de la Saint Jean 1944. Au bourg de La Guerche, c'est demain la première communion. Des enfants réfugiés du Grau-du-Roi ont vu arriver leurs parents pour assister à la pieuse cérémonie. La population est donc sérieusement renforcée.

A 5 heures du matin, ce dimanche-là, nous sommes réveillés par un fracas de vitres cassées. Les fenêtres de notre maison donnent sur la mairie, nous voyons avec stupeur des Allemands enfoncer les portes d'entrée à coup de crosse. Ils perquisitionnent et découvrent dans une armoire de vieux fusils inutilisables, restés dans l'état où ils étaient lorsque les habitants les ont versés au moment de l'invasion de Mai 1940. Nous voyons d'autres Allemands circuler dans les rues d'alentour. Nous nous habillons et mon mari sort pour essayer de gagner la campagne, par la route qui longe le parc du château. Ce sera peine perdue, le parc est inondé de vert-de-gris. Avant d'avoir pu atteindre la route, il est cueilli et emmené sur la place de la mairie. Il n'y sera pas seul. Dans chaque maison (sauf dans celle où résidait leur indicateur), ils ont pris les hommes et les ont rassemblés. Dans les demeures où les hommes étaient partis, ils ont pris les femmes et les enfants. Il y en a

qui ont essayé, en effet, de passer la Creuse, mais ils ont été pris sur l'autre rive, car le bourg est complètement cerné.

Pendant ce temps, les maisons sont fouillées. On a fait lever à coups de pied mon fils âgé de dix sept ans. J'ai dit à l'autre, qui n'a que quinze ans et une figure de bébé, de rester au lit, qu'on ne voie pas qu'il est grand. Ces messieurs nos visiteurs cherchent " des terroristes"... jusque dans les tiroirs des meubles . Il n'y a pas de bijoux, ils ont été volés par leurs camarades de 1940 : j'en hébergeais 30 ! Quelle misère ! Ils sont montés au grenier, toujours pour trouver les « terroristes ». Par les fenêtres, j'essaie de voir ce qui se passe sur la place, mais on m'a menacée avec une mitrailleuse. J'ai donc fermé les volets, mais à travers les fentes, je continue à suivre les événements. Des voisines sont venues me rejoindre.

Nous avons vu qu'on procédait à un tri. Les Allemands choisissent, renvoient certains de ceux qu'ils ont appréhendés. Ils en ont gardé une trentaine. Un camion vient d'arriver avec des pelles et des pioches, pour creuser les tombes...Et horreur ! mon mari et mon fils se trouvent dans le lot de ceux promis au massacre. Mon mari a soixante et un ans, mais il n'en paraît pas plus de quarante et mon fils de dix-sept ans a juste l'âge de faire un bon petit terroriste. Il y a aussi notre bon vieux curé et un jeune abbé, précepteur des plus jeunes enfants du château. Les SS ont décrété que deux curés c'était trop...

Ces gens là paraissent très excités et nous ne sommes pas sans nous souvenir qu'une histoire semblable est survenue au bourg de Maillé, où ils ont détruit les maisons et fusillé des habitants.

Et voilà, le miracle est arrivé.

Ils ont perquisitionné, bien entendu, au château et, là, l'officier des SS était Hongrois. Or, depuis la mort du comte Henri de Crouy-Chanel, au printemps dernier, le jeune comte Etienne habite le château, il connaît la langue hongroise, il a été attaché d'ambassade à Budapest. Il a pu s'entretenir directement avec l'officier, il lui a dit que la commune n'avait jamais eu de maquis, qu'il en répondait sur sa tête et qu'il connaissait tous les gens du pays depuis...toujours.

On l'a conduit dans la cour de la mairie et, là, il s'est mis à parler avec chacun, les appelant par leur nom. Nous n'étions au pays que depuis peu, mais il connaissait tout de même mon mari. Mais mon fils, interne au lycée de Poitiers, il ne le connaissait pas, il venait seulement de revenir, après les examens du baccalauréat. Heureusement, mon mari a pu lui murmurer quelques mots...

Il était 11 heures quand on a permis aux hommes de se disperser et de rentrer chez eux. Que cette matinée avait été longue ! Il n'y avait pas de maquis à La Guerche, mais quelques jours après, mon fils aîné est parti en cachette de chez nous, pour se rallier au maquis de Cram (lieutenant Marc Farineau). Ce maquis opérait dans la Vienne. Je n'ai pas su tout de suite, heureusement, que sept pauvres jeunes gens avaient été pris (sur dénonciation !) à écouter l'émission de la B.B.C. dans une ferme, déshabillés et fouettés à mort. A Ingrandes, près de Châtellerauld, un monument rappelle leur sacrifice. Mon fils aurait pu être l'un d'entre eux.

Un autre garçon de dix sept ans a dû passer lui aussi de mauvaises heures. Ouvrier agricole, en partant à son travail, il a aperçu les soldats allemands et il s'est planqué dans une " courance ". On appelle de ce nom le ravin creusé par les eaux d'hiver qui vont se jeter dans la Creuse, mais, en été, à sec, ce sont de profonds ravins. Le lendemain matin de ce 23 juin mémorable, une bergère est descendue dans la courance pour... relever ses jupes un moment... Elle eu bien peur lorsque ce pauvre ouvrier, Daniel, lui a demandé: « Sont-ils encore là ? ». Il n'en avait pas mené large pendant vingt-quatre heures, dans son fossé.

Si nous avons eu droit à cette expédition punitive, c'est qu'un véhicule allemand avait été attaqué sur la route qui va de La Haye-Descartes à Barrou et qu'on avait attribué l'attentat aux gens de La Guerche.

Le comte Etienne de Crouy-Chanel qui sauva les habitants du bourg a, depuis, été ambassadeur de France à Vienne, à La Haye et à Bruxelles ».

Pendant l'été de 1944, après le débarquement, des membres d'un autre genre de maquis se cachent aussi dans la forêt de la Guerche, aux alentours de l'ancien relais de chasse du Rond-du-Chêne, et font des coups de mains jusqu'aux Ormes. Il s'agit d'un commando d'une quinzaine de parachutistes franco-canadiens, parachutés en juin 1944, dirigés par un officier québécois du nom de capitaine Simon (Jean Salomon Simons). Ils reçoivent des containers d'armes et de munitions par parachutage. Des gars qui n'ont pas peur ! Ils ont une jeep et deux motos.

Ces combattants en uniforme fréquentent notamment la maison forestière du Marchais-Rond, où le garde privé Steyer les reçoit à l'occasion et leur sert de guide dans leurs expéditions aux environs. Ils interceptent des camions militaires, dont deux à Lésigny, dont ils fusillent les 18 occupants et attaquent des trains de troupes ou de matériel militaire



Le capitaine Simon, alias « Barberousse », le capitaine Etienne de Crouy Chanel, le sous-lieutenant Georges Lemasson et l'aspirant Georges Libin (radio)

Dans les années 1950, une commission franco-allemande exhuma au Marchais-Rond une trentaine de corps de S.S., fusillés ici suite au massacre de Maillé et aux exécutions d'Ingrandes.

A la fin d'août la base est établie au bois de Veraton sur les indications de M. Robert Villermé, non loin de la maison inhabitée d'un garde-forestier ; enfin le dernier lieu de stationnement est le rendez-vous de chasse des Velours, au sud de la forêt de la Guerche.

Grâce au témoignage de Mme Jacqueline Villermé, épouse Béguec (fille de Robert), quelques détails nous sont transmis sur l'arrivée des parachutistes et leur installation aux Velours :

«Un matin, à 500 m du pavillon de chasse du Rond du Chêne, après avoir passé les étangs, un jeune homme aperçoit en bordure de la route un soldat en tenue de camouflage qui semble monter la garde. Pris de panique il fait demi-tour et fait part de sa découverte à M. Villermé, le garde-chasse, qui prend aussitôt contact avec la sentinelle. En fait, une trentaine de parachutistes sont dissimulés sous les taillis avec deux jeeps. M. Villermé leur offre aussitôt l'hospitalité, tout le monde est dans l'allégresse. Quelle joie de recevoir les premières troupes françaises ».

Dans la soirée le reste de la base les a rejoints. De 30 hommes l'effectif passe à 80 ; tous sont en tenue de combat. Bientôt un terrain de parachutage fut repéré à 1,5 km dans les landes de Maisonneuve, un lieu idéal, grande étendue de terre entourée de bois. Pendant les trois semaines de séjour le commando reçut, dit Mme Béguec au moins quatre parachutages de munitions, d'armes ou de ravitaillement contenu dans de grands containers en osier. L'un d'eux fut conservé par Mme Villermé. Quelques incidents eurent lieu : une fois la cargaison des avions atterrit dans les arbres et on dut faire sauter ceux-ci avec des cordons de dynamite pour récupérer les parachutes.

L'activité du commando fut intense. De nombreux événements ne figurant pas sur le journal de marche, les faits essentiels seront retenus. C'est la voie ferrée qui est l'objectif principal jusqu'à la fin août, puis les convois routiers :

- Dans la nuit du 16 au 17 août le pont de chemin de fer au nord d'Ingrandes saute tandis que la section Durand sabote la ligne au sud de Poitiers et la section Decours au nord.
- Le 27 août, sabotage et déraillement à Saint Ustre près de Châtellerault. A partir de cette date la voie ferrée est devenue inutilisable et le commando attaque les axes routiers ou transmet à la R.A.F. des renseignements qui permettront le mitraillage et le harcèlement des colonnes en retraite. Les accrochages se succèdent:
- 27 août, attaque par le capitaine Simon, le capitaine Cameron (officier de liaison britannique) et Landsmann d'un convoi allemand près du Grand-Pressigny ;
- 29 août, destruction du pont de Lésigny sur la Creuse. Afin de faciliter les attaques de la R.A.F. sur les convois allemands, le pont de bois de Leugny est incendié et celui de la Haye Descartes est détruit par les F.F.I. le 30 août.
- Accrochage important à Lésigny le 1er septembre à 11 heures : le capitaine Simon, Cameron, Vallières, le capitaine De Croy-Chanel (Etienne) attaquent un camion allemand, 26 Allemands sont tués. Le butin est important : un camion Bedford, 2 mitrailleuses lourdes, 2 mortiers, un véhicule détruit.
- Dans l'après-midi à Coussay-les-Bois, capture de cyclistes et attaque de véhicules hippomobiles, capture d'une mitrailleuse légère.
- Le commando Simon intervient le 4 septembre contre des véhicules égarés dans la région de Coussay-les-Bois. Trois camions chargés d'hommes bien armés, de mitrailleuses et de mortiers, s'opposent aux parachutistes de Cameron, Simon, De Croy et Vallières. Une bataille furieuse s'engage qui dure 1 h 20 mn.

- L'opérateur radio Moïse Obadia est sérieusement blessé par 4 balles et éclats de grenade, 20 Allemands sont tués, 15 faits prisonniers.
- Du 4 au 6 septembre ont lieu des engagements sporadiques ; le 9 septembre le lieutenant Plowright et 4 jeeps rejoignent le détachement et la base est transférée à Châteauroux. Le 10 septembre le détachement est présent à Issoudun lors de la reddition du général allemand Elster.

Le bilan de l'action du commando s'élève à 80 tués, 18 prisonniers, 12 blessés, 7 voitures ou camions capturés. Le Q.G. de la brigade adresse le message suivant : « Du général de brigade Mac Lead au capitaine Simon. Félicitations pour vos récents exploits sur le terrain ainsi que pour vos messages qui nous fournissent des renseignements importants pour le commandement Suprême allié. Continuez et bonne chance ».



Ingrandes – Monument aux 7 résistants du Maquis de la Vienne

Ainsi s'achève l'action des Sections Spéciales qui, non seulement avaient été efficaces, mais avaient apporté par leur présence un réconfort moral aux populations ; c'était pour elles la preuve tangible qu'elles n'étaient pas abandonnées. La présence de ces soldats tombés du ciel leur apportait l'espoir et galvanisait leur esprit de résistance.

LA GUERCHE ET LES ACADIENS



Claude Trouvé

Le 10 juillet 1994 fut posée une plaque commémorative à la mémoire de Claude Trouvé enfant du pays qui s'expatria en Nouvelle France (Canada) pour y exercer la fonction d'abbé et missionnaire. Baptisé à la Guerche le 6 décembre 1643, fils de Joseph Trouvé marchand et d'Antoinette Brung, il étudia la théologie et reçut le sous-diaconat à 23 ans au séminaire de Saint-Sulpice à Paris. Ses supérieurs l'envoyèrent en 1667 au Canada, accompagné de l'abbé François de Salignac de la Mothe-Fénelon. Monseigneur de Laval lui confia le diaconat le 24 septembre 1667 et la prêtrise à Québec le 10 juin 1668. A la demande de la tribu des Goyogois (Iroquois) il s'établit comme missionnaire au village de Kenté sur la rive nord du lac Ontario à partir du 28 octobre 1668. Il y resta 12 ans mais sa mission donna peu de résultats.

En 1680, le supérieur général, l'abbé Louis Tronson l'invita à exercer son ministère chez les religieuses de la congrégation de Notre-Dame dont on venait de lui confier la direction. Il n'occupa qu'un an cet emploi et en automne 1681 retourna en France où son père, malade et endetté, réclamait sa présence. Il accepta la cure et le canonicat du Grand-Pressigny que lui proposa l'archevêque de Tours, où il resta jusqu'en 1687. Ses supérieurs lui proposèrent de payer les dettes de sa famille et lui demandèrent de retourner au Québec où l'évêque le nomma en 1688 aux missions de l'Acadie. L'ancien évêque de Québec écrivit au sujet de Trouvé qu'il était « expérimenté de Longue main et en toute manière de ce qui Regarde Les Sauvages, capable de primer à une mission soit éloignée soit sédentaire » et « propre à administrer la cure de Québec ». Il s'établit à Beaubassin (Chignecto). En 1690 il fut fait prisonnier lors de l'attaque de Port-Royal, emmené à Boston et retrouva sa liberté peu de temps après, suite à l'échec du siège de Québec. Il devint supérieur du monastère des Ursulines à Québec jusqu'en 1694 et retourna à Beaubassin comme missionnaire. Cette région fut entièrement ravagée par les attaques des Anglais en septembre 1696. A l'été 1704, avec ses ouailles, l'abbé Trouvé s'enfuit en direction de Chedabouctou et l'on croit qu'il mourut d'épuisement en fin d'année.

D'autres personnes de la commune s'installèrent au Canada à la même époque dont Mathurin Parent, maître charpentier, fils de Thomas Parent et Marie Marné, et se maria à Montréal le 12 janvier 1688 avec Jeanne Boucher.

LE CYCLISME



André Blanchet. Un athlète grand, lourd, puissant, courageux et droit, grand spécialiste de l'effort solitaire, « monte à Paris » en 1944. Surnommé King Kong, à cause de sa carrure (1,83 m – 87 kg), de ses grimaces, et de ses contorsions en course, véritable coqueluche du Vel d'Hiv, les « titis » parisiens l'encourageaient avec le fameux « Vas-y Dédé » !

Natif de Paulmy, André Blanchet, champion de France de poursuite en 1944 et 1945. remporta dès l'âge de 12 ans de nombreux prix locaux puis départementaux et régionaux. En 1942, à l'âge de 24 ans, les victoires se succèdent au Mans, à Tours et à Châtellerault. Il rencontra les meilleurs, dont Fausto Coppi et Jean Robic. Rival de Lou Aimar, il battit en 1948, au Vélodrome d'Hiver, le record du monde des 10 Km en 12 minutes 59 secondes.

Il reprit le café tenu par sa mère, café situé près du pont qui représentait la ligne de démarcation durant l'Occupation.

Avec des membres de sa famille il participa au passage de personnes juives de la zone occupée vers la zone libre entre 1941 et 1942.

Il mourut au début du mois de mars 1966 et depuis tous les ans une course cycliste portant son nom est organisée en sa mémoire.

LA COMMUNE ET LA TÉLÉVISION

A partir du 1er août 1975, La Guerche fut l'objet du tournage d'un film télévisé diffusé en 26 épisodes par la 2ème chaîne sous le titre « Comme du bon pain ». Ce film produit par la Société Française de Production, réalisé par Philippe Joulia, créa une animation peu commune dans le village.

LE CHÂTEAU ET LES SEIGNEURS



LE CHÂTEAU

A la place du château actuel existait un autre château cité dans une charte de l'église Saint Pierre de Preuilly établie entre les années 1095 et 1099 (in castro Wirchiaie)¹. Cette place forte devait avoir une certaine importance, puisque Jean sans Terre la mit en 1203 sous le contrôle de Girard d'Athée, gouverneur de Loches. Il était construit sur une motte artificielle et on a retrouvé au XIX^{ème} siècle les fondations de deux épaisses tours cylindriques au milieu de la cour intérieure de l'actuelle construction. L'ancien donjon devait se situer sur l'emplacement de l'aile orientale du bâtiment actuel. Du côté Creuse, la forteresse n'était défendue que par une muraille en terrasse et la motte était entourée de fossés ou douves de 10 m de profondeur sur les deux autres côtés. Cette première construction a été modifiée plusieurs fois entre le XI^{ème} et le XIV^{ème} siècle comme le font apparaître les différents types de modifications des anciennes murailles subsistantes datant selon les spécialistes d'époques différentes.

Ce château ne semble pas avoir été fréquenté par ses différents seigneurs entre 1219 et 1335 car aucun acte connu rédigé par ceux-ci n'en fait mention. Seules y figurent des personnes chargées de sa garde pour le compte de ses seigneurs en 1269, 1312 et 1332. Cette période est une période de conflits permanents entre Plantagenêt et Capétiens se disputant le contrôle territorial de l'ouest de la France, période qui dura presque 140 ans à laquelle vint s'ajouter la guerre de cent ans à partir de 1337.

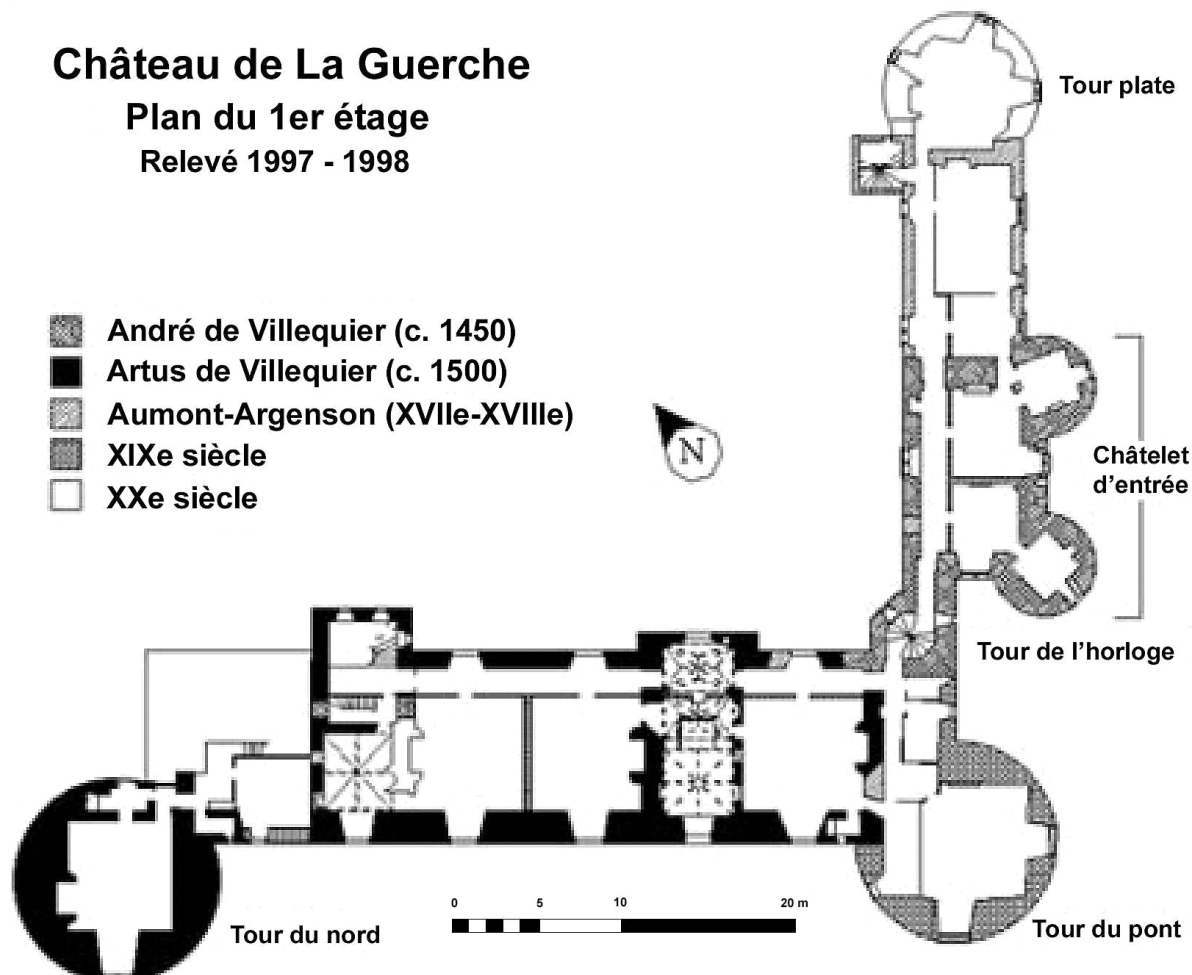
¹ Dom Housseau T. III n° 962

Un ordre du roi Charles VI, duc de Touraine et Berry et comte du Poitou, par commission au parlement du 25 août 1420, ordonna la démolition des forteresses en Poitou qui ne sont pas tenables pour lutter contre les Anglais¹. Apparemment cette mesure ne s'appliqua pas au château de La Guerche placé à la limite de la Touraine et du Poitou et appelé la Guerche en Poitou par Chastillon, puisque Charles VII y séjourna en 1451.

Château de La Guerche

Plan du 1er étage

Relevé 1997 - 1998



La construction du château actuel ne peut avoir débuté qu'à partir de 1489. Mais il est probable qu'une grande partie de sa construction actuelle fut réalisée vers 1500 par Artus de Villequier, celui-ci ayant pris possession de ce domaine le 24 juillet 1489. Ses armoiries étaient présentes à l'intérieur comme à l'extérieur des appartements, au haut des portes et aux clés de voûtes.

Un écrivain du siècle dernier le décrit comme étant le boudoir le plus mystérieux du XV^{ème} siècle [n° 47 p. 13].

Jacques Marie Rougé dans son livre « Voyage en Touraine inconnue » [n° 86 T. II] dit :

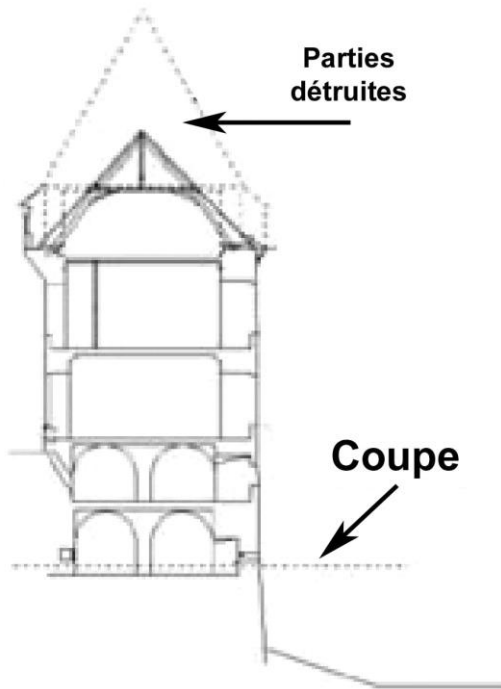
« Ce château, jadis superbe, hautain et fort, est une princière demeure, où dorment des souvenirs, solitude royale où l'amour s'est caché ».

La disposition du couronnement d'origine donne au château un aspect trapu. La façade, d'allure sévère, surplombe la Creuse de 35 m. Ce corps de bâtiment sur la

¹ Ordonnances des rois de France, t.XII p.286

rivière comprend 5 étages et est constitué de murs en pierres de taille de tuffeau local d'une épaisseur de 4 m à la base et 2 m au sommet.

L'ensemble de cette construction se compose de deux corps de bâtiments perpendiculaires qui autrefois possédaient un chemin de ronde couvert et continu couronnant l'édifice dont il ne subsiste que les consoles des mâchicoulis. La toiture comportait aussi des lucarnes (représentées par Claude Chastillon) qui disparurent en 1805. Ces bâtiments entourent une cour carrée de 40 m de côté qui est surélevée au moyen de terres adventives. Elle fut abaissée de un mètre et demi environ par rapport à son niveau originel en 1938 et ces travaux permirent de retrouver la margelle de l'ancien puits [n° 126 p. 59].



Les écuries situées au sud portent la date de 1835 sur la façade en moellons, peut être suite à de nouveaux travaux. Par contre sur le linteau d' une porte sud-est de ces communs est gravée la date de 1642. Le plan cadastral dressé le 12 septembre 1811 représente l'ancienne halle parallèle à ces bâtiments.

L'aile sud, assise sur les fondements de la forteresse primitive, comprend deux tourelles rapprochées coiffées d'une toiture conique protégeant l'ancienne porte d'entrée et le pont-levis avec une herse dont on voit encore les traces des coulisses. Ces tourelles possèdent chacune deux chambres de tir circulaires, une au rez-de-chaussée, l'autre en sous-sol. Autrefois, le pont-levis s'abattait sur un perron isolant d'une hauteur d'environ 7 m, situé à environ 5 m de cette façade et comportant un double escalier. L'extrémité sud-est comporte une tour dont la partie supérieure a été sectionnée et qui fut remontée en 1914 par Henri de Crouy. L'ensemble de cette construction ne possède pas de sous-sol mais deux étages et fut aménagé en habitation sous la direction de l'architecte Lafargue entre 1912 et 1914 par Henri de Crouy [n° 48 p. 66].

Après avoir franchi ce pont-levis on se trouvait dans la salle d'armes, haute et voûtée, qui comportait deux immenses cheminées placées en équerre, et ne possédait pas à cette époque de communication avec les autres bâtiments. On y retrouve les traces des 2 portes destinées au passage des charrettes et des piétons ainsi que l'engravure de la herse (disparue) qui autrefois défendait la cour du château. Ces portes étaient les seules existant autrefois. Aujourd'hui une seule cheminée subsiste, entièrement reconstruite.

On peut voir dans cette salle des gardes le gisant de Jacqueline de Miolans, première femme de Jean-Baptiste de Villequier, morte en 1518. Il se trouvait auparavant dans l'église paroissiale.

La tour d'angle sud-ouest fut relevée vers 1840 par Rodolphe dit Raoul de Crouy [n° 48 p. 66].

Le bâtiment principal, situé sur la façade ouest bordant la Creuse et construit dans son lit, a une longueur de 50 m, une largeur de 13 m. et comprend deux tours d'angle de 13 m. de diamètre au Nord et 11 m. au sud, couronnées de mâchicoulis.

Cette forteresse comporte un sous-sol à deux niveaux:

Le premier sous-sol, à voûtes d'arêtes, constitué de trois salles carrelées en enfilade, était surtout utilisé autrefois pour le stockage du grain afin de permettre de supporter des sièges de longue durée. Ce grain y était acheminé par l'intermédiaire de soupiraux donnant sur la cour. Cet étage comprend aussi une prison, plutôt sombre, ornée d'une belle voûte d'ogives à huit branches prismatiques. Elle comporte sur les murs de nombreux graffitis qui sont la trace des infortunés qui séjournèrent dans cette geôle humide et qui, pour tuer le temps, dessinèrent ou écrivirent plusieurs phrases clamant leur innocence :

« Le 9 d. 1624 J. de May est entré en prison pour avoir coupé un pié de chesne en la forest de Msr et est sorti le 10 d. en baillã 15 louis côtant à M. de la justice »

« 1640 L. de May a été en la prison de Mgr sans mal qu'il est fait »

« Le vint° jour de mars Nicolas Roy fut emprisonné qui ne l'avoit pas mérité »

« le 5 d. 1624 Lois de Mallemouche... »

Le second sous-sol également voûté, plus humide et moins bien éclairé, comporte trois salles d'artillerie en enfilade et deux casemates circulaires avec leurs embrasures de tir pour la mise en batterie de sept coulevrines, dont une subsiste. Ces armes, ainsi que les projectiles, y étaient acheminés par un soupirail visible de la cour intérieure. Ce dernier permettait également l'évacuation des fumées lors des tirs.

Le rez-de-chaussée est au niveau de la cour intérieure et a subi de nombreuses modifications au cours du XIX^{ème} siècle. A l'origine existait une très grande salle de 13 m par 8 m environ qui fut divisée en deux par une cloison. Autrefois, les murs des appartements étaient somptueux et comportaient des fresques et des peintures représentant des scènes de chasse décrites par Dufour en 1812 :

« les figures sont de grandeur naturelle, et la draperie des habillemens est dorée" [n° 100 T.1 p. 274] »,

On trouve également de grandes cheminées décorées et sculptées qui ont été refaites. Sur le manteau de l'une d'entre elles était représentée une femme nue avec les mots suivants :

« Sum rara, et nullis hic sinon cognita terris » [n° 25 n° 1308 p. 447].

L'escalier d'honneur dessert le **premier étage** et permet d'accéder à la grande salle située au centre de l'aile. A chaque extrémité, il comporte deux grandes cheminées peintes dont l'iconographie n'est plus identifiable.

La chapelle faisant suite à cette salle comprend une clef de voûte timbrée aux armes d'Arthus de Villequier et de sa femme : partie à la croix fleurdelysée, accompagnée de billettes, qui est de Villequier, et coupé à trois fasces et aux bais adossés, qui est de Montberon, ce qui leur attribue certainement la reconstruction de cette aile du château.

Par une porte située au fond de la chapelle, on accède à **la chambre principale** du logis sud. De 8.30 m de longueur et de 7.08 m de largeur, elle possède une importante cheminée dont le manteau comporte des traces de peinture (pied en sandale, main inclinée, banderole) dont le sujet est décrit par Dom Housseau :

« Une belle femme nue et de grandeur naturelle, debout, le pied sur un carquois de flèches, tient de sa main droite un flambeau allumé qu'elle penche, comme pour incendier les flèches ; de l'autre main elle tient un ruban flottant sur lequel est écrit en lettres romaines : « Nulla haec Victoria major » (Il n'est pas de plus grande victoire). Les traits de cette femme sont assez ressemblants à ceux du portrait d'Agnès Sorel, sculpté en marbre blanc dans l'église de Loches. Aux quatre coins du tableau sont peintes quatre coquilles de St-Jacques traversées du bourdon du pèlerin ».

Le deuxième étage était entouré d'un chemin de ronde supporté par des mâchicoulis et percé de meurtrières. A partir de 1810, Marc-René-Marie de Voyer d'Argenson entreprit de démolir les chemins de ronde du château pour plusieurs raisons parmi lesquelles le mauvais état des toitures et de la galerie flamboyante côté cour, ce château n'étant pas habité et certainement très peu entretenu.

On devine l'emplacement de **l'aile Nord-Est** (qui possédait un passage vers les jardins) dont subsiste en fondations la partie basse sur une hauteur de deux mètres et sur toute la longueur initiale d'environ 35 m. Elle est signalée dans l'acte de vente du 25 mai 1735 [n° 48 p. 66]. Elle est décrite le 18 juillet 1811 dans un mémoire de René Bruère des Rivaux [n° 189, Fonds d'Argenson, D.257] :

« Un portique qui servait de passage pour aller aux jardins. Il bordait un fossé de trente pieds de profondeur dans lequel passait un ruisseau et eau vive qui pouvait le remplir en vingt quatre heures ; le pont-levis jeté sur ce fossé conduisait à un bel escalier pour descendre aux jardins » [n° 50 p. 65-66].

Tout cet ensemble a disparu ainsi que les douves qui ont été comblées avant 1811, date du cadastre levé à cette époque.

Les douves et le jardin sont décrits dans l'acte de 1735 :

« dans le fossé qui est du côté des jardins, et qui est d'environ trente pieds de profondeur, passe un ruisseau d'eau vive dont on peut le remplir en vingt quatre heures. Le pont levis qui est sur ce fossé, conduit à un bel escalier par lequel on descend dans les jardins qui bordent la rivière de Creuze, ces jardins étant en potager, arbres fruitiers, vignes et terres en labour avec un couvert de marronniers et d'ormeaux, au bout une maison pour le jardinier ».

Du côté du parc, les façades sont moins austères avec leurs tours carrées et tourelle polygonale d'escalier. Le père Martin Marteau de Saint-Gatien [n° 141 Ch. XI p. 57], parle en 1661 des superbes jardins de La Guierche que l'on voit représentés sur la gravure de Claude de Chastillon et dit :

« Ce chasteau est assez fort, & situé dans un lieu remply d'aménité, ayant un jardin délicieux dans lequel on voit une très-belle allée, & comme une petite forest de cyprès d'une agréable hauteur, qui en tout temps par leur verdure recréent la vüe, & l'esprit de ceux qui s'y promènent ».

Une partie de ces curiosités a disparu à la révolution sous la hache des Républicains et aussi par l'usure du temps.

Plusieurs peintres et dessinateurs ont immortalisé ce château, en particulier :

- Claude Chastillon, ingénieur, dessinateur et graveur cité précédemment, né à Chalons-sur-Marne en 1547 et décédé à Paris en 1616 a réalisé sa représentation avec une relative exactitude.
- Alexandre Louis Robert Millin du Perreux, né à Paris en 1764 et décédé dans cette même ville le 30 avril 1843. Son tableau très romantique exécuté en 1828 est conservé au musée des Beaux-Arts de Tours. Il réalisa en 1820 un autre tableau représentant le château côté jardins qui fut mis en vente aux enchères à New York chez Sotheby's le 28 janvier 2005 et estimé entre 8300 € et 12400 €.



Les façades et les toitures furent inscrites à l'inventaire des Monuments Historiques le 13 mars 1944.

A partir de 1955, le château fut ouvert au public et une partie est visitable, le reste étant occupé par ses propriétaires.

LES SEIGNEURS DE LA GUERCHE

Cette analyse est relativement délicate et peut être sujette à erreur du fait de l'existence de plusieurs sites dénommés « La Guerche » (cités précédemment) et les textes des chartes qui ne sont pas toujours précis, incomplets ou comportant des erreurs de copie ou de traduction.

THIBAUD DE LA GUERCHE (TETBALDUS DE WIRCHIA)

Il figure comme témoin de la donation du 30 novembre 1077 faite par Robert Bourguignon à l'abbaye de la Trinité de Vendôme du droit de glandée pour cent porcs, dans la forêt de Brionne¹ [n° 4 T. 1 n° CCLXIV].

Ce seigneur est cité par Carré de Busserolle [n° 92 p. 19, 20] et par le Curé Barangère [n° 120 p. 2]. Ce dernier lui attribue la fondation de l'église de La Guerche vers 1050 ainsi que de la seconde église de Barrou.

Il est fort probable que ce Thibaud soit confondu avec le seigneur de La Guerche en Bretagne. Celui-ci faisait partie de la liste des barons du duc de Bretagne Conan II, fils de Menguené de Guirchia et frère de Silvestre évêque de Rennes, seigneur de Pouancé et La Guerche [n° 57, Abbaye de Marmoutiers, preuves I col 409]. Quant à Robert Bourguignon, il était seigneur de Sablé (Sarthe) par son mariage avec Avoise dame de Sablé, et de Craon (Mayenne) qu'il reçut de Geoffroi Martel comte d'Anjou le 26 mars 1053 [n° 4 T. 1 n° XCVI et n° 117].

Dans les textes anciens on relève plusieurs personnages portant le nom de La Guerche mais il est incertain qu'ils en furent les seigneurs :

Dans le cartulaire de Noyers, Guillaume de Guircha est témoin vers 1087 du don de Ribotellus de Haia de terres à Manthelan [n° 3 Ch. N° CXLIX]. Ce même Guillelmo de Gircia et sa femme Amelina sont témoins vers 1089 du don à l'Abbaye de Noyers par Pierre de la Rajace (frère d'Amelina), sur le point de mourir, de la dîme de St Martin de Sabulo (St Martin d'Etableau) [n° 3 Ch. CLXXV].

Petrus de la Gricia et Paganus la Gricia sont témoins de la fondation du prieuré de Rives (commune d'Abilly) par Soficia Rainfredis, en présence d'Aimeri vicomte de Châtellerault, de Ribotellus et Geraudus Choeta (tous deux de La Haye) entre 1087 et 1100² [n° 192 T.2 p. 584-585 n° 877 + n° 92 p. 183]. Ce Pierre pourrait être Petrus de Guirchia que nous évoquerons ultérieurement.

REGNAUD (RAGINALDO LA GUIRCHIAE OU RAINALDUS DE GUIRCHA).

Il est le premier auquel des preuves permettent d'attribuer la seigneurie de La Guerche.

Il épousa une dénommée Pétronille et eut un fils nommé Maurice.

Entre 1057 et 1058 il fut témoin de l'achat, par les moines de St Pierre de Bourgueil à Isembert évêque de Poitiers, d'une terre sise près du château de Mirebeau, en présence de Geoffroy Martel comte d'Anjou, de Guillaume dit Aigret comte du Poitou et duc d'Aquitaine, de Barthélémi archevêque de Tours etc... Dans cet acte il porte le nom de Rainaldi de Guirche [n° 96 n° B26].

Entre 1073 et 1100, vers 1080, Rainaldi de la Guerche et sa femme Pétronille furent témoins des dons que fit Airaud de Monte Oiranno (Monthoiron) à l'abbaye de Saint

¹ Dom Housseau T. III n° 792

² Dom Housseau T.XII¹ n° 5640

Cyprien de Poitiers en présence de Boson vicomte (de Châtellerault), de sa femme et de ses deux fils [n° 115 n° 221 (F° 52 v°)].

« *Donum Airaudi de Monte Oiranno de Belefunt et de Liners et de allis rebus.*

Ego in Dei nomine Airaldus peccator de Montoiranno in manu Rainaldi abbatis cenobio beate Marie et beati Cypriani martiris cedo atque transfundo alodum meum quod vocatur Belefunt, cum omni vicaria mea et omni debito meo et consuetudine mea, cum uno etiam molendino, cum silva et omnia ad eam pertinentia, bestiis silvaticibus et pascario, et cum vineis, pratis, mansionibus, aquis aquarumque decursibus, et piscatoriam valde bonam, et atque terris arabilibus nec non viridariis, ac cultum et incultum, et quantum cernitur esse nostra possessio et quantum alodum ad ipsum pertinet integrum, et quicquid alii homines per me ibi habent.

Est etiam in eodem alodo meo ecclesia in honore beati Hilarii constructa, quam similiter cenobio prefato concedo, et omnia pertinentia ad eam concedo, et quicquid in eodem alodo in meo dominio erat, vel quicquid alii pro me possidebant. Exclusa vero, quam superius vocavi piscatoriam, est in Vigenna. Dono etiam consuetudines meas de terra monachorum ipsius cenobii que est juxta ipsum alodum. Cedo etiam in alio loco villam que dicitur Liners, vineas et quicquid meum erat ibi, et decimam ecclesie et ipsam ecclesiam in honore Sancte Mariae constructam, vel quicquid alius ibi tenebat per me. Dono etiam quicquid visus sum habere, vel alius per me, in ecclesia de Voenol. Hec autem dedi in manu abbatis R., qui me in monachum ordinavit, ipsi prefato cenobio in presentia meorum, scilicet Helie la Grite cognomento, et Aimerico Roberto cognomine, et aliorum multorum. S. Airaldi, qui hec donavit. S. Willelmi comitis. S. Rainaldi abbatis. S. Stephani Rufi. S. Stephani filii sui. S. Gaufredi Moteis. S. Rainaldi de la Guerche. S. uxoris ejus Petronille. S. Helie la Grice. S. Aimerici Roberti. S. Gosberti Malallerre. S. Gosberti de Romenol. S. Willelmi de Vilaret. S. Rotberti Borgoni. S. Rotberti filii ejus. S. Fulconi Normandi. S. Petroni de Brider. S. Hugonis prepositi. S. Aimerici Viger. S. Tebaldi filii sui. S. Bosonis vicecomitis et uxoris ejus et filiorum, Aimerici, Acfredi. S. Ademari de Cursiaco. S. Fulberti de Luens. S. Stephani Bordet et patris ejus Aimerici. S. Odoni de Artigia. S. Gauterii de Nova Villa. S. Stephani Sicci. S. Frodoni. Régnante rege Philippo..... ».

Entre 1095 et 1099, Raginaldi la Guerchia ou la Wirchia fut signataire de la charte de donation d'un dénommé Guarin, à la mémoire de ses parents Maurice et Agnès, qui cédait la moitié des droits de sépulture à Barrou, qu'il tenait de son seigneur Raginaldo la Guirchiaie et de son fils Mauricio, à l'abbé Othon de l'abbaye St Pierre de Preuilly par acte passé au château de la Guerche le jour de la fête de Saint Marcellien¹

« In nomine summae et individuae trinitatis patris et filii et spiritus sancti, ego Guarinus cernens mundi terminum propinquantem et..... centibus demonstrantem siculi Dominus in Evangelio dicit quod junget gens contra gentem et regnum adversus regnum et signa magna in coelo et in terra apparebunt et caetera quae sequuntur, consideransque gravitatem meorum peccatorum quae quotidie per suggestionem inimici culpabilis perago ut mihi dominus veniam faciat ab ipsis delictis et animae patris mei Mauricii et matris meae Agnetis, concedo Ecclesiae Prulliacensi constructae in honore summi Salvatoris mundi et veneratione XII Apostolorum, praecipueque sancti Petri principii Apostolorum, abbati Othoni et omnibus fratribus sibi subjectis tam praesentibus quam futuris Deo servientibus medietatem sepulturae Ecclesiae Barraus quam teneo de domino meo Raginaldo la Wirchiaie et Mauricio filio suo sicut habeo de ipsis ita ut perpetuo habeant illam monachi servientes Deo et sancto Petro in hoc monasterio quasi alodum proprium; si quis vero fuerit quod minime credo ex haeredibus meis qui contra hanc donationem repetere et rapere Deo voluerit in primis iram Dei omnipotentis incurrat et ima Tartara possideat sed hoc donum omni tempore maneat inviolatum, S. Guarini qui dat; S.

¹ Dom Housseau T.III n° 962

Raginaldi la Guerchia; S_Mauricii qui auctorizat. S. Goffridi Maingoti. S. Maingodi Facta est haec donatio Deo et S. Petro Prulliaci in festivitate S. Marcelliani in castro Wirchiaie, et donum accepit abbas, videntibus fratribus suis ».

Entre 1099 et 1108, Rainaldus de Guircha fut témoin de la donation à l'abbaye de Noyers de l'aleu de Buxeriis (Bussièrès entre les Ormes et Dangé) par Bouchard de Marmande (Burcardus Mirmanda), qui blessé gravement demanda à être inhumé dans le cimetière de l'abbaye. La femme de Rainaldus, Pétronilla, et Mauricius de Guircha, désigné dans la charte précédente comme étant son fils, étaient également présents, ainsi que Hervisus Cabruns dont le nom apparaît plus loin. Suite à la contestation de certains héritages de Bouchard de Marmande surgit un différend qui fut réglé lors d'un placitum ou assemblée pour jugement qui eut lieu à La Guerche (Placitum ad Guircam) [n° 3, n° CCCLXXV qui date cet acte d'environ 1110].

Le 7 mai 1099, une bulle du pape Urbain II confirma à l'abbaye de St Pierre de Preuilly son droit de nomination à la cure de l'église St Marcellien de La Guerche, celle de St Maurice de Barrou et plusieurs autres églises de la région¹ [n° 196 T. XIV 202 203].

MAURICE (MAURICIUS GUIRCHIAE)

Fils de Regnaud de La Guerche et de Pétronille, il eut un fils nommé Guarin.

Entre 1095 et 1099, sous le règne d'Othon abbé de Preuilly, il fut présent avec son père, signataire d'une charte de donation en faveur de l'abbaye St Pierre de Preuilly, passée au château de La Guerche².

Entre 1087 et 1110, il fit don de ses droits sur Vodulum (Vou, commune de Ligueuil) à l'abbé Odo de l'abbaye de Villeloin, de concert avec Hervisus Cabruns (cité précédemment) sous le règne de Raoul Archevêque de Tours³ [n° 120 p. 3 + n° 92 p. 21 + n° 155].

Entre 1083 et 1113, Marrico de Guircha fit don à l'abbaye de Noyers de 4 deniers poitevins de cens de « Gatfré entre Ridellum et Casselet » [n° 3 p. 588 n° DLX datée par l'abbé Chevalier d'environ 1148].

« Choetello, 11 solidos Pictavienses et II denarios ; Gaifero, X et VII denar. Pictav.; Marrico de Guircha. IIII denar. Pict.; Rotbertus Bussolio, X denar. Pict.; Giraucho Choete, IIII denar. Pict.; Mauricio Bruno, XXII denar. et minutam Pict.; Aimerico Buquennel, III denar. Pict., Rainaldo Cabrun, IIII denar. Pict.; inter Rudellum et Caselet, III denar. Pict.; Rainaldo Constantio, I den. et min. Pict.; Hugo Clamoria, .IIII denar. Pictavienses.

Cart. orig., folio 59 verso ; copie. p. 669 ».

Dans une autre charte, sur le point de mourir, Mauricius Guirchiaie en présence de son fils Guarin, de Maurico de la Haye et d'Ervisus Cabruns cité précédemment cèda à l'abbaye de Noyers toute la terre qu'il possédait près de Draché ainsi que d'autres terres et une écluse à Montigny (commune d'Antogny)⁴ [n° 3 n° CCCLXVI]. Cette charte est datée de 1108 par l'abbé Chevalier et avant 1112 par Dom Housseau.

¹ Dom Housseau T. III n° 1033

² Dom Housseau T. III n° 962

³ Bib. Nat. Ms Duchesne Vol. 22, f° 444 Fond latin 1729 f° 14

⁴ Dom Housseau T. XII² n° 7269

« Noverint omnes, tam nostri posteri quam praesentes, quod domus Mauricius Guirchiae positus in extrema sui corporis infirmitate, sciens diem sui obitus imminere, mandavit domnum abbatem Stephanum Nuchariensis ecclesiae et quosdam ex monachis, rogans ut ad cum venirent, et sibi habitum sanctae religionis imponerent.

Qui libenter ei hoc quod petierat annuerunt. Quam ob rem dedit eis omnem terram quam habebat apud Drachiacum, itemque census ejusdem terrae et omnes consuetudines, et omnia fronsitia ; ita delegavit abbati et monachis eamdem terram habere in dominium, ut nihil consuetudinis in ea aliquis haberet, nisi ab abbate teneret. Dedit quoque eis totam terram quam habebat ad Monticulum, et aquam, et sclusam in eadem aqua. Eodem vero die quo supradictus Mauricius defunctus est, Guarinus, filius ejus, regrediens de orationibus Sancti Leonardi, venit ad nostrum monasterium, et quicquid pater ejus dederat ecclesiae ac monachis, libenter annuit.

Testes: Ervisus Cabrums ; Maurinus de Haia ; Umbertus de Burgundia ; Radulfus de Niulo; Stephanus cognomento Macait. (Cart. orig. folio 138, verso ; copie p. 201 ».

GUARIN (GUARINUS)

Fils de Maurice. Revenant du prieuré de Saint Léonard (Ile-Bouchard) vers 1108, il renonça à ses droits sur la terre près de Draché et l'écluse de Montigny donnés par son père sur le point de mourir à l'abbé Stephanum (Etienne) de l'abbaye de Noyers et s'en retourna au monastère¹ [n° 3 n° CCCLXVI].

Le 21 avril 1120 (XI des Calendes de Mai), Garin de La Guerche comparut comme témoin au chapitre de Marmoutiers dans un acte concernant le prieuré de Chemillé en Anjou passé par son fils Gausbert seigneur de Chemillé² [n° 155 p.13].

Il est probable que ce Guarin se fit religieux et abandonna la seigneurie de La Guerche, dans l'hypothèse où il en fut seigneur.

PIERRE DE LA GUERCHE (PETRUS DE GUIRCHIA)

Il figure dans une charte de Berlai de Montsoreau qui cède aux religieux de l'abbaye de St Pierre de Bourgueil une colliberte nommée "Gasbertam", femme de Foulques de Vallée, laquelle était à Petrus Wirchere ce dernier étant d'accord, car elle faisait partie de son fief³ [n° 96 n° B83 : copie du cartulaire de l'abbaye de Bourgueil de 1481 folio 34 v°]. Carré de Busserolle date cette charte de 1040. Le père de Berlai de Montsoreau, Guillaume II est mort en 1087 et Berlai est témoin au côté de Foulques Réchin comte d'Anjou dans une autre charte de la même abbaye en 1093. Quant à Foulques de Vallée, il figure dans une autre charte de 1114, ce qui laisserait supposer que le présent document a été rédigé entre 1087 et 1114.

Entre 1119 et 1124 (Règne du Pape Calliste II et de Foulque junior comte d'Anjou), "Petrus de Guirchia" fut témoin de Gautier de Montsoreau (frère de Berlay cité ci-dessus) qui fit un don à l'abbaye de Fontevrault [n° 192, Pancarte et cartulaire de Fontevrault, cote A p. 526 n° 139].

¹ Dom Housseau T. XII² n° 7269

² Dom Housseau T. IV n° 1403

³ Dom Housseau T. III n° 1092

139. gaudrius de montmorello ex tunc filius meus donatus
mactoreu equa que dicitur concha. — 1174 petrus de
guircha. gislebrus Petrus gille de collegio oronay
m^{fr} martino petr. de garcia. aitasuna hec
calisto papa 2^o 62^o fr. rege. fulcone veniōri —
andegavenfium comite P. 1^a font'ebraudi abbate
augardi p^{re}or

Rien ne permet d'assurer qu'il était seigneur de La Guerche en Touraine. Il était peut être de la famille de Jean de Montbazon, cité plus loin, voire son frère.

Nous avons vu précédemment qu'il existait un Petrus de la Gricia, témoin de la fondation du prieuré de Rives entre 1087 et 1100, mais il n'est pas possible de prouver qu'il s'agit du même personnage.

JEAN DE MONTBAZON

Fils de Payen de Mirebeau, seigneur de Chinon et de Montbazon, et de Bélucie.

Il fut seigneur de La Haye (approximativement entre 1084 et 1141) et de Montbazon. Il est désigné comme seigneur de la Guerche ("Johanne de Montbazon appello Don Guirche") dans une charte datée de 1126 de l'abbaye de Fontevrault par laquelle il consent avec sa femme Cassimote (Quasimoda) au don par Araudus Achard de la terre de Poligny à Soficia Ramfredi sa sœur (Fondatrice avec Robert d'Arbrissel du couvent de Rives près d'Abilly) [n° 192 T . Il p. 517 n° 20].

Vers 1104, Jean, seigneur de Montbazon, fut attaqué par Eschivard, seigneur de Preuilly, et son ami Garnier de Beaugency venant à son secours fut tué. Il l'emmena à l'abbaye de Noyers pour y être inhumé et fit don de plusieurs dîmes héritées de ses père et mère [n° 3 n° CCCXIX].

De ce mariage naquirent cinq enfants : Bartholomé seigneur de La Haye, Renaud, Hugues, Tesceline, et Pierre cité vers 1097 dans un don de son frère Bartholomé à l'abbaye de Noyers [n° 3 n° CCLIV].

Achari 20. Ego Airaudus Achari noster fieri fecimus rami fructus
 1126
 manu mea sanctum. habere apud fontem charaudis affluens
 cu[m] complis et affluens meo dedit deo et p[ro]p[ri]e m[er]ito et m[er]ito.
 Prob. d'Arbrissat
 robato de arbrissat unum herbiviam v[er]u[m] in abbate
 et tunc per d[omi]n[u]m Sahone[m] d[omi]n[u]m bobu[m] colada[m] — et
 tunc unu[m] habitas apud polignu[m] et deder. multi —
 h[uius] comitatus atq[ue] concess. 1107 Bolo frater vicco.
 6 Hapleraud
 la Halle
 castelli arraudi — concess. 1107
 l[ib]er h[er]editario[m] ip[s]o[m] rube[m] de casa — p[er]p[etua]
 g[er]it[ur] de ligno et p[ro]p[ri]e p[er] d[omi]n[u]m arraudi homines
 concess. p[er]p[etua] que[m] habitans in p[ro]p[ri]e de font
 7 Montbazou
 la Guerche
 la Halle
 arch[iep] h[er]edit[ur] font de monbazou appellito d[omi]no —
guerche rube[m] de casa — concess. ad huc p[ro]p[ri]e
 de monbazou et que[m] p[ro]p[ri]e de 1107 et filij d[omi]ni
 hugo et ragnaudus et filie. 1107 — quido de calus
 8 Chaigny
 chaigny
 quialo. — concess. amentu[m] videmus castelli
 arraudi et b[er]o frater 1107. h[er]edit[ur] de l[ib]er
 9 Clairvaux
 villevai
 curjai
 saers
 1126
 valle[m] petro de villevai. longo de curjai
 vill. de saerjis. anno ab inc. d[omi]ni 1126 l[ib]er. fran. rex
 Vill. aquitanoru[m] dux

Comme Pierre cité précédemment, s'agit-il du seigneur de La Guerche en Touraine ?

La Guerche passa ensuite dans la maison des seigneurs de Preully.

ESCHIVARD DE PREULLY

Fils d'Euphrosine de Vendôme et de Geoffroy de Preully, dit Jourdain, comte de Vendôme, qui fut tué à la bataille de Ramla en terre sainte le 26 mai 1103 [n° 7 p. 520 + n° 122 p. 45 + n° 88 T. XXXI p. 201]. Son frère était Geoffroi, dit Grisegonnelle, qui fut comte de Vendôme entre 1107 et 1123 [n° 61 n° CLXIII].

De son mariage avec une femme dont le nom n'est pas connu, il eut cinq enfants : Josbertus de Gurchia (Josbert de La Guerche), Jordanus (Jourdain), Walterus ou Galtero (Gautier), Goffredus (Geoffroy) et Petrus de Montrabei (Pierre de Montrabé) qui devint seigneur de Preully. Ces personnages sont cités en 1175 [n° 62].

Il est possible qu'à la suite du conflit qu'il eut avec Jean de Montbazou, cité précédemment, il récupéra la terre de La Guerche après 1126.

Entre 1100 et 1136, Eschivard fit un don avec son frère Gaubertus (Josbert) à l'abbaye St Cyprien de Poitiers « qui vocatur Quarterium » [n° 115 p. 24 n° 22]

Comme cité précédemment, vers 1104 Eschivardum Prulliacensem fut en guerre contre Jean seigneur de Montbazou. Il tua Garnier de Beaugency, venu au secours de Jean [n° 3 n° CCCXIX].

Le XIII des calendes de mai 1134 (19 avril 1134), il apparaît à Niort comme témoin dans une charte de Guillaume duc d'Aquitaine, comte du Poitou, qui fit un don aux religieuses de Fontevrault, avec Boso et son frère Aimeri vicomte de Châtellerauld [n° 192 T.II p. 365 Liasse 6° n° 121 + n° 15 T. 2 p. 38 Marchegay Notices et pièces historiques p. 241].

Il fut l'un des fondateurs de l'abbaye de la Merçi-Dieu située au sud-est de la Roche Posay avec ses fils Pierre de Montrabé (Montérabei), Josbert, Jourdain et Gautier avant le 27 septembre 1151¹ [n° 62 p. 343].

Il fit plusieurs dons à cette abbaye et porte le nom « d'Eginard de Montrabert » seigneur de Preuilly dans la 7ème donation avant le 27 septembre 1151 [n° 62 p. 343]

Entre 1152 et 1157, lui et son fils « Goffredus » consentirent aux moines de l'abbaye de Noyers l'exemption de tous droits d'achat, de vente et de transport par eau et par terre sur leurs domaines de Preuilly, « Guerchiam » (La Guerche) et La Roche Posay, en présence de Hugues « proconsul » de Châtellerauld, Pierre Brun et l'abbé Bernier [n° 3 n° DVI]. Cet acte n'est pas daté. Carré de Busserolles le situe en 1218 (ce qui est faux car l'abbé Bernier était décédé), l'abbé Chevalier aux environs de 1137, Dom Housseau en 1132. Hugues fut vicomte de Châtellerauld en 1152 et les dernières traces de l'abbé Bernier datent de 1157.

« Eschivardus Prulliacensis monachos facit liberos ab omni pedagio

Noscant praesentes et futuri quod Eschivardus de Pruillé et Goffredus filius ejus concesserunt monachis Nuchariensibus, ut per omnem terram suam eant vendentes et ementes, et quicquid voluerint ducentes, sive per terram, sive per aquam, nihil omnino nullam consuetudinem reddant, scilicet apud Pruillé, apud Guerchiam, apud Rupem de Poizay, et ex hoc abbatem Bernerium in testimonium fidei osculaverunt, vidente et audiente Hugone pro-consule Castri Araldi ; Petro Bruno ; Guillelmo Corbel ; Guillelmo, nepote abbatis ; Yrviso.

Cart. orig. folio 37, verso ; copie p.555 ».

Eschivard mourut avant 1163 car l'obit de l'abbaye de la Merçi-Dieu est des V Calendes de novembre à situer entre 1152 et 1163 le 28 octobre [n° 62]. On peut supposer que ce fut vers 1152, date à laquelle son fils Josbert donna une rente sur la terre de La Guerche.

Le Pape Alexandre III confirma en 1177 les dons qu'Eschivard fit à l'abbaye de la Merçi-Dieu de terres situées entre « Cremilia » et la Roche près du fleuve de la Gartempe [n° 7 p. 573 Merçi-Dieu don n°3].

JOSBERT DE LA GUERCHE (GOSBERTO DE GUIRCHIA)

Il est aussi désigné sous les noms de Gosbert du Bouchet et de Gosbert de Preuilly selon les lieux où ont été rédigés les actes.

¹ Dom Fonteneau T.18 p.13

Fils d'Eschivard I baron de Preuilly, frère de Pierre de Montrabé, de Jourdain, Gautier et Geoffroy, il hérita de La Guerche et épousa avant 1148 Adèle (appelée aussi Adeleldis, Adélaïde, Alaïde, Aalés, Aaliz ou Aanor), fille de Barthélémy de Vendôme dit le Riche (Bartholomeus Dives), frère d'Engelbaud archevêque de Tours [n° 61 n°CLXXXIII]. Cette famille était issue des comtes de Vendôme. Il reçut en dot par sa femme la terre du Bouchet (commune de Crucheray) du canton de St Amand, fief très important s'étendant sur 33 paroisses.

De ce brillant mariage, il eut une fille, Jeanne qui épousa en premières noces Hugues vicomte de Châteaudun, et en secondes noces Robert comte d'Alençon. Carré de Busserolle lui attribue un deuxième enfant, prénommé Guillaume, mais il confond avec le seigneur de La Guerche en Bretagne dont le fils Geoffroy était seigneur de Pouancé¹.

Entre 1147 et 1148, Barthélémy de Vendôme, sur le point de partir en croisade, confirma la fondation du prieuré de Chauvigny-du-Perche en présence de ses frères Engelbaud archevêque de Tours et Vulgrin, de sa sœur Maria et de son gendre Gosbert qu'il désigne comme son successeur, devenant ainsi seigneur du Bouchet [n° 61 n° CLXXXIII].

Vers 1148, après la mort de son beau-père en croisade à Jérusalem, "Josbertus de Boschet" reconnut les droits des religieux de l'abbaye de Vendôme, avec le consentement de sa femme "Adeleldis" qui se trouvait à Preuilly d'où revint Robert Osmond, abbé de l'abbaye, qui lui remit une tasse d'argent d'une valeur d'un marc [n° 4 T. 2 n° DXXIV].

Entre 1148 et 1156, "Gosbertus de Boscheto" confirma la donation du bois de Vendôme par son beau-père Barthélémy le Riche et sa sœur Maria, en présence de sa femme Alaïde et d'autres membres de la famille.[n° 116 n° XXVII].

Vers 1151, "Josbertus" est témoin de la donation de la terre de Bécheron pour la construction de l'abbaye de la Merci-Dieu en compagnie de son frère Pierre de Montrabé et de leur père Eschivard seigneur de Preuilly² (Le lieu-dit de la Merci-Dieu est situé sur la départementale n° 5 à 3 km au Sud de La Roche-Posay et comporte les ruines de cette ancienne abbaye). Il s'agit peut être de la même donation à cette abbaye que celle qualifiée de 7^{ème} faite par son père appelé « Eginard de Montrabert », datée d'avant le 27 septembre 1151 à laquelle il est présent avec ses frères Pierre de Montrabé, Jourdain et Gautier [n° 62 p. 343].

Vers 1152, il constitua une rente annuelle de sept setiers de blé en faveur des religieuses du couvent de Rives à percevoir dans la terre de La Guerche. (Ce prieuré fut fondé entre 1108 et 1112 par Robert d'Arbrissel) [n° 120 p. 4 + n° 92 p. 21, cartulaire de Fontevault + n° 25 Vol.1169 f° 155 + n° 155 p. 17].

En 1155, sous le nom de "Gosbertus de Pruleiaco et de Boscheto" il fit, avec sa femme "Adelardis", plusieurs dons à l'abbaye de Marmoutiers, au prieuré de Chauvigny, etc..., de terres importantes dans la forêt de Vendôme, sur la paroisse de Chauvigny avec l'église de St Gildéric (St Joudry) ce qui fut confirmé en 1215 par Geoffroi vicomte de Châteaudun et sa femme Alice [n° 61 n° CCXXV + n° 155 p. 21].

¹ Dom Housseau T. VI n° 2193

² Dom Fonteneau T18 p. 13

En 1175, par acte fait à Preuilly, "Josbertus de Gurchia" fut témoin avec ses frères Jordanus (Jourdain) et Waltérius (Gautier) d'une donation de son frère Pierre de Montrabé à l'abbaye de la Merci-Dieu [n° 62 n° II].

Entre 1175 et 1184, suite au don fait par Hugues vicomte de Châteaudun, seigneur de Mondoubleau et du Bouchet et sa femme Jeanne (fille de Josbert), d'une portion de la forêt de Vendôme à l'abbaye de Marmoutiers, "Gosbertus de Boscheto" reçut 100 sous [n° 61 n° CLXXXV].

Vers 1187, "Gosberto de Guirchia" fut témoin d'un don de « Gosbert de Podio » en faveur de l'abbaye de Noyers [n° 3 n° DCXXXIII].

En 1194, par acte fait à Châteaudun, "Aalés" grand-mère de Geoffroy vicomte de Châteaudun, approuva la charte de ce dernier confirmant la permission aux pauvres de la Maison Dieu de Châteaudun d'enlever du bois mort dans la forêt de Vendôme, permission donnée par son mari "Josbertus de Bochetto" avec le consentement de sa fille Jeanne, mère de Geoffroy [n° 29 n° XLI].

Vers la fin du XII^e siècle, "Gosbertus de Boschet" sur le point d'entreprendre un voyage en Angleterre (cum propheturus in Anglia), donna à l'abbaye de la Trinité de Vendôme un muid de froment par an à prendre sur sa terre du Bouchet, suivant la volonté de sa femme Aaliz et de sa fille Johanne [n° 4 T. 3 n° DCXXXVII].

Le 4 mai 1199, par acte passé à Poitiers, "Josbertus de Guerchia" fut témoin de la confirmation par Aliénor, reine d'Angleterre, duchesse de Normandie et d'Aquitaine, comtesse d'Anjou, des chartes de ses ancêtres à l'abbaye de Montierneuf de Poitiers après la mort de son fils le roi Richard¹ [n° 12 T. I p. 202-204 n° 495 + n° 65n° 112 + n° 15 T. 2 p. 338 + n° 155 p. 21].

Le 30 juillet 1199, Josbert de La Guerche se rendit à Rouen avec Aliénor reine d'Angleterre, où vint les retrouver Jean sans Terre avec plusieurs seigneurs du Poitou [n° 15 T. 2 p. 352 Rotuli Chart .p. 31bis].

En 1201, "Josbertus, dominus Guerchiae", libéra de tout droit de péage dans toute l'étendue de ses terres, les religieux de l'abbaye de Beaugerais, pour le repos de son âme et de celle de sa femme en présence de son chapelain Gautier et de Girard de L'Etang² [n° 155 p. 23 + Lat. 10044 f° 27 + copie du cart. de Beaugerais Duchesne T. 22 f° 422].

« Ego Josbertus, dominus Guerchiae, notum facio praesentibus et futuris me monachis de Beaugerais, pro remedio animae meae et uxoris meae et omnium parentum meorum defunctorum, peagium per totam terram meam de rebus propriis sine aliquo..... et consuetudinis de necessariis vendendis et emendis ad me pertinentes libere in eleemosinam concessisse ; et ut hoc firmum et ratum permaneat sigilli mei munimime confirmasse. Abbas autem Beaugerais et monachi in societatem omnium honorum suorum temporalium et spiritualium et totius ordinis me receperunt et se pro me facturos et in vita et in morte sicut pro fratre suo promiserunt. Actum publice anno Incarnati Verbi m. CCI. Hoc audierunt et viderunt Gauterius capellanus meus ; Girardus de Stagno, Hugo et plure alii ».

Le 2 septembre 1201, Jean sans Terre écrivit de la Flèche à Guillaume des Roches sénéchal d'Anjou pour faire rendre à son fidèle Josbert de La Guerche ses droits à Chinon, tels qu'il les possédait du temps de Richard d'Angleterre. « De Reddita

¹ Dom Fonteneau T. XIX p. 319 et 327

² Dom Housseau T.VI n° 2159

Joberto du Girchia apud Chinum haberi facienis Rotulus de contra brevidus in Normannia de anno secunde reges Johannis » [n° 17 p. 99 Rotulus in contra brevibus + n° 155 p. 20 21 + n° 25 Membrana 4 1309 p. 203].

En mai 1202, Josbert de La Guerche abandonna au prieuré de Boulogne (Loir-et-Cher) la moitié du moulin situé à Cour-sur-Loire (ce bien lui venant de sa femme) [n° 155 p.23 + n° 177].

En 1204, sur les conseils de "Josbertus de Guerchia", son frère Pierre de Montrabé donna cent sols de monnaie angevine de rente sur le droit de péage de la Roche-Posay à l'abbaye de la Merci-Dieu¹ [n° 62 n° III et IX]. Cet acte fut confirmé la même année par Maurice de Blaizon évêque de Poitiers [n° 62 n° VI].

Jobertus seigneur de Wirchie ou Gerchie ou Guerchia, fit don à l'abbaye de la Merci-Dieu de 3 setiers de blé ou d'orge de rente à prendre chaque année sur la métairie de la Varenne (Garenne) à la fête de la St Michel. Cette donation fut confirmée après son décès et celui de sa femme, par sa fille Jeanne, comtesse d'Alençon et dame de La Guerche entre 1206 et 1208² [n° 62 n° CXCVI], et par Geoffroy vicomte de Châteaudun fils de Jeanne en 1212³ [n° 62 n° CXLVIII].

Josbert de La Guerche avait pris le parti du Roi d'Angleterre Henri II duc de Normandie et Guienne, comte d'Anjou, Maine et Touraine et de sa femme Aliénor duchesse d'Aquitaine et comtesse du Poitou [n° 15]. Il se trouva au milieu d'un conflit qui opposa les membres de la famille d'Angleterre traduit dans ces termes par Richard Cœur de Lion : « Il est dans la destinée de nos familles, de ne pas nous aimer les uns les autres. Nous venons du diable, au diable nous retournerons » [n° 18 p. 15].

Henri II ayant fait don à son fils Jean sans Terre de Chinon, Loudun et Mirebeau, ceci engendra le mécontentement de son fils aîné Henri le jeune, roi d'Angleterre depuis 1170, qui revendiqua cet héritage. Ce dernier alla voir son beau-père Louis VII, roi de France et sur ses conseils avec l'accord d'Aliénor sa mère, s'allia avec son frère Richard Cœur de Lion. Ce conflit déclencha une prise d'armes le 15 avril 1173 en Maine, Bretagne, Anjou et Aquitaine. Josbert de La Guerche fit parti des adhérents de Richard Cœur de Lion (qui devint duc d'Aquitaine à partir de 1169), avec son frère Pierre de Montrabé, Geoffroy de La Haye, Raoul de Faye, Hugues, Guillaume et Jusselin de Ste Maure, Guy et Geoffroy de Lusignan, Hugues Larchevêque etc... qui rentrèrent sur les domaines du roi Henri , les ravageant par le feu et le fer [n° 15 + n° 55 T. XIII p. 114 Guillaume de Neubrige, p. 137 Gervase de Cantorbery, p. 152 Bénédict de Peterborough, p. 316 Robert de Thorigny].

Henri II roi d'Angleterre, qui recruta une armée de mercenaires composée de milliers de Brabançons ou Routiers, se rabattit du côté de l'Anjou et arriva le 18 novembre 1173 à La Haye où il prit le château appartenant à Geoffroy seigneur du dit lieu [n° 15 T. 2 p. 170 + n° 55 T. XIII p.157 Bénédict de Peterborough]. Il s'empara ensuite de Preuilly que lui remit Robert Blé, suite à un combat farouche lors de ce siège, avec son seigneur Pierre de Montrabé [n° 90]. Son courage lui valut l'estime d'Henri II qui le fit son ambassadeur auprès du Roi de France Louis VII lors de leur rencontre à Ivry le 21 septembre 1177, rencontre au cours de laquelle il faisait partie des 3 barons devant régler les difficultés pendantes de paix sur le Berry [n° 15 T. 2 + n° 55 T. XIII p. 171 note Bénédict de Peterborough et Roger de Hoveden].

¹ Dom Housseau T.VI n° 2194

² Dom Housseau T.VI n° 2351

³ Dom Housseau T.VI n° 2341

En 1184, les moines de Maillezais en Poitou cédèrent à Richard Cœur de Lion l'obédience de Saint Rémy de la Haye à l'exception de l'église et des bâtiments claustraux. [n° 15 T. 2 + n° 12 T. I p. 142]. Richard leur donna en échange tout ce qu'il possédait dans le fief de Coulonges proche de Maillezais. La place de Saint Rémy avait pour Richard une importance capitale : bordant la Creuse qui séparait le Poitou et la Touraine avec le monastère qui s'élevait sur un des contreforts du plateau de la forêt de La Guerche, dominant ainsi tout le pays. Il y fit construire un château fort pour surveiller le vicomte de Châtelleraut, les seigneurs de La Guerche et La Haye. Il posa la première pierre du château et attira les gens des pays voisins dans la ville neuve ne leur faisant payer que 5 sous de redevance pour droit d'emplacement. Saint Rémy prit de l'importance en attirant les bourgeois du voisinage qui abandonnèrent leurs possessions pour jouir des franchises de la ville neuve. A la mort de Richard le 6 avril 1199, Jean sans Terre prit possession de ce château pendant environ 3 ans. Cette place inquiétait les seigneurs de La Haye, de La Guerche et Pressigny leur occasionnant la suppression de nombreux revenus. Vers 1204, profitant des troubles et se couvrant de la bannière du roi Philippe Auguste, ils vinrent sous la direction de Barthélémi Payen mettre le siège à cette place occupée par Angelard, remplaçant de Girard d'Athée, et la détruisirent en grande partie [n° 15 + n° 195 p. 39 à 58]. De cette construction subsiste encore aujourd'hui les restes d'une des quatre tours appelée « Tour de Gannes ».

Josbert mourut certainement vers 1204, date du dernier acte connu dont il fut témoin.

JEANNE DE LA GUERCHE

Fille unique de Josbert de La Guerche, elle épousa en premières noces, vers 1175, Hugues VI dit Callidus, vicomte de Châteaudun, seigneur de Mondoubleau et du Bouchet par sa femme, fils de Hugues V vicomte de Châteaudun et de Marguerite de Saint-Calais [n° 44 p. 83].

Hugues VI ne porta pas le titre de seigneur de La Guerche, étant décédé avant son beau-père, vers 1191, probablement lors de la croisade qu'il fit avec Richard Cœur de Lion, roi d'Angleterre et le roi de France, Philippe Auguste.

Il prit le parti des Anglais en 1185 et se trouva ainsi dans le même camp que son beau-père. Pour le punir de sa perfidie, le roi de France s'empara en 1189 de Mondoubleau [n° 44 p.86]. Il fut l'un des seigneurs que le roi Richard donna pour pleiges à Philippe Auguste de la promesse qu'il avait faite de prendre en mariage Alix sœur du roi de France. Il partit en croisade avec Richard et le 23 Septembre 1190 ils arrivèrent à Messine où ils retrouvèrent le roi de France. Richard n'ayant pas tenu sa promesse, Hugues déclara qu'il était prêt à suivre le roi de France partout et quand il lui plairait même si Richard abandonnait, ce qui ne l'agréa pas et il jura hautement de le ruiner [n° 15 T. II + n° 156 § 77 p.108 + n° 55 T. XVII p. 32, Rigord + n° 44 p. 87 + n° 129 p. 391].

De son mariage avec Hugues VI, Jeanne eut trois enfants : Geoffroy, Marguerite et Agnès [n° 129 n° 29 n° XLIX + LI].

Entre 1175 et 1184, Hugues vicomte de Châteaudun, seigneur de Mondoubleau et du Bouchet, donna une portion de la forêt de Vendôme entre Chauvigny et Romilly à l'abbaye de Marmoutiers avec le consentement de sa femme Johanna vicomtesse et son fils Gaufredus, avec pour témoin Gosbertus de Boscheto [n° 61 n° CLXXXV].

En 1187, avec sa femme Johanne, son frère Pagani, son fils Gauffridi et sa fille Marguerite, Hugues fit un don à sa parente Ade de Toreil, religieuse, d'une "charruée" de terre à prendre sur le territoire de Saint-Agil (près de Mondoubleau – Loir-et-Cher) [n° 129 p. 172 + n° 44 p. 85].

En 1189, Hugo Callidus acheta à son parent Philippe de Beaumont tous les fiefs que lui avait apportés le mariage de sa mère moyennant 40 livres angevines avec l'approbation de sa femme Jeanne, de son fils Geoffroi et son frère Payen [n° 129 p. 392 – 393 n° I + Arch. Nat. J. 168 n° 7 + n° 155 p. 27].

Il établit plusieurs autres chartes non citées, ne concernant pas la seigneurie de La Guerche et ne comportant pas d'éléments complétant l'histoire de cette famille et celle de La Guerche.

Il est probable qu'il mourut, en même temps que Thibaud comte de Blois [n° 104 p.112 -114], au siège d'Acre qui se déroula de mars 1191 au 12 Juillet 1191.

En secondes noces, Jeanne épousa Robert III comte d'Alençon et de Sées, fils de Jean I comte d'Alençon et de Sées et de Béatrix d'Anjou. On peut lire que ce mariage aurait eu lieu le 23 janvier 1202 [selon n° 120 p. 4]. Ceci est certainement une erreur car leur fils se maria en 1205. On peut supposer que le mariage de Jeanne eut lieu peu de temps après le décès de son premier mari, vers 1191. Selon la nécrologie de Perseigne, Robert aurait épousé en premières noces une femme prénommée Mathilde dont on ignore l'origine et la date de décès [n° 130 p. 331]. En troisièmes noces, après la mort de Jeanne, il épousa Emme de Laval [n° 130 + n° 67].

De ce mariage, Jeanne eut deux enfants :

Jean III, désigné par son père comme comte d'Alençon, se maria en mai 1205 à Alix de Roye dont il n'eut pas d'enfants, et mourut le 8 janvier 1212 [n° 50 T. I C 1052 + n° 130].

Mahaud, mariée à Thibaut, le Jeune comte de Blois et Chartres, grand maréchal de France dont elle n'eut pas d'enfants.

Robert III mourut au château de Motteville près de Laval le 8 Septembre 1217 et fut enterré dans l'abbaye de Perseigne [Labbé; Bibl. nova, §c. n° 55 T.XII p. 583]

Vers décembre 1199 ou 1201, Arthur duc de Bretagne confirma les donations faites autrefois à l'abbaye de Perseigne de terres près de Vendôme par Johanna comtesse d'Alenchone et dame du Bocheto [n° 67 n° XVII charte datée par erreur de décembre 1221].

En mai 1202, Jeanne ratifia la donation faite par son père du moulin de Cour-sur-Loire au prieuré de Boulogne [voir ci-dessus – n° 155 p. 23 + n° 177].

Jean sans Terre fit prisonnier à Mirebeau le 1er août 1202 son neveu Arthur qui était son successeur le plus direct, étant le fils de Geoffroy duc de Bretagne, et le fit enfermer le 10 août dans la grosse tour du château de Falaise [n° 15 T. 2 p. 408 + n° 205 T. I p. 16]. A la suite de cet événement, le Maine et la Basse Normandie se révoltèrent contre le roi Jean.

Robert, comte d'Alençon, se conduisit d'une curieuse façon. Après avoir fêté pendant 5 jours, au début de janvier 1203, le Roi Jean auquel il avait fait servir un déjeuner, il se mit à la tête des révoltés [n° 104 p. 251 + n° 11 T.IV p.142 + n° 164 p.157-158].

Robert se crut dégagé de la fidélité au roi Jean et se déclara pour le roi de France Philippe Auguste et nombre de seigneurs Normands suivirent son exemple. Ils occupèrent le Mans et le roi Jean ayant appris la nouvelle, marcha sur Sées et Alençon, reprit le Mans qu'il brûla à nouveau et confisqua les terres du comte d'Alençon.

Par lettre écrite du Mans le 23 janvier 1203, aux gardes du château de La Guerche : Gérard de l'Etang, Jean de l'Etang et Chalon de la Roche, Robert interdit toute entreprise du comte d'Alençon et de sa femme afin qu'ils n'aient aucun pouvoir sur cette place forte (castrum de Guirchia) aussi longtemps qu'il restera dans le parti du roi Philippe Auguste, ceci sur les conseils de Girard d'Athée (sénéchal de Touraine) et d'Eschivard de Preuilly [n° 205 T. I p. 23 + n° 155 p. 28 -29].

« Rex..., Gerardo de Stagno, Johanni de Stagno et Chaloni de Rupe et aliis militibus custodientibus castrum de Guirchia, salutem. Mandamus vobis quod per consilium G. de Athies et Eschiwardi de Pruilly, castrum de Guirchia in tali manu custodiendum committatis unde dampnum vel dispendium nobis non possit evenire, accepta bona securitate ab illo qui per consilium ipsorum illud custodierit, quod illud salvo custodietur. Ita quod cornes R. Sagiensis nec uxor sua aliquam potestatem habeant in castro illo, quamdiu idem comes nos werraverit Teste me ipso, apud Cenomanis XIII die januarii».

Par lettre écrite de Rouen le 31 mars 1203, Jean sans Terre ordonna que la garde du château de La Guerche confiée à Girard d'Athée soit donnée à Geoffroy vicomte de Châteaudun (fils en premières noces de Jeanne), après sa libération puisqu'il était prisonnier du roi de France [n° 205 T. I p. 27].

Selon certains historiens, Arthur de Bretagne fut noyé dans la Seine par son oncle Jean le 1er avril 1203, et selon une autre version, son oncle lui aurait enfoncé son épée dans le ventre, fendu la tête et jeté son corps dans la Seine [n° 56 T.I L.III p. 131] Par vengeance, plusieurs seigneurs bretons, poitevins et tourangeaux se joignirent à Philippe Auguste et reprirent Tours, Saumur, Angers, Loudun et Mirebeau. A partir de mai 1203, Robert comte d'Alençon put reprendre ses châteaux. Au printemps 1205, Philippe Auguste prit le château de Loches et fit prisonnier son gouverneur Girard d'Athée [n° 91 p. 172].

C'est à cette époque, et certainement après la mort de son père, que Jeanne porta le titre de dame de La Guerche.

Entre 1206 et 1208, "Johanna comitissa Alenconii et domina Wirchie" confirma la donation de son père seigneur de La Guerche d'une rente de trois setiers de froment à prendre sur la métairie de la Varenne (ou Garenne, lieu-dit sur la commune de La Guerche) à l'abbaye de la Merçi-Dieu et ceci avant que Girard de l'Etang ne prélève quoi que ce soit sur cette métairie¹ [n° 62 n° CXCVI]. Elle confirma cet acte auprès de l'archevêque de Tours Geoffroy de la Lande à la même époque² [n° 62 n° CXCVII].

« Omnibus ad quos presens scriptum pervenerit, Johanna, comitissa Alençonii et domina Wirchie, salutem. Noverit universitas vestra quod dominus Jobertus Wirchie, pater meus, cum assensu et voluntate mea, pro remedio anime sue et uxoris ejus, dedit et concessit in puram elemosinam, abbacie Misericordie Dei et fratribus ibidem Deo servientibus, tria sextaria bladi in medietaria de Varenna annuatim percipienda, antequam Giraudus de Stagno in eadem medietaria aliquid perciperet. Et [ut] hoc donum ratum habeatur, presentem cartam sigilli mei munimine confirmavi.....

¹ Dom Housseau T.VI n° 2351

² Dom Housseau T.VI n° 2352

G., Dei gracia Turonensis archiepiscopo, venerabili patri ac domino, et officiali ejus, Johanna, comitissa Alençonii et domina Gerchie, salutem in vero salutari. Noverit paternitas vestra quod bone memorie pater meus Jobertus, dominus Gerchie, dedit domui de la Merci Dé tria sextaria bladii annuatim percipienda in medietaria de la Varena, sicut didici a multis hominibus qui audierunt. Inde est quod vos exoro attentius quatenus pro amore Dei dictam elemosinam teneri et ab eo qui dictam medietariam possidet reddi faciatis. Valete ».

Ce Girard de l'Etang était en 1201 un des hommes de Josbert de La Guerche, et un de ses gardes ou officiers¹ [n° 92 p. 22] et en 1203, Jean sans Terre lui confia la garde du château contre toute action du comte d'Alençon et de sa femme Jeanne pendant l'absence de Josbert, homme de confiance de la cour d'Angleterre qui, comme on a pu le voir précédemment, suivit Aliénor d'Aquitaine.

En 1209, Jeanne (Johanna Comitissa de Alençon et Domina de Bouchet) fit don à l'abbaye de Perseigne de la terre de Nourrey, appelée " le Petit Perseigne" en Vendômois et y choisit sa sépulture [n° 130 p. 333]. La nécrologie de cette abbaye dans l'inventaire manuscrit indique : « C'estoit une princesse de grand mérite, et qui aimoit le monastère et y a fait beaucoup de bien... [n° 155 p.33]

Jeanne mourut vers octobre 1209, date où son fils Geoffroy vicomte de Châteaudun donna à sa demande, en sa mémoire, une rente de 20 sous aux pauvres de l'Hôtel Dieu de Châteaudun [n° 29 p. 51 n° LXXXV + n° 44 p. 94].

Elle fut inhumée dans l'abbaye de Perseigne. Son tombeau fut détruit à partir de 1614 [n° 67]. Odolant Desnos en fournit la description : il comportait deux anges soutenant la tête de la défunte [n° 130 p. 333]. La nécrologie de cette abbaye désigne Jeanne comme comtesse de Vendôme (ce qui est vraisemblablement une erreur) [n° 67 p. 45 à 47 et 82] et Châteaudun, dame du Bouchet : « Item, est sépulturé dans ce dit chanceau, le corps de dévotte et très noble dame Jehanne, autrefois Comtesse de Vendosme et de Chasteaudun et Dame du Bouchet, mère de Mons. Geoffroy, Comte de Vendosmois, seconde espouse de Mons. Robert d'Alençon » [n° 155 p. 33] ».

En 1212, Robert comte d'Alençon fit don, à la mémoire de sa femme "Johanne comitisse de Alençon", d'une vigne à l'abbaye de Perseigne en échange de messes à chanter le jour de son anniversaire [n° 67 n° CCCLVI].

Dans un autre acte non daté, à la mémoire de sa femme Johanne, il fit don à la même abbaye du droit de pêche jour et nuit dans son étang de Guéchaussée, chaque année le jour de son anniversaire [n° 67 p. 206-207 n° CCCLXVII].

GEOFFROY IV VICOMTE DE CHÂTEAUDUN, SEIGNEUR DE MONDOUBLEAU ET DE LA GUERCHE

Fils de Hugues VI vicomte de Châteaudun et de Jeanne de La Guerche, il épousa Alice ou Adèle (Alix de Fréteval fille de Ursion II de Fréteval et de Gricie de Faye, selon l'abbé Charles Métais [n° 4 T. 3 p. 5 nota + n° 6 T. I p.169]).

Ils eurent huit enfants :

¹ Dom Housseau T.VI n° 2159

Agnès qui épousa Jean d'Estouteville comme le prouvent les chartes de 1242, 1249 et 1251, auquel elle apporta la terre du Bouchet [n° 155 p. 39 + Bib. Nat. Latin 9067 fol. 367 v°].

Jeanne

Adèle ou Alice épouse d'Hervé de Gallardon [n° 155 p. 37 + n° 44 p. 99 + n° 88 T. XXIX p. 274].

Isabelle ou Elisabeth. Plusieurs auteurs lui attribuent comme époux Jean seigneur d'Estouville, ce qui semble être une erreur [n° 44 p.99 + n° 122 p. 416 + n° 155 p.39].

Philippe (cité par A. de Belfort en février et mars 1200, et vers 1190 [n° 116 n° XXXIX])

Geoffroy V futur vicomte de Châteaudun

Hugues dont la filiation est incertaine, cité vers 1190.

Etienne qui devint doyen et chanoine de Rouen en 1233, abbé de Beaubec en 1243 et abbé de Savigny en 1244 [n° 55 T. XXI p. 336 + n° 44 nota p. 99].

Geoffroy IV devint seigneur de La Guerche après la mort de sa mère vers 1209.

Vers 1190, il confirma la fondation de la chapelle de la Chauvelière et les donations de Geoffroy de Brullon, avec le consentement de sa femme Adelia et de ses fils Philippe et Hugues [n° 116 n° XXXIX].

A Châteaudun en 1194, Geoffroy vicomte de ce lieu, confirma, avec l'approbation de sa grand-mère Adélaïde ou Aalès et de sa mère Johanna [n° 29 n° XLI, p. 28 + n° 44 p. 89] la permission donnée aux pauvres de la maison Dieu de Châteaudun par Josbert de Bochetto son grand-père maternel, d'enlever du bois mort dans la forêt de Vendôme. En février 1200, avec le consentement de sa femme Adelia, son fils Philippo et sa sœur Agnete, il concéda à perpétuité aux maîtres et frères de la Maison Dieu de Châteaudun les droits de foire et justice en cette ville [n° 29 n° XLIX].

Dans une lettre écrite du Mans par Jean sans Terre, roi d'Angleterre, le 31 mars 1203, il demanda aux gardes du château de La Guerche (Guirchia), commandés par Girard d'Athée, de confier cette place au vicomte de Châteaudun (fait prisonnier par le roi de France) dès qu'il serait libéré [n° 44 p. 91+ Rotuli magni scaccarii Normanniae TI p. 27 Edit.1830 + n° 88 T. XXIX p. 267].

« Rex...., militibus custodientibus castrum de Guirchia..... mandamus vobis quod statim visis litteris istis liberetis dilecto et fideli nostro G. de Atheis castrum de Guierchia custodiendum. Scimus enim quod dominus vir vicecomes Castri-Duni quod moleste ferimus captus est ; sed in proximo per gratiam Dei liberabitur et tunc ei inde faciemus quod facere deberimus dilecto et fideli homini nostro. Teste P. de Rupibus, apud Rhotomagum XXXI diemartii ».

En 1205, il accorda aux Templiers de Beauchêne-les-Matras le droit de prendre du bois mort et de la fougère dans la forêt du Bouchet avec l'approbation de sa femme "Adelia" et de ses enfants "Gaufrido", "Johanna" et "Agnete" [n° 129 p. 398 + Arch. Nat. S5001B n° 25].

En mai 1209, par acte passé à Sargé près de Mondoubleau, il fit don à l'abbesse de St Avit et ses religieuses de tous ses droits sur le fief de Boursette qu'il possédait en

commun avec Geoffroi de Vendôme avec le consentement de sa femme « Alisiae », de ses enfants « Godefrido », « Elisabeth » (ou Isabelle), « Alisia », « Johanna » et « Agnete » [n° 44 p. 94 + Bib. Nat. Ms 435 bis fos 193 222].

En octobre 1209, sa mère Jeanne, qui était sur le point de mourir, le supplia de donner 20 sous de rente aux pauvres de l'Aumône de Châteaudun et elle l'embrassa tendrement [n° 44 p. 94+ n° 29 p. 59].

Par acte passé à la Guerche en 1212, Geoffroy reconnut la donation, faite par son grand-père Josbert de la Guierche et sa mère Jehanne comtesse d'Alençon, à l'abbaye de la Merci-Dieu, de trois setiers d'orge à prendre sur la métairie de la Varenne et y ajouta trois setiers de froment à prendre sur la même métairie à la Saint Michel, avec le consentement de sa femme Adelicia et de ses enfants Gaufrido, Ysabella, Adelicia, Johanna et Agnète¹ [n° 62 n° CXLVIII].

« Notum sit omnibus presentes litteras inspecturis, quod dominus Jobertus de Guerchia, avus meus, et Johanna, mater mea, filia ipsius, comitissa d'Alençon, dederunt et concesserunt pro remedio animarum suarum abbacie Misericordie Dei in puram elemosinam tria sextaria ordei in Medietaria et Varena, a quocumque illam Medietariam tenente annuatim percipienda ad festum sancti Michaelis. Ego vero G., comes Castriduni, et A., uxor mea, dedimus et concessimus abbacie predictae et fratribus ibidem Deo servientibus, pro remedio animarum nostrarum, et omnium parentum nostrorum, in augmentum predictae elemosine tria sextaria frumenti in superdicta Medietaria ad supradictum festum annuatim percipienda, laudantibus et concedentibus Gaufrido, filio nostro, et Ysabella, Adelicia, Johanna, Agnete, filiabus nostris. Hujus rei testes sunt: Radulphus Bar, sacerdos; magister Michael Lucas, Jobertus Popaut, clerici; Rainaudus, villicus de Haya; Hugo Furnerius, Guillelmus de Juçai, Helyas Achart de Rupe, milites; et plures alii. Quod ut ratum habeatur et stabile, sigillis nostris dignum duximus roborandum. Abbas vero et conventus predictae abbacie concesserunt facere anniversaria nostra in predicta abbacia. Factum est hoc apud Gurchiam, anno ab Incarnatione Domini M° CC° XII° ».

En 1213, il concèda aux religieuses du couvent Sainte Marie de Rives en Touraine, paroisse d'Abilly, une rente annuelle d'un muid de mouture ainsi que le droit de faire paître leurs troupeaux dans sa forêt de l'Épinat (de Spinantia) [n° 92 p. 184 + n° 25 Vol. 1169 f° 155 + n° 155 p. 37].

En 1214, il partit avec les seigneurs et chevaliers Dunois pour aider Philippe Auguste dans ses guerres contre les Flamands et assista à la bataille de Bouvines le 18 juillet. Il prit aussi part à la guerre contre les Albigeois.[n° 44 p. 96 + n° 55 T. XIX p. 94 + n° 72 , rôles et bans p. 48].

Le 27 septembre 1215 (le 5 des calendes d'octobre), par acte passé à Sargé, avec sa femme Aalis, ses enfants Gaufrido, Elisabeth, Aalis, Johanna et Agnete, il confirma à l'abbaye de Marmoutiers la donation d'une partie de la forêt de Vendôme faite en 1155 par son grand-père Josbert et sa grand-mère Adélaïde aux religieux du prieuré de Chauvigny. Il concèda en même temps le droit de pacage dans les bois de Fay Bochet et la permission d'y prendre du bois mort [n° 61 n° CCXXV + n° 155 p. 37].

En 1217, « Gaufridus, vicecomes Castriduni et Aalicia, uxor mea » confirma avec sa femme et le consentement de ses enfants Geoffroy, Isabelle, Alice, Jeanne et Agnès, l'exemption de péage accordée aux religieux de l'abbaye de la Merçi-Dieu par son aïeul Josbert, sur tout le domaine de La Guerche (Guirchie) à condition que son

¹ Dom Housseau T. VI n° 2341

anniversaire et celui de sa femme soient célébrés tous les ans dans cette abbaye¹ [n° 62 n°LXV + n° 155 p. 37].

« Noverint universi tam presentes quam posterii quod defunctus Jobertus, dominus Guarchie, vir bone memorie, dedit et concessit pro remedio anime sue et antecessorum suorum, in puram et perpetuam elemosinam, Deo et fratribus abbacie Misericordie Dei quietanciam pedagii sui in toto dominio Guarchie de omnibus his que duxerint vel reduserint, tam in aqua quam in terra, tantum ad proprios usus praedictae domus pertinentibus ; ita scilicet ut monachus qui res ipsas duxerit vel reduserit, fatebitur super ordinem suum nihil ex omnibus rebus ipsis fuisse venditum gratia lucrandi. Hoc idem, si laicus fuerit qui res ipsas duxerit vel reduserit, fide confirmabit ; et de residuo ab ipsis empto more mercatorum quod ad proprios usus supradictae domus non pertinuerit reddatur pedagium. Postea vero ego Gaufridus vicecomes Castri-Duni et Aalicia uxor mea, pro remedio animarum et parentum nostrorum, nolentes disturbare donum istud vel minuere, voluimus et laudavimus et concessimus, ita tamen quod in eadem abbacia anniversarium nostrum annuatim celebretur. Hoc idem donum voluit et concessit Gaufridus, filius noster, et filie Ysabella, Aalicia et Johanna et Agnes. Quod ut eisdem fratribus sit magis ratum et ut in concessum et stabile perseveret presentis scripti testimonio et sigillorum nostrorum appositione fecimus communiri. Anno ab Incarnatione Domini MCC septimo decimo ».

Au mois d'octobre 1218, Geoffroy concèda aux religieux de Voisins, près de Saint-Ay (diocèse d'Orléans), la moitié du territoire de Membrolles [M.S.A. de l'Orléanais t. XVI, 2ème partie p. 122 + n° 44 p. 98] et confirma au prieuré de Boulogne, ordre de Grandmont, le don fait par son père Hugues, d'un bois près de « Villamsagum », et de la dîme de vin à Mondoubleau et à Saint-Calais [n° 44 p. 98].

Malgré ses nombreux dons, il fut frappé d'une sentence d'excommunication suite aux plaintes pour préjudices des Templiers de la Boissière (près de Mondoubleau). Cette excommunication fut confirmée par bulle datée d'Anagnie du 3 des calendes de juin 1216 par le pape Honorius III [n° 44 p. 98 + n° 129 p. 401+ Arch. Nat. S. 5000 n° A 33].

En novembre 1218, Geoffroy reconnut ses torts et en présence de sa femme, il passa un accord avec les Templiers de la Boissière [n° 44 p. 98 + n° 129 p. 403 n° III + Arch. Nat. S. 5000 n° 34].

C'est le dernier acte connu de lui et de sa femme.

GEOFFROY V VICOMTE DE CHÂTEAUDUN

Fils des seigneurs précédents, Geoffroy IV et Alice, il apparaît en 1202 dans une charte de l'abbaye de la Madeleine de Châteaudun avec sa sœur Isabelle et ses parents [n° 116 p. 54 n° XLVII].

A la mort de son père, il devint vicomte de Châteaudun, seigneur de Mondoubleau et de St Calais.

Il épousa vers 1219 Clémence des Roches, fille cadette de Guillaume des Roches, sénéchal d'Anjou, Maine et Touraine et Marguerite de Sablé. Clémence était veuve en premières noces de Thibault IV comte de Blois qui mourut vers 1218 [n° 44 p. 100 + n° 122 p. 204 + n° 6 p. 175]. On sait avec certitude qu'elle était veuve en mai 1219 [n° 122 p. 204 + n° 155 p. 39 + Bib. Nat. Fr. 9497 f° 22 Ibid. Fr. 20691 f° 572].

¹ Dom Housseau T. VI n° 2440

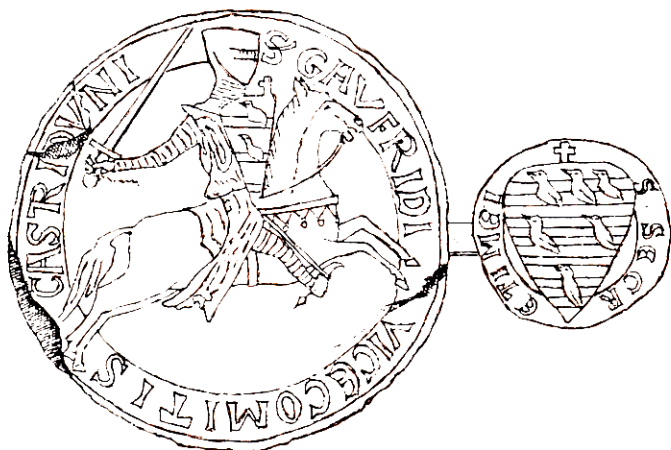
Clémence reçut en 1218 de son père, avant son départ en croisade, les seigneuries de Chasteau-du-Loir, Maït (Mayet), la Suze et Loupelande [n° 122 p. 207 Lettres patentes de Philippe Auguste n° 1885 + Bib. Nat. Latin 9067 fol. 353 v°].

De son mariage Geoffroy V eut deux filles :

Jeanne l'aînée, épousa Jean comte de Montfort l'Amaury qui mourut en 1249 et en secondes noces en 1251, Jean de Brienne dit « d'Acre », Bouteiller de France, fils du roi de Jérusalem [n° 122 p. 206 + n° 6 T. I p. 180].

La seconde Clémence, épousa Robert de Dreux.

Cette alliance apparaît pour la première fois dans une lettre faite à Mondoubleau en 1219 par laquelle Geoffroy et sa femme accordaient aux frères « hospitalliers » de l'Hôtel Dieu, les droits d'une foire qui se tenait à Châteaudun le jour de la St Nicolas [n° 6 T. I p. 175 + n° 155 p. 39].



Au mois de février 1222, Geoffroy et sa femme Clémence reconnurent la donation faite en mai 1202 par Josbert de La Guerche aux moines de Boulogne, de l'ordre de Grammont, concernant le Moulin de Cour-sur-Loire [n° 155 p. 40 – 41 + Arch. du Loir-et-Cher].

Le 17 juillet 1222, Geoffroy vicomte de Châteaudun et sa femme Climène (Clémence), confirmèrent la donation de

trente livres de rente faite autrefois par Guillaume des Roches et sa femme Marguerite de Sablé aux religieux de l'abbaye de Bonlieu, ceci en présence de son beau-frère Amauri de Craon et sa femme Jeanne, sœur de Clémence¹.

En janvier 1225, Geoffroy fit partie des seigneurs qui promirent à Louis VIII de le suivre dans la croisade contre les Albigeois avec 29 barons, comtes, seigneurs et chevaliers [n° 129 p. 404 + Arch. Nat. J. 428 n° I bis + sceau Arch. Nat. n° 982].

En 1225, il fit don de la chapelle de Dunois aux chanoines de St André avant son départ pour la croisade [n° 6 T. I p.178].

En mai 1229, avec l'accord de sa femme, il fit la promesse de retourner en croisade avec trente chevaliers armés.

En Juillet 1229, Geoffroy (Gaufridus) vicomte de Châteaudun, avec le consentement de sa femme Clémence autrefois comtesse de Blois (comitissa Blesensi), confirma les dons faits par leurs aïeux aux religieuses de St Avit de Châteaudun et accorda une foire d'un jour à la fête de leur patron [n° 44 p. 105 note 2 + Bib. Nat. Ms 435 bis f° 219].

¹ Dom Housseau T. VI n° 2552

A la même date, par acte fait à Mondoubleau, lui et sa femme firent don d'une foire le jour de St Léger à l'abbaye de Ste Marie Madeleine de Châteaudun [n° 116 n° LXXXVIII + Arch. Bib.de l'Arsenal Ms. 1008 p.465].

Au mois de mars 1230, avec sa femme Clémence, ils firent don à la Maison Dieu de Châteaudun de 16 setiers et une mine de blé à prendre chaque année au moulin de « Paupere Sacco près Cherreim » [n° 29 n° CXLVI].

En octobre 1230, (charte datée de Châteaurenault), lui et sa femme Clémence restituèrent à l'abbaye de St Julien de Tours une terre nommée la Carte, située au Bois de Champ-Breton (commune d'Auzouer-en-Touraine) [n° 173 H 503].

On peut supposer qu'il partit en croisade à cette époque. Il n'en revint qu'en 1232 [n° 6 T. I p. 183].

Il devint vassal du Roi Saint Louis vers 1234.

En 1240, le Roi le choisit pour aller s'opposer aux entreprises de Raimond Trencavel, vicomte de Béziers [n° 6 T. I p. 180].

Le 8 juin 1248, avant son départ en croisade, il partagea ses biens avec l'accord de sa femme.

Il donna à Jeanne, sa fille aînée, femme de Jean comte de Montfort :

« Chasteau-du-Loir ; Maïet: (Mayet) le Boux ; avec la Forest de Burcey, et le Bois de Corbon: et Montglenet ; avec la Forest de Douvre: et tout ce qu'il avoit à Oustillé, à la Suse, et à Loupelande ».

Il donna à sa fille cadette, Clémence, qui n'était pas mariée :

« tout ce qu'il avoit à Chasteaudun et dans le Dunois: et Mondoubleau (avec la forêt de Jucton [n° 155 p. 45]):et le Chasteau de S. Calés (St Calais avec les bois et les dépendances) ; et laGuierche, Chanvicay (Chauvancy): et S. Géry (St Gérîte) ; et Lyam (Lye) » [n° 122 p. 206 et 207].

Jeanne comtesse de Montfort et son mari donnèrent leur consentement à ce partage [n° 155 p. 45 + n° 46 + Bib. Nat. Fr. 9499 f°20 + n° 162 + Bib. Nat. Fr. 20691 p.571].

En 1248, Geoffroy partit en Terre Sainte avec Saint Louis et sa femme l'accompagna à Lyon où, au mois de juin, ils assignèrent une rente annuelle de cent marcs d'argent sur les ventes de Burcay pour la dot de leur fille Jeanne [n° 155 p.45 + Bib. Nat. Fr. 9499 f° 20 v°].

Le 25 août il était à Aigues Mortes pour l'embarquement et arriva à Chypre le 23 octobre [n° 155 p.45].

Les croisés débarquèrent en Egypte le 4 juin 1249 où ils subirent une défaite désastreuse. On peut supposer que, lors de ces combats, Geoffroy mourut vers le 6 février 1250 à la bataille de Mansourah.

En avril 1250, Clémence de Châteaudun, dame de Châteaudun et Château-du-Loir, étant veuve, donna avec le consentement de sa fille Jeanne, comtesse de Montfort, aux religieuses de l'abbaye de Bonlieu (à Dissay-sous Courcillon, Sarthe) dix arpents de terre situés entre Boiscorbon et le chemin de Château-du-Loir à Vaas pour le

repos de l'âme de ses parents et de son mari¹ [n° 155 p. 47 + n° 54 Vol. 26 f° 52 + Arch. Bonlieu H 1619].

En décembre 1251, elle « fonda l'anniversaire » de son mari, le jour de la Ste Agathe au monastère Ste Marie de la Charité d'Angers [n° 155 p. 47 + Bib. Nat. Fr. 20691 f° 530].

En octobre 1252, elle confirma les dons de son père Guillaume des Roches à l'abbaye de Bonlieu² [Arch. de Bonlieu H 1636].

On peut supposer qu'elle mourut vers la fin de 1255 car en octobre de la même année elle fit un don à l'abbaye de Bonlieu de dix livres tournois sur son domaine de Château-du-Loir pour le repos de son âme et celle de son mari jadis vicomte de Châteaudun [n° 155 p. 47 + Bib. Nat. Fr. 20691 f° 541].

Aucun acte connu n'a été rédigé sur La Guerche par Geoffroy. Il transmet cette seigneurie, qu'il ne fréquenta probablement pas, à sa fille Clémence.

CLÉMENCE DE CHÂTEAUDUN – ROBERT DE DREUX

Fille des précédents et héritière de La Guerche, Clémence épousa vers 1252 Robert de Dreux seigneur de Nesle en Tardenais et de Beu, fils de Robert comte de Braine, seigneur de St Valéry, Gamache, etc... et d'Aenor de St Valéry [n° 113 T.V p. 361 + n° 122 p. 206].

De ce mariage, naquirent deux filles :

Alice ou Alix de Dreux dite de Clermont et de Nesle qui épousa Raoul de Clermont seigneur de Nesle, connétable de France [n° 6 T. 1 p. 192].

Clémence (la cadette) qui épousa en premières noces Gaultier de Nemours seigneur d'Achères et en secondes noces Jean des Barres seigneur de Champrond [n° 6 T. I p.180].

Comme nous l'avons vu précédemment, Clémence reçut de son père le 8 juin 1248 :

« tout ce qu'il avoit à Chasteaudun et dans le Dunois: et Mondoubleau (avec la forêt de Jucton [n° 155 p. 45]):et le Chasteau de S. Calés (St Calais avec les bois et les dépendances) ; et la Guierche, Chanvicay (Chauvancy): et S. Géry (St Gérite) ; et Lyam (Lye) [n° 122 p. 206 et 207].

En novembre 1253, Robert s'intitula vicomte de Châteaudun [n° 155 p.47 + n° 21 p. 306].

En 1259, lui et sa femme s'accordèrent conjointement :

« des differends qu'ils avoient avec lesdits religieux d'Igny, touchant la justice des bois de Pert » [n° 129 p. 406].

Robert fut en procès avec sa tante Isabelle de Châteaudun pour portion de droit sur la vicomté de Châteaudun qu'elle réclamait comme lui appartenant. Un arrêt des

¹ Dom Housseau T. VII n° 2996

² Dom Housseau T. VII n° 3014

octaves de la Chandeleur 1260 ordonna qu'elle devrait attendre la majorité de la fille de Robert de Dreux [n° 129 p. 395].

Clémence mourut vers février 1260 et fut inhumée en l'abbaye de Saint Yved de Braisne (Braine-sur-Vesle) à laquelle elle avait légué une somme de 100 livres pour célébrer son anniversaire, le 23 juin [n° 129 p. 406 + n° 155 p. 49].

Après la mort de sa femme Robert se remaria, vers 1263, avec Ysabelle de Villebéon dame de la Chapelle-Gautier-en-Brie [n° 155 p. 49].

Robert mourut à l'Isle Cypre (Chypre) en 1264 [n° 44 p. 112 + n° 77].

Comme son père, Clémence ne fréquenta certainement pas La Guerche où aucun acte ne semble avoir été rédigé.

ALICE OU ALIX DE DREUX DITE DE CLERMONT ET NESLE – RAOUL DE CLERMONT

Alice était mineure lorsque son père mourut (la majorité étant à 14 ans à cette époque selon la coutume de Dunois). Lorsque sa mère mourut, elle n'avait pas plus de six ans ce qui laisse supposer qu'elle naquit vers 1254. Elle reçut de sa mère la vicomté de Châteaudun ainsi que la seigneurie de Mondoubleau. Etant orpheline, on suppose qu'elle fut mariée très jeune [n° 155 p. 49].

Elle épousa Raoul de Clermont seigneur de Nesle, fils de Simon de Clermont II seigneur de Nesle et d'Ailly, régent du royaume en l'absence de Saint Louis et d'Alix de Montfort dame de Houdan [n° 113 T.II p. 264 + n° 46a p. 141].

Raoul de Clermont fut connétable de France en 1285, à la mort d'Humbert de Beaujeu [n° 46a p. 141].

De ce mariage naquirent trois filles :

- L'aînée Alix de Clermont-Nesle fut vicomtesse de Châteaudun et dame de Mondoubleau. Elle fut mariée 3 fois : en premières noces à Hervé seigneur de Gallardon, en secondes noces en 1291 à Guillaume de Flandres, seigneur de Tenremonde et Richebourg et en troisièmes noces à Jean de Châlon seigneur d'Artai [n° 6 T. I p.192 + n° 122 p. 260].
- ... de Nesle (Béatrice ou Jeanne) [n° 155 p. 52 53] épousa Aymar de Valence ou de Lusignan comte de Pembroke en Angleterre [n° 44 + n° 122 p. 206, n° 155 p. 52 + n° 140 T. VI p. 49 + n° 19 p. 307 et preuves 167].
- Ysabeau de Clermont dite de Nesle, femme de Hugues Larchevêque seigneur de Monfort, etc...[n° 122 p. 206].

En 1270, Raoul accompagna le roi à Tunis, fut chargé de la campagne de Guyenne en 1293 et força les Anglais à lever le siège de Bordeaux [n° 155 p. 51].

Avant son départ en Guyenne, il fit son testament et sa fille aînée, femme de Guillaume de Flandres portant le titre de vicomtesse de Châteaudun, approuva cet acte au mois d'août 1293 [n° 155 p. 51].

Sa femme Alice, ou Alix, mourut vers 1293, à peine âgée de 40 ans [n° 155 p. 51].

Il épousa en secondes noces, le 14 janvier 1296, Isabelle de Hainaut fille de Jean Comte de Hainaut et de Philippe de Luxembourg qui mourut en 1305 [n° 46a p. 141 + n° 113 T. III p. 756].

Par acte du 23 et 29 mars 1293 nst., il fut exécuteur testamentaire de « Johanne comtesse d'Alençon [n° 87].

Il participa aux expéditions en Gascogne en 1295 et en Flandres en 1297.

Il mourut à la bataille de Courtray le 11 juillet 1302 dans la guerre contre les Flamands à l'âge d'environ 59 ans [n° 44 + n° 22 + n° 56 T. I L. V p. 224 + n° 81 + n° 155 p. 51 + n° 46a p. 142].

A la suite de sa mort, sa fille aînée, Alix de Clermont Nesle, vicomtesse de Châteaudun, demanda à rendre hommage au roi [n° 155 p. 51+ n° 21 p. 309].

Dans aucun acte il n'est fait mention de La Guerche. On peut supposer qu'ils n'y séjournèrent pas. La garde de cette place était tenue autrefois par Guillaume Plailly « homme honnête et prudent » (quodam castellanum de Guerchia). Selon un acte de juillet 1269 de l'abbaye de la Merçi-Dieu, il fut chargé par les moines d'être leur arbitre lors d'un différend qui les opposait à Hugues de Chambon et sa femme Marguerite au sujet de biens qu'ils possédaient à Oyré [n° 62 n° CLXXVIII et CLXXIX].

YSABEAU DE CLERMONT DITE DE NESLE

Fille des précédents, elle épousa Hugues Larchevêque, fils de Guillaume VI seigneur de Parthenay et de Jeanne de Monfort.

Par son mariage elle hérita de Montfort, Châteaux, Semblançay et St Christophe de Touraine.

Hugues Larchevêque fut convoqué le 5 août 1303 par le roi Philippe Auguste pour rejoindre l'armée de Flandres avec Renaud de Pressigny, Eschivard de Preuilly, Amaury de Craon et plusieurs autres. N'étant pas parti, il reçut une autre convocation le 30 mars 1304 [n° 137 p. 7].

En novembre 1306, Hugues Larchevêque fit un acte d'amortissement au sujet d'une maison située à St Christophe en faveur des religieux de l'abbaye de la Clarté-Dieu (Saint Paterne-Racan)¹.

Le 5 mars 1312, il fut en procès avec les moines de l'abbaye de Saint-Join-de-Marnes près de Moncontour en cherchant à réhabiliter les prétentions des anciens seigneurs de Moncontour sur des droits de haute justice et de grande voierie. Ce procès se termina au bénéfice de l'abbaye.

Le procureur de ce procès fut Aymeri de Moncher qui était châtelain de La Guerche comme nous pouvons le constater dans le cartulaire de l'abbaye ci-dessous :

« Comme contens fust esmeu, entre Religious homes l'abbé et le couvent de Saint Join de Marnes d'une partie, et noble home monsour Hugues l'Arcevesque sire de Montfort d'autre, sus ceu: ceu est assavieir, que les dits Religious se dobioient dei ceu que le dit

¹ Dom Housseau T. VII n° 3443

noble, les haveit desceszi de un lour molin, seant en la riviere de Marnes, e se deloyent les ditz Religious, que le dit seigneur, pour luy ou pour ses gens, haveit usé en la ville de saint Join e environ, en fiez, e en rerefiez dou dit noble, movens de la conté dangou, justice haute et grand veyrie en plusors en maintes maneres, et de novea, et diseient les diz Religious, que la dite haute justice e grant veyrie leur aparteneit en diz leus, e que il en haveient usé expleitie anciennement, totefeiz que les cas y sunt avenuz, e de si grant ancienneté que memoire de home ne se puet remembrer dou contraire; le dit noble proposeit et diseit le contraire, e contrediseit le dit noble, que le dit abbé et couvent sus le differens, le Rey l'aveit traytié en la cour de l'église dont il avait esté endomagé grandement, pour quoy il requeroit que le dit abbé et couvent fussent condampnez à li rendre ses damages. Mout de resons proposées de une partie et d'autres, et les contens de sus diz et autres demandes, se compromistrent les dites parties, en nous Guy de Baucay, et en nous, Johan Sire de Vaucelle, Bailli de Toureine, chevaliers haut et bas, sur les contens desus diz. E nous, le fais e le charge dou dit cornpromis pris, hoies les resons d'un couté e d'autre, e enqueste faite sus aucune des resons desus dites, et regardé et seu que les dites enquestes diseint ou la volonté e ou l'assentement des parties, havons prononcé e sentencié entre les dites parties, sus les diz contens, en la manere qui s'en siet.: cest assaveir, que en fiez e en rerefiez dou di noble, totes les possessions que les dits abbé e convent haveient en diz leus, il les tendront a tozjormes, franchement et pesiblement, en la manere e en la forme que il hont usé e expleitié anciennement. Encore deimes e sentenciames que tote haute justice, e tote haute veyrie, e petite, en la ville de Saint Join e environ, en fiez e en rerefiez dou dit noble, sereit et demorreit à tozjormes au dits Religieux, sauve au dit noble la cognoissance dou treffons, dont il porra user quant il li plaira, e le cas se i donra. E en outre, havons sentencié que pour les cous e les despens que le di noble haveit soustenu pour occasion dou plaît de l'église en la poursuyte des ditz Religious, les ditz Religious rendront e payeront au dit noble 150 livres de moneie corant, une fois paiées: cest assaveir, 100 livres à la feste saint Michea prochene avenir, e 50 livres a l'autre saint Michea l'an réturné. E de ceste sentence tenir e garder, passeront les dites parties letres scellées dou seau le Rey, dont len use a Loudun. Faite ou frere Pierre de Grip, procurator des dits Religious sufisamment fondé, e ou Aymeri de Moncher, chastetain de la Guierche, procurator dou dit noble. Donné e scelle souz nous seaus, le jeudi emprès le diemainche que lon chante letare Jerusalem lan de grace 1311 ». [n° 201a p.59-60].

En janvier 1314 (1315 nst.) par acte fait à Paris, Hugues Archevêque sire de Monfort confirma, avec le consentement de son frère Jehan Larcevesque, les donations faites à sa femme Ysabeau de Nesle de la châtelainie et seigneurie de Semblançay en Touraine et d'une maison qu'ils achetèrent à Paris derrière St Etienne des Grés, jadis à l'évêque de Beauvais : Simon de Clermont-Nesle (avant 1312). Cet acte fut confirmé à Semblançay le 1er octobre 1314 [n° 137 p. 93 à 99 n° XLV + Arch. Nat. JJ. 50,n°110 f° 71 v°].

Comme les seigneurs précédents, Ysabeau et son mari ne fréquentèrent probablement pas La Guerche. Cette seigneurie était sous la garde du « châtelain », Guillaume de Plessi, qui déclare :

« De vous très chière, très noble et très puissante dame Madame Ysabeau de Nielles, dame de ... et de La Guierche, en Touraine, je Guillaume de Plessi, parroissien de la Guierche, avoue à tenir et tiens à doues foyes liges, l'an 1326 »¹ [n° 120 p. 8 + n° 155 p. 55].

Hugues Archevêque mourut vers 1318 [n° 137].

De 1329 à 1333, Ysabeau soutint, selon les registres du Parlement, un long procès contre son beau-frère Jean de Parthenay. Elle est nommée mais l'objet du litige n'est pas précisé :

¹ Dom Housseau T. XII² n° 7444

« *Ysabellim relictam Hugonis Archiepiscopi, militis quondam* » [n° 155 p. 55 + Arch. Nat. X1a 8845 fos 43, 103, 174, 248, 315].

En 1334, elle est citée dans un autre procès entre l'abbé et le couvent de St Julien de Tours :

« *dilectam et fidelem nostram Ysabellim de Nigella Domina de Semblancyaco* » [n° 155 p.55 + Arch. Nat. X1a 8845 f° 382].

Et la même année, Ysabeau de Neella donna aux religieux de Marmoutiers les droits de la foire de la St Barthélémy qui se tenait à Semblançay¹ daté du dimanche Invocavit sur 13 février 1333 (1334nst.) [n° 155 p. 55].

INGELGER D'AMBOISE

Ingelger d'Amboise, fils de Pierre d'Amboise seigneur d'Amboise, de Berrie, de Bléré et Montrichard et de Jeanne dame de Chevreuse, fut à partir de 1322 seigneur d'Amboise, Montrichard, Chevreuse, la Ferté-Bernard, vicomte de Thouars, La Guierche en Touraine, Mondoubleau, St-Calais. Ces trois dernières seigneuries lui provenaient certainement de son mariage par lequel il devenait le petit-neveu d'Ysabeau de Clermont-Nesle.

Il épousa en premières noces, vers 1332, Marie de Flandres dame de Nesle, Mondoubleau et Tenremonde, fille aînée de Jean de Flandres, vicomte de Châteaudun, seigneur de Nesle, Mondoubleau, Tenremonde, Crève-Coeur et de Béatrix de Chatillon-St-Paul. Elle était la petite-nièce d'Ysabeau de Clermont dite de Nesle.

Ils eurent plusieurs enfants :

- Marguerite d'Amboise, qui épousa Pierre II de Ste Maure seigneur de Montgaugier.
- Marie, épouse d'Olivier seigneur d'Husson.

Jean d'Amboise, décédé jeune.

Jeanne dame de Nesles et Mondoubleau, qui épousa Charles de Trie comte de Dammartin

En secondes noces, il épousa Isabeau comtesse de Dreux, Bénaon, dame de Talmont, Mauléon, Ile de Ré et Rochecorbon, dont il eut :

- Ingelger II, seigneur de Rochecorbon, Marans, Montils, Grillemont, Frontenay-l'Abattu, Ferrières et vicomte de Thouars qui épousa Jeanne de Craon.
- Perronelle d'Amboise, qui épousa le 4 juin 1401 Olivier du Guesclin comte de Longueville, seigneur de La Guerche de Bretagne qu'il vendit au duc Jean par contrat du 20 avril 1390 [n° 77 + n° 131 + n° 64]. Perronelle épousa en secondes noces Guillaume de la Belloceraye.
- Pierre d'Amboise, vicomte de Thouars, baron de l'île de Ré, comte de Bénaon, seigneur de Bléré, d'Amboise, Montrichard, Mondoubleau et St-Calais [n° 4 T.3 p. 8 nota], Brandon, Tallemont et la Chèze-le-Vicomte. Il épousa en premières noces Jeanne de Rohan et en secondes Isabelle de Goyon.

¹ Dom Housseau T. VIII n° 3552

En 1332, Ingelger reçut un aveu de Plessi, écuyer ayant la garde du fief et châtelainie de La Guerche¹ :

« De vous très noble, très hault et puissant seigneur Monseigneur Huigeangier (Ingelger) d'Amboise, Chevalier, sire d'Amboise (Amboise) et de la Guierche en Touraine. je ... de Plessi, vallet, votre homme, de votre lie (fief) et chastellenie de la Guierche, tiens à doues foyes liges et foi simple le fie Jean Quodet ... Le samedy empres la St Martin d'été, l'an de grâce 1332 ».

Nota : En 1326, un Guillaume de Plessi avait la garde de la Guierche en Touraine (voir ci-dessus). Jean Duplessis était seigneur du château de la Chèze (ou La Chaise) sur la commune de St Rémy-sur-Creuse à partir de 1300. S'agit-il du même personnage ?

Le 2 février 1334, par charte du Parlement de Paris, Philippe Roi de France confirme l'accord entre Ingelger seigneur d'Amboise, chevalier et les religieux de Pontlevoy au sujet de droits de justice².

Peu après son premier mariage, un arrêt du parlement du 31 juillet 1334 ordonna que l'assiette de certaines terres de Nesles lui fut soumise alors que sa belle-mère Béatrix de St Paul prétendait qu'elles dépendaient de ses biens dotaux [n° 155 p. 57 + n° 19 p. 168].

Le dimanche après la fête St-Hilaire de l'an de grâce 1335, il fit don du fief de la Béraudière aux religieux de Villeloin tenu à foi et hommage-lige par Jehan de Sazay³.

En 1336 il acheta, avec sa femme, la terre de Ferté-Bernard à Jean duc d'Anjou et comte du Maine [n° 122 p. 326 Inventaire des chartes du roi, Layettes de la Ferté-Bernard 35].

Cette acquisition fut ratifiée par Philippe de Valois en 1337 ns. qui lui céda le reste de cette seigneurie en 1346 [n° 155 p. 59].

En 1340 nst., il participa à l'expédition de Flandres et était à l'Ost de Wiron-Fosse (Buironfosse dans l'Aisne) où il est surnommé « Le Grand » [n° 79 T. I p. 49 + n° 155 p. 57].

En 1350, il fut pris par les Anglais et rançonné, alors qu'il se rendait à la convocation du Roi [n° 148 p. 331 332 + n° 144 p. 178 179] :

« Je, Ingergier, seigneur d'Amboise... confesse que du fait de la guerre qui à présent est entre le roi de France, notre Sire et ses aidants, d'une part, et le roi d'Angleterre et ses aidants, d'autre part moi étant de la partie du roi de France, notre Sire, et en allant à son service... au mandement du sénéchal de Poitou Wezeclain de Waberren, Gaillart de Sailliers et Bascon de Mareuil et plusieurs autres leurs compagnons de la partie de roi d'Angleterre m'ont encontré et pris... et m'ont amené leur prisonnier et mis dans la château de Loudun et depuis, je me suis mis à finance envers eux pour être quitte et délivré de ma foi et de ma prison; c'est assavoir que je dois et suis tenu aux dessus dits Gaillart, Bascon et Weseclain... la somme et valeur de trente deux mille deniers d'or appelés florins à l'écu... et trente deux harnais entiers et étoffes de la bonne façon de Paris pour armer entièrement trente deux gentils hommes ».

¹ Dom Housseau T. XII² n° 7445

² Dom Housseau T. VIII n° 3555

³ Dom Housseau T. VIII n° 3559

Le 19 septembre 1356, il fut fait prisonnier à la bataille de Poitiers et pour sa libération il dut vendre Chevreuse pour payer sa rançon.[n° 117].

Il mourut en 1373 [n° 77 + n° 44 + n° 122 + n° 198].

GUILLAUME DE CRAON

Guillaume de Craon, fils d'Amauri de Craon, seigneur de Craon, Sablé, Chantocé, Briolé, Bocé, Buron en Moranne, baron de Pressigny et de Ste-Maure et de Béatrix de Roucy serait né fin 1318 [n° 28].

Il épousa Marguerite de Flandres, vicomtesse de Châteaudun, dame de Nesle, fille de Jean de Flandres, comte de Nesle, vicomte de Châteaudun, seigneur de Crévecoeur, Tenremonde et Mondoubleau et de Béatrix de Chatillon-St-Paul. Par ce mariage il devint beau-frère d'Ingelger d'Amboise cité précédemment.

Ils eurent sept enfants :

- Jean de Craon époux de Marie de Chatillon[n° 122 p. 268], fut seigneur de Dommart, Bernarville, Clacy, Montsoreau et Nouatre.
- Pierre de Craon qui hérita de la Ferté-Bernard et épousa Jeanne de Chatillon, sœur de la précédente [n° 122 p. 267 + n° 66].
- Guillaume de Craon II, vicomte de Châteaudun, seigneur de Marcillac, Jarnac, Montbazou, Ste Maure, Savonnières, Colombiers, Marnes, Moncontour, Montsoreau et Nouatre. Il épousa Jeanne de Montbazou [n° 122 p. 266].
- Gui de Craon, seigneur de Ste Julitte et de Bournan. Il épousa Jeanne de Chourches qui hérita de Ste Julitte, Chaumuçay, Neumanoir et de la Lombarderie [n° 122 p. 269].
- Marie de Craon. Elle épousa en premières noces Guillaume d'Anthoiny, et en secondes noces Hervé seigneur de Mauny et Thorigny en Normandie. Guillaume de Craon leur céda, par acte fait à la Ferté-Bernard le 16 mai 1380, la terre de St-Aignan [n° 122 p. 398 Arch.Château de Thorigny].
- Louise de Craon, dame de Catheu, épouse de Jean de Mailly seigneur d'Anvilliers [n° 122 p. 270].
- Béatrix de Craon, qui épousa en 1360 Renaud de Maulévrier seigneur de Maulévrier et Tourest ou Toureil en Anjou [n° 88 + n° 6 + n° 122 p. 269].

Guillaume fut vicomte de Châteaudun par sa femme. Il fut également seigneur de la Ferté-Bernard (où il résida souvent) qu'il reçut de son beau-frère Ingelger d'Amboise en échange d'autres biens [n° 44]. Entre 1337 et 1339 lui avaient été assignés Dommard et Bernarville qu'il acheta à Pierre de Dreux [n° 122].

Il fut chambellan du Roi Philippe de Valois en juin 1342, mars 1348, mars 1349 et juin 1349 [n° 106].

Le 11 janvier 1346 n.s.t. en tant que vicomte de Châteaudun il reçut des gages desservis à Pons [n° 66 p. 241 n° 2283].

Il fut seigneur de La Guerche en même temps que son beau-frère Ingelger d'Amboise (ce bien provenait de leurs femmes respectives).

Guillaume de Craon, vicomte de Châteaudun, fut en procès au sujet de la possession de certaines terres dans les châtellenies de La Guerche et Ste Juliette (Ste Julitte) en Touraine avec Jean de Lisle seigneur de St Médard. La cause fut

jugée en première instance par le bailli de Touraine, dont la sentence fut favorable à Guillaume, et fut confirmée par le parlement par mandement du 2 mai 1348 et arrêt du parlement du 23 avril 1350 [n° 133 p. 252 nota – Reg. Chanc. de France X 1a 12, fos 112 v° et 417 v°].

Le 23 août 1350, Guillaume de Craon fut convoqué par lettres closes au mandement du Roi, avec le sire de S. Maard de la Pille (St Mars-la-Pile), le sire de Rougé, le sire de l'Île Bouchard, le sire de Maillé, le sire de La Haye Jean, le sire de Montbazou, le sire de Pressigny, le sire de Beaucay, le Comte de Vendôme, etc...barons et chevaliers bannerets d'Anjou, Maine et Touraine [n° 2 T. II pr. 175 + Bib. Nat. Ms Fr. 9501 f° 182].

Par une montre du 2 janvier 1355 datée de Craon, Guillaume de Craon porte le titre de chevalier banneret [n° 122 p. 260+ n° 71].

Il a le titre de lieutenant en Poitou, Touraine, Anjou, Maine et Bretagne le 4 mai 1357, en août 1357 et le 28 octobre 1357 [n° 9 p. 100, 105 + n° 133 p. 251 n° CCCCXV].

Le 18 septembre 1356, il participa à la bataille de Maupertuis près de Poitiers où il fut fait prisonnier [n° 56 T.I L. VII p.287 Continuator Nangii p.826] avec Amauri de Craon, Bonabès de Rougé seigneur de Derval et fut donné en gage de la rançon du Roi Jean le 24 octobre 1360 [n° 56 T. I – L. VII p. 298 + n° 167 T. VI p. 278 à 280].

Il fit le siège de La Roche-sur-Yon le 29 juillet 1369 [n° 109 p. 276 n° 559].

Il mourut le 8 janvier 1388 [n° 106 + n° 28 T. II p.115 à 150]. Sa femme, Marguerite de Flandres apparaît dans un acte du 10 décembre 1389 [n° 153 n° XCVII]. Elle mourut vers 1390 [n° 44].

JEAN DE L'ISLE OGIER

Jean de l'Isle dit l'Isle-Ogier, chevalier banneret, seigneur de St-Mars et La Guerche en Touraine, fils de Barthélémy III seigneur de l'Île-Bouchard et d'Eustache de Doué dame de Gençay [n° 120 p. 8 + n° 92 p. 29 + n° 2 T. III p. 369]. Cette filiation (rapportée par une enquête faite vers 1340 sur l'Usage des comtes d'Anjou, Touraine et Maine) est contestable étant donné la différence des sceaux appartenant au père et au fils [n° 122 p. 176]. Il épousa par contrat daté de Tours du dimanche de la fête de la Trinité 1327 (ou 13 juin 1327) Ysabeau de Montbazou fille de Marie de Dreux et de Barthélémy seigneur de Montbazou et Colombiers¹.

De ce mariage naquirent :

- Ysabeau qui épousa Jean de Maillé seigneur de Clervaux.
- Jean décédé sans postérité [n° 2 T. III p. 369].
- Jeanne dite de l'Isle Bouchard qui épousa Pierre de Razillé [n° 2 T. III p. 369]. Certains historiens lui attribuent pour époux Bonabès de Rougé ce qui est faux car ce dernier épousa le 10 décembre 1329 Jeanne de Maillé.

A la date de son mariage, en 1327, il est déjà qualifié du titre de seigneur de St-Mars (Cinq-Mars-la-Pile appelé autrefois Saint Médard de Pile).

¹ Dom Housseau T.VIII p.444 n° 3526 Arch. du Duché de Montbazou

Le 15 juin 1331, Jehan de Lisle, chevalier, sire de St Mars, consent une obligation envers Monseigneur Etienne de Bourgueil, Archevêque de Tours, pour une somme de cent francs, monnaie courante, qu'il reconnaît avoir reçu de lui [n° 155 p.63 + Bib. Nat. Pièces orig. Vol. 1559 Dr 35708 n°2].

Le 6 janvier 1333, il confirme un échange d'héritages sis en la châtellenie de St Mars entre Macé d'Andigné, vallet, et les religieux de l'abbaye de St Julien de Tours [n° 155 p. 63 + n° 54 Vol. 49-123 v°].

En avril 1336, il est le premier seigneur qualifié de vicomte de La Guerche dans un acte où il constitua une rente de quatre muids de froment au chapitre de Tours au profit de l'Hôtel-Dieu moyennant cent dix livres tournois [n° 92 p. 30 + n° 88 T. XXIX p. 275 + n° 99 T. III p. 94]. Nous ne possédons pas la preuve de cet acte mais nous pourrions supposer qu' à cette date il acquit en partie La Guerche d'Ingelger d'Amboise lorsque ce dernier racheta la Ferté-Bernard.

En 1337, il poursuivit une fille pour en abuser. Pour échapper à sa brutalité, celle-ci se précipita dans la rivière et se noya. En raison de son « suicide », on n'osa pas l'inhumer sans consulter le pape. La suite de ce fait ne nous est pas connue [n° 99 T. III p. 95].

En 1339, il se trouvait sur les frontières de la Flandre et l'année suivante à Bouvines « en la bataille du maître des arbalétriers » ainsi que son beau-père Barthélémy de Montbazou [n° 155 p. 64-65 + Bib. Nat. Portéf. de Camps V. 83 à 240 – 335 463].

En 1340, il possédait l'île Ogier et l'île de Mazières du chef de la châtellenie de Cinq-Mars-la-Pile [n° 25 n° 1308]. Le fief de l'île Ogier exista dans la châtellenie de St Mars jusqu'au XVème siècle et s'appela ensuite l'île à Mazières [n° 155 p. 62 63].

Le lundi avant la St Jean Baptiste, soit le 19 juin 1340, Jehan de Lisle, seigneur de Saint Mars et Vicomte de La Guerche, reçoit aveu d'un hébergement appelé le Pin (ou Pain, ou la Pinerie), commune de Méré en Poitou (près de Oyré) tenu de lui à foi et hommage lige à 40 jours de garde au château de La Guerche et 5 livres aux loyaux aides¹ [n° 120 p. 9 + n° 92 p. 61 + n° 155 p. 64 65].

En 1345,1346 et 1354 Jean reçut l'hommage lige et huit sols aux loyaux aides de Macé (ou Massé) du Chesne, écuyer, seigneur du Chesne, paroisse de Barrou, relevant de La Guerche² [n° 120 p. 9 + n° 92 p. 54 + n° 155 p. 65].

En 1346, il fit la guerre contre les Anglais en Guyenne avec Jean duc de Normandie et le 4 Août 1346 à Port-Ste-Marie (arrondissement d'Agen en Lot-et-Garonne) il reçut de ce dernier la somme de 200 livres tournois « de grâce spéciale en récompensacion des services que je li fais chascun jour » [n° 155 p. 67+ Bib. Nat. Pièces orig. Vol. 1559 Dr 35708 n° 8].

Pour ses loyaux services, il fut investi en 1349 par Philippe de Valois de la charge de lieutenant général du Roi en Touraine, Poitou et Saintonge qui dura jusqu'en 1350, cette charge étant habituellement remise pour une année. [n° 120 p. 9].

Il fut en procès avec Guillaume de Craon, vicomte de Châteaudun, comme nous l'avons vu précédemment, au sujet de la possession de certaines terres dans les châtellenies de La Guerche et Ste Juliette (Ste Julitte) en Touraine. Dans cet acte il

¹ Dom Housseau T.XII¹ n° 5821

² Dom Housseau T. XII¹ n° 5773-5818-5831

est appelé Jean de Lisle seigneur de St Médard (autre appellation de St Mars). La cause fut jugée en première instance par le bailli de Touraine dont la sentence fut favorable à Guillaume et fut confirmée par le parlement par mandement du 2 mai 1348 et arrêt du parlement du 23 avril 1350 [n° 133 p. 252 nota – Arch. Nat. X 1a 12, f° 112 v° et 417 v°].

En juillet 1349, Johanna de Insula (Jean de l'Isle) est qualifié seigneur du Limousin, Poitou et Touraine [n° 106 n° 2068]. Avec le titre de chevalier, il succéda à Pierre Flote dit Floton de Revel au titre de capitaine pour le Roi en Poitou vers le milieu de l'année 1349 [n° 133 p. 7 nota].

En 1349, Johanne de Insula sg. de Sancto Mario (Jean de L'Isle seigneur de St-Mars) est présent lors de la rédaction d'un arrêt du parlement en tant qu'ami d'Isabelle de Montgiron femme d'Eschivart de Preuilly lors d'un différent avec sa belle-sœur Johanne de Preuilly¹ [n° 155 p. 65].

Le 6 décembre 1349 :

« Jehan de Lille Ogier, sire de Saint Mars, lieutenant du Roy es parties de Poictou, Touraine et es lieux voisins »

reçut l'imposition octroyée en Poitou pour sa garde et sa défense [n° 155 p. 69 + Bib. Nat. Pièces orig. 1728 Dr 40115 n° 2].

Le 26 mai 1350 (n.s.), il est à St Maixent et se fait livrer l'argent nécessaire à sa fonction [n° 155 p. 69].

Le 23 Août 1350, le sire de S. Maard de la Pille (St Mars-la-Pile) par lettres closes, fut convoqué au mandement du Roi, avec le sire de Rougé, le sire de l'Isle Bouchard, le sire de Maillé, Guillaume de Craon, le sire de La Haye Jean, le sire de Montbazou, le sire de Pressigny, le sire de Preuilly, le sire de Ste Maure, le sire de Beaucay, le Cte de Vendôme, etc...barons et chevaliers bannerets d'Anjou, Maine et Touraine [n° 2 T. II pr.175+ Bib. Nat. Ms Fr. 9501 f° 182 + n° 155 p. 69].

Le 9 décembre 1350, Jehan de Lille sire de Saint Mars, chevalier banneret, est à Niort à la tête d'une compagnie composée de 3 chevaliers bacheliers dont Regnaut de Montbazou, Paiant de Maillé et 14 écuyers, selon la monstre où il reçoit les gages du Roy [n° 2 T. II p. 138 139 pr. 176 + Bib. Nat. Pièces orig. 1798 Dr 41597 n° 13 + n° 155 p. 70 71].

Vers 1351, Jean de l'Isle sire de St Mars, chevalier banneret est devant St Jean d'Angély comme l'indique une quittance de gage pour service de guerre comportant son sceau de 26 mm de diamètre représentant : « Ecu à la bande dans un quadrilobe » [n° 66 p. 56 n° 4793 + Bib. Nat. Clairambault reg. 62 p. 4761]. Sous les ordres de Charles d'Espagne, connétable de France, ils assiègent cette ville d'avril à août [n° 155 p. 71]. Un autre sceau portait un écu chargé d'une bande, entouré de rinceaux gothiques et d'une légende où l'on peut lire sur la partie la mieux conservée: ILE OG... [n° 155 p. 60 61 + Bib. Nat. Clairambault reg. 62 p. 40 41 + Pièces orig. 1559 Dr 35708 n° 105 et Pièces orig. 1728 Dr 40115 n° 2 à 9].

Il se joignit au Roi Jean II le Bon qui venait de Loches, passant à La Haye et La Guerche le 14 septembre 1356 et se trouva bientôt à Maupertuis près de Poitiers [n° 120 p. 9].

¹ Dom Housseau T. XII² n° 7497

Il fut tué lors de cette bataille contre les Anglais le 19 septembre 1356 et enseveli au couvent des Frères Mineurs à Poitiers [n° 94 p. 202, 203].

ISABEAU DE L'ISLE OGIER DAME DE LA GUERCHE EN TOURAINE ET JEAN DE MAILLÉ SEIGNEUR DE CLERVAUX.

Fille de Jean de l'Isle Ogier et d'Ysabeau de Montbazou, elle est née vers 1330. Sa filiation est indiquée dans un essai de généalogie de la famille de Razilly fait en 1403 [n° 2 T. III p. 369].

Elle épousa Jean de Maillé seigneur de Clervaux, fils de Jean de Maillé, chevalier seigneur de Clervaux qui mourut avant janvier 1348 et de Jeanne de Parthenay dame de Clervaux, qui par acte de Philippe Roi de France du 24 et 31 janvier 1348 n.s. eut le bail de ses enfants [n° 2 T. II pr. 172].



Sceau de Jean de Maillé

Carré de Busserolle confond Jean avec un Jean de Maillé seigneur de Chançay qui fut Bailli de Touraine et qui eut, le 1er juillet 1368, la garde du château de Rochecorbon¹ [n° 2 T. II pr. 208].

A Niort le 30 janvier 1356 n.s., Jean de Maillé, chevalier, donne une quittance de gages qu'il reçut de Jean Chauvel trésorier, pour lui et 4 écuyers de sa compagnie, sous le gouvernement de Jean de Clermont sire de Chantilli, Maréchal de France, lieutenant des pays entre les rivières de Loire et Dordogne.

Cette quittance est accompagnée de son sceau de 25mm de diamètre représentant un ecu incomplet, fascé et enté de six pièces à la bande brochante, penché, timbré d'un heaume couronné ; dans le champ des reinceaux [n° 2 T. II pr.190 + T. I p. 52 + n° 66 n° 5512 reg.68 p. 5303 n° 125]. On retrouve le même sceau en 1386.

Par acte du 6 Février 1363 n.s., Jean de Maillé chevalier, fils de Jeanne de Parthenay dame de Clervaux, est autorisé à retirer des mains de Jean Serin bourgeois de Loches, une rente de 2 muids de mouture et 50 sols par an sur le Moulin et l'Etang de Réseaux en la paroisse de Manchelain (Montchenin) appartenant à sa mère [n° 2 T. II pr.198 + Bib. Nat. Fr. 31937 f° 29 v° + n° 54 + Arch. de Marmoutiers Prieuré de Lorraine].

Le 24 mai 1363, Jean, seigneur de Clervaux avec Hardoin seigneur de Maillé (son cousin), chevaliers, abandonnent à l'abbaye de Marmoutiers, le lieu de « Chaigne » etc...[n° 2 T. II pr. 200 + n° 54 + Arch. de Marmoutiers, Layette de Chaigne]. Sa

¹ Dom Housseau T. VIII n° 3664

mère, dame de Clervaux, avait hérité cette terre de Catherine de Maillé par acte du 12 mars 1351 [n° 2 T. II pr. 177 – 178 179].

Le 20 janvier 1364 n.s., Jean de Maillé chevalier, seigneur de Clervaux et Hardoin de Maillé chevalier, seigneur de Maillé, héritiers de Catherine de Maillé dame de St Brice et de Chahaigues (leur tante), reçoivent 450 l. des religieux de Marmoutiers pour le don de la seigneurie de Chahaigues [n° 2 T. II pr. 202 + Bib. Nat. Fr. 31937 f° 29 v° + n° 54 + Arch. Marmoutiers, Chahaigues Pièces orig. 1798 Dr 41597 n° 24].

Le 15 janvier 1365 n .s :

« Messire Jean de Maillé, seigneur de La Guerche, reçut l'aveu que luy fit Jean Fornier, qui tenoit de luy à foy et homage lige à 60 s. de loyaux aides et 40 jours de garde, à La Guerche son hébergement de Busseuil (Buxeuil-sur-Creuse), le mardy après Saint Hylaire, 1364¹ » [n° 2 T. II pr. 203 + Bib. Nat. Fr. 31937 f° 29 v° + n° 54 p. 52].

Au mois de mai 1365 n. s., il est mentionné avec la même qualification² [n° 155 p. 77].

Par acte passé à Ste Suzanne le 18 septembre 1365, Jean de Maillé seigneur de Clervaux, avec Amaury de Craon chevalier lieutenant du roi en Anjou, Touraine et Maine, Fouquet Riboule seigneur. d'Aicé, Guillaume seigneur de Tussé, Geuffroy des Roiches, Hue de Verneuil, Jean de Champagne, Brissegaut de Coysmes, Jean le Chappelay, Chevaliers et Le Camu de Tussé, Jean du Chasteau et Guillaume de Rougemont écuyers doivent payer la somme de 10500 fr. d'or à Perrot d'Uziez [n° 2 T. II pr. 204 + Bib. Nat. Fr. 9501 f° 212 recto].

Ayant participé à de nombreux faits de guerre, Jean de Maillé fut souvent absent. Durant ces périodes sa femme rédigea plusieurs actes concernant la seigneurie de La Guerche. Carré de Busserolle et René Pierre de Croy [n° 155 p. 77] indiquent que Jean de Maillé mourut en 1368. Sa femme devint Vicomtesse de La Guerche

Le 1er septembre 1368, au château de Montrésor, elle reçut les aveux de Guy de Guénant seigneur des Murcins ou Mercins³ [n° 92 p. 55]. (Le château de Montrésor appartenait à Pierre de Bueil qui gouvernait la compagnie de Jean de Maillé en 1380 et 1381).

Le 16 juillet 1371,

« Jehan seigneur de Guerchi et Jehan de Guerchi seigneur de Chathaignes, escuiers, font parties de la reveu receue à Mirebeau de Guillaume des Bordes Chevalier bachelier, chambellan du Roy nostre sire, devint austres chevaliers bachelers et de soixante et dix neuf escuiers de sa compagnie » [n° 134 + Bib. Nat. Montre M.S. Clairambault 234 pièce n°1].

Il s'agit certainement de la terre de Chahaigues, héritage provenant de Catherine de Maillé citée ci-dessus. Quant à Guillaume des Bordes, il était seigneur de la Borde-Guénant (commune du Petit-Pressigny), fut gouverneur de La Haye et participa en 1369 à la reprise de La Roche-Posay avec Jean de Bueil sur les Anglais [n° 7 p. 115 + n° 165 p. 250].

¹ Dom Housseau T. XII¹ n° 5826

² Dom Housseau T. XII¹ n° 5789-5806

³ Dom Housseau T. XII¹ n° 5830

Le lundi après la St Jean 1376 (le 1er septembre), Ysabeau de l'Isle reçut les aveux de Jean Fornier seigneur de Buxeuil pour son hébergement¹ [n° 92 p. 30, 53]. Les mêmes aveux avaient été rendus à Jean de Maillé en 1364, comme indiqué ci-dessus.

Le 22 août 1380, Jehan de Maillé, chevalier, est au Mans avec deux autres chevaliers bacheliers et sept écuyers de sa chambre : Montre comprenant le dit Jehan de Maillé, Jehan Gaudin, Jehan Le Bigot, Pierre de Veausse, Jehan de la Roaudière, Mérigot de Viers, Jehan de Maillé, Morice de Chaze, Jehan de Bellay, Thomas de la Veizville [n° 2 T. II pr. 228 et 229 + Bib. Nat. Pièces orig. 1798 Dr 41597 n° 41 et 43].

Le 23 Août 1380, Jean de Maillé reçoit par quittance les gages relatifs à sa compagnie sous le gouvernement de Pierre de Bueil, pour lui, deux chevaliers et sept écuyers [n° 2 T. II pr. 230 + Bib. Nat. Pièces orig. 1798 Dr 41597 n° 44].

Le 14 septembre 1380, il est à Château-Gontier avec la compagnie citée le 22 août 1380 [n° 2 T. II pr. 231 + Bib. Nat. Pièces orig. 1798 Dr 41597 n° 42 et 45].

Nota : Dans ces deux actes il est accompagné d'un Jean de Maillé, écuyer, qui pourrait être son fils et qui porte le titre de seigneur de Chahaignes en 1371.

Le 18 septembre 1380, Jean de Maillé, chevalier bachelier, est à Sablé où il donne quittance de gages pour sa compagnie [n° 2 T. II pr. 233 + Bib. Nat. Pièces orig. 1798 Dr 41597 n° 46].

Le 1er octobre 1380, il est à Angers avec trois autres chevaliers bacheliers et neuf écuyers de sa chambre pour les guerres de Bretagne sous le gouvernement de Pierre de Bueil [n° 2 T. II pr. 234 et 235 + Bib. Nat. Pièces orig. 1798 Dr 41597 n° 31 et 47].

Le 1er novembre et le 1er décembre 1380 il est encore à Angers [n° 2 T. II pr. 236 et 237 + Bib. Nat. Pièces orig. 1798 Dr 41597 n° 48 et 49].

Le 18 janvier 1381, Jehan de Maillé chevalier donne quittance de gages pour services de guerres en Bretagne sous le gouvernement de Pierre de Bueil pour trois autres chevaliers et neuf écuyers de sa compagnie [n° 2 T. II pr. 240 + Bib. Nat. Pièces orig. 1798 Dr 41597 n° 39].

Le 1er février 1381, il est à Craon. (Montre de Jean de Maillé Chevalier Bachelier, d'un autre chevalier et dix écuyers) [n° 2 T. II pr. 241 + Bib. Nat. Pièces orig. 1798 Dr 41597 n° 40]

Pendant son absence, le 3 juin 1382, Ysabeau de l'Isle Ogier, vicomtesse de La Guerche, reçut les aveux de Perrot des Courtils pour la grande dîme de Barrou, à foi et hommage simple et un demi-roussin de service du prix de 13 sols et à 2 sols aux loyaux aides ²[n° 120 p. 9 + n° 92 p. 30 + n° 88 T. XXIX p. 275 + n° 155 p. 77].

En juillet 1383, Jehan de Maillé, seigneur de Clervaux, ainsi qu' Eustache de Maillé et Paien de Maillé (ses frères) font partie de la montre de Guillaume Larchevêque seigneur de Parthenay et de Jehan Larchevêque [n° 2 T. II pr. 242 + Bib. Nat. Clairambault reg. 5 p. 219 n° 125].

¹ Dom Housseau T. XII¹ n° 5827

² Dom Housseau T. XII¹ n° 5819

Par mandement établi à Paris le 17 avril 1385 les messieurs de Bourgueil (Abbaye) se plaignent de Jehan de Maillé chevalier, de Raoul de Rasily, d'Hue seigneur du Bellay, de Guyot de Montigni, de Jehan du Bellay et de Jehan Morin écuyers et autres soit environ 12 personnes, pour avoir pénétré dans la forêt de Bourgueil avec leurs chiens et qui prétendaient en avoir le droit¹ [n° 2 T. II pr. 248 + Cart. Abbaye de Bourgueil f° 168 v°].

Nota : Jean du Bellay était avec Jean de Maillé au Mans le 22 août 1380.(Voir ci-dessus).

Le 4 septembre 1386, Jehan de Maillé sire de Clervaux est à Poitiers où il donne une quittance de gages pour guerres en Guyenne pour lui, deux autres chevaliers bacheliers et quinze écuyers de sa compagnie sous le gouvernement de Louis de Sancerre Maréchal de France. Cette quittance est accompagnée de son sceau de 25mm de diamètre représentant : Ecu fascé, enté de six pièces à la bande brochant, penché timbré d'un heaume cimé de... Dans le champ, festonné, des rameaux fleuris [n° 2 T. II pr. 249 + Bib. Nat. Clairambault reg. 68 p. 5297 n° 108 + n° 66 n° 5513].

Le lundi jour de la Sainte Croix de mai 1389, Isabeau de l'Isle Augier, dame de Clervaux et de La Guerche en Touraine, donne quittance à Jean Morin seigneur des Raffinières d'une somme de 25 livres pour les ventes et honneurs des héritages du dit lieu des Raffinières faisant partie de la terre du Breuil en la châtellenie de Clervaux [n° 175 + n° 170 1.H13.1004 fonds St Hilaire de la Celle + n° 136 nota p.125 et 126].

Nota : Le même Jean Morin était avec Jean de Maillé dans le mandement du 17 avril 1385 concernant leur passage dans la forêt de Bourgueil.(voir ci-dessus)

Le 26 juin 1391, Huette de Rougé dame de Roperville fit don à son fils Adam de Roperville de tous les héritages qu'elle détenait de feu Jean de Maillé jadis seigneur de Clervaux et de feu Eustache de Maillé son frère² [n° 2 T. II pr. 250 + Bib. Nat. Fr 31937 f° 30].

Nota : Huette de Rougé était la nièce de Jean de Maillé, suite au mariage de sa sœur Jeanne de Maillé avec Bonabés de Rougé.

Le 18 Novembre 1393, Ysabeau de L'Ille Auger reçut l'aveu de Jean Gabard pour la dîme de Leugny et le fief de « Raboiche » paroisse de « Mayré » et le dénombrement de diverses rentes. Dans cet acte, elle porte le titre de dame et vicomtesse de La Guerche [Arch. Départ. Indre-et-Loire E296 + n° 120 p. 10 + n° 155 p. 77]. Elle figure également dans un acte du 16 décembre 1397 avec le titre de dame et vicomtesse de La Guerche³ [n° 155 p. 77].

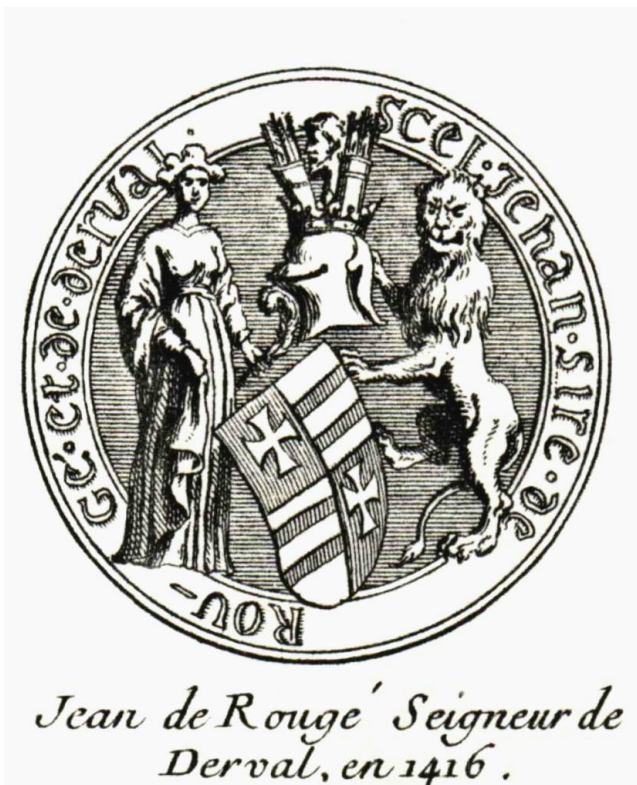
Faute de preuves, nous pouvons supposer qu'Isabeau mourut après 1397, soit vers l'âge de 67 ans et son mari vers 1390, âgé d' environ 60 ans.

JEAN DE ROUGÉ

¹ Dom Housseau T. VIII n° 3718

² Dom Housseau T. VIII n° 3751

³ Dom Housseau T. XII¹ n° 5780



Après la mort de Jean de Maillé et de sa femme Ysabeau, la seigneurie de La Guerche passa certainement dans les mains de la maison de Rougé par l'intermédiaire d'Huette de Rougé dame de Roaibile ou Roperville leur nièce et héritière, épouse selon Du Paz [n° 64] de Brisegaud d'Ufarges, seigneur de Vouens, vidame de Chartres.

Huette de Rougé fut exécutrice testamentaire de sa sœur Jeanne de Rougé, épouse de Geoffroy de la Tour Landry, le 20 octobre 1379 [n° 64 + n° 2 T. Il nota p.175].

Après la donation qu'elle fit à son fils le 26 juin 1391 des biens qu'elle détenait provenant des héritages de Jean de Maillé seigneur de Clervaux et d'Eustache de Maillé, [n° 2 T. Il Pr.

250] on peut supposer que la Vicomté de La Guerche passa dans les mains des Rougé, dont celles de son frère Jean.

Cette famille est originaire de Bretagne. Le père de Jean, Bonabès de Rougé, sire de Rougé et Derval s'implanta dans le Poitou et épousa le 10 décembre 1329 Jeanne de Maillé, sœur de Jean de Maillé [n° 2 T. Il pr. 145 + Bib. Nat. Fr. 31937 fol. 28 v°]. Il donna à sa fille Huette, lors de son mariage, le 16 mai 1353 [n° 64] la somme de 1000f. Dupaz affirme que Jean de Rougé est le fils de Galhot de Rougé alors que les seuls actes connus où apparaît ce dernier datent du 11 novembre 1445 et du 6 janvier 1458 [n° 57 T. Il et III].

Carré de Busserolle et Du Paz considèrent Bonabès de Rougé comme seigneur de La Guerche, et Du Paz [n° 64 p.166] dit qu'il se retira de Bretagne et se mit au service du Roi Philippe de Valois. Il participa à la bataille de Maupertuis près de Poitiers en 1356 où il fut prisonnier et reçut, selon les affirmations de ces historiens, la vicomté de La Guerche en récompense de sa participation à la guerre contre les Anglais.

Il est dit par ces deux auteurs que Bonabès de Rougé épousa Jeanne de l'Isle. Selon l'essai de généalogie de la famille de Razilly fait en 1403 [n° 2 T. III p. 369], Jeanne de l'Isle (Bouchard) épousa Pierre de Razillé, chevalier, seigneur de Razillé, d'Auzon et du Rouillis qui vivait en 1323. Elle aurait pu être la première femme de Bonabès de Rougé, mais ceci est en contradiction avec les termes du contrat de mariage du 10 décembre 1329 (où il est désigné comme fils émancipé de Guillaume de Rougé) avec Jeanne fille de Jean de Maillé, chevalier, seigneur de Clervaux [Bib. Nat. Fr. 31.937 fol. 28 v° + n° 54].

Jean de Rougé est cité dans un acte du 11 juillet 1354 comme fils du sire de Derval [n° 57 T I p. 1494].

Il fut vicomte de La Guerche, seigneur de St-Mars-la-Pile, Derval, Rougé, Guéméné, Neuville, Chèze Henvy etc..., et épousa Béatrix de Rieux, fille de Jean sire de Rieux et Rochefort, Maréchal de France, seigneur de Fougère, Nozay et Dissé et de

Jeanne de Rochefort, baronne d'Ancenis et vicomtesse de Donges [n° 64 + n° 113 T. IV p. 407].

Béatrix de Rieux mourut sans enfant le 8 février 1415 [n° 113 T. V p. 351].

Après la paix de 1380 entre Charles VI et le Duc de Bretagne, la terre de Derval lui fut rendue. Cette seigneurie appartenait à son père et avait été remise par le Duc à Robert Cnolle, chevalier anglais qui l'occupa entre 1365 et 1375 [n° 56 T. I L . VIII p. 319-346].

Il porte le titre de sire de Derval dans les actes du 23 janvier 1385 [n° 57 T. II p. 500], du 9 septembre 1398 [n° 57 T. II p. 687] et du 18 février 1410 [n° 57 T. II p. 847].

Jean de Rougé rendit aveu pour la seigneurie de St-Mars-la-Pile le 11 juillet 1403 [n° 88 St-Mars p.196].

Le 22 juin 1405, Jean de Rougé, vicomte de La Guerche, reçut l'aveu de Jean Fornier seigneur de Buxeuil, pour son hébergement¹ [n° 88 T. XXIX p. 276 + n° 92 p. 31, 53]. Ce même Jean Fornier rendit ses aveux pour ces terres en 1364 à Jean de Maillé et en 1376 à Ysabeau de l'Isle.

En 1405, Jean de Rougé est nommé comme étant seigneur de Saint-Mars, de Derval, de la Pille et possédant La Guerche [n° 178 p. 256].

Par contrat du 19 juin 1406, il vendit à Tristan de la Lande, seigneur de Guignen, grand Maître de Bretagne, pour 300 l. de rentes annuelles sur ce qu'il possédait dans les paroisses d'Avessac, Guéméné, Conquereuil, de Marsac-sur-Don et 3000 écus d'or de la couronne du Roi de France [n° 64 p.168].

Un aveu fut rendu au vicomte de La Guerche le 17 juin 1408, par Pierre de Bagneux valet, Pierre son fils et Jeanne Hasbert sa femme, foi et hommage lige pour Lavardinière, paroisse de la Celle-St-Avant [n° 92 p. 55].

Jean seigneur de Derval est présent avec Armel de Châteaugiron comme étant à la tête de troupes en octobre 1408 [n° 57 T. II p. 1564].

Le 10 juillet 1411, il bailla à son cousin germain Charles de la Tour, Baron de la Tour Landry, les terres et seigneuries de la Granouyère, du Grollay, du Chalogue en la paroisse de Cornouaille [n° 64 p. 168].

Il n'était pas un bon gestionnaire et sa succession suscita un long procès qui commença en 1419 après sa mort et dura 10 ans. Lors de ce dernier un avocat dit de lui : « Quoique noble et de bonne vie, était de peu de sens en affaires et mauvais administrateur ».

Suite à des prodigalités excessives, il lui fut interdit d'aliéner et gréver ses biens sans le consentement d'un conseil de famille composé d'Armel de Châteaugiron, son beau-frère et d'autres parents.

Néanmoins, le 15 août 1415, il emprunta 3600 livres à Olive Rouys, veuve de Jean Bele, commerçante à Angers, où il s'était retiré, qu'il devait rembourser à raison de 180 livres à la St Jean et à Noël de chaque année sur les revenus de ses terres de Derval, la Rochediré, Neuville, St Mars et autres situés en Bretagne, Anjou et Touraine [n° 155 p. 83].

¹ Dom Housseau T. XII¹ n° 5838

Sur son tombeau, dans l'église de Derval, étaient portées les inscriptions suivantes :
« Cy gist hault et puissant Monseigneur Jean jadis Seigneur de Derval, St Mars-la-Pile et vicomte de La Guierche en Touraine qui trespassa le VIII è jour de Février l'an de grâce MCCCCXV. Priez Dieu pour luy » [n° 64 p. 168 + n° 155 p. 83].

Cette dernière date n'est pas exacte car c'est sa succession qui suscita le procès précité concernant la commerçante d'Angers.

GEOFFROY DE MALESTROIT

Geoffroy de Malestroit, chevalier, seigneur de Derval et Combourg, fils de Jean de Malestroit seigneur de Combourg, épousa :

En premières noces vers 1427 [n° 155 p.87], Valence de Châteaugiron, sœur et héritière de Jeanne de Châteaugiron, elle-même héritière d'une partie du domaine de La Guerche [n° 120 p. 10 + n° 92 p. 32 + n° 88 T. XXIX p.276]. L'héritage de Jeanne de Châteaugiron lui venait certainement de son mari Pierre de Rieux, frère de Béatrix de Rieux épouse de Jean de Rougé. Par son héritage Valence devint dame de Châteaugiron, Derval, Rougé, Amanlis, Jans, Guéméné Penfaut, Beauregard, Nozay, Issé, Tail, La Guerche et St Mars la Pile [n° 155 p.87].

De ce mariage naquirent 4 enfants dont :

- Jean de Derval, chevalier seigneur de Combourg, Derval, Rougé et Châteaugiron qui mourut vers 1482 après avoir épousé Helayne de Laval [n° 57 T. II p. 1560].
- Gillete de Malestroit qui est présente dans un acte avec son frère Jean le 3 mars 1461 [n° 57 T. II p.1765 -1767]. Elle épousa Jean de Malestroit seigneur de Malestroit, Largoet, vicomte de Dinan et Bellière [n° 57 T. II p. 1561-1564 à 1581-1765-1767].

En secondes noces, Olive Guerrier.

De ce mariage naquirent 2 enfants :

- Jean de Malestroit qui, le 4 février 1484 , en présence de sa mère, hérita de son père, de son frère Georges de Malestroit et de son demi-frère Jean de Derval, [n° 57 T. III p. 456 à 466]
- Georges de Malestroit, décédé entre 1482 et 1484, qui se porta comme héritier de son demi frère Jean de la seigneurie de Combourg [n° 57 T. III p. 456 à 466]

Le 10 octobre 1415, Geoffroy est capitaine lors du siège de Parthenay par le comte de Richemont [n° 56 T. I – L. IX p.457].

Le 16 février 1420, Geoffroy, chevalier, sire de Combourg fait partie de la ligue des seigneurs avec le duc de Bretagne contre les Penthièvre.

Le 15 juin 1420, il part en ambassade en Angleterre pour la délivrance du comte de Richemont [n° 57 T. II p. 1021-1022].

Le 12 Juin 1424, Geoffroy de Malestroit, chevalier, sire de Combourg et Derval, donne la capitainerie de Derval à Rolland de Lescouet [n° 57 T. II p. 1145].

En 1425, il reprend le Mont St Michel assiégé par les Anglais [n° 98 p. 33 -34].

En 1427, Geoffroy épouse Valence, « jeune dame de quinze ans, qui avait tout son temps es mains de baillisseurs et joui de riens ».

Il demanda l'ajournement des procès de la succession de Jean de Rougé, mais un arrêt du Parlement du 10 septembre 1429 le condamna, avec Valence, à rembourser au 1er mars 1430 la somme de 3600 livres à la demanderesse, moyennant quoi ils seraient quittes de tous les arrérages de la rente [n° 155 p. 85 + Arch. Nat. Xia 9191 fos 150-264-265 + 9195 fos 232 257 + 9198 fos 163 186 200 + 9199 fos 44 80 110 111].

La Guerche passa par force dans les mains de Pierre Frotier, baron de Preuilly, à partir du 29 juillet 1428 et fut rendue à ses légitimes seigneurs en mars 1435 n.s.

Valence mourut le 8 septembre 1435 et fut ensevelie en l'église du prieuré de Ste Croix de Châteaugiron où son tombeau portait cette inscription :

« Ci gist haulte et puissante Dame Madame Valence de Châteaugiron Dame de Derval, de Combour, de Châteaugiron, Rougé, de St Mars-la-Pile et vicomtesse de La Guierche en Touraine qui trespassa le VIIIe jour de Septembre 1435 » [n° 155 p. 87+ n° 64 p.171].

Après la mort de sa femme, Geoffroy devint seigneur de La Guerche conjointement avec son fils aîné Jean [n° 155 p. 97].

Le 1er juin 1436, Geoffroy de Malestroit seigneur de Combourg et Derval figure sur un extrait de comptes [n° 56 T. I – L. IX p. 1298-1299].

Le 18 juin 1445, il se qualifie de seigneur et vicomte de La Guerche¹ [n° 155 p.97].

Par acte passé le 21 mai 1448, devant Jehan Leclerc et Pierre de Beaulieu, notaires à Nantes, il donna pouvoir à son fils Jean et à son écuyer Guillaume de Trient pour vendre La Guerche et Chédigné (Chédigny près de Loches), pour la somme que bon leur semblerait [n° 155 p.99].

Il participe aux délibérations du parlement de Bretagne à Vannes le 22 mars et le 24 mai 1451 ainsi que le 10 juin 1457 [n° 57 T. III p. 3 à 6].

Une contestation est faite par Gilles de Tournemine sieur de la Hunaudaye le 14 juin 1462 contre Geoffroy de Malestroit, sire de Combourg, Derval et Rougé et autres seigneurs [n° 57 T. III p. 9 à 11].

Geoffroy de Malestroit mourut le 15 novembre 1463 et fut inhumé dans l'église de Derval. Son tombeau portait les titres de seigneur de Châteaugiron et d'Amanlis [n° 131].

PIERRE FROTIER BARON DE PREUILLY

Il était baron de Preuilly, vicomte de Montbast, seigneur d'Azay-le-Féron, du Blanc en Berry, Melzéart, Miserey en Poitou, etc...

Par usurpation, il s'attribua le titre de vicomte de La Guerche du 29 juillet 1428 à mars 1435 n.s.

¹ Dom Housseau T. XII¹ n° 5810

Il épousa par contrat le 6 août 1421 Marie Marguerite de Preuilly. A cette occasion le dauphin lui donna une somme de 10000 livres¹ [n° 155 p. 88 + Bib. Nat. Clairambault reg. 50 p. 3811].

Sa femme, issue d'une famille très riche, était fille de Gilles de Preuilly et de Marguerite Naillac. Grâce à la protection de Charles VII, Pierre Frotier devint baron de Preuilly, sa femme n'étant pas héritière de la baronnie [n° 77 + n° 155 p. 89].

Pierre Frotier et sa femme firent leur testament le 8 février 1444 ou 1445 n.s² [n° 135].

Marie Marguerite de Preuilly exprima ses dernières volontés le 10 août 1445³ et mourut le 12 ou 13 août de la même année [n° 135].

Son mari décéda avant octobre 1457 [n° 135].

Ce personnage turbulent eut de nombreux démêlés avec la justice. Il fut sous la protection de Charles VII car en 1418, il aurait enlevé le futur Roi afin de le soustraire aux Bourguignons lors de leur entrée à Paris. Il fit partie du groupe qui assassina Jean sans Peur, duc de Bourgogne, le 10 septembre 1419 lors de l'entrevue à Montereau-Faut-Yonne du dauphin (Charles VII) avec le duc. Par la suite, il eut une grande influence sur le roi de France et devint premier Ecuyer, Grand Maître de l'Ecurie le 20 septembre 1419. Très ambitieux, il voulait commander une cavalerie digne de lui et achetait des chevaux par centaines [n° 77 + n° 142 p. 74, 75, 80, 81]. Il fut aussi Membre du Grand Conseil en 1419 [n° 155 p. 89].

Par lettres royales de 1423 et une transaction du 29 septembre 1426, il obtint la possession de Preuilly, Azay-le-Féron, Ballonde et de toutes les dépendances de la Baronnie [n° 54 Vol. 41 f° 121+ n° 155 p. 91]. Il revendiqua chacune des terres ayant fait partie de la baronnie de Preuilly et s'empara par violence de la Roche-Posay à Noël 1430 [Arch. Nat. Xia 9200 f° 317°]. A ce sujet il déclara: « Baronnie ne se divise point, selon la coutume de Touraine » [n° 155 p. 91-93].

Ainsi il s'attribua La Guerche comme indiqué ci-dessus au détriment de ses seigneurs habitant la Bretagne.

Le 18 mars 1425 n.s. il fut nommé par le roi Sénéchal de Poitou et capitaine du château de Poitiers en remplacement de Jean de Torsay et exerçait cette fonction le 5 juillet 1425 n.s., [n° 45 p. 24 + n° 136 nota p. 365 + n° 77].

Le 28 juillet 1428, il prend donc les qualités de seigneurs et vicomte de La Guerche à cause de dame « Marguerite Pille » sa femme⁴ [n° 178 p. 256]. Comme nous l'avons vu précédemment, il s'agit de Marie Marguerite de Preuilly.

Peu de temps après, une violente querelle se produisit entre lui et les religieux de l'abbaye de Preuilly. En juin 1432, il se rendit de nuit au couvent avec ses acolytes, tira l'abbé de son lit avec violence, maltraita les moines et réclama: « Qu'on lui amène le Prieur de La Guerche, auquel il veut couper bras et jambes ». Une enquête royale fut publiée et fit connaître les détails de cette affaire. Ce geste fut

¹ Dom Housseau T. IX n° 3844 Arch. Preuilly

² Dom Housseau T. IX n° 3907

³ Dom Housseau T. IX n° 3908

⁴ Dom Housseau T. XII¹ n° 5791 et 5809

désapprouvé par Charles VII par lettres données à Poitiers le 12 août 1432 [n° 16 p. 252 + n° 155 p. 93].

Pierre Frotier était à la tête de routiers, dont une compagnie d'écosseis qui firent dans la région de nombreux désordres avec pillage et rançon. Les seigneurs de La Haye, d'Etableaux, de Cingé se plaignirent de ces actes. Pierre Frotier fut contraint de se présenter à Poitiers où siégeait le parlement afin de rendre compte de tous ses méfaits.

Le 19 janvier 1434 n.s., il fut emprisonné pour excès et désobéissance . La cour lui permit, le vendredi 11 mars de la même année, de s'absenter pendant 4 jours afin d'aller procéder à la délivrance de La Guerche en Touraine jusqu'à mercredi prochain, auquel jour il a promis retourner céans en personne à peine de 50 marcs d'or [n° 155 p. 95 à 97]. Il s'agit de la remise de La Guerche à ses légitimes possesseurs qui avaient introduit en justice leurs revendications.

JEAN DE MALESTROIT

Jean de Malestroit, dit de Derval, chevalier, fut seigneur de Châteaugiron, Derval, Rougé, Combour, Saint Mars et La Guerche en partie.[n° 92 p. 32 + n° 88 T. XXIX p. 276 + n° 131]

Fils aîné de Geoffroy de Malestroit chevalier, seigneur de Malestroit et Combour et de Valence de Châteaugiron [n° 120 p. 11 + n° 131 + n° 64], il épousa Helayne de Laval fille de Gui comte de Laval, seigneur de Vitré et d'Isabeau de Bretagne sœur de Pierre duc de Bretagne [n° 120 p. 11 + n° 57 T. II p.1560 et 1561]. Selon Du Paz, ce fut un mariage princier avec une entrée à Châteaugiron digne d'un souverain, accompagné de 140 à 160 chevaliers avec un chariot doré portant les armes de la Dame, recouvert de velours cramoisi tiré par 6 chevaux et mené par 9 demoiselles.

Après analyse de différentes dates, on peut supposer que lui et sa femme naquirent vers 1425 et qu'ils se marièrent vers 1450.

Relativement jeune, il fut fait chevalier au siège de Montereau en 1437 et reçut peu après de Charles VII de quoi pourvoir à son équipement, soit 22 livres pour un harnais et 10 écus pour un cheval [n° 155 p. 99 + Cabinet des titres Vol. 685 f° 55].

Il se distingua dans un combat contre les Anglais en 1441. Il accompagna le Duc de Bretagne en 1448 à la conquête de la Normandie et participa à la prise de Fougères en 1449 [n° 155 p. 99].

Le 10 juillet 1444 et le 28 janvier 1445 ou 1446n.s., il rendit hommage au baron de Preuilly en même temps que son père pour sa terre de La Guerche¹ [n° 92 p. 32 + n° 88 St Mars] :

« De vous très noble et puissant seigneur, monseigneur de Preuilly, je, Jehan de Malestroit, chevalier seigneur de Derval et de la vicomté de la Guerche, en Touraine, tiens et advoue à tenir de vostre dit chastel et chastellenie de Preuilly à foy et hommagement, et 12 l. 10 s. aux loyaux aides, et 12 jours de garde, mon dit lieu de la Guerche, chastel, ville, vicomté et chastellenie, ce 28 Janvier 1445 ».

¹ Dom Housseau T. XII¹ n° 5771

Par acte du 21 mai 1448 cité ci-dessus, Jean eut pouvoir par son père Geoffroy pour vendre La Guerche et Chédigny pour la somme que bon lui semblerait [n° 92 p. 7 + n° 120 p. 13 + n° 155 p. 99]. Le 12 juin 1448, par acte établi par Jehan Coppegorge et Jehan Hallonart, notaires à Nantes, Jean de Malestroit et Guillaume de Trient fondés de pouvoir de Geoffroy de Malestroit, vendaient les terres de La Guerche et Chédigny moyennant la somme de neuf mille écus d'or à « Noble escuier Nicole Chambre, escuier d'escuirie du roy et capitaine des gens d'armes et destroit de la garde de son corps », représenté par son écuyer en vertu d'une procuration établie à Tours le 10 avril précédent [n° 155 p. 101+ n° 176 orig. Parchemin]. Selon les termes de l'acte suivant conservé en mauvais état aux archives nationales :

12 juin...

« vente de la vicomte terre et seign... de la Guierche avecq.. ..irconstances par Messires de Malestroit... hambre

Sachent touz presens et advenir que en nostre cours de nantes en droit pardevant nous et personnellement establiz nobles et puissans seigneurs messires ...ffroy de Malestroit seigneur de Combour et ...ha.. .. Malestroit son filz seigneur de Derval cheval... C'est assavoir ledit Mre Jehan présent en personne autorize suffizamment dudit Mre Geffroy son père et ledit Mre Geffroy absent, comparu en la personne de Guillaume Trient escuier son procureur pour exprès a faire le .. ser qui suyve... ainsi que d... ce nous a esté apparu .. sa lect..... procuration sellée des saulx des cône... dicte cour.. donnée en date le 21 jour du mois de mai derrain dont la teneur s'ensuist :

Sachent tous que par notre cour de nantes s'est comparu en personne da..... puiss.. seigneur Mre Geff. ... lestroit (...3 lignes) seigneur de Derval a donne et par ces présentes donne a icelui son filz ... et transporter par héritaige pour lui et ses hoirs à noble escuier Nicole Chambre escuier d'escuerie du Roy nostre sire à ses procureurs ou députés, la vicomte terre seigneurie, ville chastel et chastellenie de la Guierche avecques toutes et chacune ses appartenantes tant en ville chastel juridicion seigneurie maisons supperficie boai ...restr... domaine vigne dixme prés pastures, cens, rentes en blez en vins, pailles, poulles, chappons & austres choses quelxconques comment que elles soient dictes nommées et appelée en quelconque lieu que elles soient dictes nommées et assises étant situées en est... la baronnie de Prully.

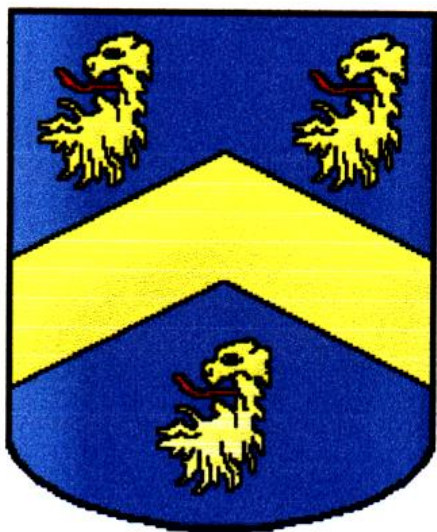
Et la terre de Chédigné avecque ses appartenances et appendances située et assise en la chastellenie de Loches pour telle somme d'or ou de monnaye que bon luy semblera et voudra elire d'en recevoir paiement et de bailler quictances de par ... lectres quictances et contraz par telle court soulz ceulx sceaulx quil luy plera et generalement de faire en celle vente et quictance tout ce que sil auctorizé suffizamment de son père peut et doit faire jacrois que y appartient auctorizacion o povair plus expres en promectant et promis de fait ledit Mre Geffroy a james ne aller à lencontre en aucune manière ; et en aultre ledit Mre Geffroy present par nostre dicte cours a institué et estably et ordonne et par ces presentes institue établit et ordonne noble escuier Guillaume de Trient son procureur et alloué especial o povair exprès de contracter par vente héritellement assemblement o ledit Mre Jehan de Malestroit son fils ou divisivement par soy avecques ledit Nicole Chambre ses procureurs ou depputes des ladicte vicomté de la Guierche seigneurie chastel et chastellenierentes et revenus d'iceluiet a ses appartenances ainsi qu'est dessus fait... pour..... de ... mille escus d'or de soixante quatre (...) ou la velleur est d... le paiement et d'en bailler quittances d'en passer lettres quictances et contrats par telle cours et soubz ceulx sceaulx et en telle forme qu'il lui plaira et o povair de passer lettres pour et ou nom (...) de garentaige d'icelles terres et seigneuries et ad ce obliger ses biens meubles et immeubles en la meilleure forme et manière que ledit Nicole Chambre voudra er requerra et generalement de faire celui (...) ce que ledit establissans serois si présent estoit en sa propre personne jaczoit que le cas requiert presence de personne ou mandement par especial en promectant et promis de fait ledit establissant a avoir et qu'il aura ferme et agréable tout ce que par son dit procureur sera fait et pro... choses dessus

dictes et pour icelui le juge de ... si mestier est et tout ce que dessus est dit tan.... de la dicte procuration que de ladicte auctorite (...). a promis et jure ledit Messire Geffroy tenir garder et accomplir sans aller à l'encontre pour l'obligacion de lui... et touz et chacun ..ans meubles et immeubles présens et à venir quelxconques (...) oblige quand ad se et de son assentement et par son serment sur ce fait le y avons condampné et condampnour Donné tesmoing de ce les seaulx establys aux contraz de nostre dicte court le 21e jour de may mil quatre cent quarante et huict.

Ainsi signé Jehan Leclerc passe d. de Beaulieu passe o et parmy la quelle lettre de auctorité & procuration ces presentes sont ennexées soubzmetans les diz messires Jehan de Trient esdits noms c'est assavoir le dit messire Jehan seigneur de Derval soy et son hoir avecque touz et chacuns ses biens meubles et immeubles terres et seignories quelles que elles soient et comme que elles soient nommées et appellées et en quelxconques lieux que elles soient situées et assises et ledit Guillaume de Trient Procureur du dit messire Geffroy tout et chacuns les biens meubles et immeubles terres et seignories d'icelluy messire Geffroy son mandnant present et a venir quelxconque au pouvoir destroit (?) et juridicionde notre dicte court confessans eulx et chacun d'eux seul et pour le tout sans division (...) sous grez pures et libérales volontés sans ne contraincte pourforcement dolue fraude avoir vendu actroié quicté cédé et transporté et uncores pardevant nous et par la teneur de ces presentes, vendent octroyent quictent cedent et transportent des maintenant... a toujours mes perpetuellement par heritaige a noble homme Nicole Chambre escuier d'escurie du roy nostre sire et cappitaine des gens d'armes et detroit(?) de la garde de son corps absent comparu en la personne de qui estois procureur dudite escurie ainsi qu'il nous a apparu par lettre de procuration passée par la court de Tours par dehors et sellée en date du 10e jour d'apvril derrainpar en escuries..... ».

Helayne de Laval est présente le 19 mai 1451, lorsque son mari Jehan sire de Derval, fils du sire de Combourg, 1er grand chambellan de Bretagne est fait Baron de Derval [n° 57 T. II p.1560 et 1561].

NICOLE CHAMBRE (OU CHAMBER)



Armoiries : D'azur au chevron d'or, accompagné de trois têtes de lion arrachées d'or, posées deux et un.

Chevalier, capitaine des archers de la garde écossaise du Roi Charles VII composée de 24 hommes d'armes et 43 archers [n° 155 p. 107]. Il était issu d'une famille d'origine écossaise [n° 138 + n° 108].

Fils de Crestain ou Christin de la Chambre ou Chamber, conseiller et chambellan du Roi, capitaine des archers écossais de la garde, seigneur de Villeneuve-la-Comtesse et Belleville en Poitou [n° 108 (Arch. Nat. JJ 229 n° LI, f° 26 v°) + n° 157 p. 114]. Il eut la garde du château de

Razilly où résidait le Roi Charles VII [n° 69 p. 246].

Il épousa Catherine Chenin qui possédait Mallefeu et l'île Bapaume en Saintonge. Ils eurent trois enfants : Jean, David et Nicole [n° 155 p.115]. Le Roi fit don à Nicole « en accroissement de son mariage » d'une somme de 3000 livres qui lui fut payée en 1446 et 1447 [n° 155 p. 107 + 8ème et 9ème comptes de Jean Xaincois, receveur général des finances sous Charles VII Vol.685-101-111].

Il fut seigneur de Villeneuve-la-Comtesse par son père, de Champagne-Mouton mouvant de la Tour Maubergeon, de Croix-la-Comtesse, Villeneuve et la Cigogne dont il rendit hommage au Roi le 15 mars 1452 n.s. [n° 135 p. 366 + n° 138 p. 278-284 + Arch. Nat. P.5661, cote 2789].

Ces terres avaient été données à son père par Charles VII en mai 1433, qui en avait fait hommage le 10 novembre 1434 [Arch. Nat. P. 5531, cote 374 et J. 748 n° 11].

Le 12 janvier 1445 n.s., par lettres données à Angers, Charles VII lui donna la moitié de la terre de la Jarrye Audoin, près de St Jean d'Angely en considération « *des bons, notables, grans et continuels services que Nicole Chambre, Capitaine de la Garde de son corps, lui a faits de longtemps et continue chaque jour* » [n° 155 p. 105]. L'autre partie de cette seigneurie appartenait à la famille de sa femme, ce qui permit de réunir les deux parts de cet important domaine.

En 1448, Nicole remplaça son père comme capitaine de la garde du corps [n° 155 p. 103 + Cabinet des titres 685 f° 121].

Pour ses loyaux services, Nicole Chambre reçut du Roi Charles VII le 1er septembre 1449, 5000 livres pour l'aider à payer la terre de La Guerche [n° 120 p. 13 + n° 155 p. 109].

Il acquit La Guerche et Chédigny pour environ 9000 écus d'or le 12 Juin 1448 et paya :

- une valeur de 3835 écus en nobles et vieux moutons d'or,
- une valeur de 3746 écus en écus vieux, réaux et francs d'or,

- une valeur de 980 écus de France en saluz et rides de Bretagne,
- une valeur de 438 écus de France en écus neufs de Bretagne.

La même année, sa femme accompagna la Princesse Eléonore d'Ecosse au Tyrol après son mariage, qui eut lieu le 8 septembre, et à cette occasion le Roi donna 500 livres tournois à Nicole pour habiller convenablement son épouse [n° 120 p. 13 + n° 155 p. 111+ Bib. Nat. Fr. 23259 f° 17 Compte d'Etienne Petit].

En novembre 1449, Nicole est à Chinon où il reçoit « *Cent arcs bons et fautiz pour delivrer aux archers de sa garde et retenue* » [n° 155 p. 111 + Clairambault vol. 28 f° 2043].

En 1450, il tombe en disgrâce suite à plusieurs tentatives de corruption de la part des ennemis du Roi et perd sa place de capitaine de la garde royale. Il est remplacé par Patrix Foulcart [n° 120 p. 13 + n° 155 p. 111 113].

Aucun élément ne nous permet d'assurer que Nicole habita La Guerche, d'autant qu'il suivit continuellement le Roi lors de la campagne de Normandie.

Par acte passé devant Sainton et Pichot, notaires à Tours, le 19 octobre 1450 il revendit moyennant 11500 écus d'or, les ville, vicomté, chastel, chastellenie, terre, seigneurie de La Guerche et ses appartenances à André de Villequier, seigneur de St Sauveur-le-Vicomte¹ [n° 48 p. 64 + n° 202 + n° 25 n°1308 p. 447].

Il vendit Chédigny à Fouquet Guidas, capitaine du château d'Amboise [n° 155 p. 111].

Le 6 décembre 1450, ayant des doutes sur la corruption qui pesait sur lui, le Roi lui assura une pension viagère de 600 livres « pour ses bons services et entretenir son estât »[n° 120 p. 14 + n° 155 p. 114 115 + Bib. Nat. Ms 685 f° 157].

Il prit sa retraite et se retira à Villeneuve-la-Comtesse.

Catherine Chenin, dame de la Jarrie-Audoin est dite sa veuve dans un acte de 1454.[n° 135 p. 366].

Dans une lettre datée de Villeneuve-la-Comtesse du 15 août (probablement 1461), elle demande secours au Roi Louis XI en souvenir de son mari, qui avait été compromis pour l'avoir servi du temps qu'il était dauphin et par suite avait subi de graves préjudices.

Elle le pria aussi de l'autoriser à prêter hommage devant le sénéchal de Saintonge pour les terres de Villeneuve-la-Comtesse, Champagne-Mouton et la Jarrie-Audoin appartenant à elle et ses enfants [n° 132 p.10 + Bib. Nat. Ms Fr. 20486 f° 191].

Elle rendit son aveu pour Villeneuve-la-Comtesse le 20 novembre 1461 [n° 132 + Arch. Nat. P. 1145 fos 142 et v°].

ANTOINETTE DE MAIGNELAIS ET ANDRÉ DE VILLEQUIER VICOMTE DE LA GUERCHE.

Antoinette de Maignelais fut vicomtesse de La Guerche de 1450 à 1468, dame de Maignelais (Maignelais-Montigny, département de l'Oise), de Menetou-Salon en Berry et Cholet en Anjou.

¹ Dom Housseau T.XII¹ n°5772 - 5774 - 5793

Son mari André de Villequier fut vicomte de La Guerche de 1450 à 1454, capitaine de 50 hommes d'armes, conseiller et premier chambellan du roi Charles VII, gouverneur de La Rochelle et de Château-Gaillard, capitaine de Rochefort, seigneur d'Etableau et Montrésor en Touraine, de Montmorillon en Poitou, de l'île d'Oléron, de Marennes, de Brouage (Hiers-Brouage), d'Arvert, la Tour de Brouhé dans l'ancienne province de Saintonge, d'Issoudun dans l'Indre, de Villequier (Villequier-Aumont, département de l'Aisne), vicomte de St-Sauveur-le-Vicomte et baron de Nehou en Normandie.

Les armoiries des Villequier étaient : de gueules, à la croix fleur de lisée d'or et alaisée, cantonnées de douze billettes de même [n° 16, Montrésor p. 88 + n° 165].

Antoinette était la fille de Jean de Maignelais seigneur de Montigny et de Marie de Jouy [n° 124, nota].

Agnès Sorel, fille de Catherine de Maignelais et de Jean Soreau ou Sorel, cousine d'Antoinette, suite au décès de ses parents fut recueillie très jeune par sa tante et élevée comme sa propre fille.



« Antoinette était jalouse de la beauté de sa cousine, de l'éminente supériorité de son esprit et de son cœur, envieuse de l'attachement que sa mère témoignait à l'orpheline » [n° 1 p. 150].

Vers 1424, la mère d'Antoinette décida de donner la garde d'Agnès, qui avait quinze ans, à Madame Isabelle de Lorraine, femme de René d'Anjou, Duc de Bar, et se rendit à cette fin à Nancy. En octobre 1432, Agnès se rendit à Chinon en compagnie de la duchesse Isabelle, où elle rencontra pour la première fois le roi Charles VII. Le roi et la reine, devant son charme, voulurent se l'attacher à la cour et dès cette première rencontre le roi en devint amoureux. Il resta épris d'Agnès dite « la dame de Beauté » jusqu'à sa mort le 9 février 1449.

Cette liaison engendra de nombreuses légendes, dont celle de la construction du château de La Guerche par Charles VII pour sa belle Agnès, ce qui est absolument faux.

Selon un extrait du manuscrit d'Etienne Chevalier, secrétaire et conseiller du roi Charles VII cité par M. Cohen [n° 1], Agnès lui demanda le 18 mai 1434 d'aller voir sa cousine Antoinette au château de Maignelais en Picardie et de la ramener vers elle pour passer quelques temps en sa compagnie à Chinon. Mme de Maignelais étant décédée et Antoinette étant désormais seule, accepta la proposition.

« Agée à cette époque d'une vingtaine d'années, elle arriva à Chinon coiffée selon la mode du temps d'une espèce de bonnet, ou plutôt de chapeau élevé en forme de pain de sucre et dont le sommet laissait échapper un long voile qui retombait en arrière sur les épaules » [n° 1 p. 191].

Le 6 juillet 1435, Antoinette fut présentée par sa cousine à la reine Marie d'Anjou. A la fin du mois de juillet, le roi étant revenu à Chinon, elle lui fut présentée.

« Antoinette était jolie ; animée d'un sentiment que nous ne chercherons point à analyser, elle le fut encore plus ce jour-là que de coutume. Sa toilette était disposée avec art, et, en abordant le roi, son regard s'anima d'un feu extraordinaire » [n° 157 p. 132, 133].

Le roi ne lui adressa que de froids compliments et se borna à lui souhaiter qu'elle se plut à Chinon et qu'elle prolongeât son séjour aussi longtemps qu'il lui serait agréable. Elle repartit vers la Picardie quelques jours après pour rejoindre son domaine de Maignelais.

Après la mort d'Agnès Sorel, survenue le 9 février 1449, le roi Charles VII la choisit comme nouvelle maîtresse. Elle fut « une courtisane adroite et insinuante » [n° 157 p. 201, 217 + n° 142].



Agnès Sorel



Charles VII



Antoinette de Maignelais

En août 1449, Charles VII retira à Charles de Bourbon, comte de Clermont, la terre de Maignelais qui avait été prise aux ancêtres d'Antoinette et la lui remit [n° 155 p. 134 -136 + n° 140 T. VIII p. 541 + n° 168 T. III p. 244].

Il s'installa avec elle chez son chambellan Aymar de la Rochefoucauld au château de Montbazou [n° 142 p. 351]. Malgré la séduction de sa maîtresse, le roi, par commodité, la maria à un de ses familiers, André de Villequier, son conseiller et premier chambellan [n° 69 p. 263]. Certains chroniqueurs l'ont décrit comme étant un pauvre gentilhomme qui pour de l'argent et des places accepta cette honte [n° 81 p. 522]. Il était dit : « Tout jeune monta haut en la roue de la fortune ».

André de Villequier est né vers 1419 et était le fils de Colart, Colas ou Robert de Villequier, chevalier et garde-gouverneur du pays de Caux en Normandie et de Marie de Gamaches [n° 99 T. III p. 201 202].

En 1445, André, seigneur de Villequier, était chambellan du roi et, en tant que possesseur de cette charge par lettres patentes du 27 juillet 1445, il acquit pour la somme de 6.000 écus d'or du poids de 64 marcs la terre et chastellenie de Montmorillon en Poitou avec ses rentes, revenus, appartenances et dépendances. Il l'acheta à Jean de Courtenay seigneur de Saint-Brisson et sa femme Marguerite David, épouse en premières noces de feu Étienne de Vignoles dit « La Hire », écuyer

d'écurie, qui l'avait reçu de Charles VII en échange de ses services en 1438¹ [n° 124 p. 217 à 224 (annexes) + n° 135 p. 35].

André conserva cette seigneurie jusqu'à sa mort. Elle retourna ensuite à la couronne et fut donnée le 3 août 1461 par lettres datées d'Avesnes en Hainaut à Josselyn du Boys. Ses enfants et héritiers protestèrent contre ce don et reçurent un remboursement de 6.000 écus du roi Louis XI [n° 155 p. 209 -211 + Arch. Nat. P. 1907 n° 15879 + n° 124 + n° 204 p. 419 nota].

En novembre 1445, André de Villequier faisait partie des « mignons » du roi lorsque celui-ci s'établit à Razilly près de Tours chez un de ses chambellans où il demeura huit mois.

Ces favoris et courtisans étaient François de Clermont, Guillaume Gouffier gouverneur de Touraine, Antoine d'Aubusson seigneur de Monteil, bailli de Touraine, conseiller de roi, qui épousa en 1449 la sœur d'André, Marguerite de Villequier dite La Régente [n° 75], Jean de Levis seigneur de Vauvert qui épousa le 24 août 1451 une autre sœur d'André, Antoinette alias Thomine de Villequier ou Toinine de Vauvert, Jean et Charles Soreau ou Sorel, frères d'Agnès [n° 69 + n° 155 p. 159 + n° 135 nota p. 288 + n° 68 T.V p. 68 76].

Le 10 novembre 1449 André de Villequier est à Rouen et participe aux festivités données en l'honneur de la prise de cette ville sur les Anglais (le 19 octobre), et de la conquête de la Normandie.

Cette victoire fut fêtée richement en présence de nombreux seigneurs, tous habillés magnifiquement, qui accompagnaient Charles VII [n° 31 p. 44 (Mathieu de Coucy, Chroniques Ch. XXXVII)].

Le seigneur de Pressigny en faisait partie, et lors de cette cérémonie son fils âgé de douze à treize ans fut fait chevalier par la main de Pierre de Brézé, sénéchal du Poitou.

En juin 1449, en tant que membre du grand conseil du Roi, André de Villequier siégea aux Roches-Tranchelion (près de l'Île-Bouchard) [n° 155 p. 126 + n° 168 T. III p. 244 + n° 68].

Selon un témoignage, qui paraît authentique, il se laissa toucher par 12000 écus que Blanche d'Aurebruche vicomtesse d'Acy, meurtrière de son mari, lui offrit. Il lui fit expédier par la chancellerie royale des lettres de rémission octroyées au nom du roi en sa faveur, lettres qu'elle présenta le 15 juillet 1449 au parlement [n° 168 T. III nota p. 244].

Le 7 juillet 1450, il obtint du Roi, qui récompensa tous ses capitaines pour la prise de Normandie, la propriété de Saint-Sauveur-le Vicomte s'étendant sur 90 paroisses et la baronnie de Néons, ou Neahou (Nehou en Normandie).[n° 120 p. 14 + n° 168 T. III p. 244].

Le 29 juillet 1450, il est nommé capitaine et gouverneur royal des ports et pays de La Rochelle avec 300 livres de gages par an en remplacement de Prégent de Coëtivy, amiral de France, décédé cette même année [n° 168 T. III p. 245]. On le retrouve avec ce titre le 24 août 1452 et le 14 septembre 1453.

¹ Dom Fonteneau T.XXIV p. 83-505 copie + Trésor des chartes cote J183 n°149

Il fut remplacé par Jean de Chambes, seigneur de Montsoreau (selon les lettres de Charles VII du 20 janvier 1455 qui lui accorda un délai pour prêter serment) [n° 204 nota p. 376].

Le 7 juillet 1450, il obtint du Roi, qui récompensa tous ses capitaines pour la prise de Normandie, la propriété de Saint-Sauveur-le Vicomte s'étendant sur 90 paroisses et la baronnie de Néons, ou Neahou (Nehou en Normandie).[n° 120 p. 14 + n° 168 T. III p. 244].

André de Villequier, représenté par Pierre Bérart seigneur de Chissay et Bléré, acquit par contrat du 19 octobre 1450 passé devant Sain-ton et Pichot, notaires à Tours, la ville, vicomté, chastel, chastellenie, terre et seigneurie de La Guerche, avec toutes ses appartenances et dépendances, maison, borderie, forêt, bois, rivières, étangs, écluses, moulins, prés, qu'il acheta à Nicole Chambre pour la somme de 11500 écus d'or¹ [n° 120 p. 14 + n° 92 p. 33 + n° 135 + n° 176 + n° 25 n° 1308 p. 447].

Le mariage d'Antoinette de Maignelais et d'André de Villequier eut lieu à Montbazon les derniers jours d'octobre 1450 en présence du roi et de nombreuses personnalités. Les festivités durèrent jusqu'au 3 novembre 1450 [n° 142 + n° 202 p. 143]. Le contrat est curieux et fut signé par une foule de seigneurs huppés, les conseillers du roi : Etienne Chevalier et Jacques Cœur, et une bonne escouade d'évêques, ceux de Maillesais, Carcassonne, Maguelonne et Agde. Le roi y spécifie que Villequier avait reçu « *L'offre de plusieurs grands et notables partis et traités de mariage* » mais qu'il a voulu obéir « *sachant que notre plaisir était le pouvoir autre part au dit état de mariage* ». Ce « plaisir » royal est attesté par environ 15 jours de fêtes. Jamais princesse n'en eut de si galantes à l'occasion de ses noces [n° 142 p. 352]. Le roi leur fit plusieurs dons et le 22 octobre déclara :

« pour la grant amour et singulière affection que toujours avons eue et avons en sa personne et à son bien et provision et aussi en faveur et contemplacion dudit mariage que nous avons entencion de brief traité et accomplir et parfaire entre ledit sgr de Villequier et notre chière et bien amée Antoinette de Maignelaiz damoiselle... » [n° 155 p. 145 + n° 95 T. II p. 249].

Les mariés reçurent la Tour de Brouhé et autres seigneuries confisquées à Jacques de Pons en octobre 1450 (vidimus du 29 février 1452)[n° 25 1222 n° 79] ainsi que l'île d'Oléron (lettres patentes données à Montbazon en octobre 1450) « *pour l'avoir, tenir et posséder par luy et ses hoirs mâles et femelles dessendans de luy en loyal mariage* » [n° 201]. L'île d'Oléron avait aussi été enlevée à Jacques de Pons qui était tombé en disgrâce, pour avoir embrassé le parti des Anglais ennemis du roi, par arrêt du parlement de Paris de 1444 [n° 201]. Ces dons furent complétés par les terres et seigneuries de Marennes et d'Arvert² [Arch. Nat. JJ.185 f° 75 + JJ. 186 n° 13 + P. 2299 f° 34 + P.P.135 f° 300 + Bib. Nat. Fr. 21405 f° 112].

Le 3 novembre 1450, André de Villequier assista à Montbazon à l'hommage rendu par le Duc de Bretagne Pierre II au roi Charles VII, en compagnie du seigneur de Derval, du seigneur de Pruilley (Preuilley), du Comte de Vendôme, etc... [n° 57 T. II p.1544 à 1548 + Ch. de Nantes arm G. Cass. 6 n2 + n° 41].

Le 12 novembre 1450, André de Villequier et Antoinette de Maignelais reçoivent les place, château, ville et seigneurie d'Issoudun et les profits du grenier à sel [n° 168 T. III p. 246 + n° 155 p. 145].

¹ Dom Housseau T. XII¹ n° 5772-5774-5793

² Dom Housseau T. IX n° 3941

Les lettres de donation signées du Roi indiquaient :

« considérant que André de Villequier, à nostre requeste et pour nous complaire, prit par mariage nostre très chière et bien aimée Antoinette de Magnelaiz, damoiselle, et qu'icelle damoiselle n'a pour le présent, de son costé, aucun lieu ou place pour son retrait, voulant pourvoir à son fait et estat, à icelle, pour ces causes et autres considérations à ce nous mouvans, avons donné et baillé... nos places, chastel, ville et seigneurie d'Issoudun, en notre pays de Berry, avec la Capitainerie dudit lieu, ensemble... les profits et émolumens de nostre grenier à sel estably audit lieu » [n° 155 p. 145 + Arch. Nat. P. 2299 f° 56].

Le 5 mars 1451, André de Villequier acheta la châtelainie de Montrésor à Jean II de Bueil, Amiral de France, comte de Sancerre et Montrésor qui était conseiller, chambellan du Roi et premier gentilhomme de sa maison [n° 99 T. III p. 201 202 + n° 88 T. XXX p. 325 + n° 48 p. 64].

Le 20 mars 1451, pour tous les services rendus le Roi donna à la Dame de Villequier deux mille livres de rente en pension (selon les comptes de l'argenterie pour l'année 1451) où il écrit :

« ce pour luy aider à soutenir son estat » [n° 157 p. 217 218].

Le 15 avril 1451, Charles VII se rendit au château de La Guerche quelques jours avant la semaine Sainte avec une suite considérable de conseillers, secrétaires, évêques, le trésorier Etienne Chevalier et Jacques Cœur argentier du Roi. Il était accompagné de toute sa maison avec écuyers, chapelain, valets de chambre, chevaucheurs et sa garde écossaise, soit environ cinquante personnes. La Guerche devint réellement la capitale du royaume et de là il organisa la campagne de Guyenne contre les Anglais et y signa plusieurs lettres patentes [n° 120 p. 15 + n° 155 p. 149 151]. Le Grand Conseil s'y tint le 21 avril [n° 155 p. 151].

Le 27 avril, le Roi signa à La Guerche des lettres pour paiement de gages dus à Raymond des Onies, Châtelain de Sauveture en Limousin [n° 155 p. 153 + Bib. Nat. Fr. 25712 f° 248]. D'autres lettres y sont rédigées le 14 mai à l'intention de Macé de Launay, receveur général des finances en Normandie [n° 155 p. 153].

Le 1er mai 1451, André de Villequier conclut trois échanges de prés et chènevières situés près du château sur les bord de la Creuse, avec pour témoins Pierre Bérart seigneur de Chissay, Etienne Oudet bailli de La Guerche devant Lefèvre notaire de cette ville [n° 155 p. 157 + n° 176].

Le roi Charles VII quitta La Guerche vers le 20 mai pour se rendre à Poitiers et St Maixent accompagné d'André de Villequier.

Il revint au château fin novembre 1451 et y séjourna environ un mois [n° 120 p. 15].

On ignore à ce jour ce que pouvait être le château de La Guerche qui permit à cette époque de recevoir le Roi et sa suite. Il est peu probable que ce château ait subi des transformations vu le peu de temps qu'André de Villequier en fut propriétaire.

Le 9 juillet 1451, André de Villequier obtint du Roi, à Taillebourg, une licence d'exportation de blé à partir de La Rochelle [n° 155 p. 157 + Bib. Nat. Clairambault Vol. 207 n° 82].

En novembre 1451, le Roi compléta le don fait à André par « l'ostel » et la seigneurie de Chessoux assise en la seigneurie de Marennes [n° 155 p. 161 + Arch. Nat. JJ. 185 f° 179].

Le 1er janvier 1452, André et sa femme sont à Tours où le Roi distribue des étrennes aux personnages importants ou en faveur. Avec les sires de Vendôme, Castres et Tancarville, ils reçoivent 4 diamants de 20 écus [n° 155 p.161+ Bib. Nat. Fr. 10371 fos 11 et 12 Comptes des étrennes de Pierre Jenvoillac].

Au mois de mai 1452, André est à La Guerche. Le 9 de ce mois il reçoit l'aveu de Jean Gallois pour sa maison de la Courance à Neuilly-le-Brignon, relevant de La Guerche à foi et hommage simple et 15 sols d'aide à chaque mutation de seigneur¹ [n° 120 p. 15 + n° 88 T. XXVIII + n° 92 p. 54].

A cette époque la vicomté de La Guerche dépendait de la baronnie de Preuilly qui recevait les hommages, droits et redevances dus par son seigneur. Charles VII décida de rattacher cette seigneurie au Duché de Touraine et par acte passé à Chissé (Chissay en Touraine) en juin 1452, Pierre Frotier baron de Preuilly et son fils Prégent, cédèrent au Roi l'hommage ainsi que tous les droits seigneuriaux dûs pour cette vicomté et en échange il leur accorda le droit de haute, moyenne et basse justice sur la seigneurie de Melzéar (Malzéart) mouvant de la seigneurie de Melle appartenant à Charles comte du Maine, vicomte de Châtellerauld [n° 135 p. 283 à 288 + Arch. Nat. JJ. 181 n° 119 fol 66 + n° 48 p. 64]. Cet acte fut enregistré à Tours le 26 mars 1453².

Le 31 juillet 1452, Charles comte du Maine, de Guise, de Mortaing et de Gien, vicomte de Châtellerauld et seigneur de Melle consentit à la cession faite par Charles VII à Pierre Frotier et son fils Prégent des droits de haute, moyenne et basse justice sur la seigneurie de Melzéar reçus en échange de l'abandon des droits sur la vicomté de La Guerche³ [n° 32 p.310 à 312 + Arch. Nat. J. 183 p. 151].

Par acte établi au Breuil-Doré le 17 ou 18 septembre 1454, Charles VII compensa la perte subie par Pierre Frotier et son fils et confirma l'échange ci-dessus : « nous, considérant que l'acquisition des dits hommaige, droits et devoirs seigneuriaux et féodaux de la vicomté de la Guierche sont bien séans et prospères à nous et à nos successeurs de nostre duché de Touraine, ainsi que en ce les droicts seigneuriaux de la d. terre et baronnie de Preuilly sont diminués et amoindris ». Il leur donna la somme de six mille écus d'or payable sur trois années⁴.

Le 24 août 1452, André reçoit des gages pour l'office de capitaine de Rochefort. Dans cet acte il porte les titres de vicomte de La Guerche, seigneur de Villequier, de Saint-Sauveur-le-Vicomte, gouverneur de La Rochelle, accompagné de son sceau rond de 35mm de diamètre représentant un écu à la croix fleuronée cantonnée de douze billettes, penché, timbré d'un heaume cimé d'une tête d'ours emmuselé, supporté par un griffon et un lion [n° 66 T.1 p.455 n° 4300 + Bib. Nat. Clairambault reg. 207 p. 8997].

Le 27 octobre 1452, André de Villequier participa avec Jean de Bueil amiral de France et Jacques de Chabannes grand maître d'hotel du Roi à la signature du traité de non agression de Cleppe (département de la Loire) entre Charles VII et le duc de Savoie. Il reçut du duc avec Jean de Bueil 10000 écus d'or et Jacques de Chabannes 12000 écus d'or [n° 168 T.III nota p. 227].

¹ Dom Housseau T. XII¹ n° 5829

² Dom Housseau T. XII¹ n° 5778

³ Dom Housseau T. XII n° 5775

⁴ Dom Housseau T. IX n° 3945

Le 1er janvier 1453 et 1454, il reçut en étrennes du Roi un diamant dit « pointe » [n° 155 p.171 + Bib. Nat. Fr. 10371 fos 25 vo et 37].

En avril 1453, il demanda au Roi un délai pour lui « *bailler de dénombrement et adveu de la vicomté de la Guierche sous prétexte qu'il n'avait pas la vraye cognoissance des droicts et ténements ne de l'étendue d'icelle terre* » [n° 92 p. 8]. Il avait assez peu séjourné à La Guerche et ainsi ne connaissait pas le contenu de la vicomté.

Le 14 mai 1453, une ordonnance royale fit droit à la requête ci-dessous :

« Charles, par la grâce de Dieu, roy de France, à nos amés et féaulx les gens de nos comptes et trésoriers, au bailli de Touraine et nos procureurs et receveurs au dit bailliage ou à leurs lieutenants ou commis, salut et dilection. Notre amé et féal conseiller et chambellan André, seigneur de Villequier, vicomte de la Guierche, nous a fait exposer que naguères il nous a fait les foy et hommage qu'il nous devait et estoit tenu de faire pour raison de la dite vicomté de la Guierche et ses appartenances; mais pour ce qu'il n'a naguères acquise et n'a pas encore la vraye congnoissance des droicts et tenements de l'étendue d'icelle, il n'en porait, quant à présent, bailler le dénombrement et adveu, humblement requérant que sur ce nous plaise lui impartir notre grâce. Pour ce est-il que nous ce considère, au dit exposant avons donné et octroyons de grâce espéciale par ces présentes, terme et répit, délai et souffrance du jourduy jusques à ung an prochain de bailler par escript son dit adveu et dénombrement de la dite vicomté et seigneurerie de la Guierche et de ses dites appartenances, si vous mandons et à chacun de vous si comme à lui appartiendra que de nos présens grâce et octroy vous le ferez ou souffrez joir et user plainement et paisiblement, car ainsi nous plaist-il estre fait, pourveu que cependant il fera et payera les autres droicts et devoirs pour ce deus, se fais et payés ne les a donné. A Jazeneuil, le quatorzième jour de may l'an de grâce 1453 et de notre règne le trent-unième.

Par le roy à la relation du conseil. Roland »¹.

Le 14 Septembre 1453 il acquit la seigneurie d'Etableau pour 7000 écus d'or:

« A tous ceux que ces présentes lettres verront André Seigneur de Villequier, Montrésor, des Isles d'Oléron, Marengne, Denvest et Brioche, vicomte de La Guierche et St Sauveur, conseiller chambellan du Roy, capitaine et gouverneur de la Rochelle, salut savoir faisons que nous par la grant confiance ce que nous avons en personne de noble homme Pierre Berut seigneur de Bléré et Chissé et trésorier de France et de Maistre Etienne Odet licencié en lois, notre conseiller et Baillif du lieu de La Guierche, ceulx avons constitué et constituons procureurs généraux... D'acquérir pour et en nom de nous pour contract de vente et échange qu'autrement les places, terres et seigneuries, justice, fief, arrière fief d'Etableau...au pais de Touraine de... le 14^o jour de septem. l'A 1453² ».

Cette seigneurie appartenait à Jean Le Maingre dit Boucicaut et comportait plusieurs fiefs sur les communes de Chaumussay, Barrou, Méré, Abilly, La Celle, Charnisay, Coussay et Lésigny [n° 120 p. 15].

Cette acquisition fut confirmée par acte passé à Tours le 16 octobre 1453³ [n° 48 p. 64].

En 1453, André prit le titre de premier Chambellan du Roi à la place du sire de Gaucourt qui fut nommé Grand Maître des Arbalétriers. Une quittance du 10 décembre 1453 confirme ce titre [Bib. Nat. Clairambault reg. 207 p. 92 + n° 155 p.171].

¹ Dom Housseau T. XII¹ n° 5776

² Dom Housseau T. XII² n° 7493

³ Dom Housseau T. XII² n° 7494

Le 26 mars 1454, Jean de Ceris écuyer, seigneur de Bonnemie, fit hommage et rendit son dénombrement au dit sieur de Villequier seigneur de l'Isle d'Olléron. Parchemin signé Moreau Notaire et Jagu greffier [n° 201].

Gravement malade, André de Villequier se fit transporter des Montils à Chissay chez son ami Pierre Bérart vers la fin mars 1454.

Le jeudi 11 avril 1454, se sentant mourir, il donna par testament à sa femme le château de La Guerche pour sa demeure et lui assura une rente de 400 livres pour son douaire [n° 155 p. 177]. Il exprima le désir d'être enseveli à Notre Dame de Cléry et attribua à sa mère Marie de Gamaches la jouissance de la seigneurie de Montmorillon [n° 155 p. 177 + n° 68 T. V p.59 63 et T. VI p. 8].

Charles VII passa le 21 mai à Chissay pour dire adieu à son fidèle serviteur. Se sentant un peu mieux, André désira revenir à La Guerche. Arrivé à Loches son état s'empira et il dressa le 15 juin un codicille à son testament dans lequel il approuvait les dispositions précédentes, et donnait la jouissance de la terre de Maignelais à sa femme dont la propriété passerait à son fils Antoine né en 1453 [n° 120 p. 17]. Son fils Artus né vers 1451 [n° 120 p. 17] recevait par avancement d'hoirie les Iles d'Oléron, Marennes et la Tour de Brouhé. Les autres terres dont St Sauveur, Arvert et autres devant être partagées par moitié entre les deux frères [n° 155 p. 177 179 + n° 71 T. IV p. 2064 + Bib. Nat. Fr. 20242 f° 171].

André, en pleine ascension sociale et pécuniaire mourut emporté par la maladie à l'âge de 35 ans à Loches le 20 juin 1454 comme le montre l'inventaire de ses biens aux châteaux de La Guerche et de Montrésor fait en août après son décès [n° 48 p. 64 + Bib. Nat.. Ms Fr. 686 p.176].

Le 11 juillet Charles VII se rendit à Preuilly où il confirma le testament d'André. Suivant les volontés de ce dernier il nomma comme exécuteurs testamentaires Louis de Rohan seigneur de la Rochette, son maître d'hôtel, cousin du défunt par sa femme Jeanne de Villequier, Pierre Doriolle, conseiller et général des Finances et Laurent Girard son secrétaire et contrôleur de la recette de Languedoil [n° 155 p.179 181+ n° 71 T.IV p. 2064].

Après la mort de son mari, Antoinette devint dame de La Guerche et d'Etableau, résida à La Guerche mais resta très influente auprès du Roi jusqu'en 1457 [n° 120 p. 16].

Elle employa, afin de demeurer dans les bonnes grâces du Roi, les plus vils procédés et les plus basses intrigues. Elle ne recula même pas devant la honte de se faire « l'entremetteuse » du Roi [n° 157 p. 217].

Jacques du Clerc écrit dans ses mémoires :

« Après la mort de laquelle (Agnès Sorel) le roy retint à sa cour sa niepce, nommée la damoiselle de Ville-Merc (Villequier), laquelle estoit aussi moult belle, et avoit en sa compagnie les plus belles damoiselles qu'elle pooit trouver, lesquelles suivaient toujours le roy où qu'il allast, et se logeoient toujours une lieue au moins près de lui ; duquel gouvernement le dauphin avoit esté et estoit moult desplaisan » [n° 157 p. 217].

Le Roux de Lincy dans « Femmes célèbres de l'ancienne France, p. 140, dit :

« Antoinette de Maignelais, baronne de Villequier, nièce d'Agnès Sorel, prit sa place auprès de Charles VII ; mais elle ne sut pas, comme la dame de Beauté, faire oublier, à force d'aumônes et de bonnes actions, le scandale de sa conduite » [n° 157 p. 218].

Antoinette, séduisante, rusée et ambitieuse, recevait les confidences du couple royal et choyait leurs enfants. Elle excella à consoler le roi suite au décès de sa maîtresse Agnès et s'improvisa pourvoyeuse des plaisirs royaux [n° 69 p. 263 + n° 142 p. 351]. « Charles VII filait un chétif amour, assagi, quinquagénaire, l'allure trébuchante à cause d'une jambe, le cheveu clairsemé. Ses ardeurs d'homme de plaisir, près de s'éteindre, il fallait qu'Antoinette les ranima artificiellement ; même elle chaperonnait vers le lit du maître dispensateur de toutes les prospérités de jeunes bachelettes sans défense à qui l'audace ne venait que trop vite. Cela faisait partie de son métier de favorite qui tient à demeurer en place. De tout cela la cour faisait des gorges chaudes en se répétant le mal que coûtait à la dame la conservation de ses apanages » [n° 161 p. 182].

Charles VII était très entouré, sous le spectre de la favorite qui poussa sans vergogne dans les bras de son amant Jeanne de Maignelais, Marguerite de Monteil, Toinine de Vauvert ou Antoinette de Villequier épouse de Jean Levis seigneur de Vauvert (sa sœur et ses belles sœurs) et un essaim de complaisantes jeunes filles cupides et serviles qu'elle recrutait [n° 69 p. 263].

Elle triomphait en multipliant les plaisirs de son amant.

« Avait cinq ou six demoiselles des plus belles du royaume, de petit lieu, lesquelles suivaient ledit Roi Charles partout où il allait. Et étaient vêtues et habillées le plus richement qu'on pouvait comme reines et tenaient moult grand et dissolu état et le tout aux dépens du Roi et plus grand état qu'une reine ne ferait » [n° 142 p. 379 380 (Jacques du Clerc)].

Elle ne rougit pas d'être l'instrument des ordres du Roi en attirant à la cour des jeunes filles séduites ou achetées à leurs parents [n° 81 p. 522].

Jacques du Clerc raconte qu'en 1455 :

« La fille d'un écuyer de la ville d'Arras, nommé Antoine de Rebreuves, vint à la cour de France, en compagnie de la dame de Genlis. Cette jeune fille, qui s'appelait Blanche, était la plus belle que l'on pût voir. La dame de Villequier, l'ayant rencontrée, pria Mme de Genlis de la lui confier ; mais celle-ci refusa, disant qu'elle ne pouvait disposer ainsi de cette enfant sans la permission de son père. Elle la reconduisit chez ses parents. Ceux-ci, c'est à dire son oncle et son père, ayant eu connaissance du désir manifesté par la favorite, s'empressèrent d'y acquiescer. Jacques de Rebreuves, jeune et bel écuyer, âgé de vingt-sept ans environ, mena sa soeur Blanche, qui n'était âgée que de dix-huit, à la Cour du roi de France, pour demeurer avec la Dame de Villequier. Jacques fut engagé comme écuyer tranchant de cette dame. Blanche ne voulait pas quitter Arras ; elle pleurait beaucoup et disait qu'elle aimait mieux demeurer, et manger toute sa vie du pain et boire de l'eau. Le père, riche mais avare, était bien aise de n'avoir plus à sa charge ses deux enfants » [n° 157 p. 218 219].

Le chroniqueur assure que peu de temps après l'arrivée de Blanche à la Cour, elle était aussi bien avec le Roi que la Dame de Villequier. (Elle devint la seconde sultane du Harem) [n° 142 p.380].

Le 16 juillet 1454 Antoinette vint au château du Grand-Pressigny rendre foi et hommage au Roi, qui séjourna du 10 juillet à fin août chez les Beauveau seigneur de ce lieu, pour la vicomté de La Guerche et la seigneurie de Montrésor [n° 100 T. I p. 276 + n° 155 p. 181 + n° 140 T. VIII p. 541].

Lors de cette visite, le Roi fit don de 2000 livres « A Mademoiselle de Villequier pour luy aider à entretenir son estat »[n° 155 p. 183 + Bib. Nat. Fr. 2886 fos 78-18 + Bib. Nat. Ms 685 f° 290].

Elle donna plusieurs quittances cette même année, dont une du 17 août à Louis de la Rochette pour la somme de 1000 écus qu'il devait lui remettre. Cette quittance portait un très beau sceau en cire rouge : parti aux armes de Villequier, à la croix fleurdelysée cantonnée de billettes et parti aux armes de Maignelais, qui porte une bande [n° 155 p. 183 + Arch. Nat. JJ. 475 n° 99].

Le 1er janvier 1455, lors de la distribution des étrennes royales, Antoinette reçut de la Reine un véritable objet d'art dont voici la description :

« Pour la garniture d'or d'une fontaine de cristal, bien richement ouvrée tout alentour de menus ouvraiges à feuillages en façon de couronne et alentour de la dite fontaine y a quatre gargoules d'or bien gentement faictes dont sault d'eau de ladite fontaine et dessus le couvercle garny de menus ouvraiges et audessus du pié de la fontaine garny à feuillage comme dessus, et audessous dudict pié y a quatre lyons d'or bien gentement faiz qui soustiennent ladite fontaine, donné ledit jour en estraine de Mademoiselle de Villequier, et poise la garnison d'or tout ensemble ung marc trois gros et demy d'or aloy de XXII karatz et vault le marc LXVI escus, comme dessus est dit » [n° 155 p.185 187 + Compte de l'argenterie de la Reine Arch. Nat. KK. 55 f° 141 + n° 161 p. 183].

Le 25 septembre 1455, elle reçut l'hommage d' Antoine d'Aloigny pour « son hostel de Mainviel ou Painviel desmoli par les guerres (au cours des guerres de cent ans) avec sa gaignerie, à foy et hommage lige, au devoir de rachapt ». Ce fief, situé sur la paroisse d'Oyré en Poitou, jouissait de haute, moyenne et basse justice¹ [n° 92 p. 36, 60, 61 + n° 79 + n° 88 T. XXIX p. 277 + n° 155 p. 557].

Antoinette reçut en 1455-56-57 la pension de 2000 livres qui était attribuée à son mari de son vivant [n° 155 p. 187+ Bib. Nat. Ms 685 fos 180 -184 -188]. Louis XI la porta à 6000 livres en 1463 [n° 155 p.209 + Bib. Nat. Ms 685 f° 234 v°].

En 1455, le roi lui offrit le château de Ménétou-Salon près de Bourges en Berry, qui avait appartenu à Jacques Cœur, après un simulacre d'adjudication dont le montant était de huit mille écus d'or suintant du Trésor royal.

Le 19 avril 1456, Charles VII fit un don à Antoinette de 400 livres tournois à déduire sur les droits de rachat de la seigneurie de Menetou-Salon.[n° 57 T. II p.1690 + Chambre des Comptes de Paris].

« Charles par la grace de Dieu Roi de France, à nos amez & feaux les Tréforiers de France, falut & dilection. Savpir vous faifons que pour certaines caufes & confiderations à ce nous mouvans , nous avons donné & quitté, donnons & quittons de grace efpecial par ces préfentes, à nostre chiere & bien amée Anthoinette de Maignelez Damoifelle vefve de feu André en fon vivant Seigneur de Villequier nostre Confeiller & premier Chambellan, la fomme de quatre cens livres tournois, à icelle fomme luy efre déduite de & fur ce qu'elle nous peutdevoir de nos droits de rachapt & autres devoirs qui nous font & peuvent efre deuz par elle pour raifon du chafel, terre & Seigneurie de Menetofalon & fes appartenances, affifes en nostre pays de Berry, qui luy ont nagueres efre adjudgées par les gens de nostre tréfor à Paris, comme à la plus offrant. Si vous mandons que par nostre Receveur ordinaire de Berry vous luy faites déduire & rabatre ladite fomme de 400.1. tournois fur lefdits rachats & devoirs, & de ce la faites tenir quite & paifible ; & par rapportant cefd. préfentes fignées de nostre main, avec recongnoiffance fur ce fouffifant de ladite Damoifelle, nous voulons icelle fomme de quatre cent livres tourn. efre allouée

¹ Dom Housseau T. XII¹ n° 5825

ez comptes, &c. Donné au Chasteler pres Efbreulle le 19. Avril 1456. après Pafques. Charles. Par le Roy: de la Loere ».

Elle reçut en don de Charles VII du mobilier appartenant à Jacques Cœur dont trois lits le 21 janvier 1457 [n° 155 p.191 + Arch. Nat. KK. 328 f° 492 + n° 68 T. VI p. 425]. On suppose que ces lits étaient destinés à garnir le château de Menetou-Salon.

Le 11 octobre 1457, Antoinette est à La Guerche d'où elle écrit au Roi pour reconnaître la donation ci-dessus sur le droit de rachat de la seigneurie de Menetou Salon [n° 57 T. II p.1718 + Chambre des Comptes de Paris] :

« Nous Anthoinette de Magnelais Vicomteffe de la Guerche & de S. Sauveur le Vicomte, Dame de Monthefor, de Menetou Salon, & dudit lieu de Magnelais, confeffons & certifions à tous qu'il appartiendra, que honorable homme & faige Urfin Quinault Receveur ordinaire de Berry pour le Roy nostre Sire , nous a tenue quite & paifible de la fomme de 400.1. tourn. que le Roi nostre Sire, par fes lettres patentes fignées de fa main & fcellées de fon fcel en cire jaune & queue fimple, & de Maiftre Jehan de la Loere fon Notaire & Secrétaire, & pour les caufes contenues en icelles, nous a donné & quité & ordonné nous estre déduite de & fur ce que nous luy pouons devoir pour fes droits de rachapts & autres devoirs , pour raifon des chaftel, terres & Seigneurie de Menetou Salon & fes appartenances affises oudit pais de Berry, qui puis certains jours en ça nous ont eflé adjudés par Meffieurs les Confeillers du Roy noftredit Seigneur de fon trésor à Paris, comme plus offrant, &c. Efcrypt au lieu de la Guerche le 11. Octobre 14 5 7. A. de Magnelais, Pillet Notaire Royal ».

Le 8 janvier 1458, elle donna quittance pour le tiers d'une somme, assez considérable pour l'époque, de 8250 livres, qui était le dernier paiement qu'elle avait reçue du roi Charles VII, pour le mariage de Jeanne de Maignelais avec le sire de Rochefort. Certains historiens pensent que cette Jeanne aurait pu être sa fille et celle de Charles VII, d'autant qu'elle ne portait pas le nom de Villequier. Ce mariage aurait pu servir à voiler la paternité réelle.[n° 111a, p.51].

« En la presence de moy Jehan de Reilhac, notaire & secretaire du Roy nostre sire, Damoiselle Anthoinette de Maignelaiz, vicomtesse de la Guerche & de Saint-Sauveur-le-Viconte, a confesse avoir eu & receu de maistre Estienne Petit, tresorier & receveur general de Languedoc la somme de deux mille sept cens cinquante livres tournois a elle ordonnee par le Roy nostred, seigneur par son roolle de layde de CXVIIII lt. a lui octroye par les gens des trois estaz dud. Pays de Languedoc a l'assemblee par eulx faicte à Carcassonne en mars derrenier passe, & ce pour le tiers & derrenier payement de la somme de Vim escuz que le roy nostred. Seigneur donna pieça pour lacroissement du mariage de Jehanne de Maignelaiz & du sire de Rochefort ; ainsi que par led. roolle puet plus aplain apparoir. De laquelle somme de lIm CIIc lt. lad. damoiselle Anthoinette de Maignelais sest tenue pour bien contente & payee ; & en a quicte par ces presentes le Roy nostred. seigneur led. maistre Etienne Petit & tous autres. Tesmoing mon seing manuel cay mis à requeste de lad. damoiselle Anthoinette le VIIIe jour de janvier lan mil CCCC cinquante & huit ».

De Reilhac [n° 95a p.39,40].

Antoinette n'était plus la sultane-reine, mais demeura à la cour forte de la puissance du souvenir et de son emprise morale. En crédit comme en somptuosité elle continuait à dépasser la troupe des beautés appliquées à donner du plaisir à leur prince : Mme du Monteil, Mme de Vauvert, Marie de Belleville, Marguerite de Salignac et Artuse de Fougerolles dame de Nades qui fut maîtresse en titre du Roi à partir de 1456 [n° 142 p. 408 et 409].

A cette époque le Roi souffrait d'une plaie cancéreuse à la jambe. Son état le rendit méfiant à l'égard de son entourage. De multiples complots contre lui et sa cour engendrèrent le bannissement de son ami Guillaume Gouffier, qui autrefois était admis à partager sa couche, et la mise en prison d'Otto Castellani, argentier italien, pour avoir voulu envoûter leur maître au moyen d'effigies de cires percées d'aiguilles. Il fit aussi emprisonner à Bourges son médecin Adam Fumée [n° 142 p. 395 + 412].

La dame de Villequier étant intimement liée avec Guillaume Gouffier fut compromise dans cette affaire qui resta sans suite [n° 155 p. 197 + n° 68 T. VI p. 236 – 237].

Le fils de Charles VII, le futur Louis XI avait été banni de la cour à partir de 1447 pour complot contre son entourage et continua d'agir contre son père. Il voulut rendre suspect Antoine de Chabannes comte de Dammartin, un de ses fidèles. Une lettre écrite par le dauphin à Antoinette de Maignelais fut à dessein placée sous les yeux de Charles VII :

« Mademoiselle, jetez ces lettres au feu et me faite savoir s'il vous semble que je doive demeurer en l'état où je suis... J'ai eu semblablement des lettres du comte de Dammartin que je feins de haïr, qui sont semblables aux vôtres. Dites lui qu'il me serve toujours bien en la forme et manière qu'il m'a toujours écrit par ci-devant ».

Malgré cette intrigue, Chabannes n'eut guère de mal à se justifier auprès du Roi [n° 142 p. 412].

Tous ces événements firent qu'Antoinette abandonna la cour du Roi vers 1460 pour s'installer à la cour de Bretagne où elle devint maîtresse de François II Duc de Bretagne qui était marié avec sa cousine Marguerite de Bretagne.

François Duc de Bretagne était venu le 28 février 1459 à Montbazou rendre foi et hommage à Charles VII pour le duché de Bretagne et l'on suppose qu'il y rencontra Antoinette et s'en éprit [n° 155 p. 201].

Antoinette acheta à Jean d'Orléans et d'Angoulême en 1460, la baronnie de Cholet au prix de 21327 écus d'or valant environ 30000 livres tournois [n° 155 p. 203 + Arch. Nat. X1a 4830 f° 363]. Elle produisait 1200 livres de revenus accrus dès le 25 octobre 1460 de 360 livres de rente acquise pour la somme de 3603 écus [n° 155 p. 203 + Arch. Nat. X1a 122 fos 262 – 290].

22 juillet 1461 : Mort de Charles VII

Le 5 janvier 1462 n.s., Louis XI écrivait une lettre datée de Tours :

« Notre très chière et bien aimée Anthoinette de Maignelais, vefve d'André de Villequier est tellement occupée en aucunes ses besongnes et affaires qu'elle ne pourroit bonnement venir par devers nous faire les foys et hommages que tenue nous est de faire, à cause de plusieurs ses terres et seigneuries ».

Ces mêmes lettres sont adressées par le Roi à son cousin le Duc de Bretagne :

« octroye à icelle Anthoinette qu'elle puisse et lui loise lesdites foys et hommages et à ce soit par vous reçu... à quoy faire nous vous avons commis et député » [n° 155 p. 205].

Le 13 janvier 1462 n.s, Antoinette rendit aveu au Roi Louis XI, en la personne du duc de Bretagne, pour la terre de La Guerche et ses dépendances ainsi que pour la seigneurie de Menetou Salon, comme ayant le bail et garde-noble de ses enfants [n° 92 p. 36 + n° 168 T. III p. 455].

Le Duc François II déclara :

« qu'Antoinette de Maignelais à ce jour, fait à Monsgr le Roy, à notre personne et à nous, comme son commis en ceste partie, les foys et hommages pour raison de son chastel et Seigrie de Menetou Salon en Berry » [n° 155 p. 205 + Arch. Nat. P. 13 n° 4640].

Le même jour une semblable déclaration est faite pour la Vicomté de La Guerche en Touraine¹ [n° 155 p. 205] . Ces deux actes ont été faits à Cholet.

Après l'hommage, il lui fallait faire le dénombrement dans un délai de 40 jours et, par mandement du Roi du 20 mai 1462, il lui fut accordé un délai de six mois [n° 155 p. 204 + Arch. Nat. P. 716 f° 283]. Le 30 mars 1463, le délai fut encore prolongé d'un an.

Le 17 mars 1463 (1464 n.s.), de Nogent, le Roi adressa les lettres suivantes :

« considérant que les hommes et subjectz de notre très chère et bien aimée Anthoinette de Maignelais, damoiselle, vefve de feu André de Villequier, ne lui ont, comme l'en dit, encore aucunement baillé par déclaracion, les terres fiefs et seigneuries, qu'ils tiennent d'elles, à cause des Seigneuries dont elle nous a fait foy et hommage, c'est assavoir: la Vicomté de la Guerche et Montrésor en Touraine, Villequier en Caux, Menetou Salon, en Berry, les Iles de Oleron, Marempnes, Arvert, Brouhe et Chessoulx, en Xaintonge, St Sauveur le Vte , Neahou et Auvers en Normandie...par quoy ne lui est bonnement possible de bailler son dénombrement et adveu en temps deu, à icelle Damoiselle... nous avons donné tems, souffrance et respit de bailler son dénombrement et adveu... à ung an prochainement venant, à compter des jours et date de ces dites présentes » [n° 155 p. 207 + Arch. Nat. P. 716 f° 134].

D'autres lettres furent envoyées de Bonneval le 18 mai 1467 et faites dans les mêmes termes concernant particulièrement la Vicomté de La Guerche [n° 155 p. 208 – 209 + Arch. Nat. P. 716 f° 157].

De sa liaison avec le duc de Bretagne Antoinette eut deux enfants.[n° 49 T. 2 – L. 14 p. 187] :

- François né vers 1462 qui épousa Magdeleine de Brosse, fut comte de Vertus, sire de Clisson et fut nommé par son père le 24 septembre 1480, baron d'Avaugour. [n° 113 T. II p. 797 + n° 49 T. 2 – L. 14 p.139 187].
- Antoine de Bretagne qui fut seigneur de Hédé, Dolus de Bretagne et Château-Fromont. [n° 49 T. 2L. 14 p.139 – 187 + n° 113 T. II p. 797].

Antoinette aurait eu aussi deux filles [n° 57 + n° 52] mais aucune preuve ne permet de l'affirmer. Un compte de Pierre Landays, trésorier général de Bretagne, cite la « petite Dame », sœur de messire Dolus et plus loin de Mgr de Clisson [n° 155 p. 222 + n° 52 T. II col. 1378] qui pourrait être l'une d'elle.

En 1463, Antoinette reçut du Roi Louis XI une rente de 6000 livres [n° 120 p. 16 + n° 155 p. 209 + Bib. Nat. Ms 685 f° 234 v°].

Le 23 mai 1463, par acte dressé à Cholet, Antoinette reconnaît avoir reçu un grand nombre de finances de François duc de Bretagne qui lui ont permis d'acheter la terre et châtellenie de Cholet, en reconnaissance de quoi et pour s'acquitter au dit argent prêté, elle en fit don à son fils naturel François fils du Duc, en se réservant la jouissance par usufruit jusqu'à la fin de ses jours. Cet acte comporte son sceau et

¹ Dom Housseau T. XII¹ n° 5777

ceux de Jean Levys comte de Villars et de Tanguy du Chastel [n° 57 T. III p. 40 et 41-Titres de Brissac + Dom Morcier T. III p. 40 + n° 52 T. II col. 1223].

Dans un titre du 23 janvier 1465, elle est qualifiée de Vicomtesse de La Guerche et de Saint-Sauveur, dame de Montrésor, d'Etableaux et de Maignelais. [n° 92 p. 36].

En 1465, elle fit porter au duc de Bretagne toute sa vaisselle et bijoux pour être convertie en espèces pour conduire son armée en France contre le Roi avec 10000 combattants qui s'emparèrent de quelques places en Normandie et devinrent maître de Pontoise [n° 49 T. 2 – L.13 p. 93 + n° 147 + n° 52 T. I p. 695 – 703 n° LX + n° 57 T. II p.105].

Les Bretons ayant fait plusieurs actions néfastes, le Roi fit tomber son ressentiment sur Antoinette maîtresse du duc, qu'il considérait plus que son épouse, et lui confisqua en 1468 St-Sauveur-le-Vicomte avec les terres de La Guerche, d'Etableaux, de Montrésor ainsi que Cholet qu'il donna à Tannegui du Chastel qui était son chambellan [n° 49 T. II – L.13 p.105]. Ce dernier fut grand Maître de Bretagne et s'était retiré de la cour du duc de Bretagne en haine de ce qu'il tenait en adultère la « *Dame de Vilquier* » [n° 94].

Pour ses services à la cour de Bretagne, Antoinette reçut une pension un peu plus forte que celle de la Duchesse [n° 52 T. I p. 703] :

- en 1467, 1016 livres, 1 sol et 8 deniers
- le 1er octobre 1468, 3800 livres pour 6 mois
- du 1er avril au 30 septembre 1469, 2300 livres [n° 57 T. III p. 222 Comptes de Bretagne + n° 52 T. II p.1375].

Un traité de paix, le traité d'Ancenis, fut conclu le 10 septembre 1468 entre le Roi et le duc de Bretagne.

Le 1er janvier 1469 par lettres du Roi faites à Montils-les-Tours, les domaines confisqués à Antoinette lui furent rendus. Elle redevint toute puissante à la cour de Bretagne ; le duc était plus épris que jamais [n° 120 p. 16 + n° 155 p. 217 + Arch. Nat. X1a 8606 f° 185 v°]. L'épouse légitime du duc, Marguerite de Bretagne ne résista pas à cette injuste préférence et mourut en septembre 1469 [n° 120 p. 16 + n° 49 T. 2 – L. 13 p. 111 Acte de Bretagne T. 3 Col. 202 + n° 41 L13 Ch.14].

La présence d'Antoinette mécontentait les Bretons. Le duc la congédia et épousa le 26 juin 1471 Marguerite de Foix [n° 49 T. 2 – L.12 p. 70 + n° 120 p. 16].

Antoinette mourut peu après, le 5 novembre 1471 n.s. et fut ensevelie en l'église du couvent des Cordeliers de Cholet [n° 120 p. 16]. Dans la chapelle, on voyait une belle pierre qui recouvrait autrefois son tombeau et sur laquelle au milieu de guirlandes de fleurs et de rinceaux élégants on pouvait lire :

*Chy gist noble et puissante Damoiselle
Antoinette de Maignelais
En son vivant, dame de Villequier et de Maignelais
Vicomtesse de la Guierche en Touraine
Et de Saint Sauveur le Vicomte
Dame de Montrésor et de Menethou Salon
Des Isles de Marennes, d'Oléron et de coste ville de Cholet
Qui trespassa le Ve jour de Novembre MCCCCLXX.
Dieu en ait l'âme – Amen.*

[n° 43 + n° 155 p. 224]

Le tombeau aurait été détruit en 1563 pendant les guerres de religion. La pierre tombale fut retrouvée enfouie vers 1880 et est exposée dans le musée d'Art et d'Histoire de Cholet.

ARTHUS ET ANTOINE DE VILLEQUIER

Fils des précédents :

Arthus (ou Artur), né vers 1451, épousa vers 1478 Marie de Montberon, fille de Guichard de Montberon seigneur d'Avoir, Grésigny, Chassay, baron de Mortagne-sur-Gironde et de Catherine Martel [n° 112 p. 435], qui était alliée par son grand-père aux Clermont-Nesle [n° 120 p. 18]. Elle était appelée de Monbrun ou Montbrun par certains auteurs [n° 99 T. III p.117 + n° 88 T. XXX p. 325]. De leur mariage naquit un fils : Jean Baptiste de Villequier [n° 120 p. 19].

Antoine, né en 1453, épousa le 26 novembre 1479 Charlotte de Chatillon dite de Bretagne, fille de Guillaume de Blois dit de Bretagne vicomte de Limoges et d'Ysabeau de la Tour de Boulogne [n° 124 + n° 56 T. I + n° 92 p. 36]. De cette union naquit un fils : François de Villequier qui mourut au château d'Amboise, vers l'âge de 15 ans, en septembre 1495 [n° 92 p. 36 + n° 16 p. 82].

Pendant la minorité d'Artus et d'Antoine, Antoinette de Maignelais eut l'administration de La Guerche.

Arthus de Villequier porte le titre de seigneur de Montrésor le 1er Mars 1465 et à partir de cette date est au service du duc de Bretagne dont il reçoit 10 écus par mois [n° 57 T. III p.143 à 146 + Chambre des Comptes de Nantes].

A la mort de leur mère en 1471, les biens considérables étaient restés indivis et se montaient à 450000 livres environ [n° 120 p.17 + n° 155 p. 228]. Le testament de leur père traitait imparfaitement le partage de ces biens, ce qui donna lieu à des contestations et des querelles violentes entre les deux frères, querelles qui durèrent 35 ans après la mort de leur père et qui furent finalement réglées par le Parlement.

Antoine de Villequier fut seigneur de La Guerche et Montrésor en partie, seigneur de Ménétou-Salon, vicomte de St Sauveur le Vicomte, chevalier, conseiller et chambellan du Roi [n° 92 p. 36 + n° 16 p. 82].

En 1472, Arthus rendit hommage pour les terres de Villequier, St Sauveur le Vicomte, Maignelais, La Guerche, Montrésor, Menetou Salon et demanda un répit pour fournir les aveux et dénombremments de ces seigneuries, répit qui lui fut accordé par lettres royales datées de Paris le 12 juin 1472 [n° 155 p. 230 + Arch. Nat. P.716 f° 170]. Evidemment, il ne s'agit que de la part des terres lui revenant.

En 1473, Antoine, bénéficiant de l'appui royal de Louis XI, fit enlever par force et violence et incarcérer son frère Arthus à Châlons. Il s'empara pendant deux ans de tous les biens paternels et maternels. Arthus réussit à s'enfuir, fut repris et ramené en prison à Châlons. Il dut céder sur certains points, fut remis en liberté, se retira à Cholet où son frère vint l'arrêter de nouveau. Après bien d'autres péripéties qui le conduisirent jusqu'à Lyon, Artus souscrit le 19 avril 1476 au partage de l'héritage de la succession paternelle. Il était lésé par son frère Antoine dont la part dépassait de beaucoup la moitié des biens, estimés à 12000 livres en revenu annuel des terres et à 24000 écus en biens meubles [n° 120 p. 17 + Arch. Nat. X1a 124 + n° 48 p. 64].

Il résulta de ce partage qu'Arthus conserva Villequier, La Guerche, Etableaux, Cholet, la Resne de Mâcon et les péages du Rhône, Bescon en Anjou, Montmorillon et Lubignac mais ses revenus ne furent que de 1800 livres alors que ceux d'Antoine se montaient à 7000 livres [n° 120 p.18 + n° 155 p. 234].

La part d'Antoine était composée des terres de St Sauveur le Vicomte, de Montrésor, de Maignelais, Menetou Salon, des îles d'Oléron et Marennes [n° 155 p. 234].

Par la suite pour des raisons inconnues, Antoine intenta un procès à Arthus [n° 48 p. 64].

Le 15 octobre 1478, Arthus, vicomte de La Guerche, reçut hommage d'Antoine d'Arnac seigneur de « la Fourmeraie » (la Fourneraye d'Arnac – paroisse de Mairé), à foi et hommage lige, 15 jours de garde en la ville de La Guerche et 10 sols de loyaux aides¹ [Rôle des fiefs en Touraine + n° 120 p. 18 + n° 92 p. 35 + n° 88 T. XXIX p. 282].

En 1482, Antoine de Villequier vicomte de St Sauveur le Vicomte, seigneur de Montrésor, des îles d'Oléron et de Marennes donne et délaisse à Pierre d'Authon, écuyer, seigneur du dit lieu, la capitainerie de l'île de Marennes... [n° 177a p. 315].

30 août 1483 : Mort de Louis XI.

Le 2 Octobre 1483, Antoine de Villequier seigneur de Montrésor, reçut les aveux à foi et hommage lige, 15 jours de garde et une livre de cire neuve à muance du chapelain pour la chapelle de Notre Dame du Fief (Loches) [n° 88].

Le 22 juillet 1484, à Paris, Arthus rendit hommage au nouveau Roi Charles VIII pour la vicomté de La Guerche, la baronnie de Villequier et la moitié par indivis des fiefs de Montfaucon et demande la révision de son partage [Arch. Nat. P. 13 f° 145 – P. 3533 f° 450 – 455 – P. 2662 n° 2041 + n° 48 p. 64 + n° 120 p. 18 + n° 155 p. 239].

Le 1er Août 1484, Antoine rendit hommage au Roi pour Montrésor, St Sauveur le Vicomte, Néhou, Auvers, les îles d'Oléron, Marennes, Arvers, Brouhé, Chessoux, Yes, Menetou Salon et Maignelais. Le même jour, le Roi lui accorda un délai d'un an pour présenter les aveux de ses biens en raison de ses occupations vis à vis de sa personne [n° 155 p. 238 + Arch. Nat. P. 2631 nos 189 –190].

Le 23 juillet 1489, un arrêt du Parlement annula les dispositions du partage fait à Lyon le 19 avril 1476 considérant qu'il avait été fait sous contrainte, force et violence. Il fut décidé qu'Arthus de Villequier, l'aîné, prendrait les deux tiers des domaines de La Guerche, d'Etableaux et de Montrésor, de Cholet et Bécon en Anjou avec les manoirs principaux et qu'Antoine aurait l'autre tiers, mais sans aucun droit sur les manoirs et sur les justices. Antoine n'eut que l'usufruit pour la part sur Cholet et Bécon.

Arthus reçut St Sauveur le Vicomte, la baronnie de Villequier et la terre de Maignelais dont son frère eut l'usufruit sur la part lui revenant. Menetou Salon, Montmorillon et Lubignac furent répartis selon la coutume locale entre les deux frères et les îles d'Oléron, Marennes, Brouhé, Arvert, Chessoux, Monteschin, la Resne de Mâcon et les péages à Lyon furent partagés par moitié ainsi que les biens meubles de la succession paternelle et maternelle. Il en résultait qu'Arthus étant le seul châtelain

¹ Dom Housseau T.XII¹ n° 5823

avait seul la qualité pour recevoir les hommages féodaux [Arch. Nat. X1a 124 fos. 406 à 412 + n° 120 p. 18 + n° 48 p. 64 + n° 155 p. 240 à 242 + n° 54 Vol. 92].



Angelot d'or

En 1489 un hommage fut rendu par Pierre d'Authon seigneur du dit lieu à Charlotte de Bretagne, veuve de feu Antoine de Villequier, en son vivant vicomte de St Sauveur le Vicomte et des Iles d'Oléron, Marennes et Arvert, à foi et hommage lige et au devoir d'un angelot d'or, à muance de seigneur [n° 177a p.324].

Contrairement à ce qu'affirme Carré de Busserolle en situant la reconstruction du château vers 1450 en faveur d'Antoinette de Maignelais, et du fait que son mari ne jouit de cette propriété que pendant 4 ans, on peut supposer qu'Arthus entreprit de rebâtir le château de La Guerche à partir de 1489. Aucun document ne prouve la reconstruction aux frais du Trésor Royal. De nombreux écussons aux armes des Villequier, tant au-dedans qu'au dehors de l'édifice, montrent que l'édification a dû être faite par un des membres de cette famille. On peut voir à la croisée d'ogive de la chapelle du château les armes accouplées des Villequier et des Montbéron et les initiales A.V. en frontispice de la tour de l'escalier d'honneur, ce qui permettrait d'attribuer à Arthus au moins la reconstruction de l'aile donnant sur la Creuse. D'autre part une analyse dendrochronologique effectuée sur les solives du rez-de-chaussée du corps principal indique que le château aurait été construit en 1500.

En 1489, Bertrand de Château-Chalons, seigneur du Plessis (commune de Barrou), de la Chatière (commune d'Abilly), Bassimonon, Guindray, de la Folie, etc... et sa femme Jehanne de Fougères, rendirent hommage de leur terre à Arthus de Villequier [n° 89].

A partir de 1490, Bertrand porte le titre de conseiller et chambellan du Roi.

Antoine mourut le 3 septembre 1490¹. Un arrêté du Parlement de Paris du 4 septembre 1490 en atteste [Arch. Nat. X1a 121 f° 443 + n° 48 p. 64].

Le 3 octobre 1490, Arthus de Villequier rend foi et hommage au Roi pour les terres de Maignelais, Etableaux et Chanceaux, St Sauveur le Vicomte, Oléron, Marennes et les dépendances [n° 155 p. 242 + Arch. Nat. P. 13 f° 145 et Bib. Nat. Fr. 20691 f° 460].

Le 27 août 1491, Pierre de Gamaches, seigneur du Petit Montausier (Ile d'Oléron), rend hommage à Arthus et en fournit le dénombrement le 12 septembre 1491 par acte signé Gaultreau greffier [n° 201].

¹ Dom Fonteneau T.XXIX p.83

En 1491, Artus de Villequier, chevalier, vicomte de La Guierche en Touraine et seigneur de l'île d'Oléron, a baillé et livré à foi et hommage simple et au devoir d'un angelot d'or à payer à muance de seigneur à Pierre d'Authon, écuyer, seigneur du dit lieu [n° 177a p. 336].

Après le décès d'Antoine, et celui de son neveu François en 1495, Arthus hérita de tous leurs biens à l'exception de Menetou Salon qui fut conservé pour son douaire par Charlotte de Bretagne, femme d'Antoine. [n° 48 p. 64 + n° 120 p. 18].

Celle-ci avait vendu la seigneurie de Montrésor par décret de 1493 à Imbert de Batarnay, chevalier seigneur de Bridoré en Touraine et de Moulins en Berry.[n° 88 T. XXX p. 325 + n° 16 p. 82 + n° 203 p. 250 + n° 48 p. 56 + n° 10 p. 54].

Par acte du 13 janvier 1497, le sieur de Villequier (Arthus), affranchit le fief du Treuil (Oléron) de tous devoirs de complans, d'agrières et autres, en faveur de Gilles de Fonbelles, s'y réservant seulement 55 sols de rente.[n° 201].

7 avril 1498 : Mort de Charles VIII.

Arthus rendit foi et hommage au Roi Louis XII le 22 juillet 1498 pour ses terres et seigneuries de La Guerche, Etableaux et Chanceaux, Monmorillon, les îles d'Oléron, Marennes etc..., la seigneurie de Maignelais et la moitié indivis de Montfaucon. [Arch. Nat. P.16 n° 169 + n° 48 p. 64]. Le même jour, par un acte différent, il rendit aveu pour les terres de Villequier, St Sauveur le Vicomte, Nehou et Arvers [Arch. Nat. P. 2672 n° 2700 + n° 155 p. 254].

Cet hommage fut rendu après la vente du 6 juillet 1498 pour 3000 livres avec le consentement de sa femme Marie de Montberon, du domaine de Maignelais à Louis de Halleuin, seigneur de Piennes.

Le 15 février 1501, il reçut l'hommage de Bertrand de Château-Chalons pour son hébergement à la Chatière (Commune d'Abilly)¹, puis, le 15 septembre 1501, celui de Bernard Poittevin à cause du fief du Chesne dépendant de la châtellenie d'Etableau² : « Devans très noble et puissant Sgr M. Artus de Villequier chevalier Vicomte de La Guerche en Touraine, de St Sauveur le Vicomte, Sgr d'Auléron en Marengue, Broue, Chasfoux, d'Etableau et du dit lieu de Villequier, je Bernard Poittevin escuier tiens de vous à cause de votre château et châtellenie d'Etableau, "de comme lyme" de vous le fief du Chesne. Le 15 septembre 1501 ».

Le 22 août 1505, Arthus de Villequier vicomte de La Guerche, reçoit aveu d'Antoine de Château-Chalon, chevalier, foi et hommage simple pour le fief de la Fontaine [n° 88 T. XXIX p. 282 + n° 92 p. 55].

Le 25 octobre 1506, il fait partie des nobles comparant à la Réformation de la Coutume de Touraine. [n° 203].

Le 19 Août 1508, Arthus en tant que seigneur d'Oléron reçut hommage et aveu de Pierre Jourdain seigneur de Bonnemie qu'il tenait de son mariage avec Marie Ceris, de la famille des précédents seigneurs de ce lieu, par parchemin signé A. Gorron Greffier à la requête du dit Jourdain [n° 201].

¹ Dom Housseau T. XII² n° 7439

² Dom Housseau T. XII² n° 7424-7426

Sur cette île, il anoblit le fief de Leaudière ainsi que quelques autres et posséda après le Roi la seigneurie de Rabaine dont une partie ensuite fut vendue à Toussaints Babiaud [n° 201].

En 1510, Arthus et sa femme font installer une cloche appelée Marie, que nous pouvons voir encore aujourd'hui, dans le clocher de l'église de La Guerche. Elle comporte leurs armes :

Un écu portant : écartelé, aux 1 et 4, fascé (d'argent et d'azur), qui est Montbéron ; aux 2 et 3, de (gueules) semé de trèfles (d'or) à deux bars adossés (du même), qui est Clermont.

Un sceau rond aux armes de la famille de Villequier : de (gueules) à la croix florencée (d'or), cantonnée de douze billettes (du même) posées 2 et 1 à chaque canton ; écu penché ; cimier: un hippogriffe ou un griffon ; supports: deux hippogriffes ou griffons ; légende circulaire: S.... ARTUS de VILLE...ER [n° 112 p. 435 – 436].

Le 24 octobre 1511, Antoine d'Alogny ou Aloigny rendit aveu à Arthus de son hôtel et hébergement à Soulangé (Paroisse de Barrou)¹ [n° 120 p. 18].

Par acte passé au château de La Guerche le 25 mars 1514, lui et sa femme vendirent Menetou-Salon à Jehanne de Graville, veuve de Charles d'Amboise seigneur de Chaumont, maréchal de France, pour la somme de 20500 livres tournois [Arch. du Cher Série E 920 + n° 155 p.256 – 258].

Le 29 octobre 1514, Antoine d'Aloigny seigneur du Péré, rendit aveu à Arthus de Villequier vicomte de Villequier, pour son hôtel et hébergement de Soulangé (paroisse de Barrou), foi et hommage simple et vingt sols aux loyaux aides² [n° 88 T. XXIX p. 283].

1^{er} janvier 1515 : Mort de Louis XII

Le 5 Juin 1515, Arthus, affaibli par l'âge, chargea son fils de rendre aveu au Roi François 1^{er} à Amboise pour les terres et seigneuries de La Guerche, Etableaux, St Sauveur le Vicomte, les Iles d'Oléron, Marennnes et dépendances, Nehou, Villequier et les fiefs de Montfaucon [Arch. Nat. P.16 n° 227, 3963 n° 15942 + n° 48 p. 64 + n° 155 p. 258].

La possession de « l'Isle D'Olléron » fut difficile à maintenir devant la puissante maison de Pons et les Villequier ne purent leur résister. « *Ils s'y maintindrent quelque tems par armes et procez* ».

Après de multiples rebondissements, la Couronne intervint et un jugement fut rendu le 16 septembre 1514, attribuant la jouissance de l'île d'Oléron, Marennnes, Brouhé, Chessoux et les dépendances aux fils de Pons et la propriété à la couronne. En compensation, il fut attribué à Arthus une rente annuelle sur ces terres de 2000 livres [Arch. Nat. J. 866 n° 16 fos 51 à 53]. Il fut demandé de faire exécuter ce jugement par mandement du Roi le 12 juillet 1515 et le 7 août un sergent à cheval du Chatelet porta l'assignation suivante :

« *Le Jedy neufvième d'Aoust, dit François Joly en son exploit, me suis transporté de ceste ville de Paris an la ville de la Guierche, par devers la personne de Artus de*

¹ Dom Housseau T. XII² n° 7488

² Dom Housseau T. XII¹ n° 5796

Villequier, lequel estoit en son chasteau de la Guierche, auquel parlant à la personne dudit Villequier, l'ay adjourné à compararoir pardevant vous à dix heures du matin du quatriesme jour de Septembre prochain venant. Lequel Arthus de Villequier m'a requis coppie de mon exploit pour lui servir et valloir en temps et lieu. Es présences de Maitre Pierre Beauvoys, licencié en loix, Chastellain dudit lieu de la Guierche et Jacques Marbault, Sergent royal au baillage de Touraine, tesmoing mon seing manue: cy mis le mercredy quatorzienne jour d'Aoust an mil cinq cens et quinze » [n° 155 p. 250 + Arch. Nat. J. 866 n° 16 f° 54].

Cette comparution eut lieu le 1er octobre sans la présence d'Arthus, avec ses représentants Jehan Nyvault, René Guillemot et Emery Lopin, bailli de La Guerche et avocat au baillage de Touraine.

Le sieur de Pons fut remis en possession de l'Isle le 20 octobre 1517 [n° 201]. Mais il fallut céder au plus fort et les arrêts du Parlement de Paris du 15 avril 1520 et du 15 juin 1521 déclarent l'Isle d'Olléron domaine du Roy.

On suppose qu'Arthus mourut vers la fin de l'année 1515, en tous cas avant 1517, car on ne trouve plus trace de lui. Sa veuve se retira en 1520 à Etableaux et y fonda le 15 janvier 1527 deux chapelles en l'honneur de la Sainte Vierge et de Sainte Catherine, dont une dans le château, qui furent consacrées le 15 juin 1527 par l'archevêque de Tours [n° 120 p. 19 + n° 155 p. 567].

Le 27 avril 1527, elle y fonda une chapellenie et y dota pour le repos de son âme, celle de son mari et de ses parents, 10 livres de rentes et 2 pièces de vignes pour une messe à y célébrer tous les samedis [n° 120 p. 19 + n° 155 p. 258 –260].

JEAN BAPTISTE DE VILLEQUIER

Fils unique d'Arthus de Villequier et de Marie de Monbéron.

Chevalier, il fut vicomte de La Guerche, seigneur de St Sauveur le Vicomte, de Villequier, d'Etableaux, Chanceaux, Montfaucon, Oléron etc.

En janvier 1501, il fut enfant d'honneur de la Reine Anne de Bretagne (épouse du Roi Louis XII) et reçut de celle-ci 600 livres [n° 57 T.III p. 855 à 857].

Il épousa en premières noces vers 1514 Jacqueline de Miolans (fille de Jacques de Miolans seigneur d'Anjou en Dauphiné et de Jeanne Daillon) qui mourut à la fin de l'année 1518 et fut enterrée dans l'église paroissiale de Saint-Marcellin de La Guerche devant le grand autel. Son tombeau, représentant une femme couchée avec les mains jointes et un habit monacal ceint d'une cordelière, fut transporté dans le château par Monsieur de Croy et se trouve maintenant dans l'ancienne salle des gardes du logis. Jacqueline eut en dot à son mariage des terres et une somme d'argent dont il restait à sa mort encore 12000 livres et une rente de 300 livres dûe par son oncle Pierre de Laval, seigneur de Bressuire et de La Haye en Touraine [n° 155 p. 262].

Le 4 septembre 1516, Jean-Baptiste vendit à Pierre Marnay le domaine du Grand Essart, sur la paroisse de Barrou relevant censivement de la Guitemandière.[n° 173 –E103 + n° 88].

De son mariage il eut un fils, René, qui mourut vers 1520 [n° 92 p. 39 + n° 88 T. XXIX p. 279], et que sa mère cite dans son testament daté du 17 septembre 1518, fait au château de La Guerche.

Dans ce document Jacqueline de Miolans demanda à être inhumée devant le grand autel de l'église St Marcellin et ordonna qu'il soit célébré à perpétuité sept messes par semaine, et douze mille messes pour le repos de son âme et celle de ses amis trépassés [n° 92 p. 37] :

« In nomine Patris et Filii et Spiritus sancti, amen.

Jésus, je, Jacqueline de Myolans, après avoir demandé congé à mon mary de faire mon testament, saine d'entendement, detenue de maladie, considérant les calamités de ce monde, fait et ordonne mon testament en la forme et la manière qui s'ensuit :

Primo, je recommande mon âme à Dieu et à Nostre-Dame, et à la cour céleste du Paradis ; et que ma dicte âme sera séparée de mon corps, que mon dict corps soit en l'église de la Guerche, devant le grand-autel de monsieur saint Marcellin..

Item, je veux et ordonne qu'il soit dit et célébré pour mon âme et de mes amis trépassés douze mille messes ; item, je veulx et ordonne qu'il soit dit et célébré perpétuellement sept messes par chacune sepmaine en la dite église du dit lieu de la Guerche, sçavoir, en le dimanche du jour, le lundi, mardi, mercredi des trespasés, le jeudi de saint Jean-Baptiste, le vendredi des Cinq Plaies de Nostre-Seigneur, et le samedi de la Conception Nostre-Dame, lesquelles messes je ordonne estre dites à la discrétion de mes exécuteurs, par telles personnes qu'ils verront estre à faire, et de ce faire les supplie et requiers qu'ils en veuillent faire les fondations necessaires à ce que en l'avenir mon intention soit accomplie. Item, je veux et ordonne qu'il soit baillé à Claude Goulard, pour ses services, cent escus, et pour demye année qu'il reste de ses services, dix escus. Item, je donne à Mademoiselle de la Chérière la somme de cent escus pour les services qu'elle m'a faits, en ce compris les services que je luy devays. Item, je veux qu'il soit baillé à monsieur de la Chérière son espoux, la somme de 20 livres tournois, que je lui dois du reste de ses services ; item, je veux et ordonne que ma robe de damas, fourrée de martres, soit baillée à la dite dame Chérière, les dites martres ôtées.

Item, je donne à Claudine ma robe de, qui est fourrée de martres, les dites martres ôtées ; aussi à la dite Claudine ma robe de velours tanné et la somme de cent escus une fois baillés. Item, je donne à Guyanne ma robe de satin tanné, fourrée de martres, en ostant les dites martres ; aussi donne à la dite Guyanne la somme de 300 escus une fois baillés. Item, je dois à Morin, mon serviteur, la somme de 25 livres qu'il m'a prêtée, et 25 escus que je ordonne lui estre baillés ; item, je donne à Guillaume de la Mardelle, serviteur de M. de St-Sauveur, mon espoux, trois escus pour les services qu'il m'a fait ; item, je veux et ordonne qu'il soit payé à messire Charles Gaultier la somme de 78 escus, sols qu'il m'a prêtée pour mes affaires et pour un diamant qu'il a engaigé de moy soit retiré. Item, je veulx et ordonne qu'il soit dit et célébré, au lieu où sont enterrés ma feuè mère et monsieur du Périer, quatre messes pour chacune sepmaine, chacun deux messes perpétuellement, et sera prins l'argent de la fondation des dites quatres messes sur les arrérages de 300 l. de rente que monsieur de Laval me doit.

Item, je donne une cotte de satin broché, et une robe qui était à ma feuè mère, pour faire des ornements à l'autel auquel sera la dite fondation ; aussi donné un icel brochel au dit autel, pour la parer. Item, je veux qu'il soit payé à messire Antoine Baillebeau, prestre, six escus sols qu'il m'a presté, et à Jeanne Baudé six escus sols, et à Julian Bouteiller quatre escus, qu'ils m'ont presté. Item, tout ce present mon testament je ratifie et approuve l'appointement faist avec messieurs mon beau-père et belle-mère, et mon mary, par cy devant, et veux que le dit appointement este son effect. Item, je veux et ordonne les choses susdites, et ce présent mon testament estre payées, exécutées et accomplies sur la somme de douze mille livres restant des deniers que j'ay reçus de messire Jacques de

Beaune, depuis mon mariage, pour ce que la dite somme n'a encore esté convertie en acquest et héritages, et icelle veulx estre censée et réputée pour meuble, en faveur de l'accomplissement de ce présent testament et autrement, selon ma disposition et debtes payées, si aucunes sont trouvées estre par moy deues, et le dit testament accompli, le reste si aucun y a, je le donne à mon dit mary perpétuellement, si mon fils René allait de vie à trespas devant lui.

Item, je eslis mes exécuteurs madame ma belle-mère et monsieur mon mary, auxquels je baille mes terres pour faire et parfaire mon dit testament, fait es présences de nobles hommes Gilles de la Broise, Estienne Morin et maistre Baptiste, médecin, et plusieurs autres, le 17e jour de septembre, l'an 1518. En tesmoing de vérité j'ay fait signer mon dit présent testament et dernière volonté aux notaires ci-dessous escripts, les jour et an que dessus ».

En 1519, Jean-Baptiste de Villequier désigna un grand nombre de prêtres pour la célébration des messes fondées par sa femme et il leur assigna, par un acte fait en 1524, 50 livres de rente sur les greffes et tabellionage de la vicomté de La Guerche¹ [n° 120 p. 19 – 20 + n° 92 p. 39].

Par contrat du 28 mai 1519, il épousa en secondes noces Anne de Rochechouart qui n'avait selon certains généalogistes que 13 ans, fille d'Aymery de Rochechouart seigneur de Mortemart, de Tonnay-Charente et de Jeanne de Pontville [n° 120 p. 20 + n° 92 p. 39 + n° 113 T.V p. 372 + n° 30]. Elle porta alors le titre de dame d'Etableaux.

De ce mariage naquirent 3 enfants :

Claude, baron de Villequier et vicomte de La Guerche

René, baron de Clervaux et d'Aubigny en Poitou, seigneur de Remeneuil en Brie, Faye, Chanceaux et Etableaux, qui épousa en premières noces, le 15 juillet 1568, Françoise de la Marck et en secondes Louise de Savonnières qui fut marraine avec son mari à La Guerche le 9 août 1598.

Jacqueline, mariée à Claude Savary seigneur de Lancosme [n° 120 p. 20 + n° 92 p. 39 + n° 88 T. XXIX p. 279].

Le 6 mai 1522, Jean Baptiste de Villequier rendit aveu au Roi pour la Vicomté de La Guerche, les seigneuries de Chanceaux, Villequier, St Sauveur le Vicomte, Nehou, les terres de Saintonge (sur lesquelles il ne recevait qu'une rente de 2000 livres) et les fiefs de Montfaucon [Arch. Nat. P. 5561 n° 673 bis + n° 48 p. 64].

En 1526, il devint conseiller et chambellan ordinaire du Roi François Ier [Bib. Nat. Fr. 7856 f° 922]. Il recevait pour cette charge une pension de 1200 livres que l'on retrouve sur des quittances du 10 mai 1536 et du 1er mai 1542. Malgré ces fonctions, il demeura ordinairement à La Guerche où il séjourna très souvent [n° 120 p. 20]. Il est entre autre présent sur ce lieu le 22 décembre 1531 et en 1533 [n° 155 p. 270].

Le 15 janvier 1526, il reçut foi et hommage simple d'André de Baillon, prêtre curé de Bossé, seigneur du Boisdais, paroisse d'Abilly [n° 155 p. 270 – 575].

Le 24 Septembre 1528, il est mentionné dans un acte avec les titres suivants² :

¹ Dom Housseau T.XII¹ n° 5833

² Dom Housseau T. XII² n° 7427

Baptiste de Villequier vicomte de St Sauveur le Vicomte, seigneur d'Oléron, d'Albret, d'Estableau et Chanceaux.

Nota : Il est à noter qu'Oléron n'était plus dans la famille depuis 1514.

Le 4 novembre 1539, Claude Goulard lui rend hommage pour son fief des Rivaux (Paroisse de Chaumussay) [n° 155 p. 270].

Le 2 février et le 27 avril 1540, Bertrand de Chateauchallon reconnaît « tenir de lui son hébergement de la Chatière » (Paroisse d'Abilly)¹ [n° 155 p. 270].

Le 18 juin 1540, Joachim de Chergé seigneur de Buxeuil rendit aveu au seigneur de La Guerche [n° 88 T. XXIX p. 314].

En 1543, Jean Baptiste est nommé Lieutenant des cent gentilshommes de la Chambre du Roi [Bib. Nat. Fr. 21405 f° 352]. Ce titre est porté dans des lettres royales du 23 novembre de la même année [Arch. Nat. P.P. 119 Actes VI n° 22694 + n° 155 p. 270].

Le 3 novembre 1543, il reçoit l'aveu de Louis Brossin, chevalier, seigneur de Méré pour son chastel et maison forte de Méré (appelé à cette époque Méré le Gaulier) tenus à foy et hommage lige, à quarante jours de garde en la ville de La Guerche, quand il en est nécessité, avec tous droits de haute, moyenne, basse justice² [n° 120 p. 20 + n° 88 T. XXX p. 245 + n° 92 p. 57].

31 mars 1547 : Mort de François 1er

Jean-Baptiste mourut en 1547, et sa femme Anne de Rochechouart se retira à Estableaux où elle vécut jusqu'en 1575 [n° 120 p. 20 + Bib. Nat. Fr. 7856 f° 1105].

Le 14 juillet 1551, Anne est désignée dans un acte comme veuve de Baptiste de Villequier³.

Le 20 Octobre 1551, elle reçut l'aveu de Jehanne de Marans veuve de Louis Poitevin pour la terre du Puy du Chesnes⁴ :

« Devans haute et puissante dame Anne de Rochechouart Dame de Villequier, d'Estableau, Chanceaux, douayrière du vicomté et chastellenie de La Guierche veufve de Déffunt et Messire Baptiste de Villequier lui vivant chevalier, Sgr vicomte de La Guierche et du lieu d'Estableau et Chanceaux, des fiefs anciens de Montfaucon conseiller et chambellan ordinaire du Roy. Je Jehanne de Marans Vve de défunt Loys Poictevin en son vivant escuier, Sgr de la Vienne, des fiefs de Chesnes, la Brosse et Genefay, tiens de vous le fief du Puy de Chesnes le 20 Octobre 1551. ».

Le 1er mars 1552, Anne de Rochechouart, dame d'Estableau, eut la charge de la nomination et présentation du 6ème chapelain lors de la fondation de la collégiale du Grand Pressigny par Robert Chesneau prêtre [n° 88 T. XXIX p. 148 à 150].

Le 10 Juin 1552, elle fit une lettre d'indemnité en faveur de cette collégiale, signée par elle, Perrion et Barrault greffiers [n° 88 T. XXIX p. 152].

¹ Dom Housseau T.XII² n° 7438-7440-7479, T. XII¹ n° 5804

² Dom Housseau T. XII¹ n° 5801

³ Dom Housseau T. XII² n° 7492

⁴ Dom Housseau T. XII² n° 7425

Vers 1571 et par testament du 8 avril de la même année, elle fit construire la chapelle St-Nicolas située à gauche du maître autel de l'église St Marcellin à La Guerche et constitua une rente perpétuelle de 34 livres, 13 sous, 4 deniers pour le service religieux de la chapelle. En même temps elle attribua une rente à l'église d'Etableaux [n° 120 p. 21 + n° 88 T. XXIX p. 32].

CLAUDE I DE VILLEQUIER

Fils de Jean Baptiste de Villequier et de Anne de Rochechouart, il est appelé « Villequier l'ainé » en 1575 et 1578 [n° 128 T. 10 p. 388 + n° 113 T. II p. 651].

Il fut baron de Villequier et Montaigu-le-Blanc, vicomte de La Guerche, seigneur de la Roche Méigné de 1541 à 1543, de la Roche Gençay, de Chanceaux. A la mort de son père en 1547, il eut en partage Villequier, Montfaucon et La Guerche comme en atteste l'acte de foi et hommage-lige qu'il rendit au roi à Fontainebleau le 15 septembre 1547 [n° 155 p. 272 + Arch. Nat. P. 16 n° 327].

Il épousa le 8 septembre 1539 Renée d'Appelvoisin, fille de Guillaume d'Appelvoisin, seigneur de la Roche du Maine et Gençay et d'Anastasia de la Béraudière [n° 77 + n° 107 + n° 30 + n° 79 p. 69 + n° 140 T. IX p. 60].

Ils eurent un fils : Georges né en 1543.

François Rabelais, dans ses œuvres : « Le Quart de Livre des faits et dits héroïques du bon Pantagruel », au chapitre 10, fait conter par frère Jean des Entommeurs une aventure arrivée à un seigneur de La Guerche (certainement Claude étant donné que Rabelais séjourna à Poitiers entre 1540 et 1546 et que cette édition est à situer entre 1534 et 1548) : Lors d'un somptueux banquet donné par un de ses parents et voisins dans un château (on peut supposer qu'il s'agit d'Etableau), on lui fit la farce de déguiser les pages en demoiselles bien pimpantes auxquelles avec grande courtoisie il baisa la main :

« Vous parlez de baiser damoizelles ? Par le digne et sacre froc que je porte, volontiers je m'en déporte, craignant que m'advieigne ce que advint au seigneur de Guyercharois.- Quoy ? (demanda Pantagruel). Je le congnois ; il est de mes meilleurs amis. Il estoit (dist Frère Jan) invité à un sumptueux et magnifique banquet que faisoit un sien parent et voysin, auquel estoient pareillement invitez tous les gentilz hommes, dames et damoyselles du voysinage. Icelles, attendentes sa venue, desguisèrent les paiges de l'assemblée et les habillèrent en damoyselles bien pimpantes et atourées. Les paiges endamoysellez à luy entrant près le pont-leviz se présentèrent. Il les baisa tous en grande courtoisie et révérences magnifiques. Sus la fin, les dames, qui l'attendoient en la guallerie, s'esclattèrent de rire et feirent signes aux paiges à ce qu'ilz houstassent leurs atours. Ce que voyant le bon seigneur, par honte et despit, ne daigna baiser icelles dames et damoyselles naïfves, alléguant, veu qu'on luy avoit ainsi desguysé les paiges, que, par la mort beuf de boys ! Ce doibvoient là estre les varlets, encores plus finement desguysez ».

Le 11 novembre 1551, le vicomte de La Guerche fit à la fondation de la collégiale du Grand-Pressigny une lettre d'indemnité de la métairie de la Villate signée Jussay et Barrault [n° 88 T. XXIX p. 152].

Le 27 Mars 1559, Claude est à Poitiers au couvent des Jacobins Saint Dominique en compagnie de François Aubert, lieutenant général en Poitou et président du présidial de Poitiers. Ils interrogent six prisonniers protestants mais doivent quitter les lieux

suite à l'attaque de sympathisants, entrés par force dans le couvent qu'ils saccagent [n° 36 lettres de François Aubert au roi Henri II – p. 5 et 6 du 27 Mars (Bib. Nat. Fr. 15871 p. 247) – p. 8 à 10 du 31 mars 1559 (Bib. Nat. Fr. 15872 p. 69)].

En 1560, il est en procès avec Louis Brossin seigneur de Méré, procès réglé par Antoine de Bourbon, roi de Navarre, duc de Vendôme, « sans apporter aucune tache et déshonneur » [n° 120 p. 32]. Une transaction du 4 août 1561, consacra cet accommodement [n° 155 p. 288 + n° 110 p. 111].

Le 28 janvier 1561, il reçoit l'hommage de René de Beauval pour ses seigneuries des Courtils et de Soulangé (Commune de Barrou) [n° 120 p. 32].

En 1566, il acquiert Château-Gaillard, hameau de la commune de St-Denis-Hors, près d'Amboise, au prix de 1000 écus d'or Soleil [n° 88].

En 1567, il est promu chevalier de l'ordre St Michel [n° 120 p. 31 + n° 92 p. 39 + Mém. De Castelnau T. I p. 370 + n° 155 p. 276].

Le 30 juin 1568, il est nommé chambellan du Duc d'Anjou, frère du Roi Charles IX, avec 800 livres d'appointements par an [n° 155 p. 286 + Arch. Nat. KK. 249 f° 91].

Claude, en tant que capitaine de 50 lances, son fils Georges comme guidon ou porte-étendard et son frère René commandant une compagnie, accompagnèrent le duc d'Anjou (plus tard Roi de France sous le nom d'Henri III) dans son expédition contre Condé (Louis de Bourbon, prince de Condé, chef des calvinistes) en Saintonge et Poitou. Ils s'arrêtèrent à La Guerche avec l'armée, les écuyers, les pages et serviteurs du Duc, du 30 octobre au 3 novembre 1568 pour y attendre le duc de Montpensier représentant le Roi en Touraine, Anjou et Maine. La présence du duc d'Anjou est attestée par différents comptes de Moreau, son trésorier [Arch. Nat. KK. 249 f° 80 et suiv.+ n° 155 p. 280]. Le duc de Montpensier était parti de Saumur pour délivrer Angoulême tenue par les protestants, avant de se rendre à Châtellerault.

Le 3 novembre, ils passèrent la Creuse et se dirigèrent vers Châtellerault où Montpensier se trouvait et marchèrent ensemble sur l'ennemi du côté de Chauvigny mais furent battus par Condé à Jazeneuil.

Le duc d'Anjou se retira avec son armée le 23 janvier 1569 entre la Creuse et la Vienne et passa à La Guerche le 28 janvier 1569 d'où il écrit au comte du Lude (Guy de Daillon, gouverneur de Poitiers) la lettre suivante :

« Monsieur le conte, je vous pry de faire bailler à ce porteur une charrette garnye de chevaux pour mener et conduyre sa pouldre et munition qu'il va quérir à Poictiers pour icelle mener à Chauvigny où est le régiment de mon cousin le sieur Strozzy, d'aultant qu'il en a grand besoing, et à faulte de ce et que l'ennemy voulsist tenter quelque chose sur ce passage, il seroyt à craindre qu'il en vint de l'inconvénient ; au moyen de quoy je vous pry de user dilligemment, pryant Dieu, Monsieur le conte, qu'il vous ayt en sa sainte et digne garde.

Esript au camp de la Guyerche, le XXVIIJe jour de Janvier 1569. Vostre bon amy. Signé : Henry

Et la suscription est : A Monsieur le conte du Lude, etc.¹ [n° 32 p. 239 – 240 n° 179].

¹ Dom Housseau T.X n° 4449

La campagne de 1569 fut plus heureuse : victoire de Jarnac le 13 mars, prise de St-Maixent le 26 mars, levée du siège de Poitiers le 24 août. Le duc d'Anjou rassembla 10000 hommes (français et italiens) et 5000 chevaux à La Haye en Touraine d'où ils partirent le 5 septembre 1569. Ils attaquèrent Châtellerauld le 7, mais durent donner un deuxième assaut le 8 obligeant les protestants à rebrousser chemin vers la Celle et Port-de-Piles [n° 80].

La paix fut signée avec les protestants à St-Germain-en-Laye le 8 août 1570.

Vers 1571, Claude de Villequier devint Gouverneur des provinces de la Haute et Basse Marche [n° 155 p. 286].

Sa femme, Renée d'Appelvoisin, mourut à La Guerche en octobre 1572 en l'absence de son mari et de son fils Georges qui se trouvaient à Paris [n° 120 p. 33].

En 1573, Claude est gentilhomme de la chambre du Duc d'Anjou [n° 120 p. 33].

Au début de février 1573, avec son fils Georges et son frère René il accompagne le duc d'Anjou au siège de la Rochelle, principal bastion protestant, qui dura six mois sans succès [n° 120 p. 33]. Claude de Villequier y était encore présent le 9 avril 1573 avec les titres de vicomte de Villequier, chevalier de l'ordre, capitaine de 50 lances. Il y délivra un certificat de l'enrôlement d'un guidon portant son sceau représentant : un écu à la croix fleuronée cantonnée de douze billettes, penché, timbré d'un heaume cimé d'une tête de chien, supporté par deux griffons [n° 66 p. 455, n°4301 + Bib. Nat. Clairambault, reg. 135 p. 2181].

La paix avec les protestants de la Rochelle fut ratifiée le 6 juillet 1573.

Le 9 mai 1573, le duc d'Anjou fut nommé Roi de Pologne. Claude, René et Georges l'accompagnèrent pour son couronnement. Ils partirent de Nancy fin novembre, arrivèrent à Cracovie fin janvier 1574 et la cérémonie eut lieu le 15 février 1574 [n° 120 p. 33 + n° 113 T. III].

30 mai 1574, mort de Charles IX.

Son frère le Roi de Pologne quitta en secret Cracovie le 18 juin 1574. Les Villequier, partis en avant, le retrouvèrent à Venise. Il prit le titre de Roi de France sous le Nom d'Henri III et fut sacré à Reims le 15 février 1575 [n° 120 p. 33 + n° 113 T. III].

Pour cette expédition, Claude reçut une somme importante de 25000 livres par quittance du 27 mai 1575 :

« En considération des services quil luy avait cy devant faitz tant à ses prédecesseurs qu'à lui en fait de guerre et autres charges et commissions où il avoit été employé pour leurs affaires et services et pour luy aider à supporter les grands fraiz et despence quil luy a convenu faire à loccasion du voyage de Poulongne, à la suite de sa majesté » [n° 155 p. 300 + Bib. Nat. Fr. 26156 f° 189].

Henri II lui constitua en outre une pension de 7200 livres tournois dont il toucha les arrérages le 21 novembre 1575 [n° 54 – Bib. Nat. Fr. 26298 Vol. 36].

Par lettre du 1er octobre 1575, le duc d'Alençon, fils de Catherine de Médicis, indique à M. du Lude gouverneur du Poitou qu'il était à La Guerche distant de 8h. de Poitiers étant du côté des rebelles [n° 27 p. 236 – 237]. Il signa une trêve de 6 mois avec sa mère à Champigny-sur-Veude le 21 novembre 1575 [n° 63 p. 169 – 170].

Le 24 octobre 1575, par lettre au comte du Lude, rédigée à Blois, la Reine mère lui fit part de l'intention de son fils, le duc d'Alençon, de s'emparer de Poitiers et Châtellerauld et le pria de se tenir sur ses gardes et que « Villeclerc l'aisné » (Claude de Villequier) se tiendra sous ses ordres [n° 128 T.10 p. 388 + Bib.Nat. col. Anjou et Touraine T. X f° 350].

Claude de Villequier fut favori de Catherine de Médicis, qui vint à La Guerche le 30 octobre 1575 et y resta 15 jours [n° 120 p. 33]. De là, elle organisa une rencontre avec les rebelles au manoir de Marigny près d'Ingrandes le 4 novembre et elle y écrivit la lettre suivante au comte du Lude, le 5 novembre 1575 [n° 35 p. 43 n° 323 + n° 128 T. 10 p. 389] :

« Monsieur le conte, vous verrés ce que le roy, monsieur mon fils, vous escript pour mectre en liberté les ostages de la Rochelle qui sont à Poitiers : en quoy je vous prie suivre entièrement son intention, comme je m'asseure que vous ferez ; priant Dieu, Monsieur le conte, vous tenir en sa sainte garde.

Escrit à la Guierche le Ve jour de novembre 1575 ».

Signé : Caterine

Chantereau

La suscription: A M. le conte du Lude, etc. »

Une réunion eut lieu à Champigny-sur-Veude entre Catherine de Médicis et son fils le duc d'Alençon et un accord y fut signé le 17 novembre qui se solda par une trêve de six mois.

Claude de Villequier fut lieutenant général de la Marche en 1576 [n° 128].

En mars 1577, il est envoyé comme ambassadeur auprès des Princes allemands qui soutenaient le duc d'Alençon, le Prince de Condé et le Roi de Navarre [n° 120 p. 33]. Cette rencontre se solda négativement [n° 155 p. 304].

Le dimanche 23 juin 1577, le Roi Henri III vint consulter Claude à La Guerche et y resta 4 jours [n° 120 p. 34]. Il signala son passage au comte du Lude par lettre du 18 juin [n° 35 p. 85 à 87 n° 354] :

« Monsieur le conte, j'ay esté particullièrement informé par le sieur de la Mothe, qui de naguères est venu par devers moy, en quel estat se trouvent maintenant mes affaires du costé de mon cousin le duc de Mayenne, outre ce qu'il m'en escrit, par où, entre autres choses, j'ay congneu le grand besoing qu'il a de l'artillerie et des pouldres et munitions qui luy ont esté ordonnées et dont a la charge le sieur de la Foucauldière, qui m'en a aussi escrit, mais le retardement procedde de ce qu'il y a quatre ou cinq cens chevaux en campagne pour surprendre la dite artillerie et munitions. Au moyen de quoy je vous prie fort que vous ordonnez quelque bon nombre de gens de guerre, selon que vous verrez qu'il sera de besoing, pour l'escorte et seureté de la dite artillerie et munitions, chose si importante que vous pouvez considérer ; pour laquelle accélérer de tant plus, j'escris en semblable de bonnes lettres aux sieurs de Fontaines, de Mortemar et de Chemerault, affin qu'avec leurs compaignies de gens d'armes ils favorisent ceste conduite, et aussi au sieur Sacramore de Birague, qui a la charge de cinq compaignies du régiment du feu conte Martinengue, comme je m'en assure qu'ils feront. Je ne veulx obmeetre à vous dire que, sur la plaincte que m'a faicte mon dit cousin le duc de Mayenne qu'il a faulte de pionniers, j'ay bien pensé qu'il en fault lever en divers endroits ; mais cependant vous pourvoirez en toute diligence d'en faire lever le plus grand nombre que vous pourrez en l'estendue de vostre charge et gouvernement, et j'auctoriseray puis après vos

mandemens et commissions, selon qu'il en sera de besoing, vous priant derechef qu'il n'y ayt faulte et que les facyez au plus tost s'achemyner vers mon dit cousin. Je vous veulx au surplus advertir de mes nouvelles, qui sont que j'espère partir demain de ce lieu por m'acheminer à la Guerche, où je feray la feste de saint Jehan, en l'intention de partir le lendemain pour aller droict à Poitiers, vous priant à ceste cause d'assembler le plus de forces que vous pourrez pour tenir les chemins seurs, de manière que je puisse seurement passer avec ma court et suite ; priant Dieu, Monsieur le conte, vous avoir en sa sainte et digne garde. Escript à Bourgueil, le XVIIJ jour de juing 1577.

Signé : Henri Fizes. Et la suscription est : A Monsieur le conte du Lude, etc. ».

Le 24 juin, Catherine de Médicis les rejoignirent [n° 128 T. X p. 285].

Le même jour, Henri III adressa de La Guerche plusieurs lettres aux Princes allemands, suite au décès de l'Empereur Maximilien III pour présenter ses condoléances et envoyer une nouvelle ambassade. Il se concerta avec Claude de Villequier [n° 155 p. 306 à 308 + Bib. Nat. Fr. 3304 fos 45 à 52].

Claude et son frère René de Villequier suivirent la cour qui arriva à Poitiers le 4 juillet 1577. Lors de ce séjour, dans la nuit du mercredi 4 au jeudi 5 septembre, vers 11 h du soir, René poignarda, sans être inquiété pour ce crime, sa femme Françoise de La Mark, prise en flagrant délit d'adultère [n° 125 p. 14 + n° 7 p. 382 + n° 155 p. 310].

Le 29 septembre 1577 (jour de la Saint Michel), Claude et son frère René assistèrent à la fête de l'ordre de St-Michel dans l'église St-Pierre-le-Grand en présence du Roi Henri III. Leurs armoiries apparaissent dans le chœur de la cathédrale de Poitiers, du côté de l'Évangile pour René et du côté de l'Épître pour Claude [n° 94 p. 57, 58 + n° 27 p. 291 + n° 155 p. 312].

Claude fut capitaine de 50 lances ou hommes d'armes en 1578 [n° 128 + n° 66 + n° 113 T. II p. 651 + n° 79 p. 69 + n° 140 T. IX p. 60]. Il eut comme lieutenant Annet de Château-Chalon seigneur des Esfes et de la Chatière (commune d'Abilly) comme le prouve une quittance de gage datée de Paris le 1er août 1579 [Bib. Nat. Clairambault reg. 125 p.691].

Le 3 décembre 1578, il est promu chevalier de l'ordre du St-Esprit à l'église St-Augustin de Paris [n° 113 T. II p. 651] et confirmé avec son frère René le 1er janvier 1579 par Henri III, Roi de France [n° 120 p. 34 + n° 113 T. II p. 651]. Il en résulta pour chacun le don d'une pension de 800 livres.

Claude est nommé conseiller d'Etat de 1579 à 1583 [n° 128].

Le 18 juin 1585, Catherine de Médicis demanda par lettre au Roi qu'il soit envoyé de l'argent à Claude pour payer ses frais pour la défense de Metz [n° 128 T. 8 p. 323].

Elle lui écrivit à nouveau le 12 octobre et le 22 octobre 1586 afin qu'il intervienne pour rompre l'avance des troupes protestantes dans le gouvernement du Limousin conduites par La Borrie et par le Normand en Berry [n° 128 T. 9 p. 63, 64, 69, 70].

Le 7 mars 1587, Catherine n'ayant pu obtenir une entente avec le Roi de Navarre écrivit à Claude et lui demanda de combattre au nom du Roi [n° 128 T. 9 p. 190].

Claude fut plusieurs fois parrain à La Guerche : en 1557, le 12 novembre 1585, le 4 avril 1588 et le 13 novembre 1590.

Il fut proposé avec son fils Georges pour aider le duc de Joyeuse à lutter contre le Roi de Navarre, par lettre du 11 août 1587 de Philippe Desportes.

2 août 1589 : mort de Henri III

Claude de Villequier embrassa, comme son fils Georges, le parti de la Ligue. Déjà vieux et semblant inoffensif, il avait obtenu d'Henri IV et du duc de Mayenne des lettres de sauvegarde. Toutefois sa neutralité ne l'empêchait pas de donner asile aux troupes de son fils et de lui laisser le libre passage sur le pont de La Guerche.

Ceci éveilla les soupçons d'Arnault de St Lary Sieur de Salern en Gascogne, gouverneur pour le Roi du château de Loches, qui envoya de cette ville, le dimanche 2 février 1592, le régiment de Vatan qui arriva le soir même à La Guerche.

Ses troupes attaquèrent le lendemain, au lever du jour, la ville de La Guerche qui était sous la garde de David de Marçay seigneur de la Chatière, qui fut tué, et pillèrent plusieurs maisons.

Ils assiégèrent le château le mercredi 5 février et menacèrent de ruiner les maisons des gentilshommes qui assuraient la défense de la place. Ceux-ci, effrayés, abandonnèrent lâchement Claude de Villequier et quittèrent le château vers 8 heures du soir. Malgré la défense assurée par son écuyer Jacques Challais et quelques hommes, ce dernier fut contraint de se rendre.

Durant ce siège, le château, l'un des plus riches de la région, fut largement pillé ; tous les meubles précieux dont il s'était enrichi par les libéralités du Roi disparurent. Le même fait s'était produit 8 ans auparavant au château de Méré qui fut pillé, volé et incendié par Arnault de St Lary [n° 7 p. 499].

Claude de Villequier recouvra sa liberté en 1594, contre une forte rançon [n° 93 T.XI p. 517]. Il fit son testament le 14 avril (ou le 25 avril) 1595 et mourut peu après, laissant La Guerche à son neveu Claude II, son fils Georges étant décédé avant cette date [n° 120 p. 35 + n° 88 T. XXIX p. 279].

Après sa mort, Louise Jay, sa veuve, réclama la jouissance des dons de l'abbaye de St Maixent, en vertu des dons des Rois Charles IX et Henri III. Henri IV rejeta cette réclamation le 2 avril 1594 [n° 27]. Le château de Lor de Poitiers et l'abbaye de St Maixent furent donnés par Henri IV à Parabère, capitaine protestant du Poitou. Après plusieurs contestations de Louise Jay, le Conseil d'Etat rendit la jouissance de ces lieux à Cathelin Chrétien, abbé choisi autrefois par Georges de Villequier [n° 155 p. 344 + n° 196 T. II p. 1261+ n° 27 p. 518].

Louise Jay se remaria vers 1594 avec Jacques d'Escars [n° 155 p. 344].

GEORGES DE VILLEQUIER

Fils de Claude I de Villequier et de Renée d'Appelvoisin, il naquit en 1543.

Il est présent avec sa mère le 3 mai 1556 lors du baptême dans l'église de La Guerche, de Renée de la Bouchardière [n° 185].

Il épousa le 14 février 1563 Louise Jay, fille de Jean Jay seigneur de Boisseguin, chevalier, gouverneur de Poitiers et de Jacqueline de St Gelais dame de Boisseguin,

la Tigerie, Sébioux et Coulgerac [n° 120 p. 33 + n° 92 p. 40]. La date du mariage est inscrite en lettres gothiques sur un pilier des caves du château de La Guerche :

*Le 14 febu 1563 fure les nopces
de George de Villequier*

Sa femme était la nièce de Jean II de St Gelais, évêque d'Uzès, qui disposa des revenus de l'abbaye de St Maixent pour doter ses deux nièces, Louise Jay et Madeleine de St Gelais mariée à Louis de Nuchesse, seigneur de Bapteresse.

Louise Jay fut dame d'honneur de Catherine de Médicis de 1573 à 1585 [n° 128].

Par traité du mois d'avril 1572, Georges acheta au sieur de Bapteresse (son beau-frère), l'autre moitié des revenus de l'abbaye. Il obtint de Charles IX des lettres patentes du 10 décembre 1573 qui lui conféraient ainsi qu'à sa femme Louise Jay, le droit de nommer à leur gré l'abbé de St Maixent. Il disposa totalement de l'abbaye à partir du 28 février 1574. Il vint très souvent dans la maison de plaisance qui en dépendait appelée Lor de Poitiers pour y dépenser ses revenus et faire la fête avec les officiers et principaux habitants de la ville, laissant à un abbé confidentiaire les devoirs spirituels et une maigre pension. Comme il avait pris le parti de la Ligue, Henri IV le dépouilla des revenus de l'abbaye et en fit don à Jean de Chourses, seigneur de Malicorne, qui ne pouvant en prendre possession à cause des troubles, céda ses droits à Jean de Baudean, seigneur de Parabère, gouverneur de Niort [n° 128].

Georges fut vicomte de La Guerche, baron de Montaignu-le-Blanc, chevalier des ordres du Roi.

Il fut capitaine de 100 lances et guidon de la compagnie du duc d'Anjou lors de la campagne contre les protestants en 1569 [n° 77].

Georges connut les scandales et les faveurs de la cour. Pour éprouver son courage Charles IX l'envoya tuer en guet-apens avec d'autres complices, à Bourgueil en 1571, un des favoris de son frère le Duc d'Anjou : Philibert de Voyer, seigneur de Lignerolles (près de Séez en Normandie), sachant que ce dernier avait eu des démêlés avec le vicomte de La Guerche. Si l'on en croit l'auteur des pièces fugitives de l'Histoire de France (T.I part. 1er 1759), Philibert de Voyer aurait été tué pour avoir divulgué le secret de la St Barthélémy. [n° 92 p. 40 + n° 166 T. I p. 527 + n° 155 p.290 à 293].

Le royaume de France était ravagé par les guerres de religion depuis 1560. Vers 1577, le Roi Henri III créa la Ligue (association entre le Roi et les catholiques pour combattre l'union calviniste) ce qui entraîna de profonds désaccords avec les bourgeois, échevins et conseillers puisque de tout temps le peuple devait honneur, obéissance et fidélité au Roi.

Lors du Traité de Nemours du 7 juillet 1585 avec les ligueurs, le Roi décréta l'expulsion de tous les ministres protestants dans les six mois et de tous les huguenots qui n'abjureraient pas. Un nouvel édit réduisit ce délai à 15 Jours. C'est au cours de cette période tumultueuse et confuse que vécut Georges de Villequier qui y participa vivement en restant dans le parti de la religion catholique et fut un des responsables de la Ligue en Poitou dont il était gouverneur.

Il succéda à son père pour le gouvernement de la Haute et Basse Marche que lui remit Charles IX avant 1572, ce qui lui fut confirmé par Henri III [n° 27].

Il reçut du Roi Charles IX le 22 septembre 1572, une gratification de 3240 livres pour les services qu'il avait rendus à ce monarque [n° 204a p. 320].

Le 24 janvier 1573, François duc d'Alençon, Henri duc d'Anjou, Louis de Bourbon prince de Condé, Henri de Bourbon roi de Navarre étaient à Poitiers. Le 30 janvier, ils partirent à St Maixent et logèrent à Lor de Poitiers où ils restèrent jusqu'au mardi 3 février. Ils repartirent vers la Rochelle accompagnés de Georges de Villequier qui était maître de garde-robe du duc d'Anjou, de son père Claude et de son oncle René de Villequier comme lieutenant de la compagnie du duc d'Anjou, pour assurer le siège qui dura six mois sans succès [n° 27 + n° 155 p. 294].

Une quittance de Georges, établie à la Rochelle le 14 mai 1573 pour sa solde de 250 livres correspondant au 1er trimestre en tant que Guidon de la compagnie du duc d'Anjou, prouve sa présence en ce lieu [n° 155 p. 294 + Bib. Nat. Clairambault Vol. 207 n° 9001].

Le Roi Charles IX lui remit 3000 livres le 27 septembre 1573 pour ses services au siège de la Rochelle et en vue de son futur voyage en Pologne [n° 204a p.320].

Georges fut guidon de la compagnie et maître de la Garde-robe du duc d'Anjou (futur Roi de France sous le nom d'Henri III) qu'il accompagna à Cracovie lors de sa nomination comme Roi de Pologne en novembre 1573 avec son père Claude, premier gentilhomme de la Chambre et son oncle René, grand maître de sa cour et grand chambellan. Ils y arrivèrent fin janvier 1574 [n° 128 + n° 155 p. 298 + Bib. Nat. Fr. 3193 f° 149]. Quatre mois après, le 30 mai 1574, le Roi Charles IX mourut, obligeant le nouveau Roi de Pologne à lui succéder.

Le 3 décembre 1575, Georges arriva à St Maixent avec deux compagnies d'arquebusiers à cheval et à pied, le Duc d'Alençon lui ayant confié la garde de cette ville. Il fut mal accueilli, dût prendre le château d'assaut et y fut blessé [n° 27 p. 243]. Le 5 décembre 1575, le Duc d'Alençon, frère du Roi, vint le retrouver [n° 2].

Confirmé par Henri III dans le gouvernement de la Marche, le vicomte de La Guerche se présenta en 1576 au Dorat pour s'y faire connaître, mais les portes lui furent fermées. Il voulut bloquer et affamer la ville mais des jeunes gens « portant des bonnets ronds de couleur rouge » firent sur ses troupes de vigoureuses sorties et le forcèrent à s'éloigner. L'année suivante les protestants s'emparèrent du château du Dorat [n° 105 Livre I p. 331].

Le 14 avril 1576, Georges fut prié par une commission du Roi de Navarre de prendre la charge, gouvernement et défense de la ville de St Maixent où il resta jusqu'au 16 mai 1576 [n° 27 p. 254].

D'août au 24 novembre 1576, il séjourna en Touraine et revint à St Maixent le 25 novembre [n° 27].

Sur ordre du Roi du 25 janvier 1577, afin de maintenir les communications avec le midi de la France Georges de Villequier entra dans Châtellerault (le 30 janvier) où les protestants étaient nombreux. Il s'empara ensuite du château de Dissay, occupé par les réformés. Il se rendit à Poitiers qu'il quitta le 6 mars pour retourner à St Maixent où il séjourna très peu de temps et n'y revint que le 22 décembre avec sa femme. Il y retourna le 30 mars 1578, le 26 février 1579 pour l'élection du roi des « Jaux » (coqs) et le 26 octobre 1579 en compagnie de son père et de son beau-père et plusieurs autres seigneurs. Sa femme était arrivée auparavant et était allée « aux bains, parce qu'elle ne pouvait avoir d'enfant » [n° 27 p. 281-283].

Il rendit visite au frère du Roi, François (appelé Monsieur) en Anjou en avril 1580 et le 7 octobre de la même année. Il partit de St Maixent le 24 octobre pour préparer l'expédition de Flandre et retrouva « Monsieur » en Gascogne au château de Fleix entre Bergerac et Ste Foix d'où il revint le 1er décembre [n° 27 p. 336 + n° 26 T.16 p. 121].

Il retourna à La Guerche retrouver son père qui était malade et en revint le 28 mars 1581 [n° 27 p. 340].

Le lundi 15 mai 1581, il quitta St Maixent pour suivre « Monsieur » dans son expédition en Flandre. Il était de retour le 24 décembre. Le 14 mars 1582, il reçut le Roi et la Reine de Navarre qui restèrent à St Maixent jusqu'au 31 mars et y rencontrèrent Catherine de Médicis le 28 de ce mois (la Reine de Navarre était Marguerite de Valois, fille de Catherine de Médicis). Entre la fin de 1583 et le début de 1584, il quitta St Maixent pour suivre « Monsieur » et revint avec lui dans ce même lieu le 16 juin 1584.

Cette même année, François duc d'Alençon et d'Anjou mourut. Privé de la protection de ce prince, Georges, dont l'humeur guerrière ne souffrait point de repos, s'engagea ardemment dans le parti de la Ligue.

Le 1er juillet 1585, il quitta Lor de Poitiers avec plusieurs gentilshommes pour rejoindre ses compagnies d'ordonnances qui se trouvaient à Sanxay (commune de Lusignan) [n° 27 p. 408].

Avec ses compagnies, il assiégea le Dorat qui était occupé par les protestants et se rendit le dimanche 11 août [n° 27 p. 417].

Les habitants du Dorat se plaignirent vivement auprès du conseil d'état des maux qu'ils avaient endurés pendant le siège qu'il leur fit subir du 8 au 18 août 1585. Mais celui-ci passa outre et décréta par arrêt du 17 octobre 1585 qu'ils devaient obéir à Georges de Villequier, vicomte de La Guierche comme gouverneur de la Marche et lieutenant général du Roi¹.

Catherine de Médicis écrivit le 12, le 22 et fin octobre 1586 à Georges de Villequier qui se trouvait à St Maixent, pour lui demander de combattre les troupes de La Borrie (ou Lesborie de Périgort) et le Normand, bande de pillards qui faisait « tant de mal au pauvre peuple », en avançant dans le Limousin et la Marche et de faire justice exemplaire. Elle lui demanda de rassembler la noblesse, les prévôts et maréchaux afin d'éviter que ces troupes se joignent à celles du Roi de Navarre [n° 128].

Le 31 décembre 1586, Georges est nommé chevalier de l'ordre du St Esprit à l'église St Augustin de Paris [n° 113 T. II p. 652].

Catherine de Médicis lui écrivit le 7 mars 1587 pour lui dire qu'elle n'avait pu s'entendre avec le Roi de Navarre et ceux de la nouvelle opinion et lui demanda d'en avertir son gouvernement et de les combattre au nom du Roi.

Georges s'empara de quelques maisons fortes sur la route de Bretagne. Ainsi ses soldats communiquaient quand il leur plaisait, à travers les fourrés et les chemins creux du bocage, avec les ligueurs de Nantes.

¹ Dom Fonteneau T. XXIV p.709-Mss. De M. Pierre Robert, du Dorat

Le 26 juillet 1587, le Duc de Mercoeur, gouverneur de Bretagne lui écrivait au sujet du château de la Flocellière, refuge des protestants :

« Tâchez de vous en emparer et là commandez comme gouverneur. Sy mandons à tous gouverneurs de place, capitaines d'arquebuziers et gens de pié, leurs enseignes, qu'ils vous assistent de leurs soldats » [Dom Fonteneau].

Quelques jours après le Vicomte emportait la place d'assaut et le Duc de Mercoeur lui fit don de tout ce que renfermait la forteresse [n° 155 p. 322]. Il agit de même contre les châteaux des Egaux et de Charrières en Limousin et celui d'Angles en Poitou (Angles-sur-l'Anglin).

Catherine de Médicis écrivit le 11 août 1587 au duc de Joyeuse pour lui proposer l'aide de Georges et de son père Claude pour lutter contre le Roi de Navarre. [n° 128]. Une même lettre fut écrite par Philippe Desportes (conseiller et confident du duc de Joyeuse) [n° 193 T. II p. 336].

La ville du Dorat fut choisie en janvier 1588 par le vicomte de La Guerche pour recevoir les dépôts de denrées destinées à l'alimentation de ses troupes [n° 78 p. 94]. Il fit des réquisitions comprenant 4000 boisseaux d'avoine, 1500 boisseaux de blé, 350 moutons, 15 bœufs gras et 33 porcs. Les paroisses assujetties à ses réquisitions furent : Montmorillon, Lussac-les-Châteaux, l'Isle-Jourdain, Availles, St Germain, Montrocher, Champagnac, Bellac, Rançon, Magnac, Azat-le-Ris, Lussac-les Eglises, Mounisme, St Ouen, la Croix, Darnac, Oradour-St Genest, St Sornin-la-Marche, Dinsac et Voulon¹.

En 1588, Henri III, afin de mettre fin aux troubles, convoqua les Etats Généraux de Blois le 16 octobre. Différents députés de la Basse Marche exposèrent les griefs de la population contre le vicomte de La Guerche. Mais Henri III resta sourd à leurs plaintes [n° 78].

Le 4 mars 1589, le Roi de Navarre et Diane d'Angoulême (sœur naturelle du Roi Henri III) jetèrent à Châtelleraut les bases d'un traité entre les Huguenots et les Royalistes. L'irritation populaire augmenta au moment de la publication officielle de la trêve avec les Huguenots le 29 avril 1589.

Le 31 avril 1589, Georges de Villequier s'établissait avec ses troupes aux environs de Poitiers, attendant le moment propice pour se saisir des portes.

Malgré ses attaches avec la ligue, le vicomte fut maintenu par Henri III comme gouverneur de la Marche. L'assassinat du Duc de Guise amena la réconciliation d'Henri III avec le Roi de Navarre, entraînant la destitution du vicomte de La Guerche au mois de mars 1589 [n° 193] et son remplacement par Gabriel de la Ryè sieur de la Coste-Mézières dans le gouvernement de la Marche. Ceci fut notifié par le Roi le 6 mai 1589 à Martial de Roffignac de Sannat et du Cros de Balledent et M. de la Couture [n° 78 p. 96 – 97 annexe + n° 193 T. I p. 318 – 319].

Pendant ce temps à Paris, le conseil des Seize avait tout centralisé avec une intelligence révolutionnaire qui fit la moitié des succès de la Ligue. Il inonda les provinces de ses émissaires lançant de nouveaux appels à la révolte :

« Si vous recevez Henri dans vos villes, écrivait-on, assurez-vous de voir vos prêtres, vos docteurs et vos prédicateurs massacrés, vos gouverneurs, maires, échevins et habitants

¹ Dom Fonteneau T. XXIV p.727-746

catholiques pendus, vos biens pillés, vos femmes et filles violées, vos enfants égorgés, votre religion perdue, bref les potences et gibets étoffés de vos membres ».

Ce conseil nomma Charles de Guise, Duc de Mayenne, frère du Balafré, lieutenant général du Royaume.

Le bruit courut que le Roi, séjournant à Tours, devait ensuite venir à Poitiers. Le peuple accueillit très mal cette nouvelle et proposa d'introduire Georges de Villequier dans la ville. L'assemblée de l'évêché refusa son entrée mais le gouverneur du Poitou Jean de Chourse, seigneur de Malicorne, n'avait aucune confiance en celle-ci. Le 4 mai 1589, il vota des dispositions imposant obéissance à Jean Palustre, gouverneur et maire de Poitiers, sous peine de mort. Le 6 Mai, cette assemblée pria Boisseguin d'écrire à son gendre pour qu'il éloigne ses troupes.

Après sa destitution, Georges de Villequier, avec plusieurs chefs de la Ligue et quantité de fantassins, s'empara du château du Dorat mais tenta vainement de pénétrer dans la ville qui était restée fidèle à la cause royale [n° 78 p. 97].

Le château fut repris par François de Bourbon, prince de Dombes, duc de Montpensier, le 5 mai 1589 et fut détruit entièrement par les habitants [n° 78 p. 97 – 98].

Pendant l'absence de Louis Chasteigner d'Abain de la Roche-Posay (qui succéda à Gabriel de la Ryë, sieur de la Coste-Mézières dans le gouvernement de la Marche), Georges de Villequier fit irruption dans la Marche, s'empara de Magnac et vint assiéger le Dorat où il fut repoussé.

Il porta ensuite ses armées devant la ville de Bellac où il rencontra une énergique résistance (selon Pierre Robert) :

« les femmes s'y portèrent vaillamment mesme à élancer des coups de pierre qu'elles faisoient pleuvoir comme gresle sur les ennemis montants à la Brèche ».

La Roche-Posay envoya du renfort venant du Dorat. Georges et ses ligueurs furent repoussés et retournèrent en Poitou [n° 78 p. 97 – 98].

A partir du 5 juin 1589, l'abbaye de St Savin près du Blanc tomba sous la domination de Georges. Pour éviter de faire les réparations de l'abbaye demandées par les moines, il fit démolir les bâtiments sous prétexte que le pays se trouvait ruiné par l'entretien de la forteresse. Cette démolition fut confiée au sieur de Champagne, prévôt des marchands de Montmorillon. « Il outrepassa tellement sa commission qu'il démolit non seulement la forteresse, mais mit à terre tout le monastère, sans épargner le cloître ni le chapitre, ni le dortoir, ni le réfectoire, ni la cuisine, ni le logis des officiers particuliers, ni les chambres des hôtes. On prétend aussi que son impiété le porta jusqu'à vouloir faire sauter le clocher que les huguenots avaient épargné... » [n° 60 p. 20 + Tables des pièces des Archives de la Vienne relatives à St Savin données par Prosper Mérimée-Op. cit.p.79].

Le 24 juillet 1589, il fut décidé devant le conseil des échevins de Poitiers que Georges de Villequier serait admis dans la ville à condition qu'il n'amène avec lui que les gentilshommes de sa maison. Le vote fut prononcé le 25 de ce mois en présence du nouveau maire René Brochard sieur des Fontaines, de 7 échevins et 19 bourgeois.

Pendant ce temps les royalistes de la Province s'organisèrent pour assiéger Poitiers mais Henri III fut assassiné le 1er août à St Cloud par le fanatique Jacques Clément.

Henri de Navarre lui succède sous le nom d' Henri IV.

Georges entra dans Poitiers le 14 août 1589 avec seulement 8 gentilshommes, le maire refusant l'entrée de sa troupe. Il réussit à pénétrer dans la ville le 16 août et à partir de ce moment il devint gouverneur du Poitou, nommé par le Duc de Mercoeur [n° 155 p. 322 + Bib. Nat. Ms Fr. 20157 fos 153 à 162].

Le Cardinal Charles de Bourbon avait été nommé Roi de France pour la Ligue en 1589.

Un arrêt enregistré au présidial et publié dans les rues le 6 février 1590 enjoignit toutes les provinces de le reconnaître pour Roi sous le nom de Charles X et de s'employer à le délivrer de la captivité où son neveu le retenait ; en attendant elles devaient obéir au duc de Mayenne.

Georges de Villequier était hors d'état de résister à ses adversaires royalistes réunis, mais assez fort contre chacun d'eux. Il avait justifié par quelques succès la confiance des ligueurs.

Louis de Chasteigner, seigneur d'Abain et la Roche-Posay, sieur de Touffou (commune de Bonnes), baron de Preuilly et Melval, qui était du parti du Roi Henri IV, avait pris aux ligueurs les châteaux d'Ingrandes et de la Talbadière et mis le siège devant celui de Marsugeau qu'ils occupaient. M. d'Abain avait été nommé par le Roi le 12 mars 1590, gouverneur du Blanc en Berry, de Saint Savin et des lieux circonvoisins. Il avait aussi la charge de gouverneur de la Haute et Basse Marche en Limousin à la place du vicomte de La Guerche [n° 36 nota].

Suite à ce siège, le vicomte de La Guerche sortit de Poitiers avec ses troupes pour secourir ce château mais eut la surprise de constater que M. d'Abain s'était retiré à Chauvigny avec ses gens.

Il décida d'aller le surprendre à Chauvigny où M. d'Abain avait confié la garde de la ville à ses habitants. Le 14 mars 1590, Georges de Villequier pénétra avec les siens jusqu'au logis de ce seigneur sans que l'on s'en soit aperçu. Henry de Chasteigner, baron de Malval, fils de Louis de Chasteigner, avait la défense du château de Chauvigny et suite à ces événements descendit dans la basse ville, combattit vaillamment en tuant plusieurs ligueurs et faisant plus de soixante prisonniers. Néanmoins son père fut fait prisonnier et emmené à Poitiers d'où il écrivit une lettre à sa femme pour conter cette histoire. Ayant appris cette nouvelle, le Roi proposa d'échanger M. d'Abain contre M. de Boisdauphin qu'il avait pris à la bataille d'Ivry. Le vicomte de La Guerche refusa et alla assiéger le château de Chauvigny où était le fils de M. d'Abain.

Le siège dura trois semaines et le vicomte de La Guerche se rendit maître du château le 14 juin 1590. La reddition de Chauvigny et du fils de M. d'Abain fut approuvée par le Roi, sous condition que M. d'Abain soit mis en liberté et que la garnison du château en sorte « tambour battant et enseignes déployées » [n° 13 p. 413, 414].

Le 21 juillet 1590, un accord fut conclu entre le seigneur de Boisseguin, le vicomte de La Guerche (son gendre) et Monsieur de Vêrac au sujet de la conservation du bourg de Couhé et des exercices de la religion protestante à condition de n'attenter,

ni entreprendre aucune chose contre la maison et les biens dudit Sieur de Vêrac. Cet accord laissa toute liberté aux agents de l'union (Ligue), pour lever des tailles et saisir les biens de ceux qui portaient des armes dans le parti contraire. Les habitants de Couhé purent se rendre à Poitiers pour leurs affaires au moyen d'un passeport délivré par le vicomte¹ [n° 146 p. 200 nota].

Le 5 septembre 1590, George de Villequier s'empara de la place de Mirebeau [n° 13 p. 432 nota + n° 155 p. 324].

Henri IV donna au prince de Conti (François de Bourbon), son cousin, le titre de lieutenant général et lui demanda de chasser ses ennemis dans tout le sud de la Loire.

Le vicomte de La Guerche, prêt avant lui, se hâta de commencer la campagne. Ses forces, considérables pour le temps, étaient de 500 à 600 chevaux, 4000 hommes à pied et 3 pièces de canon.

Son premier soin fut de les tourner vers le gouvernement de la Marche dont il regrettait toujours la perte. Il partit de Poitiers avec 3 canons, 800 arquebusiers et 300 chevaux.

Pendant l'absence de M. d'Abain, il s'empara de la ville et de l'abbaye de Saint Savin où il fit pendre le capitaine Taillefer et tailler en pièces tous ses soldats, au mépris de la capitulation qui leur accordait vies sauves. Par commission du 2 mai 1591 au sieur Champagne, capitaine, il demanda de faire démolir les forts de la ville et l'abbaye².

Il prit aussi Montmorillon et le château seigneurial de Bourg-Archambault, place flanquée de tours à machicoulis, avec douves profondes et pont-levis.

Il prit ensuite Bellâtre (Belâbre), le Blanc en Berry et entra dans la Marche. De Magnac (Magnac-Laval), où il s'arrêta, il envoya le 8 mai 1591, à la garnison de Bellac sommation de se rendre, et, sur son refus, vint aussitôt l'assiéger. M. d'Abain qui s'était rendu au Dorat, à quelques lieux de là, envoya au secours de la place d'abord quelques hommes, puis son fils Jean de Chasteigner du Bernay. Malgré ces renforts et quelques autres qui les suivirent, Bellac était en danger d'être forcée, lorsque Conti, qui achevait ses préparatifs en Anjou, résolut d'aller à leur secours. Mais François de la Trémoille, convoqué comme les autres, devança Conti et le vicomte de La Guerche décampa rapidement le 28 mai 1591. Se voyant suivi, il se retira à Montmorillon où les habitants lui ouvrirent les portes mais ne se sentant pas en sûreté, il y laissa ses canons et son infanterie. Malgré la diligence de la Trémoille, qui espérait lui fermer le chemin, il traversa la Vienne et alla se mettre à l'abri derrière les remparts de Poitiers.

Conti investit Montmorillon qui fut pris après un siège de trois jours et une furieuse résistance. Il ordonna le massacre de tous les soldats en représailles des cruautés de leur chef à Saint Savin, qui furent exécutés, pendus ou noyés. 1200 hommes furent tués, la rivière Gartempe fut teinte et rouge de sang de ce carnage³ [n° 124]. De là furent reprises plusieurs petites places du voisinage : Saint Savin, Le Blanc, Angle, Bellâtre et Bourg-Archambault.

¹ Dom Fonteneau T. XVI p.371

² Dom Fonteneau T. XXV p.629

³ Dom Fonteneau T. XXIX p.109

M. d'Abain fit démanteler les châteaux de Bourg-Archambault et de Harembure qui avaient été une des retraites des ligueurs. Ensuite le prince de Conti prit Chauvigny et Dissay et délivra Mirebeau le 6 juin 1591, après un siège en règle. Cette date est inscrite sur les anciens remparts de cette ville [n° 118 p. 290]. Il tenta ensuite de prendre Poitiers mais sans succès ; il retourna alors à Mirebeau.

L'évêque de Poitiers et le vicomte de La Guerche n'étaient pas restés longtemps en bonne intelligence. Le vicomte se rendit à Périgueux pour demander des secours à ses amis Pompadour et Montpezat qui commandaient pour la Ligue dans le Limousin, le Quercy et le Périgord. De là, il écrivit qu'il avait fait une levée de soldats qu'il mettrait au service de la ville de Poitiers.

Le 11 septembre 1591, il annonça sa prochaine arrivée avec des troupes fraîches et le Sieur de Bonnes, gentilhomme du Périgord, qui le suivait de près avec ses troupes et demanda qu'on lui fournisse quelques pièces de canon.

Le 17 septembre, il entra dans Poitiers à l'improviste, ce qui créa trouble et agitation dans la ville. Les représentants de la noblesse voulurent contraindre le maire Jean Chevalier à faire armer les habitants pour obliger le vicomte à se retirer mais celui-ci résista à cette demande.

« Le Mois et cent » décida à l'unanimité que le vicomte serait prié d'aller trouver les ducs de Mayenne, de Guise (fils du Balafré qui s'était sauvé de sa prison de Tours le 15 août), de Nemours (Charles Emmanuel de Savoie), pour se justifier devant eux, et qu'en attendant son retour ses troupes seraient employées contre l'ennemi. Cette délibération fut transmise au vicomte par le maire et plusieurs ecclésiastiques. Il accepta celle-ci et décida de partir dès qu'il aurait trouvé suffisamment d'argent. Il partit début octobre 1591 et guerroya encore contre les places du voisinage. Il reprit Montmorillon le 4 octobre, qui fut repris par le prince de Conti.

Suivant les extraits d'une procédure judiciaire du 22 novembre 1595 entre deux familles châtelleraudaises, un des protagonistes, René Levrault seigneur de Naintré et d'Isle, raconta à sa manière certains événements militaires de cette période dont nous donnons quelques extraits de faits non datés :

Le vicomte de La Guerche se rendit à Cenon avec une troupe de 1000 à 1200 hommes. Dans le château de l'Isle, situé en amont de Cenon, il installa un de ses capitaines dénommé Lespinette. Ne pouvant s'emparer de Châtellerault, il alla prendre le château du Fou (commune de Vouneuil-sur-Vienne) où il y avait une grosse garnison du Roi et y mit à la tête un de ses capitaines dénommé Badory. Il prit ensuite le château de Touffou (commune de Bonnes) appartenant à M. d'Abain, le château de Dissay appartenant à M. de Poitiers, la Tour de Beaumont appartenant à M. de Baudiment, mis des gens dans Montcouard (village de la commune de Beaumont) qui appartenait à M. de Chouppes, gouverneur de Loudun, que le vicomte fit fortifier rendant ce lieu imprenable. Il mit une garnison dans la Vauguyot (commune de Marigny-Brisay) appartenant à M. de Chouppes, occupa la Varenne près de Châtellerault (entre les communes de Thuré et de St Gervais) et une infinité de maisons qu'il prit dans l'espace de 15 jours [n° 13 p. 430 – 431 + pièce justificative n° 2 p. 444 à 446 + pièce justificative n° 4 p. 458 à 462].

Depuis le commencement de la guerre, Claude de Villequier, père de Georges, habitait le château de La Guerche. Déjà vieux et semblant inoffensif, il avait obtenu de Henri IV et du duc de Mayenne des lettres de sauvegarde. Toutefois sa neutralité ne l'empêchait pas de donner asile aux troupes de son fils et de lui laisser libre passage sur le pont de La Guerche. Ceci éveilla les soupçons d'Arnault de St Lary,

Sieur de Salern en Gascogne, gouverneur pour le Roi du château de Loches et de la partie méridionale de la Touraine. M. d'Abain s'étant rendu à Preuilly reçut une lettre du Sieur de Salern qui le suppliait de l'aider à s'emparer du château de La Guerche dans lequel se retiraient ordinairement les ennemis du Roi et qu'il lui ferait voir les lettres d'approbation de ce dernier. Apparemment, il ne possédait pas ces lettres puisque cela se passa pendant l'absence de Souvré, Lieutenant du Roi en Touraine et l'on peut penser qu'il voulut renouveler l'opération faite 8 ans auparavant au château de Méré qui fut pillé, volé et incendié [n° 155 p. 330].

M. d'Abain lui répondit que puisque c'était l'intention du Roi, il acceptait de contribuer à cette entreprise.

Sur cette assurance, le Sieur de Salern envoya de Loches le dimanche 2 février 1592, le régiment de Vatan conduit par le Sieur de Sainte Anne, son premier capitaine et composé de 250 hommes de pied. Il y avait aussi une compagnie de chevaux légers du Sieur Dubois de la Vigne venant d'Issoudun et composée de 25 maîtres, la compagnie du jeune Campagnoles, composée de 30 maîtres, de Gratelou, composée de 50 arquebusiers à cheval, celle de la Houssaye et de Mercy et la garnison de Châtillon-sur-Indre équipée de couleuvrines.

Ils arrivèrent le soir même à La Guerche.

Ses troupes attaquèrent le lendemain au lever du jour, d'abord la ville de La Guerche qui était faiblement défendue, sous la garde de David de Marçay seigneur de la Chatière qui fut tué et pillèrent plusieurs maisons. Campagnoles demanda l'assistance de Salern qui arriva le mardi soir vers 17h avec du renfort composé de plusieurs gentilshommes des environs et de 50 chevaux.

Claude de Villequier, comprenant que la défense du château était impossible contre de telles forces, commença à parlementer afin de gagner du temps pour faire venir à son secours son fils qui se trouvait à Poitiers, et qui avait été prévenu depuis deux jours. Ils assiégèrent le château le mercredi 5 février et menacèrent de ruiner les maisons des gentilshommes qui assuraient la défense de la place. Ceux-ci effrayés abandonnèrent lâchement Claude de Villequier et quittèrent le château vers 8 heures du soir. Malgré la défense assurée par les quelques hommes qui lui restaient, sous le commandement de son écuyer Jacques Challais, il fut contraint de se rendre. Campagnoles occupa le château et Salern prépara la défense contre l'arrivée prévue du Vicomte.

Lors de ces événements, ce château, un des plus riches de la région, subit un important pillage. De cette attaque subsistent des impacts de balles d'arquebuse autour des meurtrières du châtelet d'entrée.

Georges de Villequier partit le 5 février avec 800 hommes de pied, dont une bande régulière d'infanterie espagnole mise à sa disposition, dans le cadre de l'alliance entre la Ligue et le Roi d'Espagne Philippe II, par le duc de Mercoeur, 200 chevaux et une pièce de campagne.

Mais à cause des difficultés de passage de la Vienne, qui était en crue et qu'il traversa au château d'Isle en la paroisse de Cenon au moyen de 2 grandes barques, il arriva une journée plus tard. Après une marche de nuit, ils arrivèrent à La Guerche le jeudi matin du 6 février, 3 heures avant le lever du jour. Avec sa pièce de campagne, il fit enlever les barricades que le régiment de Vatan avait édifiées dans le faubourg de la Petite Guerche et tailla en pièce ce régiment, tuant 200 hommes et faisant prisonnier le Sieur de Sainte Anne dont il emporta les drapeaux.

Georges de Villequier se rendit jusqu'au pont de la ville et attaqua une autre barricade située à l'entrée de celui-ci, qu'il gagna. Mais voyant qu'au lieu de recevoir des secours du château, il n'en recevait que des arquebusades provenant des meurtrières qui chassaient les siens, il prit la résolution de s'en retourner à Poitiers par le même chemin qu'il avait pris en venant.

M. d'Abain ayant su que le vicomte avait passé la Vienne, s'approcha à une demi-lieue de La Guerche et logea ses troupes sous le commandement de son fils Jean de Chasteigner, Baron de Malval, en la paroisse de Barrou. Ces troupes étaient composées de soixante dix maistres et trois compagnies d'arquebusiers à cheval d'environ deux cents hommes. M. d'Abain se rendit à La Guerche le soir du 5 février, attendant avec impatience l'occasion de combattre, et demanda à son fils qu'il vint le retrouver avec tous ses gens. A leur arrivée, ils entendirent le grand bruit de feu que les ennemis faisaient sur le régiment de Vatan. La défaite de celui-ci décida le Sieur de Salern à renoncer au combat vu qu'il était très occupé à retirer les profits de la prise du château. De plus, il avait besoin des compagnies de Campagnoles et de Gratelou pour garder le château et son prisonnier Claude de Villequier. Il ne pouvait assister M. d'Abain que de la compagnie de chevaux légers du Sieur Dubois de la Vigne. M. d'Abain lui répondit qu'il devait combattre seul le vicomte avec ses troupes et le défaire sur sa retraite sachant qu'il avait une rivière à passer.

Le Sieur de Salern décida d'accompagner M. d'Abain avec la compagnie de chevaux légers du Sieur Dubois de la Vigne, composée de 50 hommes seulement, laissant à La Guerche le restant de ses troupes.

Ils partirent à 7 h du matin et envoyèrent des coureurs du fils de M. d'Abain composés de 30 maistres et autant d'arquebusiers à cheval. Sur les 9 heures du matin, ils rencontrèrent à la Foucaudière (lieu-dit à l'ouest de St Sauveur), l'arrière-garde du vicomte qu'ils chargèrent. Une partie de cette arrière-garde alla prévenir ce dernier qui, souffrant d'une crise de goutte, avait déjà gagné le château de Beauvais entre Availles et Monthoiron et logé toute sa cavalerie et infanterie près de la Tour d'Oiré dans le bourg d'Availles ; mais, comme il ne s'attendait à rien de moins qu'à être suivi, il fut contraint de rejoindre le corps de ses troupes pendant qu'il envoyait le Sieur de Mortagne, de la maison d'Aunac en Angoumois, avec 50 maistres pour reconnaître ceux qui le suivaient.

Ce dernier, se présentant sur une colline, vit les troupes de M. d'Abain sur le bord de la rivière de l'Auzon où il y avait un gué qu'il faisait garder. Comme il s'aperçut qu'on envoyait des coureurs vers lui, il se retira au pas et alla faire son rapport au vicomte qui prit résolution dès l'heure de faire retraite vers le château d'Isle, près du moulin de Chitré, où était son passage de la rivière de Vienne, distant seulement d'une demi-lieue d'Availles. En même temps M. d'Abain demanda promptement au Sieur Hector de Préaux (Sieur de la Tour de Châtillon et gouverneur de Châtellerauld), qu'il vint le trouver avec plus de gens qu'il pourrait. Ce qu'il fit et arriva sur les 4 heures du soir avec six vingts (120) hommes de pied dont il n'y avait que 40 de sa garnison et le reste des habitants de Châtellerauld, et en outre il emmena 15 hommes armés.

Le vicomte de La Guerche, n'ayant pas le temps nécessaire pour traverser la Vienne, prit son champ de bataille dans le lieu qui le favorisait le mieux : une prairie carrée, bordée de fossés avec une entrée au milieu où se trouvait le moulin gardé par huit vingts (160) espagnols envoyés de Bretagne par le duc de Mercoeur, qui étaient barricadés à l'épreuve du canon, de sorte qu'il ne restait que deux avenues le long de la rivière Vienne que l'on ne pouvait gagner sans forcer l'infanterie qui gardait les retranchements. La cavalerie était au milieu de la prairie pour soutenir ceux qui

seraient forcés. Ce qui obligea M. d'Abain, qui n'avait pas assez d'hommes pour faire une attaque générale, de tenter sur les quatre heures du soir d'ébranler les ennemis par quelques escarmouches.

Il fit attaquer par l'infanterie de Châtellerault, conduite par les capitaines de Gardeuil et de Cornezat, qui étaient sous la charge de M. de Préaux. Ils approchèrent les ennemis de trente pas, et après avoir fait leur salut (décharge) s'arrêtèrent sous deux noyers prenant prétexte de recharger. Mais M. d'Abain, craignant que les ennemis tirassent quelque avantage de cette situation, envoya dans le même instant sur la droite six vingts (120) arquebusiers à cheval de ceux qu'il avait habituellement avec lui, lesquels mettant pied à terre firent leur décharge et se jetèrent dans le retranchement des ennemis l'épée à la main. En même temps, il envoya sur la gauche quarante hommes armés conduits par son fils le baron de la Roche Posay et par le Sieur Dubois de la Vigne, qui après avoir essuyé le feu de l'infanterie qui bordait les retranchements de la prairie, vinrent à la fin à gagner l'avenue qui était sur le bord de la rivière de Vienne. Par cette entrée, ils se mêlèrent au milieu des ennemis qui étaient dans la prairie.

Les autres troupes disposées en trois escadrons de cavalerie en forme de croissant, flanqués d'arquebusiers, avancèrent ensuite sur eux, ce qui acheva de mettre en désordre les soldats du vicomte dont les arquebusiers tirèrent chacun leur coup, n'eurent plus le courage de recharger et gagnèrent tous ensemble la rivière, se précipitant dans l'eau, tant cavalerie qu'infanterie.

Le vicomte de La Guerche avait gardé deux bateaux tout prêts en cas de nécessité, dans l'un desquels il se jeta. Mais plusieurs se mirent avec lui, d'autres s'attachèrent au bateau, qui le renversèrent assez près du bord. Le Vicomte tenta vainement de rejoindre à la nage la rive opposée sous une grêle de balles et se noya avec le Sieur de Bonnes du Périgord et plus de cent gentilshommes. Sur terre, furent tués environ deux cents des ennemis parmi lesquels se trouvaient près de six vingts (120) Espagnols. Cinquante hommes furent faits prisonniers et le reste se noya dans la rivière d'où l'on retira par la suite 450 corps.

« Extrait du discours de ce qui c'est passé en Poictou sur la deffaicte du Vicomte de La Guyerche et de toutes ses troupes :

Le vicomte, guidé de l'œil par l'un des siens prisonnier, son corps fut tiré de l'eau et emporté sur une jument audit Châtellerault ».

« Tant tués que disparus et noyés, y est mort des ennemis cinq cent hommes dont pour le moins Huit vingts (160) gentilshommes ou capitaines et par le rapport des trompettes, tambours, femmes qui sont venus de Poitiers chercher les morts se trouve que 800 hommes qu'ils estoit sortis (de Poitiers avec le vicomte de La Guerche) n'y en est point retourné 50, le surplus estant mort ou pris » [L14 T. III p. 44 –45].

Le corps de Georges de Villequier ne fut pas retrouvé contrairement à ce qu'affirment certains historiens et le discours ci-dessus [Le Discours-Mss Duchesne Vol. 33 p. 190 + n° 155 p. 541 – 542]. En effet on sait que la Vicomtesse de La Guerche fit exécuter de longues recherches dans le lit de la Vienne et dans ce but la municipalité de Poitiers lui avait alloué une somme de 1200 écus dès le 16 février. La quittance qu'elle en donne le 8 avril ne fait pas mention du résultat de ses recherches [n° 155 p. 342 + Bib. Nat. Pièces Orig. 3013 Dr 66835 n° 103]. Il est probable qu'elles furent infructueuses car Georges de Villequier aurait certainement reçu une sépulture en rapport avec sa notoriété.

Ce fut, selon certains chroniqueurs de l'époque, une bataille et un spectacle épouvantables où il mourut autant de noblesse qu'à la bataille de Coutras (Comparaison injuste, ce combat ayant duré un peu plus d'une heure et ayant fait 3 à 4 fois moins de victimes).

Le lendemain du combat, M. de Préau fit assiéger le château d'Isle où était resté le capitaine l'Espinette avec 60 hommes. Après deux heures de siège, le capitaine se rendit avec ses hommes et le château fut rasé par les royalistes.

L'épithaphe de Jean d'Archiac, écuyer sous les ordres de Georges de Villequier, décédé lors de ce dernier combat, fait les éloges du vicomte :

CYDIST LE CORPS DE DEFFUNT NOBLE JEAN D'ARCHIAC ESCUYER SIEUR
DES PIRIERS LEQUEL DECEDA LE 6ème JOUR DU MOIS DE FEVRIER 1592 AN
VOIAGE QUIL FIT EN LA COMPAGNIE DE FEU MGR LE VICONTE DE LA
GUERCHE GOVERNEVR AU PAYS DE POICTOU LA VILLE DE POITIERS
PORTERA TMOIGNAGE QUE J'AI TOUJOURS SUIVI LE CHEMIN DE VERTU

*J'AI CONTRE L'HERETIQUE ARDEMENT COMBATTU
QUAND AUTOUR DE POITIERS IL EXERCOIT SA RAGE
J'AI MONTRE LES EFFETS DE MON FERME COURAGE
QUAND LE GRAND VILLEQUIER BRAVEMENT REVETU
D'HONNEUR ET DE MERITE ENFIN FUT ABATTU,
CAR IL MOURUT AUSSI EN LA FLEUR DE SON AGE
MON AME EST A PRESENT ELEVEE EN UN LIEU
OU ELLE VOIT TOUJOURS ET CONTEMPE SON DIEU
CHANTANT INCESSAMMENT SES GRACES ET SES LOUANGES
POITIERS RETIENT DE MOY LA MEMOIRE ET LES OS
MAIS DIEU RETIENT MON AME EN LA TROUPE DES ANGES
ET LA REND BIENHEUREUSE, EN ETERNEL REPOS*

[Inscription provenant de l'église des Cordeliers de Poitiers empruntée au recueil de Dom Fonteneau + n° 118 p. 291].

Toute cette période est extraite des documents suivants: [n° 13 p. 401 à 471 + n° 63 + Pièces fugitives de l'histoire de France T. I part. 1ère-1759 + n° 149 T. I p. 330, T. III p. 296, 297 + n° 27 p. 294 – 313 – 350 + Notice sur le monastère de St Maixent – 1846 p.518 + n° 111 T. VI p. 473 + n° 93 T. VII p.485 – 727 etc... et T. XI p. 513 à 517 + n° 166 T. II Liv. I Ch. 1 p. 527 – T. III Liv. II Ch. XVIII p. 230-T. III Liv. I Ch. XXIV p. 123 et Liv. III p. 344 + Annales de Touraine du Chapitre St Gatien de Tours n° 22 p. 494 et suiv. + n° 196 T. II p. 1261 + Duplessis Mornay T. I p. 198 + n° 172 n° 1738 – inventaire 16/7/1591 et 4/11/1592 + n° 20 p. 363 à 367 + n° 155 p. 272 à 340 + n° 39 p. 111].

ales de St Jean l'Evangeliste de Châteauneuf :

« Le 9 Février 1592, décéda aux buttes une appelée la Grande Charlotte.

Et le jour mesme fut inhumé Mathurin Fresnon qui se noya dans la rivière Vienne. Le Jedy auparavant qui estoit le sixieme de febvrier avecques le vicomte de la Guierche et un grand seigneur nommé monseigneur de Bonne et un nommé Palustre demeurans tous à Poitiers et avecques plusieurs autres noyez, tenant le party pour monseigneur du Maisne, furent défaits par monsg. Du Préau, gouverneur de Châstellerault, avec qui fut monseigneur d'Abin, et la charge se donna à Isle au-delà de Cenon, c'estoit le jedy gras ».

Après le combat d'Isle, le Sieur de Salern s'empressa de retourner à La Guerche et fit enlever du château un riche mobilier et de nombreux objets précieux. Il envoya au Roi un compte rendu du fait d'armes en s'attribuant tous les mérites de cette affaire. Henri IV le récompensa mais apprit plus tard que ce succès était dû à M. d'Abain et ne manqua d'en témoigner sa satisfaction à ce dernier [n° 155 p. 344 + n° 93 T. XI loc. cit. + n° 20 p. 367].

Scévole de Sainte-Marthe, dit le Grand, écrivit un poème extrait des « Sonnets mêlés » suite à la mort de Georges de Villequier :

*Quand le pauvre Vicomte, à qui la destinée
Avoit dedans ces eaux son terme limité,
Après s'estre longtemps pour néant agité,
Veit sa vie et sa gloire aux flots abandonnée ;
Lors outré d'un regret en son âme estonnée,
Il blasma ses desseins, et la témérité
De ceux, qui pour fouler des Roys l'auctorité,
Avoient ainsi bandé la France mutinée.
Puis tout foible et tous las emporté du courant
Souspira sous les eaux cette plainte en mourant :
Adieu donc pour jamais, adieu, douce lumière ;
Puisqu'il falloit mourir au lieu où je me voy,
Encore suis-je heureux en si grande misère,
De quoy c'est un d'Abin qui triomphe de moy*

Le château et la ville de La Guerche restèrent occupés militairement jusqu'à la fin de 1592, avec pour commandant Antoine de Campagnolles ou Compaigne. Ce dernier figure dans plusieurs actes d'Etat Civil de la paroisse. Il fut remplacé par Antoine de Châteauchallon seigneur de la Chatière, qualifié de gouverneur pour le Roi de la ville et du château [n° 155 p. 344]. Ce dernier apparaît dans les registres de la paroisse de La Guerche en tant que parrain en 1583, le 27 décembre 1592 et en 1593.

L'Edit de Nantes du 13 avril 1598, négocié à Châtellerault après la capitulation du duc de Mercoeur, marquera la fin de la guerre civile.

CLAUDE II DE VILLEQUIER

Claude II de Villequier, fils de René de Villequier dit le Jeune et le Gros, baron de Clervaux, d'Evry, seigneur d'Etableaux, Chanceaux, Remeneuil, Faye et Aubigny en Poitou et de Louise de Savonnières, est né le 16 juin 1588 [n° 120 p. 35 + n° 92 p. 40].

Après la mort de son père, le 22 septembre 1590, il hérita des baronnies de Clervaux (Clairvaux), de Remeneuil, d'Etableaux, de Faye et Aubigny en Poitou.

Il hérita de son oncle Claude I de Villequier, par testament du 14 avril 1595 (ou du 25 avril), et devint Vicomte de La Guerche, Baron de Villequier, seigneur d'Etableaux et de Chanceaux.

Au retour d'un voyage en Italie, où il avait accompagné Henri IV, il mourut à Fontainebleau le 22 avril 1607 à l'âge de 18 ans, 10 mois et 6 jours. Son cœur fut déposé dans la chapelle St-Jean de l'église de Gizeux dans laquelle fut gravée l'épithaphe suivante [n° 88 T. XXIX p. 208 + n° 155 p. 348 + Bib. Nat. Ms Fr. 20157 n° 369 – 374] :

D.O.M.

SACRUM ET MEMORIAE AETERNAE CLAUDII VILLEQUERII,
GUERCHIAE VICE-COMITIS, CLAREVALLIS, REMENEVILLII,
ESTABLOEII, FAIAE ET ALBINI IN PICTAVIBUS, BARONIS
RENATI UTRIUSQUE ORDINIS EQUITIS TORQUATI, PRIMICERII
SACRI CUBILI SACRIQUE GALLIARUM CONSITORII, TURMAE
CENTUM EQUITUM CATAPHRACTORUM PRAEPECTI, AC URBI
LUTECIAE PARISIORUM ET INSULAE FRANCIAE PRAESIDIS,
FILII, ADOLESCENTIS NOBILISSIMI AC ULTIMI, EX ANTIQUA
VILLEQUIORUM FAMILIA, LITTERIS GRAECIS ET LATINIS.
MATHEMATICAS DISCIPLINIS, HISTORIARUM COGNITIONE,
ITALICIAE ET HISPANICIAE LINGUARUM PAERITIOE,
OMNIBUS MILITARIBUS STUDIIS ET VIRTUTIBUS
EXCELENTISSIMI, QUI IN PRIMA ADOLESCENTIA PEREGRATA
OMNI ITALIA, POSTQUAM AD SUOS REDII ET IN AULAM
REGIS HENRICI III SE CONTULIT, GRAVI MORBO CORREPTUS,
SUORUM OMNIUM MOERORE AC INCREDIBILI DESIDERIO SUI
OB INGENIUM COMITATEM ET ANTE ANNOS PRUDENTIAM,
RELICTO AD FONTIS-BELLAQUIAE REGIAM EXTINGTUS EST.
CORPUS EJUS AD CLAREVALLUM DELATUM EST JUXTA
PATREM. COR AUTEM JACET IN AC AEDE SACRA GIZOLII
BELLACORUM DITIONIS ARCIS.
LUDOCICA DE SAPVENIERES MATER, SECUNDIS NUPTIIS
BELLAIO TOPARCHAE, YVETOTI PRINCIPI CONJUNCTA, FILIO
DULCISSIMO ET ERGA SE PISSIMO, TUMULUM FIERI JUSSIT.
VIXIT ANNOS XVIII, MENSES X, DIES VI, OBIT ANNO MVICVII
X KAL. MAII.

Son tombeau s'élevait dans la chapelle du château de Clervaux à côté de celui de son père. Deux statues en marbre blanc des défunts agenouillés , l'un en costume de guerre du temps de Henri IV et l'autre revêtu d'un dalmatique, furent dressées au mois de janvier 1617 [n° 125 p. 15 + n° 123, Scorbé-Clairvaux]. Ces sépultures étaient gravées d'une épitaphe en petites capitales carrées sur plaque de marbre noir portant le texte suivant [n° 118 p. 310 – 311] :

A L'HONNEUR DE DIEU TOUT PUISSANT ET A LA MEMOIRE DE Mre RENE DE
VILLEQUIER CONTE DE CLERVAULX, BARON D'AUBIGNY SEIGr D'EVRY
D'ESTABLEAU-REMENEUIL ET DE Mre CLAUDE DE VILLEQUIER SON FILZ.

ARRESTE PASSANT, S'IL EST POSSIBLE DE S'ARRESTER EN UN SI GLISSANT
PASSAGE QUE CELLUY DE CESTE VIE ET REGARDE CES DEUX PORTRAITZ
ESLEVEZ SUR MESME TOMBEAU L'UN FUT RENE L'AUTRE CLAUDE DE VILLEQUIER
PERE ET FILZ LE PREMIER PAR SES VERTUS MERITA TELLEMENT LES BONNES
GRACES DE HENRI III^{me} QU'ESTANT DUC D'ANJOU IL FUT M^{ae} DE SA GARDE ROBE
ESTANT ROY DE POULONGNE IL FUT GRAND M^e DE SA MAISON ET PREMIER
GENTILHOUME DE SA CAMBRE ET DEPUIS VENANT A CESTE CORONNE

IL DEMEURA EN MESME CHARGE FUT GOVERNEUR DE PARIS ET DE LISLE DE
FRANCE CAPP^{ne} DE CENT HOMMES D'ARMES CHLER DES DEUX ORDRES DU ROY
ET CONSer EN CES CONSEILZ D'ESTAT ET PRIVE IL POUVOIT ESTRE DAVANTAIGE
ET POSSEDER PLUS D'ESTATZ ET D'HONNEURS S'IL N'EUST MIEUX AIME LES
MERITER QUE DE LES OBTENIR ET SI SA MODESTIE N'EUST SURMONTE SON
AMBITION AYANT POSSEDE TRENTE ANS LA FAVEUR DE SON M^e SANS ENVIE ET
REMPLY LA TERRE DE SON NOM IL LUI RENDIT LA MATIERE QU'IL EN AVAIT
ENPRUNTEE LE XXII^e DE SEPT^e 1590 APRES AVOIR ESTE MARIE DEUX FOIS LA
PREMIERE AVEC DAME FRANCOISE DE LA MARK DONT IL EUST UNE SEULLE FILLE
ET LA SECONDE AVEC DAME LOUISE DE SAPVENIERES DE LAQUELLE IL A LAISSE

*CLAUDE DE VILLEQUIER CETUICY NE MERITANT RIEN MOINS QUE D'ESTRE FILZ
D'UN TEL PERE ET HERITIER DE SES VERTUS COME DE SON BIEN*

*AINSY QU'IL TASCHOIT A LIMITER EN CESTE VIE LE SUIVIT EN L'AUTRE EN L'AAGE
DE 18 ANS LE 24 D'AVRIL 1607 LA DICTE DAME DE SAPVENIERE MAINTENANT
FEMME DU SEIGr DU BELLAY PRINCE D'YVETOT ET CHARLOTTE CATHERINE DE
VILLEQUIER DAME DE CHAPPES FILLE UNICQUE DUD. RENE ET DE FRANCOISE DE
LA MARK SEULE HERITIERE DE TOUTE LA MAISON ARMES ET NOM DE VILLEQUIER
LEURS ONT FET BASTIR CESTE SEPULTURE ~ PRIEZ DIEU POUR LEURS AMES.*

A sa mort, toutes les propriétés de Claude de Villequier passèrent aux mains de sa demi-sœur Charlotte Catherine de Villequier.

En 1793, les caveaux furent ouverts pour prendre dans les cercueils le plomb qui s'y trouvait. Une délibération du 13 Nivôse An 2 du district de Châtellerault fait mention de deux coffres qui contenaient, l'un les corps des prieurs, l'autre ceux des châtelains. Ils furent réinstallés en 1893 par les soins de M. le curé Leray dans l'église de Scorbé Clervaux. Les statues de marbre avaient été vendues après la Révolution. [n° 125 p. 16]

JACQUES D'AUMONT ET CHARLOTTE-CATHERINE DE VILLEQUIER

Jacques d'Aumont, connu sous le nom de M. de Chappes, était le fils de Jean VI d'Aumont comte de Châteauroux, maréchal de France et d'Antoinette Chabot [n° 97].

Il épousa Charlotte-Catherine de Villequier, née vers 1562, fille de René de Villequier baron de Clervaux (frère de Claude) et de Françoise de la Marck. Elle était veuve de François d'O, seigneur de Fresnes et de Maillebois, surintendant des finances, conseiller d'état, premier gentilhomme de la chambre d'Henri III, gouverneur de Caen, Paris et l'Île de France, décédé à Paris le 25 octobre 1594.

Le contrat de mariage est daté du 9 juin 1599 et établi par Desmarquet et Saint-Fussien.

[n° 48 p. 64 + Arch. Nat. Pièces orig. 142 Dr 2821 n° 118 + n° 113 T. IV p. 70 + n° 30 + n° 125 p. 16 + n° 128 + n° 36].

Charlotte-Catherine apporta entre autres, la Vicomté de La Guerche et la Baronnie de Villequier. Elle hérita du marquisat de Clervaux en Poitou, des Baronnies de Faye et Aubigny en Poitou, des Châtellenies d'Etableaux et Chanceaux, Favelottes, Dumeré et des fiefs de Montfaucon [n° 155 p. 354].

Jacques d'Aumont était Baron d'Evry les Châteaux (Seine-et-Marne), de Dun-le-Patteau ou Pelleteau (Creuse) et de Chappes (Aube), seigneur de Cors en Berry [n° 155 p. 354].

De cette union naquirent huit enfants :

- César d'Aumont, marquis de Clervaux et vicomte de La Guerche qui naquit en 1600 [n° 92 p. 41].
- Antoinette d'Aumont, née en 1601, duc d'Aumont, marquis d'Isles, comte de Berzé, seigneur de Villequier et ensuite duc, qui fut pair et maréchal de France et nommé chevalier de l'ordre du St Esprit par Louis XIII à Fontainebleau le 14 mai

- 1633 [n° 113 T. II p. 653]. Il fut nommé gouverneur et lieutenant général de Paris, ville où il mourut le 11 janvier 1669 [n° 92 p. 41].
- Roger d'Aumont qui fut Evêque d'Avranches en 1644 et abbé d'Uzerches en Limousin, décédé à 48 ans à Paris le 25 mars 1653.
 - Charles d'Aumont, né en 1606, marquis d'Aumont, lieutenant général des armées du Roi. Il épousa en 1637 Marguerite Hurault, fille d'Henri Hurault comte de Cheverny et mourut à Spire d'une blessure reçue au siège de Landau le 5 octobre 1644 [n° 92 p. 41 + n° 88 T. XXIX p. 279].
 - Jacques-Emmanuel d'Aumont, baptisé à La Guerche le 1er avril 1607 avec pour parrains Charles de la Fontaine et Catherine Larcher. Il épousa le 26 septembre 1632, Suzanne de Saint Aubin. Il fut seigneur d'Aubigny et Faye et mourut en 1643 [n° 92 p. 41 + n° 185].
 - Anne d'Aumont qui épousa en 1619, en premières noces Antoine Potier, seigneur de Sceaux et secrétaire d'Etat et en secondes noces, vers 1624, Charles comte de Lannoy, chevalier des ordres du Roi [n° 92 p. 41 + n° 88 T. XXIX p. 279]. Elle mourut le 18 octobre 1642.
 - Deux enfants morts en bas âge.

Jacques d'Aumont fut gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi [n° 8], et Prévôt de Paris à partir du 1er octobre 1594 [n° 154 + n° 125 p. 16 + n° 155 p. 352].

Charlotte-Catherine de Villequier fut dame d'honneur de Catherine de Médicis de 1578 à 1585 [n° 128]. On retrouve dans une tourelle du château de Chenonceaux, où Catherine de Médicis séjourna souvent, une inscription: « vive Charolote Caterine de Vilquier, le 30 mars 1577 » [n° 155 p. 350 + n° 5 p. 15].

En 1591, Jacques d'Aumont se trouvait au siège de Rouen où il commandait un régiment sous les ordres de son père [n° 155 p. 352].

Le 31 mai 1607, il obtint du Roi Henri IV des lettres patentes par lesquelles celui-ci lui fit remise des droits de rachats et profits de la terre de La Guerche ; ces lettres furent confirmées par le Roi Louis XIII le 28 août 1610. Un procès verbal de la même année, dressé par le lieutenant général de Touraine, indique que la vicomté de La Guerche rapportait alors, toutes charges payées, 3000 livres de rentes [n° 92 p. 41 + n° 88 T. XXIX p. 279].

Jacques d'Aumont mourut à Paris le 14 juillet 1614 et fut inhumé dans le chœur de l'église d'Evry les Châteaux [n° 120 p. 45 + n° 92 p. 41 + n° 7 + n° 88 T. XXIX p. 279 + n° 155 p. 356].

Sa veuve continua à résider à La Guerche, et porta les titres de comtesse de Clervaux, vicomtesse de La Guerche, dame des baronnies d'Evry en Brie, Aubigny et Faye en Poitou et dame de Chappes [n° 120 p. 45].

Elle fonda un collège à La Guerche mentionné dans l'acte de fondation daté du 30 septembre 1616 :

« Saichent tous que le dernier jour de septembre 1616, en droit en la cour de vicomté de la Guerche, en Touraine, par devant nous fut présente, establye et soubmise haute et puissante dame Charlotte-Catherine de Villequier, comtesse de Clervaux, vicomtesse de la Guerche, dame des baronnies d'Elry en Brie, Aubigny et Faye, en Poitou, veuve de defunt haut et puissant seigneur messire Jacques d'Aumont, vivant chevalier, baron de Chappes et de Dun le Patteau, laquelle désirant autant qu'il lui est possible l'accroissement de ses subjects de la dite vicomté de la Guerche, et sachant qu'il n'y a plus beau moyen que par l'érudition de la jeunesse aux bonnes lettres, seul moyen pour leur donner entrée et leur frayer le chemin de la vertu ; pour ces causes et autres bonnes

et justes considérations, a donné et donne à perpétuité, pour la fondation d'ung collège en la ville du-dit lieu de la Guerche , la somme de 52 livres de rente annuelle et perpétuelle, payable par chacun quartier de l'année, et à icelle rente prendre et recevoir par notre fermier du four à ban du dit lieu, ou fermier général, au lieu de la mesme somme qu'estoit payée pour pension viagere a deffunte Jehanne Rousseau, et ce par le régent ou précepteur qui sera à ce institué ou choisi tant par la dite dame et ses successeurs, que par le corps desdits subjects et habitans pour ce assemblés, aux fins de donner moyen audit précepteur de s'entretenir honnestement, selon sa qualité, et enseigner la jeunesse aux bonnes lettres et à la vertu, à la charge aussi de conduire ses enfants et écoliers en l'église de la dite ville trois fois par chacune sepmaine, pour dire et chanter au salut à l'honneur de la Vierge, avec aultres suffrages de dévotion en faveur et pour la santé et prospérité de madite dame et ses successeurs ; lequel don a été accepté par messire Jean Lambert, exerçant ladite charge de régent, de la capacité et prudhommie duquel ladite dame a dit estre deurement acertainée ; et pour insinuer ces présentes où besoing sera, les parties ont constitué leur procureur le porteur d'icelles. Et laquelle rente de 52 livres ladite dame a promis garantir à perpétuité vers et contre tous troubles et empeschemens quelsconques, renonçant à toutes choses à ce contraires, obligeant tous ses biens, dont l'avons jugé par le jugement et condamnation de ladite cour, le scel d'icelle y apposé. Fait et passé au chastel dudit lieu de la Guerche, les jour et an que dessus. Ainsi signé en la minute des présentes: Charlotte de Villequier ; Lambert de Fromental, notaire et tabellion ; de nous, notaire soussigné: Raguin »¹.

Charlotte-Catherine mourut à Paris le 15 février 1623 et son corps fut transporté à Scorbé-Clervaux où il fut enseveli dans l'église paroissiale le 20 avril 1623 au cours d'une cérémonie à laquelle participa le curé du dit lieu assisté de 110 prêtres [n° 125 p. 16 + n° 171 f° 128 v°].

Une stèle comportant les armes de Villequier et d'Aumont [n° 181] fut érigée en son honneur aux abords de l'église de Barrou le dernier jeudi d'août 1623.

Sa succession fut gérée par Charles Labbé de Changy, avocat au parlement, curateur de ses enfants dont certains étaient encore mineurs. Des différends apparurent et des arbitres représentant les héritiers furent nommés.

Par acte passé en l'hôtel de Sourdis le 8 mai 1629 :

César reçut la terre d'Evry en Brie, le marquisat de Clervaux, la Vicomté de La Guerche avec l'hôtel d'Aumont à Paris, à charge d'acquitter les dettes de la succession, qui étaient considérables, en vendant la terre de Dun-le-Patteau. Ainsi César justifia par quittances le règlement de 350000 livres aux créanciers.

Antoine : la terre de Chappes et la baronnie de Villequier.

Roger : les seigneuries de la Charonnière et de Grenay avec des rentes sur les domaines de Chappes et Dumeré.

Charles : Etableaux et Chanceaux qu'il vendit vers 1637 à Pierre Brulard de Sillery, Baron de Pressigny.

Et Jacques eut les terres d'Aubigny et Faye en Poitou et la seigneurie Dumeré [n° 155 p. 356 – 358 + n° 176].

CÉSAR D'AUMONT

¹ Dom Housseau T. XII n° 5784

Fils des précédents et né en 1600, il fut baron de Chappes, Marquis d'Aumont, de Clervaux et Thuré, vicomte de La Guerche et de Villequier, seigneur d'Evry les Châteaux (Seine-et-Marne), conseiller du Roi en ses conseils d'Etat et privé, chevalier de ses ordres et capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances [n° 99 T. III p. 364 – 365].

A 12 ans, avec le titre de comte de Clervaux, il est parrain à La Guerche le 8 janvier 1612.

Il épousa :

en premières noces le 11 février 1625 Renée-Aux-Espaulles dite de Laval, fille de René-Aux-Espaulles dit de Laval, marquis de Nesle et de Marguerite de Montluc [n° 140 T. IV p. 877 + n° 99 T. III p. 118, 365], appelée habituellement Madame de Chappes et qui mourut sans enfant le 3 décembre 1626 à 11h du soir à La Guerche [n° 120 p. 47 + n° 7 + n° 185]. Cette dernière date est contradictoire avec les éléments portés dans les archives de Scorbé-Clairvaux qui indiquent son décès le 18 décembre au château de La Guerche. Elle fut enterrée dans l'église de Clervaux le 29 décembre 1626 [n° 171]. Elle fut marraine à La Guerche le 6 août 1626, ainsi que le 11 août en présence de son beau-frère Jacques d'Aumont.

en secondes noces, en 1628, Marie Amelot de Carnetin, fille de Jacques Amelot seigneur de Carnetin, Mauregard et Le Mesnil, président aux requêtes du Palais et de Charlotte Girard du Tillay [n° 120 p. 47 + n° 92 p. 41 + n° 7].

De ce mariage naquirent neuf enfants :

- Jean-Jacques né vers 1630, décédé le 10 avril 1657 et inhumé aux Pénitents de Picpus.
- Anne, religieuse, née le 25 mars 1638 à La Guerche.
- Anne, dite la Jeune, née en 1640.
- César, baptisé le 29 juillet 1642 à La Guerche et décédé en bas âge.
- Elisabeth, née en 1644 et décédée le 28 novembre 1668 aux Feuillantines à Paris.
- Charlotte-Catherine, née en 1645, célibataire et décédée le 7 novembre 1723.
- Radegonde, qui eut comme précepteur en 1650 Nicolas Devilaine et fut mise sous tuelle en 1665, mais dont on ne trouve aucune autre mention.
- Marie, religieuse, qui fut marraine à La Guerche en 1651, 1654, 1655.
- Marguerite-Charlotte, baptisée le 26 novembre 1652 à La Guerche, célibataire.

Le 23 mai 1616, César porte déjà le titre de Maître de Camps du régiment des gens de guerre à pied français entretenu au service du Roi. Il a encore cette responsabilité le 15 octobre 1623 [n° 123 Scorbé-Clairvaux].

Par lettres patentes du Roi Louis XIII de février 1620, la baronnie de Clervaux fut érigée en Marquisat auquel fut rattachée la baronnie de Thuré (enregistrement au parlement et à la chambre des comptes le 21 avril 1621) [n° 125 p. 17 + n° 7 p. 374].

Par lettres royales du 1er octobre 1621, César devient Sénéchal de Robecourte du duché de Châtellerauld [n° 120 p. 47 + n° 125 p. 16 + n° 7 + n° 48 p. 65+ n° 176].

Il hérita de La Guerche à la mort de sa mère, Charlotte-Catherine de Villequier, en 1623.

Le 6 novembre 1623, il approuva et ratifia les dispositions de l'acte passé par celle-ci concernant la fondation du collège de La Guerche [n° 92 p. 17, 18].

« Nous César d'Aumont, chevalier, marquis de Clervaux, vicomte de la Guerche, baron de Chappes, sçavoir faisons à tous qu'il appartiendra, que nous voulons et entendons que Monsieur Aimé Nicolay, régent et précepteur du collège fondé en notre ville dudit lieu de la Guierche, par deffuncte dame Charlotte de Villequier, dame de Chappes, vicomtesse dudit lieu, notre mère, jouisse, prenne et reçoive la somme de 52 livres chacun an sur notre fermier du four à ban dudit lieu, suivant et au désir du titre de ladite fondation, passé par Raguin, notaire, le dernier jour de septembre 1616, que nous voulons sortir effect selon sa teneur, et rapportant acquit, par ledit fermier du four à ban, ou fermiers généraux de notre dicte Vicomté, promettons leur allouer sur le prix de leur ferme ; en tesmoing de quoi nous avons signé le présent mandement, à nostre chastel dudit lieu de la Guerche, le 6 novembre 1623.—C. d'Aumont ».

Le 9 Août 1624, il obtint une ordonnance royale de Louis XIII qui le déchargeait des frais qui lui incombaient pour l'achèvement du pont de La Guerche et prescrivait la mise en adjudication des ouvrages restant à faire [n° 92 p. 42]. Les travaux furent terminés en 1628 mais la crue de la Creuse du 18 février 1636 emporta cet ouvrage.

Il rendit aveu au Roi pour sa seigneurie de Clervaux en 1633 :

« La terre et seigneurie de Clervaux en droitz de justice, juridictions, hautes et moyennes et basses, autrefois baronnie érigée en Marquizat lan 1630 peu plus ou moins de temps tenue du Roy et de Mademoiselle à cause de son duché de Chatellerault et maison noble de la Couldre parroisse de Thuré » [n° 175].

En 1639, le maître d'hôtel du château de Clervaux était Philippe de la Lande [n° 123 Scorbé-Clairvaux].

Vers 1640, César fut gouverneur du château et de la ville de Poitiers [n° 48 p. 65].

Le 23 avril 1640, Antoine François de la Borde, seigneur des Courtils, demanda au vicomte de La Guerche, dont dépendait l'église paroissiale de Barrou, l'autorisation d'établir un banc dans le chœur de cette église immédiatement au-dessous du seigneur suzerain et la permission pour lui et sa femme d'être enterrés dans ce lieu Saint. Sa demande lui fut accordée mais à la condition qu'il tiendrait cette concession à foi et hommage-lige du seigneur de La Guerche et de ses successeurs [n° 38 p.146 + n° 88 T. XXIX p. 282]. Antoine François de la Borde fut capitaine des gardes de César d'Aumont en 1656 [n° 180].

En 1642, Etienne Ferrand était capitaine et concierge du château de Clervaux [n° 123 Scorbé-Clairvaux].

Une lettre du Roi du 30 décembre 1643 au maire de Poitiers envoya le vicomte de La Guerche dans la province du Poitou pour combattre les factions qui paraissaient vouloir s'y soulever [n° 37 p. 315 – 316].

Le 13 juin 1644, César vint à Poitiers prendre possession du gouvernement de la ville [n° 37 p. 126 + n° 174 registre n° 95 p.153 – 159].

Ayant des démêlés avec le maire [n° 37 p. 126 + n° 174 registre n° 99 p. 93] il retourna à Poitiers le 11 novembre 1647. Il en était encore gouverneur le 24 mars 1649 [n°197 p. 9].

Le gouvernement de la Touraine lui fut attribué après la démission de Charles de l'Aubespine, marquis de Châteauneuf en juin 1650 [n° 7 + n° 125 p. 16 + n° 99 T. III p. 364 – 365].

César reçut sur la place de la Baguenauderie à Tours un soufflet du marquis de Razilly. Les tourangeaux s'égayèrent fort aux dépens du gouverneur outragé. Celui-ci confia sa vengeance à son frère le Maréchal, alors fort bien en cour. Ce dernier envoya sur le champ aux habitants de Tours six à sept régiments à nourrir, les punissant ainsi des plaisanteries dont son frère avait été l'objet.

Un auteur d'écrits satyriques de l'époque disait de César :

« Le marquis d'Aumont, Gouverneur de Touraine, estoit un bon gentilhomme mais de petit esprit, sa femme estoit une bourgeoise de Paris (elle estoit Amelot Carnetin) qui le menoit par le nez et lui faisoit faire bien des impertinences. Il receut un jour à Tours un soufflet d'un gentilhomme à qui il avoit dit quelque parole offensante et de plus il fut encore blasmé par les maréchaux de France » [n° 155 p. 362 + n° 163 p. 27].

Quelques temps après, un homme, nommé Dumesnil, assassina à Tours un ami du marquis de Razilly. La ville, pour se venger du gouverneur, poursuivit si vivement le meurtrier qu'il fut condamné à mort et exécuté à Paris. Sa tête fut rapportée à Tours et demeura exposée plusieurs jours sur la place de la Baguenauderie que les tourangeaux nommaient place d'Aumont] depuis l'incident du soufflet [n° 165 p. 530].

Cette place porta le nom de place de la Justice à la révolution [n° 165 p. 432], place du Cirque vers 1820 [n° 99 T. III p. 365] et ensuite, des Halles ou Gaston Paillou [n° 120 p. 47].

Couvert de dettes, César souffrit le 9 mars 1654 une obligation de 2400 livres de rente, assise sur ses terres de Clervaux et de La Guerche, en faveur de Hélie Lesné, prêtre, Sieur de la Marguerie, qui lui avait prêté 48000 livres [n° 48 p. 65 + Arch. Nat. Pièces Orig. Aumont n° 64 + n° 155 p. 368].

En 1657, Louis de Rougemont, sieur de Larsy, était capitaine du château. Il fut remplacé par Emery de Lestang de Port de la Cadribe, écuyer. Celui-ci est cité possédant cette charge le 15 juin 1660 et en 1673 [n° 185].

César d'Aumont fit reconstruire une partie de l'aile orientale du château [n° 120 p. 48].

Il mourut à Paris le 20 avril 1661 et fut inhumé dans l'église des Pénitents de Picpus [n° 99 T. III p. 365 + n° 48 p. 65 + n° 125 p. 16 + n° 120 p. 48 + n° 92 p. 41].

A sa mort, ses deux filles Elisabeth et Charlotte-Catherine héritèrent de La Guerche et Clervaux sous bénéfice d'inventaire.

Toutes les deux furent marraines à La Guerche le 15 février 1653 et Elisabeth le 19 juillet 1651.

Le 12 août 1661, elles rendirent aveu pour ces deux seigneuries [n° 155 p. 368 + n° 58 T. I p. 42].

Elisabeth étant morte en 1668, sa part revint à sa sœur Anne dite la Jeune [n° 120 p. 57].

La femme de César, Marie Amelot, mourut en octobre 1675.

ANNE D'AUMONT ET GILLES FOUQUET

Anne d'Aumont, dite la Jeune, épousa le 8 mai 1660 dans la chapelle de Vaux-le-Vicomte [n° 125 p. 17, 18, 19] Gilles Fouquet, né le 11 mars 1637, fils de François Fouquet, Vicomte de Vaux-le-Vicomte, maître de requêtes du Conseil d'Etat ordinaire et de Marie de Maupéou [n° 113 T. II p. 779 + n° 92p. 45], et frère du surintendant Nicolas Fouquet.

Gilles fut Marquis de Mézières, premier écuyer de la Grande Ecurie de Roi, conseiller du Roi et devint Vicomte de La Guerche et Marquis de Clervaux (Scorbé Clairvaux) par son mariage.

Anne reçut en dot la terre d'Evry les Châteaux évaluée à 300000 livres [n° 48 p. 65+ n° 185].

Une lettre de Jean de La Fontaine contenant un madrigal composé à l'occasion de leur mariage, fut retrouvée dans les papiers de Paul Pellisson (confident et secrétaire de Nicolas Fouquet). Elle fut publiée pour la première fois en 1811. Jean de La Fontaine recevait à cette époque une pension de Nicolas Fouquet versée par Paul Pellisson.

« Comme j'étois sur le point d'envoyer le terme de la St Jean, l'on m'a mandé que Monsieur de Mézière s'en venoit à Vaux en diligence, et que Madame la mareschalle d'Aumont y devoit aussi annoncer Mademoiselle sa fille : que la, ils s'espuseroient aussi tost, et que ce mariage avoit esté conclu si soudainement, que les parties ne se doutoient quasi pas du suivit de leur voyage: j'aurois bien voulu pouvoir témoigner par quelque chose de poli le zele que j'ay pour les deux familles ; mais j'ay creu que l'epitalame ne devoit pas estre plus premedité que l'hymenée ; et qu'il falloit que tout se sentist de la soudaineté avec laquelle Monseigneur le surintendant entreprend et execute la pluspart des choses. Je me suis donc contenté d'aiouter au terme ce madrigal.

*Belle d'Aumont, et vous Meziere,
quand ie regarde la maniere,
Dont vous vous mariez, l'un venant de la court,
Et l'autre de Paris ou bien de la frontiere,
J'appelle vostre hymen un inpromptu d'Amour ;
Avec le temps vous en ferez bien d'autres,
Et nous en pourrions voir dans neuf mois plus un iour
Un de vostre façon qui vaudroit tous ies nostres.*

La gazette employait des termes flatteurs pour faire connaître l'union d'Anne d'Aumont avec Gilles Fouquet [n° 125 p. 17 18]. Extrait de « La muse historique » par Jean Loret publié lors de cette union :

*Comme dans le beau mois de May
en faveur du sexe des dames
Depuis trois jours on m'a conté
qu'il s'est fait dans cette cité
entre gens de hauts lignages
plusieurs importants mariages*

*Le cadet jeune mais prudent
de Monsieur le Superintendant,*

*jouvenceau de belle espérance
qui, d'esprit à grande abondance
bref, de mize et de bon aloi
et premier écuyer de Roy
s'est aussi joint, par l'hyménée
a dame d'illustre lignée
fille du sieur marquis d'Aumont
qui porte les traits sur son front
et dans le reste du visage,
d'une personne belle et sage
dont l'esprit est des mieux tourné
et de rares vertus ornés.
Les enfants qui prendront naissance
de cette sortable alliance
ayront, sans doute, infiniment
de l'esprit et du jugement
si, comme il faut que l'on espère,
ils ressemblent à père et mère.*

Pour éponger la dette de la famille d'Aumont, Gilles Fouquet paya 240000 livres par son contrat de mariage [n° 48 p. 65 + Arch. Nat. Pièces Orig. Aumont n° 92].

Ces questions d'argent ne tardèrent pas à engendrer des conflits entre ces époux et Anne quitta le domicile conjugal le 26 septembre 1661 pour se retirer à l'Abbaye au Bois où sa tante était abbesse. Le 12 octobre, elle fit assigner son mari en séparation de biens et le 19 avril 1662, la séparation fut prononcée mais sans les dédommagements qu'elle avait réclamés [n° 155 p. 372].

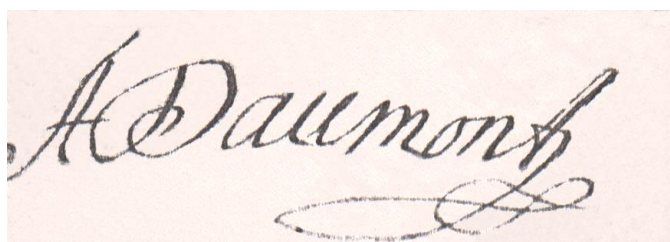
A la mort de sa sœur Elisabeth en 1668, elle hérita de la Vicomté de La Guerche [n° 120 p. 57].

En 1669, Anne d'Aumont, Marquise de Clervaux, Vicomtesse de La Guerche, rendit aveu au Roi, foi et hommage de la châtellenie de La Guierche¹ [n° 53].

Elle se réconcilia avec son mari en 1678, année où on les voit tous les deux dans les registres d'Etat civil.

Elle est présente à La Guerche en 1673, 1676, avec son mari le 14 septembre et le 9 octobre 1678 et le 10 octobre 1688 où elle est signataire d'actes sur les registres paroissiaux.

Avec les titres de Marquise de Clervaux et Vicomtesse de La Guerche en partie, en 1674, elle rendit hommage pour cette dernière terre, relevant de Tours à 12 livres 10 sous de loyaux aides et douze jours de garde au château de Tours [n° 155 p. 370 + n° 176].



Les époux sont présents à Scorbé Clairvaux le 19 septembre 1676 lors du décès de Louis de la Carnaye, écuyer seigneur de la Glaumière, capitaine du château de Clervaux.

e 8 juin 1680, Anne rendit hommage au Roi Louis XIV pour le domaine de La Guerche [n° 92 p. 43 à 45].

¹ Dom Housseau T. XI n° 4844

« Du roy mon souverain seigneur, nous, Anne d'Aumont, épouse séparée de biens, et procédant sous l'autorité de maistre Gilles Foucquet, chevalier, cy-devant premier escuyer de la grande escurie de Sa Majesté, marquis de Clervaux et vicomte de la Guerche, reconnaissons et avouons tenir à foy et hommage-lige, au devoir de 12 livres 10 sols de loyaux aides, de 12 jours de garde au chastel de Tours, quand le cas y eschoit ; c'est assavoir, mon lieu, chastel, forteresse, ville, vicomté, chastellenye de la Guerche, situé sur ma rivière de Creuse, avec tous les domaines y tenus, droits à cause de son dit chastel et duché de Touraine, consistant mon dit chastel en plusieurs édifices, salles, chapelles....

Plus ma dite ville de la Guerche entourée de murs et fossés, et les droits y attribués avec trois faubourgs de la Petite-Guerche, du cimetièrre et du dit toute justice, haute, moyenne et basse,..... avec la connaissance des cas concernant les eaux et forests de madite vicomté et ses dépendances, mes foires dudit lieu de la Guerche, qui se tiennent chacun an les jours de St-Vincent, St-Bry, St-Marcellin d'été, St-Mathieu et Ste-Marguerite, avec les droits qui m'en sont passés pour estalage, plassage, aulnage, mesures, entrée et forchée....

« Plus mes marchés, chacun mardi de l'année.

« Mon droit de billette et de péage de la Guerche que je lève à Barrou, au port de Lésigny et ailleurs, branches de madite péagerie de madite ville, vicomté et seigneurie, tant par eau que par terre.

« Plus ma prévôté et sceaulx à contracts, dont il m'est payé pour chacun 2 sols 6 deniers.

« Plus ma boucherie jurée dudit lieu, ville, vicomté, chastellenie de la Guerche ; tous ceux qui prennent femme en ma dite ville, terre et seigneurie, fiefs et arrière-fiefs, et sont mariés dans le mois qui précède la feste de la Trinité, sont tenus de se trouver en personne, sous assignation, ledit jour audit lieu de la Guerche, et de courir trois fois sur ma rivière de Creuse à force de nacelle ou de chalan, et faire la même chose que les meusniers contre le pouteau ou quientaine, et à deffaut de se rendre ledit jour doivent chacun d'eux l'amende d'une livre de cire ou la valeur. Les ports de la Guerche, Meré-le-Gaullier, de Leugny-sur-Creuse et de Rives appartiennent au seigneur de la Guerche.

« Plus la forest de la Guerche, laquelle était anciennement de une lieue de long, et demie de large, et à présent, seulement une lieue et demie de circuit....

« Les églises paroissiales de la Guerche, Barrou, Meré-le-Gaullier et Buxeuil ; plus le prieuré de St-Marcellin de la Guerche est tenu de ma dite vicomté en franche aumône et au divin service, qui est de dire en l'église de la Guierche l'office et la grande messe aux quatre festes solennelles, la messe matutinale et assister au service du jour, consistant le domaine dudit prieuré.....

« Plus le prieuré de St-Maurice de Barrou, tenu en franche aumosne, et au même service que celui de la Guerche, en l'église dudit lieu de Barrou.

« Le prieuré de St-Silvain de Meré-le-Gaullier, tenu en franche aumosne et au service divin....

« Le prieuré de Nostre-Dame de Prélong, situé près de la ville de la Guerche, en la paroisse de Leugny-sur-Creuse, sujet au service divin d'une messe chacune semaine, et les jours et festes de Nostre-Dame.....

« Le prieuré de Marchais-Rond, en la paroisse de St-Remi, aussi tenu en franche aumosne et divin service de madite vicomté, consistant en chapelle, maisons.

« Le prieuré de Nostre-Dame de Vaugibaut, en la paroisse de Buxeuil, aussi tenu de moi au divin service, et dépendant de madite vicomté par moyen et sous l'hommage qui m'est fait à cause du fief et seigneurie de Buxeuil.

« Tous lesquels prieurés étaient anciennement conventuels, et la collation en appartient à mesdits prédécesseurs, qui l'ont depuis donnée, sçavoir: les quatre premiers au sieur abbé de Preuilly, et des deux autres au sieur abbé de Maillezais, et n'ont aucun des prieurs desdits prieurés sur leur domaine ni sur ceux tenus à leurs rentes aucun fief ni juridiction ni autres droits seigneuriaux.

« La fondation, droits de patronnage et de collation des chapelles fondées en madite église de la Guerche par Artus de Villequier et Jacqueline de Miolans, femme de Baptiste de Villequier.

« La fondation et droit de patronnage et collation de la chapelle de Nostre-Dame fondée en ladite église par messire Charles Gaultier, prêtre ; plus mon collègue de ma ville de la Guerche, fondé par dame Charlotte-Catherine de Villequier, mon ayeule, et veuve de Jacques d'Aumont, chevalier, et confirmé par M. César d'Aumont, mon père ».

Le 21 juin 1680, Anne reçoit les aveux de François Pivard seigneur de Beausoleil pour le fief des Pinordes (groupe de maisons situé au bourg de Barrou) [n° 155 p. 539 – 541].

En 1683, afin de soigner les malades, elle fit venir à La Guerche Jeanne d'Erault, religieuse qui avait fait ses vœux dans une communauté de Paris. Mais il fut reconnu, après enquête auprès du Doyen de Pressigny, que cette soi-disante religieuse n'était pas engagée par des vœux et qu'elle se maria le 28 février 1685 avec Emery Demay, « texier en toile » [n° 120 p. 57 + n° 185].

En 1691, Anne d'Aumont vendit La Guerche à sa sœur Charlotte-Catherine d'Aumont [n° 120 p. 57 + n° 92 p. 45 + n° 155 p. 374 + Arch. Nat. Son Domaniale p. 573 – 3978].

Gilles Fouquet voyait grand et envisageait d'édifier un majestueux palais à Scorbé Clairvaux, si l'on en juge par la cour d'honneur du château et ses imposantes servitudes. Malheureusement la disgrâce survint trop vite pour lui permettre la réalisation de ses beaux rêves, la chute du Surintendant, son frère aîné, entraînant sa ruine [n° 125 p. 18 – 19].

Il mourut à Pignerol le 9 juin 1694 sans laisser d'enfant [n° 92 p. 45 + n° 125 p. 19].

Veuve, Anne d'Aumont administra le domaine de Clervaux et, à la requête des créanciers, son domaine fut adjugé à Paris, à la barre du tribunal le 20 janvier 1704, à Etienne Chérade Comte de Montbron, baron de Marthon [n° 125 p. 19 + n° 154].

Abandonnée de tous, Anne termina ses jours au monastère des Dames religieuses hospitalières du Faubourg Saint Marcel à Paris [n° 125 p.19].

CHARLOTTE-CATHERINE D'AUMONT

Charlotte-Catherine est née en 1645. Elle resta célibataire.

Comme nous l'avons vu ci-dessus elle acheta La Guerche en 1691 et devint Vicomtesse.



En novembre 1693, elle confia la gestion de ses affaires à Georges Trouvé Sieur de la Tour qui était commandant de la brigade des gabelles de La Guerche [n° 185].

Le 10 novembre 1693, elle fut marraine à Balesmes.

Ruinée et ayant hérité des dettes de sa famille, elle vendit la Vicomté par acte du 2 août 1709 à Georges du Thil (ou du Theil) seigneur de Marigny pour 187000 livres [n° 120 p. 66 + n° 178 p. 256 + n° 155 p. 376 + n° 176].

Expulsée de La Guerche, elle vécut encore 14 ans et mourut le 7 novembre 1723 à 78 ans [n° 155 p. 376].

GEORGES JUBERT DU THIL (OU THEIL) DE MARIGNY

Fils de Jacques Jubert du Thil, Marquis du Thil, conseiller au Parlement de Paris et de Marie Courtin de Villiers, Georges est né le 9 mai 1649 et fut seigneur de Marigny et d'Arquenay [n° 117a p. 149]. Il ne se maria pas.

Le 21 août 1669, il est chevalier de l'ordre de Malte et maître de Camp de Cavalerie [n° 120 p. 74 + n° 155 p. 376 + n° 117a p. 149].

Il fit l'acquisition de la Vicomté au moyen d'emprunts hypothéqués sur les terres de La Guerche et de Marigny auprès des héritiers de M. de Louvois (homme d'Etat) et du Président de chambre au Parlement Jean François Hénault.

Peu de temps après, par acte du 6 décembre 1709, il s'engage à faire renfermer par des murs le petit cimetière de St Jean à condition que les habitants lui donnent l'ancien cimetière d'environ 4 boisselées moyennant le prix de 2 livres de rente foncière qu'il promet de payer à perpétuité à la Fabrique de cette paroisse [n° 120 p. 74].

Il figure comme parrain dans les registres de la paroisse en 1711 et 1712.

Il fut peu présent à La Guerche et vivait habituellement à Paris, rue St Marc. Le château était sous la garde de Denis Souhaité.

Ses affaires n'étant pas prospères, il fut obligé de vendre la Vicomté le 22 septembre 1719 et profita des extravagantes spéculations financières de l'époque qui lui permirent de recevoir 400000 livres en billets de la Banque Law sur lesquelles ses dettes furent remboursées [n° 155 p. 378].

JEAN ANDRÉ DE MONTGERON

Jean André est considéré comme étant le fils du précédent par Carré de Busserolle, ce qui est erroné.

René Pierre de Crouy pense qu'il est fils d'un bourgeois de Paris, greffier de la prévôté des monnaies et secrétaire du Roi.

En réalité il était le fils d'un peaussier de Montélimar [n° 118a p. 114].

Né vers 1695, Jean André épousa en 1716 Marguerite Le Clerc, veuve du Sieur Charrier, banquier à Paris dont il eut cinq enfants.

Il devint secrétaire du Roi et fut ainsi anobli [n° 118a p. 114].

Très jeune, il appartint au monde de la finance et par spéculation à la banque Law, se trouva à la tête d'une immense fortune.

Il acheta la Vicomté de La Guerche le 22 septembre 1719, par contrat passé devant Me Lauverjon notaire à Paris [n° 120 p. 78 + n° 155 p. 380] pour la somme de 400000 livres qu'il compléta par l'acquisition de tous les meubles, tapisseries et ustensiles divers du château pour la somme de 13000 livres. Il paya 224200 livres « en billets de la Banque royale » et remboursa les créanciers de Georges Jubert du Thil pour la somme de 188800 livres [n° 176 + n° 155 p. 380].

Le 12 décembre 1719, il acquit d'autres terres dont la seigneurie de Montgeron au prix de 500000 livres qu'il acheta à la famille Carré [n° 155 p. 382 + n° 118a p. 114].

Par contrat du 11 mai 1720 passé au Palais Royal, Jean André et sa femme s'engagèrent à marier leur fille Marie Charlotte âgée de 20 mois, avec Marie Joseph dit le Marquis d'Oise âgé de 32 ans, fils du Duc Brancas Villar et de Marie Brancas dès qu'elle serait nubile, lui assurant 60000 livres de rentes. En attendant cette union, ils promirent 20000 livres de rentes, et au Duc une pension à vie de 6000 livres même si le mariage ne se réalisait pas. Ils payèrent pendant cinq ans, puis vint la débâcle du système Law qui les conduisit à ne plus verser ces rentes et le mariage n'eut pas lieu [n° 120 p. 78 + n° 155 p. 384 + n° 118a p. 114].

En 1720, les affaires de Jean André commencèrent à péricliter. Il avait prêté deux millions 400000 livres en billets de banque aux Sieur et Dame Rollée, hypothéqués sur le marquisat du Mesnil Garnier. Les billets de banque émis par la banque Law tombèrent en discrédit et André dut financer 500000 livres pour éviter un retrait lignager [n° 155 p. 386].

Le 15 septembre et le 26 octobre 1720, il fut condamné à payer un impôt sur la fortune (pour les personnes qui avaient profité du système Law) de 3 millions [n° 155 p. 386].

Le 22 décembre 1722, la saisie réelle de la terre de La Guerche fut faite par ses créanciers et René Bruère des Rivaux, ancien procureur fiscal de la Vicomté, fut chargé d'administrer les biens en tant que représentant de Louis Lepère Sieur de la Butte avec l'aide de Louis Geofre des Iles. Cette affaire traîna en longueur, les créanciers se constituèrent en syndicat en 1726, la revendication du règlement des 3 millions fut abandonnée [n° 120 p. 78 + n° 155 p. 386].

Par acte de vente fait au Chatelet de Paris le 25 mai 1735, la terre fut mise aux enchères et adjugée à Marc-Pierre de Voyer de Paulmy, Comte d'Argenson pour 190500 livres avec 232892 livres 6 sous 10 deniers de frais. Une sentence d'adjudication fut établie le 28 mars 1738 et le comte ne put en prendre possession qu'en 1740 [n° 120 p. 78 + n° 176].

MARC-PIERRE DE VOYER, COMTE D'ARGENSON

Fils de Marc-René de Voyer de Paulmy, Baron des Ormes-St Martin, Marquis



d'Argenson, garde des Sceaux de France, ministre d'Etat, et de Marguerite Lefèbvre Caumartin [n° 88 T. XXIX p. 281], Marc-Pierre naquit à Paris le 16 août 1696 et fut baptisé le 17 à l'Eglise St Jean de Grève. Il épousa Anne Larcher le 24 mai 1719, fille de Pierre Larcher, chevalier, seigneur de Pocancy, conseiller au parlement de Paris et d'Anne Thérèse Hubert du Buc. Elle lui apporta en dot en 1724 le château et la seigneurie de Pocancy.

De ce mariage naquirent deux enfants :

- Marc-René né le 20 septembre 1722.
- Louis-Auguste né le 13

février 1725, chevalier de Malte, qui fut tué par la foudre à Prague en juillet 1742 pendant la guerre d'Allemagne

Marc-Pierre fut Comte de Vueil-Argenson, Vicomte de La Guerche, Paulmy et la Roche de Gennes, Baron de La Haye, des Ormes-St Martin et de Marmande, seigneur de Villentrois, Buxeuil, Ciran, Pocancy, Lye, Plessis-l'Echelle, la Tourbalière, la Celle-St-Avant, le Châtelier et Draché [n° 120 p. 82 + n° 92 p. 46 + n° 88 T. XXIX p. 281 + n° 200 + n° 155 p. 390].

Il fut surnommé la « Chèvre » à cause de son habileté à se maintenir aux plus hauts sommets du pouvoir. Saint-Simon disait de lui: « Plein d'esprit et d'ambition, fort galant ».

Le 5 août 1715 il est avocat au Parlement et en 1718 avocat du Roi au Chatelet [n° 7 p. 445].

Il devient conseiller au Parlement de Paris le 29 août 1719 et Maître des requêtes ordinaires du Roi le 17 novembre 1719.

Le 26 janvier 1720, il est lieutenant général de police de la ville et prévôté de Paris et démissionnaire dès juillet suivant [n° 7 p. 445].

Le 18 février 1721, il est fait intendant de Touraine à Tours et capitaine-gouverneur de la ville de Loches [n° 92 p. 46 + n° 7 p. 445].

En juin 1721, il devient chancelier garde des sceaux et grand-croix de l'ordre de St Louis [n° 92 p. 46 + n° 7 p. 445].

Le 26 avril 1722, il est nommé de nouveau lieutenant général de Police de Paris mais démissionne une deuxième fois [n° 92 p. 46]. La même année, il entre à l'Académie des Sciences.

Le 20 septembre 1723 le Régent (Duc d'Orléans) le nomme son chancelier et son chef de conseil [n° 7 p. 445]. Il est conseiller d'Etat le 28 janvier 1724, maître de requêtes honoraire le 31 août 1726.

Il fut l'ami de la Reine de France, Marie Leczinska, car il assura son mariage avec Louis XV en menant les négociations en Pologne en 1724 avec son père le Roi Stanislas.

Le 23 août 1729, il acquit la Baronnie des Ormes-St Martin en Touraine avec toutes ses dépendances pour 175000 livres [n° 88 T. XXX + n° 121].

En septembre 1730, il acheta la Baronnie de Marmande [n° 121] et obtint par lettres de septembre 1732, enregistrées le 14 juin 1735, l'union des deux terres en une seule sous le titre de Baronnie des Ormes-Marmande [n° 7 p. 438].

Comme nous l'avons vu précédemment, il acquit le 25 mai 1735 la terre de La Guerche. Il profita pour cette acquisition de la succession de son grand-oncle François Hélié de Voyer d'Argenson, archevêque de Bordeaux, décédé en 1728, qui le fit son légataire universel [n° 155 p. 388].

Par brevet du 10 avril 1740, il fut nommé conseiller d'Etat ordinaire et intendant de Paris le 6 août de la même année.

En 1740, il fit construire à Neuilly-sur-Seine, endroit encore champêtre, une résidence d'été : le château de Neuilly. Il y recevra Diderot, Voltaire et Rousseau. Ce château a été pillé et incendié en 1848 par les insurgés.

Le 15 août 1742, le Roi le nomma membre du conseil des ministres [n° 7 p. 445].

Du 7 janvier 1743 au 1er février 1757, il fut secrétaire et ministre de la guerre et fit un grand nombre d'ordonnances et d'édits qui ont marqué l'époque dans l'administration de la guerre [n° 120 p. 83 + n° 92 p. 46 + n° 202 + n° 123 + n° 7 p. 445]. Voltaire dans « Essai sur les mœurs » déclara : « C'est celui de tous qui a fait le plus de bien aux troupes ».

Le 18 novembre 1744, il obtint la surintendance générale des Postes et Relais de France.

Un timbre poste fut édité en 1953 à sa mémoire.

Marc-Pierre accompagna Louis XV et le Dauphin dans ses campagnes de Flandres et se trouva avec son fils à la mémorable bataille de Fontenoy le 11 mai 1745 contre les anglais, les hollandais et les autrichiens où s'affrontèrent plus de 100000 combattants avec environ 15000 morts au total dans les deux camps. Il participa aussi à la bataille de Lawfeld le 2 juillet 1747 [n° 7 p.445].

De 1743 à 1757 il est en même temps chargé de la direction de la librairie, des haras, de l'administration de Paris et des provinces frontières, promoteur de la création de l'Ecole Militaire en tant que secrétaire d'Etat à la Guerre et du corps des grenadiers royaux [n° 202 + n° 123].



Très apprécié du Roi Louis XV, il fut logé au Louvre en 1749 et le Roi paya ses dettes qui s'élevaient de 300000 à 400000 livres [n° 155 p. 392]. Il se porta acquéreur au nom de l'Etat des terrains qui allaient former le Champ-de-Mars et fit dresser les plans des Champs-Elysées et de la place Louis XV (place de la Concorde).

Le 22 mars 1749, il fit l'acquisition du fief de Pilles (Port-de-Piles) avec la Fresche de la Maison-Neuve et ses dépendances (paroisse de Pussigny), en échange de la métairie des Ouches sise dans la paroisse de Poisay-le-Joly, d'un arpent de pré à prendre dans une plus grande pièce sur la Creuse, du fief de la Haute-Rue, du Bois-Fils-Ivon et des prés et granges de Pantilles.

Le 14 Septembre 1750, par acte passé à Paris, il acheta le château du Châtelier près de

Neuilly-le-Brignon.

En 1750, il fut redevable de la somme de 3000 livres et menacé de la saisie de certains biens comme le montre ce document provenant des Archives paroissiales d'Abilly [n° 180] :

« 2 Septembre 1750 Messire Marc Pierre de Voyer de Paulmy d'Argenson ministre et secrétaire d'Etat du département de la Guerre et sur-intendant des Postes et Relais de France, grand croix de l'ordre royal et militaire de Saint Louis sis à Paris en son hôtel rue des Bons Enfants, Paroisse St Eustache paye 3000 l. sur Paroisse de Paulmy-Neuilly, Le gd Pressigny-Abilly, Betz, Ferrière, le Selle-Guenaut, Cursay, Ligueil, Vou, Ciran-la-Latte, St Senoch, Dollus, Chanceaux, Loches, St Jean, St Georges et Notre Dame de La Haye.

Saisie réelle des biens sinon paiement des 3000 l. sur chatellenie de Paulmy, Vté de la Roche de Gennes, les fiefs et sgries du Châtelier-le-Fort, de la Vernoisière, de la Boissière, de la Noraye, Gaudoin et autres fiefs et sgries.

Saisie enregistrée au greffe des Décrets des seigneurs des Requêtes de Paris. Volume des Criées Cotté E folio 783 le 17Mai 1751 ».

La terre de Paulmy fut mise en vente et il se porta acquéreur le 20 février 1753 pour le prix de 500000 livres. Le Roi lui fit un don de 200000 livres pour cet achat [n° 155 p. 392].

Fort apprécié dans les salons philosophiques, ses lumières lui valurent la dédicace par Jean le Rond d'Alembert et Denis Diderot de « l'Encyclopédie ou dictionnaire des sciences, des arts et des métiers » [n° 70 p. 87 + n° 202].

Il eut une vie sentimentale agitée et plusieurs maîtresses, dont Madame Guiméné, et Elisabeth-Charlotte Huguet de Sémonville, veuve de Charles-Jean Comte d'Estrades, qui le suivit jusqu'à son exil aux Ormes [n° 70 p. 80].

Il avait de très bons rapports avec le Roi Louis XV et la Marquise de Pompadour jusqu'en 1757. Suite à des rivalités féminines, la favorite le fit tomber en disgrâce, ce que confirme une lettre du Roi, du 1er février 1757, lui demandant de démissionner

de sa charge de ministre de la Guerre et de se retirer dans sa terre des Ormes. Ceci après trente années de faveurs et d'intimités royales [n° 70 p. 83].

Le Roi lui accorda malgré cela quelques faveurs en lui assurant une rente annuelle de 48000 livres sur les fourrages d'Alsace et de Franche Comté, en lui conservant la pension de 6000 livres qu'il avait auparavant et en accordant à sa femme une pension de 10000 livres [n° 155 p. 394].

Goutteux et désabusé, Marc-Pierre entretint pendant son exil une correspondance littéraire et philosophique avec Voltaire et d'autres écrivains [n° 155 p. 394].

Après la mort de sa femme, le 14 avril 1764, et celle de la Marquise de Pompadour, le 15, il rentra à Paris et y mourut le 28 août suivant [n° 123 + n° 70 p. 84-88].

MARC-RENÉ DE VOYER DE PAULMY

Fils des précédents, né le 20 septembre 1722, il épousa par contrat du 19 août 1745 Jeanne Marie Joseph Constance Félicité de Mailly d'Haucourt, née le 12 décembre 1734, fille de Joseph-Augustin de Mailly, Comte de Mailly, Marquis d'Haucourt, Maréchal de France, gouverneur du Roussillon et de Constance Colbert de Torcy [n° 92 p. 47 + n° 88 T. XXIX p. 281+ n° 70 p. 92 + n° 155 p. 396].

De ce mariage naquirent 5 enfants :

- Madeleine-Suzanne serait née en 1752 et décédée sans alliance en 1803. Cette fille n'est pas connue des généalogistes mais figure dans les recherches relatives à cette famille faites par Georges Martin [n° 70 p.93].
- Marie-Marc-Aline née le 14 juillet 1764, mariée à Paul-Hippolyte Comte de Murat et décédée le 17 janvier 1812 au château de la Tourballière, inhumée à Paulmy avec son mari aux cotés de son père [n° 92 p. 47 + n° 88 T. XXIX p. 281 + n° 86 T. I p. 158 + n° 38 p. 112, 114].
- Marie-Joséphine-Constance, née en 1765, qui épousa le Comte Frédéric de Chabannes-Curton et mourut à Paris le 24 février 1784 [n° 92 p. 47 + n° 88 T. XXIX p. 281+ n° 70 p. 93].
- Pauline-Renée-Sophie, née à Paris le 15 mai 1767, qui épousa à Paris le 28 avril 1784 Guy-Anne-Louis, Comte de Laval-Montmorency. Elle fut Marquise de Montmorency-Laval et mourut le 6 juin 1791 d'un refroidissement contracté en travaillant « patriotement » à l'aménagement du Champs de mars pour la fête de la Fédération [n° 92 p. 47+ n° 88 T. XXIX p. 281 + n° 38 p. 114 + n° 70 p. 94].
- Marc-René-Marie né à Paris le 19 septembre 1771 [n° 92 p. 47+ n° 88 T. XXIX p. 281].

Marc-René fut Marquis de Voyer, Comte d'Argenson et Veuil-Argenson, Vicomte de La Guerche, Paulmy, Roche de Gennes et de Saralbe en Lorraine, Baron de La Haye, des Ormes-St Martin et de Marmande, seigneur de Balesmes, Port de Piles, Ciran, Pocancy, La Barre (Bierné), la Celle-St-Avant, la Tourballière et Grouin [n° 92 p. 46 + n° 88 T. XXIX p. 281 + n° 86 T. I p. 158 + n° 123 Dangé + n° 91 p. 43].

Il suivit une carrière militaire.

Le 1er mai 1745, il est Brigadier du régiment royal de Berry-cavalerie et son père lui achète la charge de colonel de ce régiment.

Le 11 mai 1745, il se distingue à la bataille de Fontenoy aux côtés de son père et de son oncle.



En 1746, il est lieutenant général du gouvernement de la Haute et Basse Alsace. Il y était encore en 1758 [n° 123 Dangé + n° 120 p. 100 + n° 92 p. 46].

Il est Maréchal des camps et armées du Roi le 10 mai 1748, inspecteur général de cavalerie et des dragons en 1749, directeur général des haras de 1752 à 1763, lieutenant général des armées du Roi en 1758, gouverneur du château de Vincennes de 1751 à sa mort, de Loches et de Romorantin, commandant militaire en Saintonge, Anis et Poitou en 1778, Grand Bailli d'épée du pays et duché de Touraine [n° 120 p. 100 + n° 92 p. 46 + n° 123 Les Ormes, Dangé, Linazay + n° 38 p. 112 + n° 7].

Le 10 janvier 1750, il acheta à Asnières-sur-Seine la propriété d'Isaac Thélusson avec ses dépendances et jardins, située au lieu-dit « Belle-Isle ». Il rasa la bâtisse et y fit édifier entre 1750 et 1752 le château d'Asnières dont les dépenses furent fastueuses, mais sous la pression des créanciers, il fut contraint de le vendre en 1769 [n° 70 p. 91].

Il n'était pas en bons termes avec Madame de Pompadour et lors de la disgrâce de son père, il cessa de fréquenter la cour [n° 155 p. 396].

En 1764, après la mort de son père, il se retira aux Ormes où il mena une vie brillante et somptueuse et ne s'éloigna que pour ses tournées d'inspection.

Il présida à l'assainissement des Marais de Rochefort et aux travaux des fortifications de l'île d'Aix.

Le 10 juillet 1766, il vendit son château de Neuilly pour 100000 livres [n° 70 p. 91].

Le 22 août 1770, le prieuré de St Jean de Montant, du fief de Montant, est donné en échange à Marc-René contre 3 rentes s'élevant à 300 livres. Ce prieuré fut vendu à la Nation en juillet 1829 par acte passé devant Berland et Baudoin notaires à Châtellerault et réuni à la paroisse de Mairé.

Le 3 mars 1773, Marc-René rendit hommage au Roi pour le domaine de Grouin (paroisse de Pussigny) dont il hérita à la mort de son père [n° 88 T. XXX].

Il rendit hommage pour ses terres selon les lettres patentes du Roi du 13 décembre 1776 :

*Requête de Marc-René de Voyer de Paulmy
Lieutenant général des armées du Roy
Lieutenant général de Touraine
Grand bailli d'épée
Inspecteur général de cavalerie et dragons
Gouverneur du château royal et parc de Vincennes*

*Gouverneur de Romorantin et Loches
Commandant du pays d'Aunis et Guyenne
Seigneur et baron de Normandie, les Ormes
Vicomte de Paulmy et de la Guerche
Marquis d'Argenson et autres lieux
Rend au Roy à cause de son avènement à lacouronne foi et hommage pour les terres et
seigneurie*

- 1. Terre et Baronnie de Marmande sise près Ville de Chinon*
- 2. Terre et Vicomté de la Guerche sise près de la Haye Haute et Basse justice mouvant et relevant du Château de Tours*
- 3. Baronnie des Ormes St Martin*
- 4. de la terre en partie de Mouceaux près Chatellerault*
- 5. de la terre de Port de Pile Haute moyenne et Basse justice*
- 6. de la terre de Motte Gronier près Chatellerault Haute, Moyenne et Basse justice*
- 7. des fiefs de Voirie et des Granges dans chatellenie de St Rémy-sur-Creuse Relevant et mouvant du château de Chatellerault*
- 8. Terre et Vicomté de la Roche de Gennes près de Loches
Fils et unique héritier de feu comte d'Argenson
qui rendie hommage du feu Roi le 25 Janvier 1766
Chambre des comptes du 11 Décembre 1776
[n° 179 p. 42].*

Nota : Etant décédé en 1764, son père ne pouvait rendre hommage au Roi en 1766.

Marc-René modifia et embellit le château des Ormes. Il y fit élever la fameuse tour chinoise. Son fils le démolit en partie en 1823 [n° 88 T. XXX].

Il aimait le faste et les arts. Il ne venait à La Guerche que pour les chasses à courre qu'il aimait passionnément. Cette passion le conduisit à faire tracer des allées cavalières dans la forêt de La Guerche et à faire des acquisitions complémentaires, dont le bois Vératon en 1768 et le prieuré de Montant cité précédemment. En dehors de cela, il ne s'intéressait pas à La Guerche au point qu'il proposa de donner cette terre à un ami, le Duc de Lauzun [n° 155 p. 400].

Le 28 février 1777, Nicolas Naudet, receveur général des terres de La Guerche et de Paulmy, prit possession du domaine des Ringères (paroisse de Mairé) auquel étaient annexées les borderies des Boutins et des Chasteigners que Marc-René avait achetées la même année à Jean Guillemot de l'Espinasse [n° 155 p. 553].

Marc-René mourut au château des Ormes le 16 septembre 1782 à 60 ans et fut inhumé le 18 dans le caveau de famille de l'église de Paulmy comme le rappelle une plaque de marbre placée à gauche du chœur [n° 120 p. 100 + n° 123 Les Ormes].

Sa femme mourut à Paris le 15 septembre 1783 en son hôtel de la rue des Bons Enfants de la paroisse St Eustache [n° 70 p. 92].

MARC-RENÉ-MARIE DE VOYER D'ARGENSON

Ce dernier seigneur de La Guerche, fils des précédents, est né à Paris le 19 septembre 1771 et baptisé à l'église St Eustache. Il fut élevé par son grand'oncle paternel le Marquis de Paulmy, ses parents étant décédés alors qu'il était encore jeune.

Il épousa le 8 septembre 1795 Sophie-Rose de Rosen-Kleinroop née le 16 mars 1764, veuve de Charles-Louis-Victor prince de Broglie guillotiné en 1794. Celle-ci avait été emprisonnée à Vesoul et Marc-René réussit à la faire évader. Elle était la fille d'Eugène-Octave-Augustin Comte de Rosen et Marie-Antoinette-Louise d'Harville des Ursins de Tresnel [n° 120 p. 116 + n° 92 p. 47 + n° 70 p. 99]. Elle était Marquise de Bollweiller, Tatenwiller, Comtesse de Detwiller et de Grammont, Baronne de Massevaux, de St Rémy, de Conflandey, etc... Elle lui apporta la vallée de Massevaux avec les fabriques de fer blanc et le château d'Oberbrück [n° 70 p. 99].

De ce mariage naquirent 5 enfants :

- Charles-Marc-René de Voyer, né à Boulogne-sur-Seine le 20 avril 1796, Marquis d'Argenson, membre du conseil général du département de la Vienne, membre de la Société Archéologique de Touraine et de la Société des Antiquaires de l'Ouest, épousa en 1821 Anne Marie fille de Mathieu Faure, député de Charente-Inférieure et d'Anne-Marie Delamain dont il eut 5 enfants. Il mourut à Paris le 31 juillet 1862 [n° 92 p. 47 + n° 88 T. XXIX p. 281 + n° 70 p. 101].
- Pauline, décédée le 2 avril 1806 à 16 ans.
- Sophie, née à Tours le 25 janvier 1803, mariée le 16 mars 1825 à Louis-Joseph-Elisabeth Fortuné Reynaud de Boulogne, Baron de Lascours, maréchal de camp des armées du roi, Pair de France. Elle mourut au château de Lascours le 23 novembre 1860 [n° 88 T. XXIX p. 281 + n° 70 p. 102].
- Victorine, née aux Ormes le 12 janvier 1804, mariée le 9 janvier 1825 à André-Rodolphe-Claude-François-Siméon, Comte de Croy-Chanel [n° 88 T. XXIX p. 282 + n° 70 p. 102].
- Elisabeth, sœur jumelle de Victorine, née aux Ormes le 12 janvier 1804, mariée à Paris le 6 septembre 1827 à Pierre-René-Gustave Fournier de Boizayrault, Baron d'Oyron et décédée Oyron le 16 octobre 1847 [n° 88 T. XXIX p. 282 + n° 70 p. 102].

Marc-René-Marie fut Comte puis Marquis d'Argenson, Vicomte de La Guerche, de Paulmy et de La Roche de Gennes, Baron de La Haye, de Marmande et des Ormes-St-Martin, seigneur de la Vicomté de Saralbe, seigneur du Plessis d'Echelles, du Châtelier, de Pocancy, de Ciran, etc... Lieutenant général et grand bailli de Touraine de 1782 à 1789, baron de l'Empire, officier de la Légion d'Honneur, Préfet des Deux-Néthes (Anvers) en 1809 et démissionna le 12 mars 1813 [n° 92 p. 47].

En 1787, il fut lieutenant du 18ème régiment des Dragons.

Il fut gouverneur du château de Vincennes, fonction transmise à titre héréditaire [n° 155 p. 401].

A Tours, le 16 mars 1789, il représente l'assemblée de la noblesse de Touraine et porte : d'azur, à deux lions léopardés, l'un au-dessus de l'autre, d'or, couronnés, armés, lampassés de gueules [n° 203 p. 124].

Le 12 juillet 1790, il est le parrain (représenté) d'une cloche de l'église de La Guerche, nommée Marie [n° 120 p. 120].

En mai 1792, il organisa à Givet les bataillons de la Garde Nationale mobile, pour la défense de la frontière [n° 120 p. 115].

Il possédait les forges et le château d'Oberbrück en Alsace où il séjourna souvent et introduisit de nouveaux procédés de fabrication du fer.

Pendant l'exil de La Fayette, dont il était aide de camp, il se réfugia en Touraine dans une de ses fermes de La Guerche en prétendant qu'il était un maçon [n° 120 p. 115]. Il fut protégé par son notaire François de Vaultvert (un des plus farouches Jacobins tourangeaux). Il fut l'objet d'une dénonciation à la Convention Nationale par Dumont, mais il fut sauvé et échappa à la prison révolutionnaire grâce à l'aide de son notaire et à son argent [n° 120 p. 115 + n° 70 p. 95].

Il acheta des biens nationaux, notamment des couvents de la ville de Tours dont celui de l'Oratoire [n° 70 p. 95].



En 1794–1795, selon des factures d'artisans conservées au château, il entreprit de démolir les chemins de ronde du château de La Guerche qu'il considérait comme un symbole de la féodalité à abattre. Il supprima les colonnettes torsadées qui supportaient le toit de la coursive et fit reposer la toiture sur les mâchicoulis. La tour sud fut arasée à hauteur du rez-de-chaussée et aménagée en terrasse. Peut-être que d'autres raisons le poussèrent à ces modifications comme le mauvais état des toitures et de la galerie flamboyante côté cour, ce château n'étant pas habité et certainement très peu entretenu.

Entre 1803 et 1809, Marc-René-Marie fut président du collège électoral et du conseil général de la

Vienne.

Le 22 août 1815, il fut élu comme représentant à la Chambre des Cent-Jours de Belfort.

Il vota pour l'abolition de la Noblesse et contre l'établissement de la pairie héréditaire [n° 70 p. 96].

Le 20 août 1820, il fut compromis dans une conspiration militaire mais fut épargné.

En 1823, il démembra une partie de sa terre des Ormes et son château fut démoli.

Il revint à la chambre des Députés en 1828 en tant que député de l'Eure.

Sa femme, Sophie, mourut à Paris le 31 octobre 1828 [n° 70 p. 100].

Les 18 et 19 mars 1834, il fit son dernier discours à la Chambre des Députés et ne fut pas réélu aux élections suivantes. Il se retira dans sa propriété de la Grange, ferme dépendant de La Guerche, sur la commune de Mairé et y vécut en patriarche s'occupant d'agriculture.

Il fit sans succès deux tentatives de réinsertion dans la vie politique en 1836 et 1837.

Il avait une immense fortune et ses revenus étaient estimés à 200000 F en 1810.

Le 2 mars 1841, il eut de Barbe Ursule Köchl un fils naturel nommé Marc René Voyer d'Argenson. La reconnaissance fut établie par acte de Maître Molineau, notaire des Ormes et Maître Pleignard, notaire à Châtellerault, et enregistrée à Châtellerault le 7 avril 1841 [n° 187].

Marc-René-Marie fut un ardent libéraliste ce qui l'entraîna parfois à des opinions extrêmes, mais toujours de bonne foi sans le moindre sentiment d'ambition. Il ne séjourna pas au château de La Guerche et laissa la jouissance de ce lieu à des amis : l'abbé Bertenot et Thérèse de Rullecourt, veuve, qui épousa à La Guerche René Benjamin de Couhé Lusignan le 19 Messidor an VI [n° 155 p. 403 – 404].

Il quitta sa province, tomba subitement malade et mourut à Paris dans son hôtel rue du Rocher le 1er août 1842 [n° 77 + n° 88 T. XXIX p. 281 + n° 70 p. 99].

VICTORINE DE VOYER DE PAULMY D'ARGENSON ET ANDRÉ-RODOLPHE-CLAUDE-FRANÇOIS-SIMÉON, DIT RAOUL DE CROY-CHANEL

Fille des précédents, elle naquit aux Ormes le 12 janvier 1804 et épousa le 9 janvier 1825 André-Rodolphe-Claude-François-Siméon de Croy-Chanel, né à Amiens le 18 février 1802 de Claude-Henri Comte de Croy-Chanel, sous-préfet de Douai et de Anne-Gabrielle-Joséphine Roussel de Belloy [n° 120 p. 126 + n° 88 T. XXIX p. 282 + n° 7 + n° 70 p. 102]. Selon l'abbé Lalanne [n° 7 p. 346] il serait issu de Félix de Croy-Chanel, chevalier, seigneur de Bristol, arrière-petit-fils d'André, deuxième Roi de Hongrie.

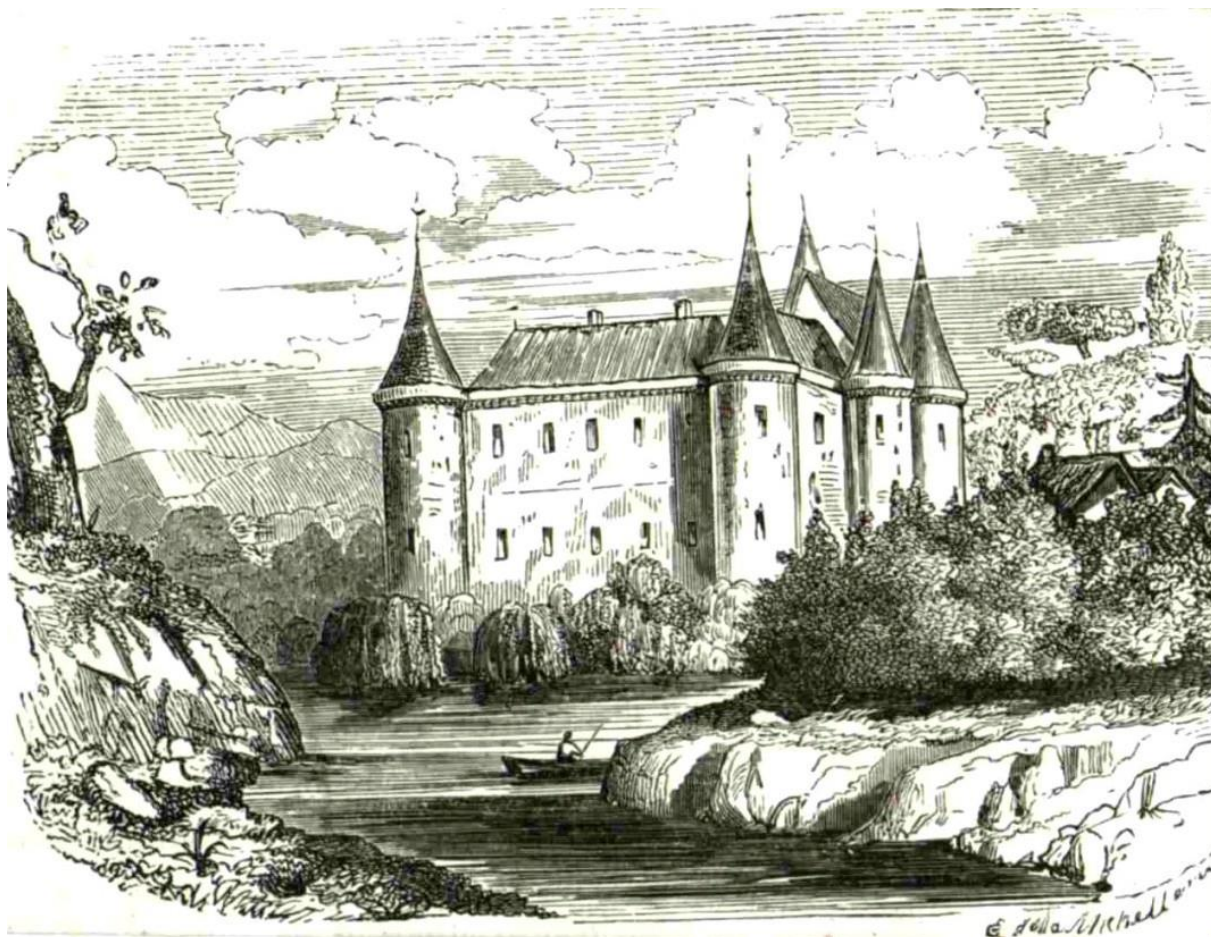
De ce mariage naquirent 5 enfants :

- Henri-Marc né en 1827, épousa Adrienne-Batilde-Luce de Trémont et mourut le 10 août 1864.
- René-Pierre né le 26 juillet 1828, épousa Annonciade Bernard de Montbise et mourut le 8 octobre 1906.
- Claire-Marie-Gabrielle née à La Guerche le 17 juillet 1830, ondoyée le 27, épousa le 2 juillet 1850 Charles-Augustin-Allyre, comte de Sarrazin, né à Vendôme en 1821. Elle mourut en 1883.
- Félix né le 1er janvier 1832 et décédé le 3 octobre 1840.
- Eugène né à La Guerche le 6 avril 1837, épousa Caroline de Crémiéry et mourut à Menton le 5 février 1870.

Du 6 décembre 1854 au 22 juillet 1855 André-Rodolphe fut maire de La Guerche.

Il fut chevalier héréditaire de l'ordre souverain de Malte, Chevalier de la Légion d'Honneur, conseiller général pendant 20 ans du département d'Indre-et-Loire et membre de plusieurs sociétés savantes, dont la Société des Antiquaires de l'Ouest et celle de Picardie [n° 70 p. 102].

Très jeune, il fut élève du peintre Jean Victor Bertin avec Corot et Valenciennes. Il réalisa des toiles appréciées et exposées dans plusieurs musées. En 1824, il exposa au Salon de Paris : « Vue prise à Allevard » et des paysages à l'aquarelle. Le musée de Poitiers conserve de lui : « La Vallée de Thun » et le musée de Rochefort : « Vue d'Amsterdam » [n° 59]. Une de ses œuvres, intitulée « Christ aux outrages » réalisée en 1830, se trouve dans la chapelle St Nicolas de La Guerche. Un de ses amis, Achille Etna Michallon, qui fréquenta Bertin et Valenciennes, fit vers 1820 une lithographie représentant le château de La Guerche.



Il fréquenta les milieux littéraires et publia plusieurs ouvrages ainsi que des études historiques et économiques sur la Touraine [n° 70 p. 102]. Il fournit de nombreux articles à « l'Artiste », au « journal des Artistes », au « Conservateur » et au « Nain Jaune » [n° 59].

Il fut membre du Conseil Général du canton de La Haye Descartes. Lors d'une délibération du 29 septembre 1849 on ouvrit une souscription pour la réalisation d'un monument à la mémoire de Descartes. André-Rodolphe s'engagea à fournir à ses frais à la commune de La Haye Descartes une statue en bronze d'une hauteur de 1.33 m et de 2500 kg environ. Elle fut réalisée par la Fonderie d'Abilly et le socle comportait les inscriptions suivantes :

*Renato Descartes
In hac urbe nato
Ann. MDCVI
Cives hgae Turonum
Rodolphus de CROY
Prefecto urbis. J. ROBIN
Hoc Monumentum erecerunt
Anno MDCCCXLIX*

[n°24 p. 182]



Une copie en plâtre de cette statue est visible dans le château de La Guerche

Le 2 mai 1853, il fit l'acquisition du manoir de Traversay à Bonneuil-Matours [n° 191 p. 42].

Il mourut à Poitiers le 28 octobre 1879 et sa femme le 10 février 1880 [n° 120 p. 127] dans la même ville.

RENÉ PIERRE DE CROY-CHANEL

Fils des précédents, il naquit le 26 juillet 1828 et épousa le 20 mai 1862 Annonciade Bernard de Montbise, fille d'Edouard comte de Montbise et d'Ida de Monspey dont il eut 3 enfants :

Geneviève née en 1862 et décédée sans alliance.

Henri-Marie-René-Bernard, comte de Croy-Chanel, né le 8 juillet 1865.

André-Marie-Joseph, vicomte de Croy-Chanel, né le 12 novembre 1871, qui épousa

Geneviève Aclocque et mourut le 6 décembre 1958

René-Pierre fut premier secrétaire de l'Ambassade de France auprès du Saint-Siège, chevalier de la Légion d'honneur, commandeur de Saint-Grégoire-le-Grand, d'Isabelle-la-Catholique...

Il fut ministre plénipotentiaire à Copenhague de 1880 à 1886 [n° 120 p. 139].

Avec beaucoup d'érudition, il écrivit l'Histoire de la ville et Vicomté de La Guerche en Touraine. Ce précieux document manuscrit de 577 pages, établi entre les années 1860 et 1900 n'a jamais été publié. Il a contribué à l'élaboration du présent ouvrage.

Il mourut au château de Monteaux le 8 octobre 1906 et sa femme continua à demeurer dans cette propriété avec sa fille Geneviève et son fils Joseph [n° 120 p. 139 + n° 70 p. 209].

HENRI-MARIE-RENÉ-BERNARD, COMTE DE CROY-CHANEL

Fils des précédents, il naquit à Monteaux le 8 juillet 1865 et épousa :

- en premières noces Anne-Marie-Marguerite d'Ussel, qui mourut à 37 ans d'une pneumonie infectieuse le 8 août 1914 dont il eut 3 enfants :
- Etienne-Marie-René-Philibert, Comte de Crouy-Chanel, né à Paris le 27 mars 1905, épousa le 1er juillet 1942 Jacqueline-Jeanne Matré Valette-Viallard.
- François-Claude-Marie de Crouy-Chanel né à Paris le 19 janvier 1907, épousa le 17 février 1945 Renée François.
- René-Jean-Marie de Crouy-Chanel né à Tours le 12 octobre 1910, épousa à Charpey le 25 juin 1939 Eliette Bartre et mourut à Tours le 11 décembre 1988.

en secondes noces Marie-Marguerite-Françoise de Paule Antoinette Guyon de Montlivault, née à Montlivault le 16 janvier 1888 et décédée le 1^{er} février 1963, dont il eut 7 enfants :

- Marie-Annonciade-Françoise de Paule née le 6 mai 1918 épousa José Berasaluce de Aguinalde.

- Marie-Ida-Françoise de Paule-Eulalie née le 8 Décembre 1919 épousa Stanislas Martin de Boulangy, Comte d'Escayrac-Lauture.
- Anne-Marie-Françoise de Paule née le 7 septembre 1921 épousa le 25 septembre 1945 Louis de La Fournière, général, et mourut le 8 février 1980.
- Jean-Marc-Marie-François de Paule né le 3 février 1923 épousa Colette Pénot.
- Geneviève-Marie-Françoise de Paule née le 19 juillet 1924 épousa à La Guerche le 4 novembre 1947 Xavier comte de Christen.
- Martine-Marie-Françoise de Paule-Colette née le 14 décembre 1927 épousa à Mexico le 4 décembre 1953 le comte Guy de Viaris de Lesegno.
- Claude-Henri né le 10 novembre 1932 épousa le 27 février 1965 Lucile Delagrangé.

En 1908, Henri-Marie-René-Bernard devint propriétaire du château de La Guerche et dépensa beaucoup d'argent pour restaurer ce vieux manoir en ruines et pour le rendre habitable. Malheureusement la guerre entre la France et l'Allemagne éclata le 2 août 1914, ce qui bouleversa ses projets.

Il fut capitaine d'artillerie et maire de La Guerche du 10 décembre 1919 au 29 novembre 1941.

Par ordonnance du 22 octobre 1943 le nom de Croy devint de Crouy-Chanel.

Henri-Marie-René-Bernard mourut le 20 avril 1944

ETIENNE-MARIE-RENÉ-PHILIBERT COMTE DE CROUY-CHANEL

Fils d'Henri-Marie-René-Bernard, comte de Crouy-Chanel et d'Anne-Marie-Marguerite d'Ussel, il est né à Paris le 27 mars 1905. Il épousa le 1^{er} juillet 1942 Jacqueline-Jeanne Matré Valette-Viallard. Ils eurent quatre enfants.

Après des études remarquables, il fut reçu premier en 1931 au concours des Affaires Etrangères. Licencié en droit et en lettres, il fut nommé à la Société des Nations.

Il devint le collaborateur direct d'Alexis Léger, secrétaire général au Quai d'Orsay sous Edouard Daladier. Il participa avec ce dernier le 29 septembre 1938 aux accords de Munich en présence d'Hitler, de Chamberlain et de Mussolini. Il écrivit un livre sur le poète Alexis Léger alias « Saint-John Perse » en 1989 : « Alexis Léger, l'autre visage de Saint-John Perse ».

Il s'engagea dans la résistance et fut arrêté par les allemands à la gare de Lyon à Paris en 1941 pour services rendus à des officiers anglais qu'il rapatriait et fut détenu 8 mois. Après sa libération, il devint codirecteur général de la Croix-Rouge. Par la suite, il fonda un des premiers maquis d'Indre-et-Loire et rejoignit la brigade SAS de Londres avec le titre de capitaine et participa à de nombreuses actions pour la libération de la région.

Le 23 juin 1944, prenant un risque considérable, il sauva 80 habitants de La Guerche pris en otage par les allemands en négociant avec ceux-ci dans leur langue.

A la suite de son père, il fut maire de La Guerche de 1944 au 22 mars 1959, fut nommé en 1957 ambassadeur à l'OTAN, en 1958 ambassadeur de France en Autriche et en 1961 aux Pays Bas.

Après avoir quitté ses fonctions de Maire de La Guerche, il s'installa avec sa femme et ses quatre enfants au château de Monteaux dans le Loir-et-Cher et mourut à Nîmes le 1er septembre 1990. Le 23 juin 1944, prenant un risque considérable, il sauva 80 habitants de La Guerche pris en otage par les allemands en négociant avec ceux-ci dans leur langue.

FRANÇOIS-CLAUDE-MARIE COMTE DE CROUY-CHANEL

Frère du précédent, il est né à Paris le 19 janvier 1907. Il épousa à Paris le 17 février 1945 Renée François née à Casablanca au Maroc le 13 avril 1917.

Ils eurent cinq enfants :

- Bernard de Crouy-Chanel né à Paris le 20 février 1946
- Rémy de Crouy-Chanel né en juin 1947
- Marie Thérèse de Crouy-Chanel née le 28 mars 1949
- Vincent de Crouy-Chanel né en 1951
- Dominique de Crouy-Chanel né en 1955

François-Claude-Marie était ingénieur, diplômé de l'Ecole Polytechnique. Il fut en 1946 secrétaire général du Syndicat d'études pour l'Extrême-Orient (SEPEO), en 1959 Délégué général et organisa plusieurs missions dans cette partie du monde. Cet organisme fut fondé pour développer les relations économiques entre la France, l'Asie du Sud et l'Extrême-Orient. Il mourut à Paris le 9 novembre 1995.

Aujourd'hui le château appartient à ses enfants qui en occupent une partie. Ils assurent sa mise en valeur et continuent sa restauration afin de conserver ce bel élément du patrimoine.

BIBLIOGRAPHIE

1. A. Cohen. *Chinon et Agnès Sorel* – J.G. Dentu, Librairie Palais Royal Paris 1846
2. Abbé Ambroise Ledru chanoine honoraire du Mans et l'abbé L. J. Denis. *La Maison de Maillé – Histoire Généalogique T. I à III* – Paris, Alphonse Lemerre Editeur 25-03-1905
3. Abbé Casimir Chevalier. *Cartulaire de l'Abbaye de Noyers (Mémoires de la Société Archéologique de Touraine Tome XXII)* – 1872
4. Abbé Charles Métais. *Cartulaire de l'Abbaye Cardinale de la Trinité de Vendôme (4 volumes)* – 1893, 1897
5. Abbé Chevalier. *Histoire de Chenonceaux*
6. Abbé Jean Baptiste Bordas. *Histoire sommaire du Dunois, de ses comtes et de sa capitale (Tomes I et II)*
7. Abbé Lalanne curé d'Oiré. *Histoire de Châtelleraud et des Châtelleraudais* – 1859 – Imprimerie A. Rivière
8. Abbé Lalanne curé d'Oiré. *Recherches Historiques sur la Paroisse de St Sulpice d'Oiré* – 1854 – Imprimerie A. Rivière
9. Abbé Legros et Arthur Labbé. *Inventaire des biens meublés de Gilles Bouchet gouverneur de Châtelleraud (16/6/1473) (Archives Historiques du Poitou Tome XLII)* 1920
10. Adolphe van Bever. *La Touraine vue par les écrivains et les artistes* – (*La France pittoresque et artistique*) – Paris Sté des Editions Louis Michaud
11. Alexander Cartellieri. *Philipp II August. König von Frankreich (4 vol.)* Leipzig 1899-1900
12. Alexandre Teulet. *Layettes du Trésor des Chartes* – 5 volumes – Paris 1863-1909
13. Alfred Barbier. *Un épisode de la ligue en Châtelleraudais – Le combat de l'Isle 6 février 1592 (Mémoires de la Société des Antiquaires de L'Ouest 2ème Série: Tome XVIII)* – 1895
14. Alfred Hérault. *Histoire de Châtelleraud* 1927
15. Alfred Richard. *Histoire des Comtes de Poitou Tome I de 778 à 1126 – Tome II de 1126 à 1204* Paris Alphonse Picard et fils Editeurs 1903
16. Amédée de La Ponce Jacques Xavier Carré de Busserolle. *Recherches Généalogiques sur la Maison de Ste Maure et la seigneurie de Semblançay – Recherches historiques sur l'ancienne Châtellenie de Montrésor* – (Mémoires de la Société Archéologique de Touraine Tome VI) – 1854
17. Amédée-Louis Léchaudé d'Anisy. *Magni Rotuli Scaccarii Normanniae – Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie T. XV – 2ème série, 5ème volume* 1846
18. André Dollé et Pierre Reynaud. *Histoire des Andelys et de Château-Gaillard* 1951
19. André du Chesne. *Histoire généalogique de la maison de Chastillon avec les preuves (1621)* – Paris Sébastien Cramoisy
20. André du Chesne. *Histoire généalogique de la Maison des Chasteigniers (1634)* – Paris Sébastien Cramoisy
21. André du Chesne. *Histoire généalogique des maisons de Dreux, Bar-le-Duc...(1631)* – Paris Sébastien Cramoisy
22. André du Chesne. *Les antiquités et recherches des villes et chasteaux et places plus remarquables de toute la France* – Paris J. Petit-Pas 1609
23. André Goupille. *Mon village sous La Botte* – La Haye Descartes – juin 1940 à septembre 1944 et ses environs
24. André Goupille. *Haya – La Haye en Touraine – La Haye Descartes – Descartes des origines à nos jours* – 2ème édition, Imprimerie Chavanne à Tours – 1980
25. André Salmon. *Bibliothèque de Tours Fonds Salmon*
26. Anquetil et Frédéric Fayot. *Histoire de France en 46 tomes* – A. Hocquart Jeune Editeur 1829-1831
27. Armand-Désiré de la Fontenelle de Vaudoré. *Journal de Guillaume et Michel Le Riche Avocats du Roi à St Maixent (de 1534 à 1586)* – 1846
28. Arthur Bertrand de Broussillon. *Maison de Craon 1050 à 1480* – 2 volumes – Editeur A. Picard Paris 1893
29. Auguste de Belfort. *Archives de la Maison Dieu de Châteaudun* – 1881
30. Auguste Galland. *Archives bibliothèque de Tours n° 1156 Généalogie des principales familles de FranceXVIIème siècle*
31. B. Zeller et A. Luchaire. *Charles VII et la monarchie absolue 1438-1461* – Librairie Hachette et Cie 1886

32. *Bélisaire Ledain. Lettres adressées à Jean et Guy de Daillon comtes du Lude, gouverneur du Poitou 1543 à 1557 (Archives historiques du Poitou Tome XII 1ère partie) 1882*
33. *Bélisaire Ledain. Histoire de la ville de Parthenay, de ses anciens seigneurs et de la Gatine en Poitou 1858*
34. *Bélisaire Ledain. L'abbaye de la Trinité de Mauléon 1090-1623 (Archives historiques du Poitou Tome XX) 1889*
35. *Bélisaire Ledain. Lettres adressées à Jean et Guy de Daillon comtes du Lude, gouverneur du Poitou 1557 à 1585 (Archives historiques du Poitou (Tome XIV) 2ème partie) 1882*
36. *Bélisaire Ledain-Léo Desavivre. Lettres du comte du Lude et autres personnages relatives à l'administration du Poitou de 1559 à 1580 – Lettres missives de Jehan de Chourses sg. de Malicorne gouverneur du Poitou de 1585 à 1603 (Archives historiques du Poitou Tome XXVII) 1896*
37. *Bélisaire Ledain-Bricault de Verneuil. Journaux de Jean de Brillhac conseiller en la sénéchaussée de Poitou de 1545 à 1564 et René de Brillhac conseiller au présidial de Poitiers de 1573 à 1622. Journal d'Antoine Denesde marchand Ferron à Poitiers et de sa femme Marie Barré 16281687 (Archives Historiques du Poitou Tome XV) 1885*
38. *Bernard Briais. Découvrir la Touraine La vallée de la Claise et de la Creuse – Editions C.L.D. 1982*
39. *Bernard Briais. Drames du passé en Touraine Editions C.L.D. 1992*
40. *Bernard Briais. Les contrebandiers du sel en Touraine (Le Magasine de la Touraine n°53 janvier 1995)*
41. *Bertrand d'Argentré. L'Histoire de la Bretagne, des rois, ducs, comtes et princes d'icelle – P. Jacques du Puys 1588*
42. *C.E. Lucas Phillips. Commandos sur SaintNazaire – Imprimerie de Bussière 30 mars 1965*
43. *Célestin Port.. Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine et Loire (Cholet) 3 volumes in-8 1876-1878*
44. *Ch. Cuissard. Chronologie des Vicomtes de Châteaudun (960 à 1395) (Bulletin de la Société Dunoise Tome VIII) – Librairie Louis Pouillier, Châteaudun 1894-1896*
45. *Charles Audigé et Constant Moisand. Preuilley et ses environs – 1846 Réédition Res Universis 1990*
46. *Charles du Fresne sieur Du Cange. Bibliothèque Nationale – Glossarium ad scriptores médiae et infimae latinitatis (1638)*
- 46a. *Charles Gavard. Galeries historiques du Palais de Versailles T. VII 1842*
47. *Claudine Doreau. La vicomté de La Guerche – Histoire et légende (Bulletin de la Société des Sciences de Châtellerault n° 43) 2ème trimestre 1990*
48. *Denis Jeanson. La maison seigneuriale dans le Val de Loire, sa vie, son économie, ses habitants, son architecture – Editions Garnier 1981*
49. *Dom Charles Taillandier. Histoire Ecclésiastique et Civile de Bretagne (Tome 2) 1756*
50. *Dom Edmond Martène. Veterum scriptorum et monumentorum historicorum amplissima collectio – 9 volumes – 17241733*
51. *Dom Léonard Fonteneau. Bibliothèque de Poitiers*
52. *Dom Guy-Alexis Lobineau. Histoire de Bretagne Tomes I et II (1707)*
53. *Dom Etienne Housseau. Bibliothèque Nationale-Manuscrits français+Catalogue analytique des diplômes, chartes, et actes relatifs à l'histoire de Touraine par Emile Mabile (MSAT n° XIV)*
54. *Dom Jacques-Joseph Villevieille. Bibliothèque Nationale – Trésor généalogique – Inventaire des titres de la Vicomté de La Guerche*
55. *Dom Martin Bouquet – Léopold Delisle. Recueil des Historiens des Gaules et de la France – 24 volumes – Paris 1738-86, 1806-1904*
56. *Dom Pierre Hyacinthe Morice. Histoire Ecclésiastique et Civile de Bretagne (Tome I) 1750*
57. *Dom Pierre Hyacinthe Morice. Mémoires pour servir de preuves à l'histoire Ecclésiastique et Civile de Bretagne Tomes I à III – 1742-1744*
58. *Dom Pierre-Louis-Joseph Bétencourt. Noms féodaux ou noms de ceux qui ont fiefs en France, Aunis, Beaujolais, Berry, Bourdonnais, Forez Lyonnais, Maine, Saintonge, Marche,*

- Nivernais, Touraine, partie de l'Angoumois et du Poitou depuis le XII^e S. jusque vers le milieu du XVIII^e S. – 2^e édition – Paris – Schlesinger (4 volumes) 1867
59. E. Benezit. Dictionnaire des Peintres, Sculpteurs, Dessinateurs et Graveurs – 1976
60. Elisa Maillard. Petites monographies des grands édifices de la France – L'église de Saint-Savin sur Gartempe – H. Laurens Editeur Paris 1926
61. Emile Mabille. Cartulaire de Marmoutiers pour le Dunois – 1874
62. Etienne Clouzot. Cartulaire de l'Abbaye de la Merci Dieu autrement dite De Bécheron (Archives historiques du Poitou T. XXXIV) 1905
63. Eugène Pépin. Histoire de Touraine – Barré et Dayez Editeurs Paris – 1935
64. Fr. Augustin Du Paz. Histoire Généalogique de plusieurs maisons illustres de Bretagne – 1619
65. François Villard. Recueil des documents relatifs à l'Abbaye de Montierneuf de Poitiers de 1076 à 1319 (Archives historiques du Poitou T. LX) – 1973
66. G. Demay. Collection des Documents Inédits sur l'Histoire de France Inventaire des Sceaux de la Collection Clairambault à la bibliothèque Nationale (Tome I) – 1885
67. Gabriel Fleury. Cartulaire de l'Abbaye Cistercienne de Perseigne – 1880
68. Gaston du Fresne de Beaucourt. Histoire de Charles VII T. V – T.VI (6 vol. Paris 1881-1891)
69. Georges Bordonove. Les Rois qui ont fait la France Les Valois Tome II – Charles VII Le Victorieux – Editions Pygmalion – septembre 1985
70. Georges Martin. Histoire et généalogie de la maison de Voyer de Paulmy d'Argenson Imprimerie Sus Offset 42150 La Ricamarie – 1997
71. Gilles – André de La Roque. Histoire et généalogie de la maison d'Harcourt – 4 volumes (1662)
72. Gilles – André de La Roque de la Lontière. Traité de la Noblesse – Paris Estienne Michalet Edition 1678
73. Godefroy de Denis II. Histoire de Charles VII par Jean Chartier, Berry Mathieu de Coucy et autres 1422-1461 – Paris Imprimerie Royale Sébastien Cramoisy 1661
74. Gui Souillet. Toponyme et histoire – La Guerche – Le problème de la Marche Franco-Bretonne (Mémoires de la société d'histoire et d'archéologie de Bretagne Tome 24 – p. 25 à 46) – 1944
75. Gustave Dupont-Ferrier. Gallia Regia ou Etat des Officiers Royaux des Baillages et des Sénéchaussés de 1328 à 1515 (Tome VI)
76. Guy Marie Oury. Les Saints de Touraine – Editions C.L.D. 1985
77. H. Beauchet – Filleau, Ch. De Chergé. Familles de l'Ancien Poitou par feu Henri Filleau T.II – 1840-1854
78. Henri Aubugois de la Ville du Bost. Histoire du Dorat – 1880
79. Henri Filleau. Dictionnaire Historique et Généalogique des familles de l'ancien Poitou T. 1 et 2 – 1841
80. Henri Lancelot Voisin de la Popelinière. La vraie et entière histoire des troubles et choses mémorables advenues tant en France qu'en Flandres et pays circonvoisins depuis l'an 1562 – La Rochelle Pierre Davantes 1573
81. Henri Martin. Histoire de France Populaire Furne Jouvot et Cie Libraires Editeurs
82. Henri Ouvré. Essai sur l'histoire de la Ligue (Mémoires de la Société des Antiquaires de L'Ouest Tome XXI) – 1854
83. Jacques Marie Rougé. Le Folklore de la Touraine – Arrault Cie Tours – 1931
84. Jacques Marie Rougé. Le Folklore de la Touraine – Arrault Cie Tours – 1943
85. Jacques Marie Rougé. Traditions Populaires de Touraine (Région de Loches) Emile Le Chevalier Editeur – 1914
86. Jacques Marie Rougé. Voyage en Touraine Inconnue (Tome I et II) Tours Imprimerie Tourangelle 1927
87. Jacques Soyer et Guy Trouillard. Cartulaire de la Ville de Blois de 1196 à 1493 – 1907
88. Jacques Xavier Carré de Busserolle. Dictionnaire géographique, historique, biographique d'Indre et Loire et de l'ancienne province de Touraine (Mémoires de la Société Archéologique de Touraine Tomes XXVII, XXVIII, XXIX, XXX et XXXI) – 1878 à 1884
89. Jacques Xavier Carré de Busserolle. Notes Fragments et Documents pour servir à l'Histoire de Touraine
90. Jacques Xavier Carré de Busserolle. Recherches Historiques sur l'Ancienne Baronnie de Preuilly – 1853

91. Jacques Xavier Carré de Busserolle. *Recherches historiques sur l'ancienne chatellenie de Paulmy (I. et L.) – Documents historiques et généalogique sur les seigneurs, chatelains, marquis puis duc de Montgauger (Mémoires de la Société Archéologique de Touraine Tome VII) 1855*
92. Jacques Xavier Carré de Busserolle A. Salmon. *Recherches Historiques sur la Vicomté de la Guerche en Touraine et sur les fiefs qui en relevaient – Notice sur le prieuré Ste Marie de Rives –Nouveaux documents sur Girard d'Athée(Mémoires de la Société Archéologique de Touraine Tome XIII) 1860-1861*
93. Jacques-Auguste de Thou. *Histoire Universelle depuis 1553 jusqu'à 1617 (11 volumes) La Haye 1740*
94. Jean Bouchet. *Les Annales d'Aquitaine – Poitiers par Abraham Mounin Libraire et Imprimeur 1644*
95. Jean Chartier. *Chronique de Charles VII roi de France publié par Vallet de Viriville (Paris 1858)*
- 95a. Jean de Reilhac. *Jean de Reilhac, secrétaire, maître des comptes général des finances, et Ambassadeur des Rois Charles VII, Louis XI et Charles VIII de 1455 à 1499 – T. I H. Champion, Libraire 1886*
96. Jean Goupil de Bouillé. *Le Cartulaire de Bourgueil – 16 juillet 1983*
97. Jean Jacques Meunier. *Histoire de Déols et de Châteauroux Tomes I à III – 1965-1967*
98. Jean Legoux et Joseph Méril. *Histoire de Châteaugiron – Images d'hier et d'aujourd'hui – 15 novembre 1975*
99. Jean Louis Chalmel. *Histoire de Touraine (depuis la conquête des Gaules par les Romains jusqu'à l'année 1790) Tomes I à IV – A. Mame Imprimeur-Libraire 1828*
100. Jean Martin Dufour. *Dictionnaire Historique, géographique, biographique et Administratif des trois arrondissements communaux du département d'Indre-et-Loire. Tomes I et II – Tours Letourmy Imprimeur Libraire – 1812*
101. Jean Mary Couderc-Pierre Audin-Martine Hubert-Alain Schulé. *Dictionnaire des Communes de Touraine Editions C.L.D. – 30 octobre 1987*
102. Jean Michel Gorry. *Dictionnaire des Communes de France – Indre-et-Loire – 1985*
103. Jean Tarrade. *La Vienne de la Préhistoire à nos jours – Editions Bordessoules St Jean-d'Angely – 1986*
104. John W. Baldwin. *Philippe Auguste et son gouvernement – Editions Fayard Novembre 1994*
105. Joullietton. *Histoire de la Marche et du Pays de Combraille – 2 volumesGuéret, Betoulle 1814-1815*
106. Jules Viard. *Les journaux du Trésor de Philippe VI de Valois – 1899*
107. Le Baron Gt d'Huart. *Famille de Villequier – Châtellenie de St Calais – Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest Tome X – 2ème série – 1887*
108. Léonce Céliér. *Recueil des documents concernant le Poitou 1486 – 1502 (Archives Historiques du Poitou Tome LVI) – 1958*
109. Léopold Delisle. *Collection des documents inédits sur l'Histoire de France – Mandements et actes divers de Charles V (1364 à 1380) – 1874*
110. L'Hermite Souliers Jean Baptiste. *Histoire généalogique de la Noblesse de Touraine – Paris 1665 chez Jacques Langlois, François Clouzier et Jacques Langlois fils*
111. Louis Cimber et Félix Danjou. *Archives curieuses de l'Histoire de France depuis Louis XI jusqu'à Louis XVIII – 1ère série T.6 – Paris 1834-1841*
- 111a. Louis Gabriel Michaud. *Biographie universelle, ancienne et moderne T.49 – 1827*
112. Louis de Grandmaison. *Les seigneurs de la Chatière (Abilly) La cloche de La Guerche (1510) (Bulletin de la société Archéologique de Touraine Tome XVIII –2ème série) Péricat Libraire 1911-1912*
113. Louis Moréri. *Le Grand Dictionnaire Historique ou le Mélange curieux de l'histoire sacrée et profane Tomes II, III, IV,V – 1704-1722*
114. Louis Redet. *Dictionnaire topographique du département de la Vienne 1881*
115. Louis Rédet. *Cartulaire de l'Abbaye de St Cyprien de Poitiers (Archives historiques du Poitou Tome III) 1874*
116. Lucien Merlet et L. Jarry. *Cartulaire de l'Abbaye de la Madeleine de Châteaudun – 1896*
117. M. Cartier. *Généalogie de la Maison d'Amboise (Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest Tome VIII 1ère série) – 1841*
- 117a. M. de la Chenaye-Desbois. *Dictionnaire de la Noblesse T. XI 1867*

118. M. De Longuemar. René et Claude de Villequier (Epigraphie du Haut Poitou) (Mémoires de la société des Antiquaires de l'ouest – Tome XXVIII) – 1863
- 118a. Mathieu Marais, Henri Durantou, Robert Grandroute. Journal de Paris T. I 1715-1721
119. M. E. Audoin. Le Bas-relief de la Petite-Guerche (Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest Tome VII 3ème Série 10 p.146 à 150) 1907-1948
120. M. le Curé Barangère, curé de Barrou. Histoire de la paroisse de la Guerche (histoire manuscrite) 1er octobre 1915
121. M. le Marquis d'Argenson. Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest T. XXII 1ère série – Notice sur l'ancienne Châtellenie des Ormes-St-Martin Généalogie de la maison Beaumont-Bressuire
122. M. Ménage avocat du Roy. Histoire de Sablé Pierre le Petit Imprimeur et Libraire ordinaire 1683
123. M. Pouliot, J. Salvini et F. Villard. Inventaire sommaire des Archives départementales de la Vienne, antérieures à 1790 1921 à 1970
124. M. V. Bardet. Journal de M. Demaillasson avocat du Roi à Montmorillon (Tome II) (Archives Historiques du Poitou Tome XXXVII) 1907-1908
125. Marcel Le Feuvre. Historique de la Commune de Scorbé Clairvaux (86) (Essai conservé à la bibliothèque de Châtellerault Réf. 4 FP 159)
126. Marie Bardisa. Un château fort de plaisance La Guerche (Bulletin de la société des amis du Pays Lochois N° 9) Décembre 1993
127. Michel Dupont. Monographie du Cartulaire de Bourgueil (Mémoires de la Société Archéologique de Touraine Tome LVI) 1962
128. Mr. Hector de La Ferrière et Mr. le Cte Baguenault de Puchesse. Lettres de Catherine de Médicis (Collection des documents inédits sur l'histoire de France T.4-6-7-8-9-10) 1841
129. O. Blanchard curé de Souday Abbé Métais. Extraits Paroisse et Prieuré de St Agil Sceaux des Vicomtes de Châteaudun (Bulletin de la Société Dunoise Tome VII) 1891-1893
130. Odolant Desnos. Mémoires Historiques sur la Ville d'Alençon et sur ses Seigneurs Tomes 1 et 2 1787
131. Ogée. Dictionnaire Historique et Géographique de la Province de Bretagne Tomes 1 et 2 1843
132. Paul Guérin. Recueil des documents concernant le Poitou 1456 1464 (Archives historiques du Poitou Tome XXXV) 1907
133. Paul Guérin. Recueil des documents concernant le Poitou contenus dans les registres de La Chancellerie de France de 1348 à 1369 (Archives Historiques du Poitou Tome XVII) 1886
134. Paul Guérin. Recueil des documents concernant le Poitou de 1369 à 1376 (Archives Historiques du Poitou Tome XIX)
135. Paul Guérin. Recueil des documents concernant le Poitou de 1447 à 1456 (Archives historiques du Poitou Tome XXXII)
136. Paul Guérin. Recueil des documents historiques concernant le Poitou de 1403 à 1430 (Archives historiques du Poitou Tome XXVI) 1896
137. Paul Guérin. Registre de la Chancellerie de France de 1302 à 1333 (Archives historiques du Poitou Tome XI) 1881
138. Paul Guérin et Léonce Celier. Recueil des documents concernant le Poitou contenus dans les registres de la Chancellerie de France 1475-1483 (Archives Historiques du Poitou Tome XLI) 1919
139. Paul Joanne. Guide Joanne Géographie d'Indre et Loire Librairie Hachette 1910
140. Père Anselme de Ste Marie. Histoire généalogique et chronologique de la maison Royale de France, des Pairs, Grands Officiers de la Couronne et de la Maison du Roy et anciens Barons du Royaume 9 volumes 1726-1733 Paris La Compagnie des Libraires
141. Père Martin Marteau de St Gatien. Paradis délicieux de la Touraine -1661
142. Philippe Erlanger. Charles VII et son mystère Editions Gallimard 1945
143. Philippe Labbé. Novae bibliothecae manuscritorum librorum Paris Sébastien Cramoisy 1657
144. Pierre Audin-Raymond Bailleul-Claude Croubois-Suzanne Périnet-Jean-Pierre Surrault. L'Indre et Loire La Touraine des origines à nos jours Editions Bordessoules Saint Jean d'Angely 1982
145. Pierre Clairambault. Bibliothèque Nationale Catalogue des manuscrits de la Collection Clairambault 3 volumes Paris 1923 -1924

146. Pierre Dez. *Histoire des protestants et de l'église réformée du Poitou (Tome I) La Rochelle-Imprimerie de l'Ouest* 1936
147. Pierre Matthieu. *Histoire de Louis XI* Editeur P. Mettayer et vve Guillemot 1610
148. Pierre-Clément Timbal. *La guerre de Cent Ans vue à travers les registres du Parlement (1337-1369)* C.N.R.S. 1961
149. Pierre-Victor Palma Cayet. *Mémoires ou Chronique Novénaire XVIème siècle (1585-1597)* Londres et Paris 1790
150. R. Vivier et E. Millet. *Petite histoire de Touraine* Arrault et Cie Imprimeurs Tours 1952
151. R.C. De Croy. *Etudes Statistique, Historique et Scientifique du Département d'Indre-et-Loire* Tours Moisy Editeur 1838
152. R.P.P.P. Dom Jean Thiroux et Dom Lambert continuée par L'Abbé Beaupère et M. Lejeune. *Histoire abrégée de l'Abbaye de St Florentin de Bonneval* 1876
153. René Blanchard. *Cartulaire des sires de Rays 1160-1449 (Archives historiques du Poitou Tome XXVIII)* 1898
154. René Duvau. *Le Château de Scorbé-Clairvaux (86)* 1952
155. René Pierre de Croy. *Histoire de la Ville et Vicomté de la Guerche en Touraine (manuscrit) 1860-1900*
156. Rigord. *Gesta Philippi Augusti*
157. Robert Duquesne. *Vie et aventures galantes de la Belle Sorel "La Dame de Beauté"* Editions Albin Michel
158. Robert Ranjard. *La Touraine Archéologique – Guide Touristique en Indre-et-Loire* 9ème édition Imprimerie de la Manutention Mayenne 1986
159. Robert Vivier. *Touraine 39/45 Histoire de l'Indre et Loire durant la deuxième guerre mondiale* Editions C.L.D. 1990
160. Rolande Collas. *La contrebande du sel entre Touraine et Poitou* Editions C.L.D. 25 octobre 2000
161. Romain Roussel. *Jacques Cœur le Magnifique – Editions Berger-Levrault* 1965
162. Scévole et Louis de Sainte Marthe. *Histoire généalogique de la Maison de France* Sébastien Cramoisy 1647
163. Sieur Guillard. *Les Généalogies du Sieur Guillard Paris-Bureau du Cabinet historique* 1861
164. Sir Maurice Powicke. *Loss of Normandy (1189-1204)* 1913
165. Stanilas Bellanger. *La Touraine ancienne et moderne* L. Mercier Editeur de la Vierge Paris 1845
166. Théodore Agrippa d'Aubigné. *Histoire Universelle* 11 volumes 1616-1626
167. Thomas Rymer. *Foedera* 15 volumes 1704
168. Vallet de Viriville. *Histoire de Charles VII, roi de France, et de son époque 1403-1461* 3 volumes Paris Renouard 1862
169. *Annuaire Arrault de Tours et de la Touraine* de 1909
170. Arch. de la Vienne fonds St Hilaire de la Celle
171. Arch. de la Vienne. Scorbé-Clairvaux
172. Arch. de la ville de Poitiers inventaire 16/7/1591 et 4/11/1592
173. Archives d' Indre-et-Loire
174. Archives de la commune de Poitiers, registre des délibérations
175. Archives départementales de la Vienne Marquisat de Clairvaux (J63)
176. Archives du château de La Guerche
177. Archives du Loir-et-Cher-H. Boulogne
- 177a. Archives historiques de Saintonge et d'Aunis T. XXXIX 1909
178. Archives Indre et Loire Ancienne cote C 336 (Nouvelle cote 2 MI 11 R 11) *Tableau de la généralité de Tours depuis 1762 compris 1766*
179. Archives Indre et Loire cote C 587, *Inventaire des Actes de Foi et Hommages, La Réception d'Aveu au Bureau des finances de la Généralité de Tours à partir de l'année 1760*
180. Archives paroissiales et municipales d'Abilly
181. Archives paroissiales et municipales de Barrou
182. Archives paroissiales et municipales de Chambon
183. Archives paroissiales et municipales de Chaumussay
184. Archives paroissiales et municipales de Descartes
185. Archives paroissiales et municipales de La Guerche
186. Archives paroissiales et municipales de Leugny

187. *Archives paroissiales et municipales de Mairé*
188. *Archives paroissiales et municipales de Neuilly-le-Brignon*
189. *Bibliothèque de l'Université de Poitiers*
190. *Bulletin de la Société des Sciences de Châtellerauld n° 64*
191. *Bulletin de la Société des Sciences de Châtellerauld n° 76*
192. *Cartulaire de l'abbaye de Fontevrauld Collection de l'abbaye*
193. *Cartulaire de St Nicolas de Poitiers Cartulaire du Prieuré de Libaud Archives historiques de la ville de Fontenay-le-Comte (Archives historiques du Poitou Tome I)*
194. *Chartes poitevines de St Florent près Saumur Cartulaire de Coudrie (hameau de la Cne de Challans) (Archives historiques du Poitou Tome II)*
195. *Comptes et Enquêtes d'Alphonse Comte du Poitou de 1253 à 1269 (Archives Historiques du Poitou Tome VIII) 1879*
196. *Gallia Christiana, in provincias ecclesiasticas distributa...*
197. *Journal de M. Demaillasson avocat du Roi à Montmorillon (1643-1694) (Archives Historiques du Poitou Tome XXXVI) 1907*
198. *La Guerche (Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest Tome XIII 4ème Série) 1er trimestre 1975*
199. *La Haye-Descartes de la Résistance à la Libération Editions C.L.D. 25 avril 1995*
200. *Promenade dans la Vallée du Brugnon et notice sur le Chatelier Mémoires de la Société Archéologique de Touraine Tome V 1853*
201. *Mémoires de Messire Marc Antoine le Berton Chevalier, Seigneur, Baron de Bonnemie, Colonel général des Milices de l'Île d'Olléron et Capitaine Garde-Côtes de la dite Isle Imprimé à Bordeaux le 6 octobre 1699*
- 201a. *Mémoires de le Société de Statistique du Département des Deux-Sèvres T. XVII – 1854*
Imprimerie de L. Favre et Cie Niort
202. *Merveilles des Châteaux du Val de Loire Collection Réalités Hachette 1964*
203. *Procès verbal de l'ordre de la noblesse du bailliage de Touraine assemblé à Tours le 16/03/1789 (Mémoires de la Société Archéologique de Touraine Tome X) 1858*
204. *Recueil des documents concernant le Poitou contenus dans les registres de la Chancellerie de France de 1465 à 1474 (Archives Historiques du Poitou Tome XXXVIII)*
- 204a. *Revue historique de l'Ouest. Janvier 1896. 12ème Année*
205. *Rotuli Normanniae litterarum patentium T. I*
206. *Trésors de l'Histoire n°119*
207. *Trésors de l'Histoire n°123*
208. *Vies des Saints suivant le missel et le martyrologe romain Oudin Frères Libraires-Editeurs Poitiers 1877*

TABLE

PRÉFACE	1
CONTEXTE HISTORIQUE	2
LA GUERCHE, ENTRE DEUX PROVINCES	4
LA CREUSE, FRONTIÈRE ÉCONOMIQUE	6
LA PRÉHISTOIRE	7
L'ÉPOQUE ROMAINE	8
HISTOIRE DE LA VILLE ET DE LA COMMUNE	10
ORIGINES	12
SITUATION GÉOGRAPHIQUE	13
PROJET D'EXTENSION DE LA COMMUNE	16
DESCRIPTION DE LA COMMUNE	17
ARMOIRIES DE LA COMMUNE DE LA GUERCHE	21
LA CREUSE	22
LA PÊCHE	23
LE MOULIN	24
LES CRUES CÉLÈBRES	25
LES PONTS	27
LE CLIMAT ET LES INTEMPÉRIES	32
DÉMOGRAPHIE	34
RECENSEMENT DE LA POPULATION DEPUIS 1557	36
ÉVOLUTION DE LA POPULATION	37
L'ÉGLISE ET LA RELIGION	38
LA CHAPELLE SAINT NICOLAS	40
LA CHAPELLE SAINTE VIERGE	41
LE CLOCHER	41
INVENTAIRE DE L'ÉGLISE	45
LES RELIQUES.....	47
CURÉS ET MEMBRES DU CLERGÉ DE LA PAROISSE DE LA GUERCHE	48
<i>Curés de la paroisse de La Guerche :</i>	48
<i>Les vicaires</i>	50
<i>Les prieurs de St Marcellien</i>	50
<i>Les chapelains de la chapelle St Nicolas</i>	51
<i>Les chapelains de la chapelle des Patry aux Jaux</i>	51
<i>Chapelain de la chapelle Ste Vierge (ou Notre Dame)</i>	51
ADMINISTRATION RELIGIEUSE	51
<i>Bulle du pape Urbain II du 7 mai 1099</i>	52
<i>Charte de 1184 de Barthélémy II de Vendôme archevêque de Tours</i>	52
<i>Le Baptême</i>	54
LES PRIEURÉS ET CHAPELLES	54
<i>Le Prieuré Notre Dame de Prélong</i>	54
<i>Le Prieuré de Saint Jean de Montant</i>	55
<i>La Chapelle Saint Jean de l'Epinat</i>	56
LE CIMETIÈRE ET LIEUX DIVERS	57
<i>Chapelle funéraire de la famille de Crouy</i>	57
<i>Les Croix</i>	57
<i>Le Presbytère</i>	58
LES LÉGENDES ET TRADITIONS	58
LA PROMENADE DU SAINT DE LA GUERCHE	58
LÉGENDES DE LA CHAPELLE DE PRÉLONG.....	59

LA CHASSE AUX LOUPS	60
LA FONTAINE DE PRÉLONG	61
L'ENSEIGNEMENT	62
LES ENSEIGNANTS	62
L'ÉCOLE	63
L'AGRICULTURE, LE COMMERCE ET L'ARTISANAT	65
LA MÉDECINE	69
L'ADMINISTRATION	70
LA JUSTICE	71
LES BAILLIS	71
LES AVOCATS	72
LES PROCUREURS FISCAUX	74
LES GREFFIERS	75
LES SERGENTS ET HUISSIERS	76
LES NOTAIRES	78
LES MAIRES.....	80
LES FOIRES, ASSEMBLÉES, MARCHÉS ET PÉAGES	82
LES DROITS DES SEIGNEURS	83
<i>Suppression des droits féodaux</i>	<i>84</i>
<i>La gabelle</i>	<i>85</i>
LES REVENUS PARTICULIERS DE LA COMMUNE.....	88
LA GUERCHE ET LES GUERRES	88
LA GUERCHE ET LES ACADIENS.....	97
LE CYCLISME	98
LA COMMUNE ET LA TÉLÉVISION	99
LE CHÂTEAU ET LES SEIGNEURS.....	100
LE CHÂTEAU.....	102
LES SEIGNEURS DE LA GUERCHE	107
<i>Thibaud de La Guerche (Tetbaldus de Wirchia).....</i>	<i>108</i>
<i>Regnaud (Raginaldo La Guirchiaie ou Rainaldus de Guircha).....</i>	<i>108</i>
<i>Maurice (Mauricius Guirchiaie).....</i>	<i>110</i>
<i>Guarin (Guarinus).....</i>	<i>111</i>
<i>Pierre de La Guerche (Petrus de Guirchia)</i>	<i>111</i>
<i>Jean de Montbazon</i>	<i>112</i>
<i>Eschivard de Preuilly</i>	<i>113</i>
<i>Josbert de La Guerche (Gosberto de Guirchia).....</i>	<i>114</i>
<i>Jeanne de La Guerche</i>	<i>118</i>
<i>Geoffroy IV vicomte de Châteaudun, seigneur de Mondoubleau et de La Guerche</i>	<i>121</i>
<i>Geoffroy V vicomte de Châteaudun.....</i>	<i>124</i>
<i>Clémence de Châteaudun – Robert de Dreux.....</i>	<i>127</i>
<i>Alice ou Alix de Dreux dite de Clermont et Nesle – Raoul de Clermont.....</i>	<i>128</i>
<i>Ysabeau de Clermont dite de Nesle</i>	<i>129</i>
<i>Ingelger d'Amboise</i>	<i>131</i>
<i>Guillaume de Craon.....</i>	<i>133</i>
<i>Jean de l'Isle Ogier</i>	<i>134</i>
<i>Isabeau de l'Isle Ogier dame de La Guerche en Touraine et Jean de Maillé seigneur de Clervaux.....</i>	<i>137</i>
<i>Jean de Rougé</i>	<i>140</i>
<i>Geoffroy de Malestroit</i>	<i>143</i>
<i>Pierre Frotier baron de Preuilly.....</i>	<i>144</i>
<i>Jean de Malestroit</i>	<i>146</i>
<i>Nicole Chambre (ou Chamber).....</i>	<i>149</i>
<i>Antoinette de Maignelais et André de Villequier vicomte de La Guerche.....</i>	<i>150</i>
<i>Arthus et Antoine de Villequier</i>	<i>165</i>

<i>Jean Baptiste de Villequier</i>	170
<i>Claude I de Villequier</i>	174
<i>Georges de Villequier</i>	179
<i>Claude II de Villequier</i>	192
<i>Jacques d’Aumont et Charlotte-Catherine de Villequier</i>	194
<i>César d’Aumont</i>	196
<i>Anne d’Aumont et Gilles Fouquet</i>	200
<i>Charlotte-Catherine d’Aumont</i>	203
<i>Georges Jubert Du Thil (ou Theil) de Marigny</i>	204
<i>Jean André de Montgeron</i>	204
<i>Marc-Pierre de Voyer, comte d’Argenson</i>	205
<i>Marc-René de Voyer de Paulmy</i>	209
<i>Marc-René-Marie de Voyer d’Argenson</i>	211
<i>Victorine de Voyer de Paulmy d’Argenson et André-Rodolphe-Claude-François-Siméon, dit Raoul de Croy-Chanel</i>	214
<i>René Pierre de Croy-Chanel</i>	216
<i>Henri-Marie-René-Bernard, comte de Croy-Chanel</i>	216
<i>Etienne-Marie-René-Philibert comte de Crouy-Chanel</i>	217
<i>François-Claude-Marie comte de Crouy-Chanel</i>	218
BIBLIOGRAPHIE	220
TABLE	228

Reliure amateur
Jacques Tresset
2014

